Dictionnaire du patois du Marais Poitevin

PIERRE GACHIGNARD

JEANNE LAFFITTE MARSEILLE

Pierre GACHIGNARD

Né dans la région du marais, de vieille souche vendéenne artisane et paysanne, Pierre GACHIGNARD cherche ici à conserver ce qui fut sa langue maternelle aujourd'hui menacée. Depuis cinq générations, tous ses ancêtres sont originaires de Sainte-Catherine dont son trisaïeul fut d'ailleurs le premier maire.

Bien que ses études, commencées au Collège de Fontenay-le-Comte puis continuées à la Sorbonne, l'aient éloigné de son pays natal, il est toujours resté imprégné de cette langue qui fut celle de sa vie quotidienne dans les années difficiles de l'après-guerre 1914-1918.

Il reprend aujourd'hui ses souvenirs, gardés dans son cœur depuis 50 ans.

DICTIONNAIRE
DU PATOIS
DU MARAIS POITEVIN

I.S.B.N : 2-86276-069-2

© Editions Jeanne Laffitte, 1983.

Reproduction et traduction même partielles interdites
Tous droits réservés pour tous les pays,
y compris l'U.R.S.S. et les pays scandinaves.

Pierre GACHIGNARD

DICTIONNAIRE DU PATOIS DU MARAIS POITEVIN

Particulièrement celui du Canton de Maillezais et des Communes voisines de Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres

EDITIONS JEANNE LAFFITTE
MARSEILLE
1983

AVANT-PROPOS

Ce livre n'est pas un ouvrage de linguistique.

Sur nos parlers locaux, des Ingénieurs du Centre National de la Recherche Scientifique et d'autres chercheurs ont mené dans un passé récent des études savantes qui ne laissent plus guère de questions sans réponse, particulièrement en matière d'étymologie.

Ils ont par ailleurs, et fort justement, utilisé la graphie des dialectologues, tandis que des auteurs de glossaires en utilisaient d'autres qui, bien que simplifiées, n'en sont pas moins peu accessibles au plus grand nombre.

J'ai choisi de m'en tenir aux seules ressources de l'alphabet avec le triple souci :

— d'observer une orthographe constante,
— d'inciter les usagers à s'exprimer par écrit dans leur langue,
— d'ouvrir les portes aux non-initiés.

Ce choix délibéré donne à la fois l'ambition et les limites de ce travail.

P.G.

FOUGERE
MERVENT
FONTENAY-LE-COMTE
ST HILAIRE DES LOGES
NIEUL-S-L'AUTISE
DOMIL
DOIX
DULMES
COURDAULT
MAILLEZAIS
VIX
BENET
STE CHRISTINE
ST GERMAIN
MAILLÉ
LA VENDÉE
L'ILE D'ELLE
LA SÈVRE
MARANS
NIORTAISE
TAUGON
LA RONDE
DAMVIX
ARÇAIS
LE VANNEAU
COULON
MAIRE
NIORT
ST HILAIRE LA PALUD
COURÇON
NAUZÉ

LE MARAIS POITEVIN

On a parfois utilisé l'expression « marais vendéen » pour désigner l'ensemble « marais de Challans » et « marais de Monts ». Le marais vendéen est en fait le marais de la vallée de la Sèvre Niortaise, celui qui, avant l'existence des départements, s'appelait le Marais Poitevin. Il est pour la grande part en Vendée (l'Ile d'Elle, Maillezais, Le Mazeau). Mais Coulon et Arçais sont en Deux-Sèvres, Taugon et La Ronde en Charente-Maritime.

C'est le marais de la Venise Verte, celui des Colliberts et des Huttiers mangeurs d'anguilles.

On trouve aussi dans certains ouvrages les expressions de « Marais-Nord » pour désigner le marais dit autrefois « Marais Breton », et de « Marais-Sud » pour désigner le marais dit autrefois « Marais Poitevin ».

Aujourd'hui, « breton » et « poitevin » ne sont plus de mise, et ni les gens de Challans au nord, ni ceux de Maillezais au sud ne se considèrent les uns comme bretons, les autres comme poitevins.

L'Histoire a passé...

Mais pour les géographes, l'ancienne terminologie demeure.

Les glossaires anciens ou nouveaux qui couvrent le Centre-Ouest, en tout ou en partie, ont montré à quel point les zones de parler constant sont parfois très réduites. L'arbre a trop de rameaux. Je me borne ici à une seule branche, celle qui s'étend avant tout sur Maillezais, Maillé, Arçais, Benet, autour de Sainte-Christine où je suis né.

Mais d'autres, nés ailleurs, s'y reconnaîtront.

ABREVIATIONS

absol.	absolument
adj.	adjectif
adv.	adverbe, adverbialement
art.	article
conj.	conjonction
-	conjonctive
dém.	démonstratif
étym.	étymologie
ex.	exemple
exclam.	exlamative
expr.	expression
f. fém.	féminin
fig.	figuré
frs.	français
id.	idem, identique
i. e.	c'est-à-dire
ind. indéf.	indéfini
indic.	indicatif
inf.	infinitif
interj.	interjection
-	interjective
litt.	littéralement
ll mll	2 l mouillés
loc.	locution
m. masc.	masculin
m. à m.	mot-à-mot
n.	nom
n. pr.	nom propre
num.	numéral
onom.	onomatopée
pers.	personne
p. ex.	par exemple
pl.	pluriel
poss.	possessif
p. p.	participe passé
prép.	préposition
pron.	pronom
pr. pers.	pronom personnel
pr. rel.	pronom relatif
rem.	remarque
s. sing.	singulier
subj.	subjonctif
syn.	synonyme
techn.	technique
V.	vendéen
v.a.	verbe actif
v. déf.	verbe défectif
v. imp.	verbe impersonnel
v. n.	verbe neutre
v. pr.	verbe pronominal
voy.	voyez
vx.	vieux

TRANSCRIPTION PHONETIQUE

La graphie retenue ici est celle du français.

S'y ajoutent les conventions suivantes :

1° - L'accent (¯) sur la voyelle e (ē) indique qu'elle reste l'e de petit, menu, venir...

Ex : pērmis (pē comme « petit » et non comme « personne »,
vērti (ve comme « venir » et non comme « vertu »,
fērmage (fe comme « fenêtre » et non comme « fermage ».

2° - L'accent (ĕ) sur la même voyelle e indique qu'elle se prononce comme dans les mots français jouet, fouet, poignet.

Ex : mĕre (mère), barrĕre (barrière), pouĕre (poire) — ce dernier opposé à « pouére » (paire) -.
Placé sur l'u de « eŭ » (rare), indique un son compris entre ceux des français « deux » et « meuble » ; ex : feŭ, peŭt, neŭt, cheŭt.

3° - « ...lle » après une consonne, en cours ou en fin de mot, se prononce comme « ..lle » dans fa-mi-lle (fa-mi-ye).

Ex : tablle (tab-ye, table), fehlle (fe-ye, fille), possiblle (po-sib-ye, possible), kimpllēment (kinp-ye-man, compliment).
On aura de même : éssarmehllures (yu), auhllant (yan), étranllé (yé), juhllâ (yâ), cotllin (yin), mehllou (you).

4° - « oein » se retrouve dans « mœin » mien, « chœin » chien, « piœin » plein, etc... C'est le signe « ẽ » des dialectologues.

Les deux accents ē et ĕ n'interviennent que lorsqu'ils pourrait y avoir doute ou confusion par habitude ou entraînement du français.

Seul ē peut poser un problème de dactylographie, ĕ s'obtenant aisément par la frappe de è sur é.

TOURNURES ET FORMULATIONS

Le Vendéen fuit les mots abstraits et affectionne la forme négative : Il ne goûte pas la tièdeur de l'air, mais l'air qui est tiède ; il n'entend pas le bruit du vent, mais le vent qui fait du bruit ; il n'entend pas le chant du rossignol, mais un rossignol qui chante ; il ne dit pas qu'on ne boirait pas de cette eau, mais que cette eau ne fait pas envie à boire ; ni que c'est difficile, mais que ce n'est pas aisé ; ni qu'il fait froid, mais qu'il ne fait pas chaud ; ni que le train est à l'heure, mais qu'il n'est pas en retard ; ni que ça va bien, mais que ça ne va pas mal ; ni que la récolte est belle, mais qu'elle n'est pas vilaine ; une maîtresse de maison ne dit pas que les gâteaux de sa voisine ne sont pas bons, mais qu'ils ne sont pas meilleurs que les siens, ou, à la rigueur, que les siens non plus ne sont pas « chétis »...

L'ANCIENNE MOUILLURE

En Vendéen, la pratique des deux l mouillés a été la règle jusqu'à l'avènement de l'école publique, et n'a cessé d'être transmise que vers 1890 lorsque la scolarisation s'est généralisée, sonnant le glas des langues régionales non écrites. Mais les personnes nées avant cette date ont mouillé les l toute leur vie, les derniers témoins disparaissant vers 1950. Il n'en demeure pas moins capital de tenir compte de cette pratique séculaire dans un travail comme celui-ci. Tout en admettant qu'elle a disparu de nos régions, il faut lui donner la place qui lui revient dans l'histoire de la langue. J'utiliserai donc la figuration « ll mll » (deux l mouillés) chaque fois que nous serons en présence d'un mot comportant initialement deux l mouillés (ou « l mll » pour un l seul), et je ferai suivre cette figuration de la figuration actuelle.

Ex : égaille, rosée, (é-ga-ll', ll mll, aujourd'hui é-ga-ye), l'apostrophe après « ll » n'étant là que pour figurer l'e final muet.

Dans un petit nombre de cas, i antécédent devient e en vendéen. Cette variante est sans incidence sur les l. Tels sont faucille, goupille, guenille, béquille, qui changent i en e (e de petit). Mais comme cet e suivi de ..lle porterait le lecteur à prononcer ..elle, par habitude du français, j'ai introduit un h muet pour provoquer l'attention.

Ex : faucille : faucehlle (fô-se-ll', ll mll, aujourd'hui fô-se-ye) ; guenille : guenehlle (gue-ne-ll', ll mll, aujourd'hui gue-ne-ye).

Enfin, cette remontée aux sources des ll mouillés aidera dans certains cas à conserver à l'écriture une ressemblance française sans altérer le son. Ex. cotillon doit s'écrire cotllin (ll mll, aujourd'hui cot'-yin), et non cotien ; gassohlle (flaque d'eau), doit s'écrire ainsi et non gassoï, ou gassoye, qui n'est que la figuration actuelle décadente.

L'ARTICLE

articles définis	frs.	le	la	les	l'
	v.	le	la	lés	l'
articles définis contractés	frs.	au	aux	du	des
	v.	au	aux	dô	dôs
articles partitifs	frs.	du	de la		des
	v.	dô	de la		dôs.
articles indéfinis	frs.		un	une	des
	v.		œin	ïne	dôs

Remarques :

1° - Devant une voyelle ou un h muet, l's de lés et dôs se lie. (lés se prononce comme dans blé).

2° - Devant un nom masculin commençant par une voyelle ou un h muet, on emplòie ine, qui n'a dans ce cas, évidemment, que l'apparence du féminin. Ex. ine home, ine âbre (arbre), exactement comme ine femme, ine assiette. Le frs. se borne à lier l'n de un : un arbre, un homme. Le V. va plus loin : il utilise au masculin la forme et le son du féminin, ce qui donnerait en frs. une homme, une arbre, une oiseau.

A noter que quelqu'un se dit « tchjoqu'un », quelques-uns se dit « tchjoqu'uns » et quelques-unes se dit « tchjoqu'ines ». Quant à aucun, aucune, on dit : « pas iin, pas inne » (sans liaison).

ADJECTIFS POSSESSIFS

Masculin singulier	F	mon	ton	son	notre	votre	leur
	V	min mēne	tin tēne	sin sēne	nētre	vētre	leú
Féminin singulier	F	ma	ta	sa	notre	votre	leur
	V	ma	ta	sa	nētre	vētre	leú
Pluriel pour les deux genres	F	mes	tes	ses	nos	vos	leurs
	V	més	tés	sés	nos	vos	lêus

Remarques :

1° - L's de més, tés, sés, lêus se lie devant une voyelle ou un h muet.

2° - Devant un nom singulier commençant par une voyelle ou un h muet, le frs. emploie la forme masculine du possessif mon, ton, son, dont il change le son en mone, tone, sone. Ex. mon eau, ton histoire, son ami. En V. il se produit quelque chose d'analogue, mais avec apparition de trois possessifs spéciaux : mēne, tēne, sēne, différents de min, tin, sin. Ex. mēne éve, tēne histoire, sēne ami ; il faut donc leur faire une place dans le tableau ci-dessus. Leur prononciation figurée est me-n', te-n', se-n'.

3° - Il est à remarquer que ces trois possessifs spéciaux se retrouvent au fém. sing. des pronoms possessifs : la mienne, la tienne, la sienne se disent en effet la mēne, la tēne, la sēne.

ADJECTIFS DEMONSTRATIFS

Frs.	ce	cet	cette	ces
V.	jchjô	tchjel	tchjelle	tchjés

Ex. tchjô drôle, tchjel âbre, tchjelle drolaisse, tchjés osais, tchjés parsounes. (ce garçon, cet arbre, cette jeune fille, ces oiseaux, ces personnes).

J'ai gardé « tchjés » pour le pluriel m. et f. par copie du frs. « ces » qui commande les deux genres.

De même que cet, « tchjel » n'est employé que devant une voyelle ou un h muet.

Remarques :

Il existe trois autres adj. dém. d'emploi courant, mais réservés chacun à une seule expression. Ce sont tchette, tchjeute et tchjeu. Voici les seuls cas où on les rencontre ; employer à leur place un des adj. habituels serait commettre un véritable contre-sens : Tchjelle anaille, (cette année), désigne uniquement une année quelconque écoulée dont on parle. Si on veut traduire « cette année », l'année dans laquelle nous sommes, on dit « tchjette anaille ». De même « tchjelle ne'ût », cette nuit, désigne une nuit précise mais lointaine. Si, en début de matinée on veut parler de la nuit qui vient de s'achever, ou si, en fin de journée, on veut parler de la nuit qui approche, on dit « tchjeute ne'ût ». Enfin, « en tchjô temps » signifie en ce temps-là, à cette époque ; mais « en ce temps-ci, à l'époque où nous sommes, en ce moment » se dit « de tchje'ú temps ». Ex. Cette nuit-là il avait mal dormi : « tchjelle ne'ût l'avet mal dormi » ; cette nuit, il n'a pas bien dormi : « tchjeute ne'ût, l'a pas bœin dormi », (on est le matin). Cette nuit, espérons qu'il dormira mieux : « tchjeute ne'ût, esperins que le dormira meux », (on est le soir). « Tchjelle anaille o m'en rappēle, o fit grand frĕ » : cette année-là, il m'en souvient, il fit très froid. « Tchjette anaille, l'a meux travaillé que l'année derrére » : cette année, il a mieux travaillé que l'an passé. « L'a pas le temps de tchje'ú temps » : il n'a pas le temps actuellement (de ce temps-ci).

ADJECTIFS INTERROGATIFS (OU EXCLAMATIFS)

— en frs. quel, quelle, quels, quelles.

singulier				pluriel	
masculin		féminin		dans tous les cas	
1 - queû	tchjeû	queûe	tchjeûe	queûx	tchjeûx
2 - queûl	tchjeûl	queûle	tchjeûle		

La ligne n° 1 s'emploie devant une consonne, la ligne n° 2 devant une voyelle ou un h muet. Les formes en qu... et celles en tchj... n'ont pas de caractère particulier et s'utilisent indifféremment. Voici quelques exemple ; ils valent pour les deux formes.

queû (tchjeû) temps fouet-o ?
queû bié a-t-ail sené ?
queûle âge as-tu ?
queûle heure ét-o ?
queû bai drôle !
queûe belle drolaisse !
queû gas qu'ét tchjeû !
queûe misĕre !
queûl osai ét-o tchjeû ?
queûl (e) œimbécile !
queûx soulés mettras-tu ?

queûx couleûrs émes-tu meux ?
queûx bais radis !
queûx belles fieûrs !
t'as venu pĕr queû chemin ?
en queûle anaille étet-o ?

quel temps fait-il ?
quel blé a-t-il semé ?
quel âge as-tu ?
quelle heure est-il ?
quel bel enfant !
quelle belle jeune fille !
quel homme !
quelle misère !
quel est cet oiseau ?
quel (le) imbécile !
quelles chaussures mettras-tu ?

quelles couleurs préfères-tu ?
quels beaux radis !
quelles belles fleurs !
par où es-tu venu ?
c'était en quelle année ?

ADJECTIFS INDEFINIS

Le V. utilise les adjectifs indéfinis français autre, chaque, nul, tel, tout. Pour quelconque, maint, certain, aucun, il n'y a pas d'équivalent direct. Plusieurs se dit « plusieûrs », mais on lui préfère meûx d'iin (plus d'un). Quelque se dit « tchjoc, tchjoque, tchjoques », et même se dit « mœime ».

ADJECTIFS NUMERAUX

Ils sont les mêmes qu'en frs., avec les corrections suivantes :

un se dit iin (comme bien)
onze se dit inze
seize se dit séze
une se dit iine
quinze se dit tchjinze
vingt-et-un se dit vingt-et-iin (iine)
soixante se dit souessante

On a tendance à faire des liaisons inattendues qu'il convient de ne pas reproduire. Vous entendrez par exemple « inze z'enfants, dix-sept z'hectares ».

Pour les adj. numéraux ordinaux, il faut retenir que le son ...ième devient ... iéme, que premier, première se disent permâ, permère ; vingt-et-unième se dit vingt-et-iiniéme.

Enfin, de même qu'en frs. on dit vingt-et-un et quatre-vingt-un (sans « et »), de même en V. on dit vingt-et-iin et quatre-vingt-iin.

Remarque :

En frs., l'art. ind. un, une, et l'adj. num. un, une, ont même orthographe et même prononciation. En V., il y a dans chaque genre deux orthographes et deux prononciations. Pour l'art. : œin, ine ; pour l'adj. : iin, iine.

PRONOMS PERSONNELS

	Français		Vendéen	
	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel
première personne	je me moi	nous	i me mé mou	i nous
deuxième personne	tu te toi	vous	te té tu	vous vẽs
troisième personne	il en lui le la se soi en y	ils elles eux se les leur	l' le a alle la o ol ô ôs ou lou ail elle li lé se sé en y	l' le lés ails a alles elles zeux zélles lieûs liôs y se

Remarques :

— après « alles » il n'y a jamais de liaison : « alles avont » (elles ont) et « a lavont » (elles lavent) se prononcent identiquement.

— l'emploi de certains pronoms de la 3e pers. dépend de la forme de la phrase ; ex. il chante : « le chante » ; chante-t-il ? : « chante-t-ail ? » ; ils chantent : « le chantont » ; chantent-ils ? : « chantont-ails » » : elle veut : « a vut » ; veut-elle ? : « vut-elle ? » ; elles veulent : « a velont » ; veulent-elles ? « velont-elles ? ».

Le V. a deux pronoms là où le frs. n'en a qu'un. Pour toutes ces raisons, il convient de lire attentivement les exemples des pages suivantes.

EMPLOI DES PRONOMS PERSONNELS QUELQUES EXEMPLES

forme affirmative	français	forme négative	forme interrogative
i peux veni	je peux venir	i peux pas veni	peux-i (zi) veni ?
i me lēve	je me lève	i me lēve pas	me lēve-s-i (zi) ?
i m'en va	je m'en vais	i m'en va pas	m'en va-s-i (zi) ?
ol et à mé	c'est à moi	ol ét pas à mé	ét-o à mé ?
i venins	nous venons	i venins pas	venins-i (zi) ?
i nous en allins	nous nous en allons	i nous en allins pas	nous en allins-i ?
te vœins	tu viens	te vœins pas	vœins-tu ?
ol ét pēr té	c'est pour toi	ol ét pas pēr té	ét-o pēr té ? (to)
vous ô velez	vous le voulez	vēs ô velez pas	ô velez-vous ?
vēs vous repousez	vous vous reposez	vēs vous repousez pas	vous repousez-vous ?
l'a répindu	il a répondu	l'a pas répindu	a-t-ail répindu ?
a dôrt	elle dort	a dôrt pas	dôrt-elle ?
le cause	il parle	le cause pas	cause-t-ail ?
le le vut	il le veut	le le vut pas	le vut-ail ?
le la vut	il la veut	le la vut pas	la vut-ail ?
l'ôs a dit	il l'a dit (cela)	l'ôs a pas dit	ôs-a-t-ail dit ?
alle ô dit	elle le dit	alle ô dit pas	ô dit-elle ?
a dormont	elles dorment	a dormont pas	dormont-elles ?
alles avont dormi	elles ont dormi	alles avont pas dormi	avont-elles dormi ?
o môrd	ça mord	o môrd pas	môrd-t-o ?
o pousse	ça pousse	o pousse pas	pousse-t-o ?
te te rends kinte	tu te rends compte	te te rends pas kinte	te rends-tu kinte ?
l'avont causé	ils ont parlé	l'avont pas causé	avont-ails causé ?
vous ô crayez	vous le croyez	vēs ô crayez pas	ô crayez-vous ?
t'écoutes	tu écoutes	t'écoutes pas	écoutes-tu ?
ol a mordu	cela a mordu	ol a pas mordu	a-t-o mordu ?
o se peŭt	ça se peut	o se peŭt pas	se peŭt-o ?
te lés as vus	tu les as vus	te lés as pas vus	lés as-tu vus ?
le se dépéche	il se dépêche	le se dépéche pas	se dépéche-t-ail ?
i ôs ai dit	je l'ai dit	i ôs ai pas dit	ôs ai-s-i dit ?
ol ô faut	il le faut	ol ô faut pas	ô faut-o ? (liaison)

Y

« Y » s'emploie comme en frs., sous les réserves que voici :

1° - Avec le verbe aller, le V. conserve « y » aux temps où le frs. l'omet. Ex. irez-vous à Paris ? oui j'irai : « voui i y érai ».

2° - Avec les autres verbes, « y » suscite une liaison euphonique avec l aux premières personnes du s. et du pl. après le pronom « i ». Ex. j'y suis, j'y reste : « i l'y sés, i l'y rèchte » ; j'y serai : « i l'y serai » : j'y vais : « i l'y va » ; nous y allons : « i l'y allins » ; pendant que j'y pense : « pendant qu'i l'y singe » ; quand nous y serons : « quante i l'y serins ».

3° - « Y » disparaît dans les expressions du type « il y a ». On dit « ol a, ol avet, ol ara » : il y a, il y avait, il y aura...

4° - Le frs. a deux écritures et deux sons pour exprimer « cela y ressemble » et « cela lui ressemble », selon que l'on parle de quelque chose ou de quelqu'un. En pareil cas le V. a lui aussi deux écritures, mais un seul son : « ol y ressemblle » et « o l'y ressemblle ». Il convient d'être attentif. Autres ex. « il y faut de la patience » et « il lui faut de la patience » : « ol y faut » et « o li faut ».

5° - Lorsque, à la 3e personne, le personnage ou le fait introduit par « y » est le point central d'attention, « y » devient aspiré et on dit « le y » au lieu de « l'y ».

Ex. : est-il chez lui ? il y est : « le y ét » ; çà y est : « o y ét » ; il y a mis le prix : « le y a mis le prix » ; est-ce que çà y est ? : « y ét-o ? ». Un chasseur demande : est-il mort ? Réponse : « le y ét » (f. : « a y ét ») et non « l'y ét, alle y ét ».

PRONOMS POSSESSIFS

Singulier		Pluriel	
masculin	féminin	masculin	féminin
le mœin	la mēne	lés mœins	lés mēnes
le tœin	la tēne	les tœins	lés tēnes
le sœin	la sēne	lés sœins	lés sēnes
le nētre	la nētre	lés nētres	
le vētre	la vētre	lés vētres	
lô leû	la leû	lôs leûs	

Remarque :

A la différence du frs., les adj. nētre, vētre, et les pronoms le nētre, le vētre, se prononcent identiquement.

PRONOMS DEMONSTRATIFS

	masculin		féminin	
	français	vendéen	français	vendéen
Singulier	celui celui-ci celui-là	tchjô tchjô-tchji tchjô-lé	celle celle-ci celle-là	tchjelle tchjelle-tchji tchjelle-lé
Pluriel	ceux ceux-ci ceux-là	tchjés tchjés-tchji tchjés-lé	celles celles-ci celles-là	tchjées tchjées-tchji tchjées-lé
invariables et neutres			ce ceci cela	tchjeû (1) tchjeûtchji tchjeûlé

(1) En réalité, tchjeû ne peut guère se traduire que par ceci, ou cela, mais par rapport à la grammaire française tchjeû est le pendant de ce. Il correspond mieux à la contraction ça, mais chaque emploi est cas d'espèce. Ex. : « tchjeû, i o vus bé » : ça je veux bien, je l'admets ; « i vus pas de tchjeû » : je ne veux pas de ça ; « grou kēme tchjeû : gros comme ça. Dans des phrases comme : c'est trop cher, ce n'est rien, ça ne fait rien, ça ne vaut pas la peine, toutes phrases qui n'insistent pas, « ce » et « ça » se traduisent par « o » ou « ol », c.àd. le pronom personnel neutre de la 3e personne. On aurait donc : « ol ét trop cher, ol ét rœin, o fouet rœin, o vaut pas la peine ». Mais ce ne serait pas une faute de dire « tchjeû ét trop cher », etc... ; cela voudrait dire seulement qu'on insiste plus sur la chose que sur l'idée de chèreté ; il faudrait alors traduire par : ça, c'est trop cher, ça, ce n'est rien, etc...

Autres ex. : « i te dis que tchjeû » : je ne te dis que ça ; « o se peut » : ça se peut ; « tchjeû, o se peut pas » : ça, ça ne se peut pas ; « gardin tchjeû » (contraction de « regarde din »), ou « garde mou tchjeû » : regarde-moi ça ! « Ol étet à tchjô qui arriveret le pērmâ » : c'était à qui arriverait le premier.

PRONOMS RELATIFS ET INTERROGATIFS

Singulier		Pluriel des deux genres
lequeû (lequel) doqueû (duquel) auqueû (auquel)	laqueûe (laquelle) de laqueûe (de laquelle) à laqueûe (à laquelle)	lésqueûx dôsqueûx auxqueûx
des deux genres et des deux nombres :		
qui, tchji (qui), que (que, dont), quoué (quoi), dēsque (quoi).		

Remarque I :

Le pronom frs. « dont » n'a pas d'équivalent (on le remplace par « que »), mais les pronoms du premier groupe ci-dessus, qui varient selon le genre et le nombre, sont uniquement interrogatifs. Voici quelques exemples : « Lequeû émes-tu meux ? » : lequel préfères-tu ? ; « de laqueue causes-tu ? » de laquelle parles-tu ? ; « lésqueux as-tu choisis ? » ; « dôqueu vēs-tu, dô bian ou bé dô rouge ? » : duquel veux-tu, du blanc ou bien du rouge ? « ol a de quoué » : il y a de quoi ; « pēr qui fouére » ? pour quoi faire ? ; « le m'a demandé i sĕs pas dēsque » : il m'a demandé je ne sais quoi, (dēsque est mis pour « de ce que ») ; « i sĕs pus laqueûe qu'ol ét » : je ne sais plus laquelle c'est ; « vela lés champs que le s'occupe » : voici les champs dont il s'occupe ; « tchji étez-vous » (ou : tchj'étez-vous) ? : qui êtes-vous ? ; « tchj'ét-o tchjeû ? » : qu'est-ce que c'est que ça ? (ou encore : qui est là ? » ; Pēr dēsque ét-o fouére ? » : c'est pour quoi faire ? « i sĕs pas tchji qu'ol et » : je ne sais pas qui c'est ; « i sĕs pas ce qu'ol ét » : je ne sais pas ce que c'est. « Qu'o sĕche tchji qu'o vēdra » : que cela soit qui cela voudra. « Tchjô qu'i singe » : celui auquel je pense. « Ce qu'i singe » : ce à quoi je pense.

Remarque II :

La correspondance entre les pronoms relatifs frs. et V. est instable et ne saurait être établie comme une règle. L'absence des ressources offertes par « dont » oblige à chercher des tournures qui, pour spontanées qu'elles soient, sont souvent trop personnelles pour figurer ici sous l'apparence d'un principe. Ex. : « ol ét tchjô que l'a reçu sin fail » : c'est lui dont il a reçu le fils ; « tchjô que sin pĕre ét facteûr » : celui dont le père est facteur ; « ol et lé que sin frĕre ét si fin » : c'est elle dont le frère est si intelligent (ou : si instruit).

PRONOMS INDEFINIS

Le V. n'utilise guère que nin (on), parsoune (personne), tchjoqu'un (quelqu'un), rœin (rien), tērtous - outes : tous, toutes.

« On » est rare sous sa forme directe qui est « nin » ; on rencontre plus souvent « le » (ils), ou « le mînde », (le monde, les gens), suivi d'un verbe au pluriel : « le disont que, le minde disont que » (on dit que). « Le diront ce que le vēdront » : on dira ce qu'on voudra. « Le minde sont pas résounablle » : les gens ne sont pas raisonnables. « Le disont que l'allont élargi le pint » : on dit qu'on va élargir le pont.

Voici cependant quelques exemples avec « nin » : « Nin a bai dire, nin n'y peut rœin » : on a beau dire, on n'y peut rien. « Quante nin vut nin peŭt » : quand on veut on peut. « Nin n'ét jamoués sur de rœin » : on n'est jamais sûr de rien. « Nin dit de mœime que... » : on dit comme ça que... « Nin diret qu'o n'a que zeux » : On dirait qu'il n'y a qu'eux. « Quante nin se trimpe, nin rekēmouœince » : quand on se trompe, on recommence. « Quante nin arrive, nin vouet la mer » : quand on arrive, on voit la mer. « Qu'ét-o que nin dit ? » : qu'est-ce qu'on dit ?

CURIOSITES

« I ô vus » : je le veux (je veux cela). - « i le vus » : je le veux (je veux celui-ci). - « alle ô vut » : elle le veut (elle veut cela). - « a le vut » : elle le veut (elle veut celui-ci). - « alle a vu » : elle a vu. - « a la vut » : elle la veut. - « alle l'a vu » : elle l'a vu. - « li, l'ô vut bé » : lui, il le veut bien (il veut bien cela). - « li, le le vut bé » : lui, il le veut bien (il veut bien celui-ci). - « tchjô livre ét à mé » : ce livre est à moi. - « doune me lou » : donne le moi. - « le s'en a séparé, l'ét pus à li » : il s'en est séparé, il n'est plus à lui. - « chacun pēr sé » : chacun pour soi. - « alle ét chez lé, a répind pas » : elle est chez elle, elle ne répond pas. - « kimbé sont-elles ? » : combien sont-elles ? » - a disont qu'alles allont veni » : elles disent qu'elles vont venir. - « te lés akimpagneras chez zélles » : tu les accompagneras chez elles. - « Tant meux pēr mé, pēr té, pēr li, pēr lé, pēr nous, pēr vous, pēr zeux, pēr zélles » : tant mieux pour moi, pour toi, pour lui, pour elle, pour nous, pour vous, pour eux, pour elles. - « Te lés as vus, que fasont-ails ? » : tu les as vus, que font-ils ? » - « Te crēs que l'ét à té » : tu crois qu'il est à toi. « A lieûs avont premis qu'a lios dounerions » : elles leur ont promis qu'elles le leur donneraient. - « Le lieûs avont répindu » : ils leur ont répondu. - « Ol ét zeux lés pus fôrts » : ce sont eux les plus forts. - « Ol ét zélles lés pus jénes » : ce sont elles les plus jeunes. - « Doune-lieûs lô leû, lôs leûs » : donne-leur le leur, les leurs. - « Alle ôs ara velu » : elle l'aura voulu. - « Vœinront-elles ? » : viendront-elles ? - « Regarde-mou » : regarde-moi. - « Foués-ou (zou) si t'ôs oses (zoz) » : fais-le si tu l'oses. - « Disez-ou » : dites-le. - « Garde-la pēr zélles » : garde-la pour elles. - « Ol ét à cause de lé » : c'est à cause d'elle. - « Redis-me s'ou din » : redis-le moi donc. - « O faut veni, ol ô faut, l'ôs a dit » : il faut venir, il le faut, il l'a dit. « Te te rappelle dô derré cot » : tu te souviens de la dernière fois. - « I me demande si i nous revouérins » : je me demande si nous nous reverrons. - « Et-o vré ? i en sés rœin » : est-ce vrai ? je n'en sais rien. - « Ce qu'i t'ai dit, garde-s-ou pēr té » : ce que je t'ai dit, garde le pour toi. - « Avont-ails dit qu'a venions ou qu'alles avions pas le temps ? » : ont-ils dit qu'elles venaient ou qu'elles n'avaient pas le temps ? » - « I me demande tchji qu'ol ét » : je me demande qui c'est. - « Ce que t'as dans ta mouœin doune-me-s-ou » : ce que tu as dans ta main donne-le moi. - « Alle a dit qu'a vut pas li dire » : elle a dit qu'elle ne veut pas le lui dire. - « Fouës-mou pâ » : fais moi peur. - « Foués-ou pas » : ne le fais pas. - « Te te crés encore jene » : tu te crois encore jeune. - « Sins-i (zi) rendus ? » : sommes-nous arrivés ? - « Te singeras en mé » : tu penseras à moi. - « O fouet rœin » : ça ne fait rien. - « Le le lit » : il le lit.

AUTRES CURIOSITES
(sous forme d'exercices)

1 - Le se bouéssit pĕr mettre sa bouéssin dans n'œin bouéssin.
2 - En bouétousant l'a jeté sa bouête pĕr la bouette.
3 - Va kri le mĕlou pĕr fouére mĕlâ lés mêles.
4 - Alles avont dôs affouéres à fouére à la fouëre.
5 - Sin pĕre a éparé dôs paires à pârt pĕr piére à Pierre.
6 - Sa mĕre dĕt veûre le mére.
7 - Ol ét poué vré que le chœin a cheût dans le poué, l'ét tchji.
8 - La pouéle étet sus le poîle quante le chat s'a brûlé lés pouels.
9 - A lieûs avont dit qu'alles ôs aviont dit avant.
10 - Allume le feû pĕr fouére tchjeûre lés feuves.
11 - Le jâ dô baricot ét dans n'œin pot jâne sus le potageâ à Jeanne.
12 - L'a ramené œin leuvre piœin de piins pis ine pouére de pouëres.
13 - Demouœin l'ara moins de minde sous la mouœin.
14 - Le s'a fouet copâ lés piâs à piat.
15 - L'a pas keneûssu le bounheûr de boune heure.
16 - Alle a ine an.
17 - A la iine an.
18 - Ol a ine an.

Traduction :

1 - Il se baissa pour mettre sa boisson dans un buisson.
2 - En boitant il a jeté sa boîte par la lucarne.
3 - Va chercher le plateau pour faire sécher les nèfles.
4 - Ils ont des affaires à faire à la foire.
5 - Son père a répandu des pierres à part pour plaire à Pierre.
6 - Sa mère doit voir le maire.
7 - Il n'est point vrai que le chien soit tombé dans le puits : il est ici.
8 - La poêle était sur le poêle quand le chat s'est brûlé les poils.
9 - Elles leur ont dit qu'elles l'avaient dit avant.
10 - Allume le feu pour faire cuire les fèves.
11 - Le robinet du petit fût est dans un pot jaune sur le potager de Jeanne.
12 - Il a ramené un lièvre plein de plombs et une paire de poires.
13 - Demain il aura moins de personnel sous la main.
14 - Il s'est fait couper les cheveux à plat.
15 - Il n'a pas connu le bonheur de bonne heure.
16 - Elle a un an.
17 - L'an passé.
18 - Il y a un an.

EXERCICES SUR LES PRONOMS PERSONNELS
(texte vendéen)

1 - A li a douné à bouĕre.
2 - Le dit qu'a li en a douné.
3 - A dit que le li en a douné.
4 - Le li avont dit de li dounâ à bouĕre.
5 - Alle a œin ribin à sin chapais, i ô sĕs, ol ét mé qui l'ai coudu.
6 - T'ôs as vu.
7 - Te l'as vu.
8 - Le lieûs a dit de s'en allâ, le liôs a dit.
9 - I li ai dit.
10 - Le li a douné sin coutai, le li a douné.
11 - A lieûs a douné dôs fieûrs.
12 - Le lieûs a demandé de pas veni, le liôs a demandé.
13 - I liôs avins pardouné.
14 - Dis li que le chante, dis li din (ou : dis li s'y (zi) din).
15 - M'ai-s'i amusé hier au sâ !
16 - Le n'en velet pas (ou : l'en velet pas), a li en a douné quand mœime.
17 - Le dit que le n'en velont pas (ou : que l'en velont pas).
18 - Dis-ou, rĕpĕte-s'ou (zou), disez-ou (zou), fouĕs-ou (zou), fasez-ou (zou).
19 - Doune-me s'ou, doune me lou, doune-mou tchjeû, doune-mou tchjo-tchji.
20 - Doune lios, doune lieûs lô leû, lôs leûs.
21 - Doune-mou ce que t'as, doune-me s'ou.
22 - Alle a dit qu'a vut pas t'ô dire, li dire, nous ô dire, vous ô dire, liôs dire.
23 - Vēs disez que le se crayont lés pus forts.
24 - Préte-mou tin gani, préte me lou.
25 - Ol y fouet rœin, o li fouet rœin.
26 - Que le dissit de mœime.
27 - Ol ét bœin fouet.
28 - Ol ét bé bœin fouet, ol ét bé bœin dit.

Traduction :

1 - Elle lui a donné à boire.
2 - Il dit qu'elle lui en a donné.
3 - Elle dit qu'il lui en a donné.
4 - Ils lui ont dit de lui donner à boire.
5 - Elle a un ruban à son chapeau, je le sais, c'est moi qui l'ai cousu.
6 - Tu l'as vu (tu as vu cela).
7 - Tu l'as vu (tu as vu celui dont nous parlons).
8 - Il leur a dit de s'en aller, il le leur a dit.
9 - Je lui ai dit (ou : je le lui ai dit).
10 - Il lui a donné son couteau, il le lui a donné.
11 - Elle leur a donné des fleurs.
12 - Il leur a demandé de ne pas venir, il le leur a demandé.
13 - Nous le leur avons pardonné.
14 - Dis-lui (demande-lui) qu'il chante, dis lui donc (ou : dis le lui donc).
15 - Que je me suis amusé hier soir !
16 - Il n'en voulait pas, elle lui en a donné quand même.
17 - Il dit qu'ils n'en veulent pas.
18 - Dis-le, repète-le, dites-le, fais-le, faites-le, (le = cela).
19 - Donne-le moi (donne-moi cela), donne-le moi (cet objet dont nous parlons), donne-moi ça, donne-moi celui-ci.
20 - Donne-le leur, donne-leur le leur, les leurs.
21 - Donne-moi ce que tu as, donne-le moi.
22 - Elle a dit qu'elle ne veut pas te le dire, le lui dire, nous le dire, vous le dire, le leur dire.
23 - Vous dites qu'ils se croient les plus forts.
24 - Prête-moi ton canif, prête-le moi.
25 - Ça n'y fait rien, cela ne lui fait rien.
26 - Dit-il.
27 - C'est bien fait.
28 - Le mot à mot de ces deux expressions très courantes n'est pas possible en frs., (c'est bien bien fait, c'est bien bien dit, ne rendrait pas le sens). Il faut traduire par : assurément, c'est bien fait, (c'est du travail bien fait) ; c'est bien dit, il faut l'avouer ; c'est très bien dit.

ENCORE QUELQUES EXPRESSIONS

1 - A dēsque ét-o bin, à dēsque sert-o (ou « à quoué ») ?
2 - Pēr qui (ét-o) fouére (seul cas où « qui » signifie « quoi ») ?
3 - Ou bé din (« ou bé » n'est jamais seul).
4 - Ol ét le verre que le bouĕvet dedans.
5 - La fourche que le se sert.
6 - Te vouĕs tchjô que le cause avec, ol ét sin fail.
7 - Le pays de voure que le vœint.
8 - Ol a dôs habitudes que te peux pas te séparas.
9 - Qu'ét-o que nin entend ?
10 - Le set pus ce que dire.
11 - Le le charche, le la charche, a l'a charché, a la charchĕt, alle a charché.
12 - L'étiont tērtous nallés, alles étiont tērtoutes nallailles zélles-tout, le s'en avont tērtous retourné.
13 - Ol ét pas mé, ol ét lé.
14 - Le y a pas encore été, le y éra au bai temps.
15 - M'ai-s-i repousé, t'as-tu, s'a-t-ail, s'a-t-elle, nous avins-i, vous avez-vous, s'avont-ails, s'avont-elles repousé ?
16 - Et-ail gari ? nin, l'os ét pas.
17 - kimbé ét-o, kimbé fouet-o, kimbé sont-ails ?

Traduction :

1 - A quoi est-ce bon, à quoi cela sert-il ?
2 - Pour quoi est-ce faire ?
3 - Ou bien.
4 - C'est son verre (le verre dans lequel il buvait d'ordinaire).
5 - La fourche dont il se sert.
6 - Tu vois celui avec qui il parle, c'est son fils.
7 - Le pays d'où il vient.
8 - Il y a des habitudes dont tu ne peux pas te séparer.
9 - Qu'est-ce qu'on entend ?
10 - Il ne sait plus quoi dire.
11 - Il le cherche, il la cherche, elle l'a cherché, elle la cherchait, elle a cherché.
12 - Ils étaient tous partis, elles étaient toutes parties elles aussi, ils sont tous revenus.
13 - Ce n'est pas moi, c'est elle.
14 - Il n'y est pas encore allé, il va y aller au printemps.
15 - Me suis-je reposé ? t'es-tu, s'est-il, s'est-elle, nous sommes-nous, vous êtes-vous, se sont-ils, se sont-elles reposés.
16 - Est-il guéri ? non, il ne l'est pas.
17 - Combien est-ce, combien cela fait-il, combien sont-ils ?

LE VERBE

La question des Auxiliaires

L'auxiliaire « avoir » est seul employé. On aura donc :

« L'a mouru hier », il est mort hier ; « alle a nétchju la mœime anaille », elle est née la même année ; « l'a cheût sus sés geneuils », il est tombé sur les genoux ; « l'avont arrivé à midi », ils sont arrivés à midi ; « le s'avont moqué de li », ils se sont moqués de lui ; « i nous avins sauvé ; a s'avont amusé ; le s'a réveillé ; te t'as dépéché ; i m'ai repousé ; vous vous avez couché de boune heure ; le s'arions marié pus toût si... ; i nous avins demandé ce qu'ol avet ; i m'ai trimpé ».

Imparfait et Conditionnel

Tous les verbes à la 3e personne du singulier de l'imparfait de l'indicatif et du présent du conditionnel ont leur finale en ...et, comme fouet, jouet, les premières et 2e personnes étant en ...és, comme prés, dés, abbés.

Remarques sur l'Impératif

L'impératif des verbes pronominaux présente des particularités de prononciation à la deuxième personne du singulier. Le pronom frs. toi qui suit le verbe devient en V. te, dans lequel le t seul est perçu et s'accole au verbe.

Voici quelques exemples avec la prononciation figurée :

tourne-te (nt')	tourne-toi	bouésse-te (st')	baisse-toi
crampoune-te (nt')	cramponne-toi	tchjupe-te (pt')	accroupis-toi
dépéche-te (cht')	dépèche-toi	lēve-te (vt')	lève-toi
couche-te (cht')	couche-toi	tése-te (zt')	tais-toi
mouche-te (cht')	mouche-toi	assîs-te (î-t')	assieds-toi
pousse-te (st')	pousse-toi	repouse-te (zt')	repose-toi

N.B. : Il arrive qu'on ajoute « din » (donc), ce qui permet d'accentuer normalement te. Ex. : assis-te din, assieds-toi donc ! ; mais l'ordre qu'on donne perd de sa vigueur.

Remarque sur le nombre

A certains pronoms, seul le verbe indique le nombre. Ex. :

Le livre que tu m'as donné, il le lit...	: le le lit
Le livre que tu m'as donné, ils le lisent...	: le le lisont
Le livre que tu m'as donné, elle le lit...	: a le lit
Le livre que tu m'as donné, elles le lisent...	: a le lisont.

Avouére (avoir)

Mode Indicatif		Mode subjonctif
Présent	Plus-que-parfait	Présent
i ai t'as l'a i avins vous avez l'avont	i avés odgu t'avés odgu l'avet odgu i aviins odgu vous aviez odgu l'aviont odgu	qu'i ẽche que t'ẽches que l'ẽche qu'i ẽchins que vous ẽchez que l'ẽchont
Imparfait	Futur	Imparfait
i avés t'avés l'avet i aviins vous aviez l'aviont	i arai t'aras l'ara i arins vous arez l'aront	qu'i odgisse que t'odgisses que l'odgisse qu'i odgissiins que vous odgissiez que l'odgissiont
Passé simple	Futur antérieur	Passé
i odgis t'odgis l'odgit i odgirins vous odgirez l'odgiront	i arai odgu t'aras odgu l'ara odgu i arins odgu vous arez odgu l'aront odgu	qu'i ẽche odgu que t'ẽches odgu que l'ẽche odgu qu'i ẽchins odgu que vous ẽchez odgu que l'ẽchont odgu
Passé composé	Mode Conditionnel	Plus-que-parfait
i ai odgu t'as odgu l'a odgu i avins odgu vous avez odgu l'avont odgu	Présent i arés t'arés l'aret i ariins vous ariez l'ariont	(inemployé) Mode Impératif ẽs ẽyins, ayins ẽyez, ayez
Passé antérieur i odgis odgu... (inemployé)	Premier Passé i arés odgu t'arés odgu l'aret odgu i ariins odgu vous ariez odgu l'ariont odgu	Mode Participe Présent : ayant, ẽyant Passé : odgu, ayant odgu Mode Infinitif Présent : avouére Passé : avouére odgu

être (être)

Mode Indicatif		Mode Subjonctif
Présent	Plus-que-Parfait	Présent
i sés t'és l'ét i sins vous étez le sont	i avés été t'avés été l'avet été i aviins été vous aviez été l'aviont été	qu'i séche que te séches que le séche qu'i séchins que vous séchez que le séchont
Imparfait	Futur	Imparfait
i étés (1) t'étés l'étet i étiins vous étiez l'étiont	i serai te seras le sera i serins vous serez le seront	qu'i siche que te siches que le siche qu'i sichiins que vous sichiez que le sichiont
Passé simple	Futur antérieur	Passé
i sis te sis le sit i sirins vous sirez le siront	i arai été t'aras été l'ara été i arins été vous arez été l'aront été	qu'i ẽche été que t'ẽches été que l'ẽche été qu'i ẽchins été que vous ẽchez été que l'ẽchont été
Passé composé	Mode Conditionnel	Plus-que-Parfait
i ai été t'as été l'a été i avins été vous avez été l'avont été	Présent i serés te serés le seret i seriins vous seriez le serions	(inemployé) Mode Impératif sẽs sẽyins sẽyez
Passé antérieur i odgis été t'odgis été l'odgit été i odgirins été vous odgirez été l'odgiront été (peu employé)	Premier Passé i arés été t'arés été l'aret été i ariins été vous ariez été l'ariont été	Mode Participe Présent : étant Passé : ayant été Mode Infinitif Présent : être Passé : avouére été

(1) On a longtemps dit : i étas, et même ill étas (ll mll).

Chantâ (chanter)

Mode Indicatif		Mode Subjonctif
Présent	Plus-que-Parfait	Présent
i chante te chantes le chante i chantins vous chantez (1) le chantont	i avés chanté t'avés chanté l'avet chanté i aviins chanté vẽs aviez chanté l'aviont chanté	qu'i chante que te chantes que le chante qu'i chantiins que vous chantiez que le chantiont
Imparfait	Futur	Imparfait
i chantés te chantés le chantet i chantiins vous chantiez le chantiont	i chanterai te chanteras le chantera i chanterins vous chanterez le chanteront	qu'i chantisse que te chantisses que le chantisse qu'i chantissiins que vẽs chantissiez que le chantissiont
Passé simple	Futur antérieur	Passé
i chantis te chantis le chantit i chantirins vous chantirez le chantiront	i arai chanté t'aras chanté l'ara chanté i arins chanté vous arez chanté l'aront chanté	qu'i eche chanté que t'eches chanté que l'eche chanté qu'i echins chanté que vẽs echez chanté que l'échont chanté
Passé composé	Mode Conditionnel	Plus-que-parfait
i ai chanté t'as chanté l'a chanté i avins chanté vẽs avez chanté l'avont chanté Passé antérieur i odgis chanté t'odgis chanté l'odgit chanté i odgirins chanté ves odgirez chanté l'odgiront chanté	Présent i chanterés te chanterés le chanteret i chanteriins vous chanteriez le chanteriont Premier Passé i arés chanté t'arés chanté l'aret chanté i ariins chanté vẽs ariez chanté l'ariont chanté	(inemployé) Mode Impératif chante chantins chantez Mode Participe Présent : chantant Passé : chanté Mode Infinitif Présent : chantâ Passé : avouére chanté

(1) Vous s'emploie de préférence devant une consonne et vẽs (e comme venir) devant une voyelle. En fait les deux s'emploient indifféremment, comme ici. En interrogation, vous est seul employé : chantez-vous ?

Allâ (aller)

Mode Indicatif		Mode Subjonctif
Présent	Plus-que-Parfait	Présent
i va te vas (1) le va i allins vous allez l'allont	i avés été t'avés été l'avet été i aviins été ves aviez été l'aviont été	qu'i onge que t'onges que l'onge qu'i ongins que vous ongez que l'ongeont
Imparfait	Futur	Imparfait
i allés t'allés l'allet i allins ves alliez l'alliont	i érai t'éras l'éra i érins vous érez l'éront	qu'i ondgisse que t'ondgisses que l'ondgisse qu'i ondgissins que vous ondgissiez que l'ondgissiont
Passé simple	Futur antérieur	Passé
i ondgis t'ondgis l'ondgit i ondgirins ves ondgirez l'ondgiront	i arai été t'aras été l'ara été i arins été ves arez été l'aront été	qu'i eche été... Plus-que-Parfait qu'i odgîsse été...
Passé composé	Mode Conditionnel	Mode Impératif
i ai été t'as été l'a été i avins été vous avez été l'avont été Passé antérieur	Présent i érés t'érés l'éret i ériins vous ériez l'ériont	va allins allez Mode Participe Présent : allant Passé : été
i odgis été (inemployé)	Premier Passé i arés été t'arés été l'aret été i ariens été vous ariez été l'ariont été	Mode Infinitif Présent : allâ Passé : avouére été

(1) Prononcer « va ».

Fini (finir)

Mode Indicatif		Mode Subjonctif
i finis te finis le finit i finissins vous finissez le finissont	i avés fini t'avés fini l'avet fini i aviins fini vous aviez fini l'aviont fini	qu'i finisse que te finisses que le finisse qu'i finissiins que vous finissiez que le finissiont
Imparfait	Futur	Imparfait
i finissés te finissés le finisset i finissiins vous finissiez le finissiont	i finirai te finiras le finira i finirins vous finirez le finiront	identique au Présent
Passé simple	Futur antérieur	Passé
i finissis te finissis le finissit i finissirins vous finissirez le finissiront	i arai fini t'aras fini l'ara fini i arins fini vous arez fini l'aront fini	qu'i eche fini... Plus-que-parfait qu'i odgisse fini...
Passé composé	Mode Conditionnel	Mode Impératif
i ai fini t'as fini l'a fini i avins fini ves avez fini l'avont fini Passé antérieur	Présent i finirés te finirés le finiret i finiriins vous finiriez le finiriont	finis finissins finissez Mode Participe Présent : finissant Passé : fini (ie)
i odgis fini t'odgis fini l'odgit fini i odgirins fini ves odgirez fini l'odgiront fini	Premier Passé i arés fini t'arés fini l'aret fini i ariins fini vous ariez fini l'arion fini	Mode Infinitif Présent : fini Passé : avouére fini

Velouére (vouloir)

Mode Indicatif		Mode Subjonctif
Présent	Plus-que-Parfait	Présent
I vus te vus le vut i velins vous velez le velont	i avés velu t'avés velu l'avet velu i aviins velu ves aviez velu l'aviont velu	qu'i vûche que te vûches que le vûche qu'i vûchins que ves vûchez que le vûchont
Imparfait	Futur	Imparfait
i velés te velés le velet i veliins vous veliez le veliont	i vedrai te vedras le vedra i vedrins vous vedrez le vedront	qu'i velîche (inemployé)
Passé simple	Futur antérieur	Passé
i velis te velis le velit i velirins vous velirez le veliront	i arai velu t'aras velu l'ara velu i arins velu vous arez velu l'aront velu	qu'i ĕche velu Plus-que-Parfait qu'i odgisse velu... (inemployé)
Passé composé	Mode Conditionnel	Mode Impératif
i ai velu t'as velu l'a velu i avins velu vous avez velu l'avont velu Passé antérieur	Présent i vedrés te vedrés le vedret i vedriins vous vedriez le vedriont	vus velins velez Mode Participe Présent : velant Passé : velu (ue)
i odgis velu (inemployé)	Premier Passé i arés velu t'arés velu l'aret velu i ariins velu vous ariez velu l'ariont velu	Mode Infinitif Présent : velouére Passé : avouére velu

(1) L'e entre v et l est très peu appuyé (à tous les temps).

Pouvouére (pouvoir)

Mode Indicatif		Mode Subjonctif
Présent	Plus-que-Parfait	Présent
i peux te peux le peut i pouvins vous pouvez le pouvont	i avés poudgu t'avés poudgu l'avet poudgu i aviins poudgu vous aviez poudgu l'aviont poudgu	qu'i peuche que te peuches que le peuche qu'i peuchins que vous peuchez que le peuchont
Imparfait	Futur	Imparfait
I pouvés te pouvés le pouvet i pouviins vous pouviez le pouviont	i pourai te pouras le poura i pourins vous pourez le pouront	qu'i poudgisse que te poudgisses que le poudgisse qu'i poudgissiins que vous poudgissiez que le poudgissiont
Passé simple	Futur antérieur	Passé
i poudgis te poudgis le poudgis i poudgirins vous poudgirez le poudgiront	i arai poudgu t'aras poudgu l'ara poudgu i arins poudgu vous arez poudgu l'aront poudgu	qu'i ĕche poudgu...
Passé composé	Mode Conditionnel	Mode Impératif
i ai poudgu t'as poudgu l'a poudgu i avins poudgu vous avez poudgu l'avont poudgu	Présent i pourés te pourés le pouret i pourriins vous pouriez le pouriont	(n'est pas usité)
Passé antérieur		Mode Participe
i odgis poudgu t'odgis poudgu l'odgit poudgu i odgirins poudgu ves odgirez poudgu l'odgiront poudgu	Premier Passé i arés poudgu t'arés poudgu l'aret poudgu i ariins poudgu vous ariez poudgu l'ariont poudgu	Présent : pouvant Passé : poudgu Mode Infinitif Présent : pouvouére Passé : avouére poudgu

Prœinre (prendre)

Mode Indicatif		Mode Subjonctif
Présent	Plus-que-Parfait	Présent
i prœins te prœins le prœint i prenins vous prenez le prenont	i avés pris t'avés pris l'avet pris i aviins pris ves aviez pris l'aviont pris	qu'i prœinge que te prœinges que le prœinge qu'i prœingiins que vous prœingiez que le prœingiont
Imparfait	Futur	Imparfait
i prenés te prenés le prenet i preniins vous preniez le preniont	i prœinrai te prœinras le prœinra i prœinrins vous prœinrez le prœinront	qu'i prœindgîsse que te prœindgîsses que le prœindgisse qu'i prœindgissiins que ves prœindgissiez que le prœindgissiont
Passé simple	Futur antérieur	Passé
i prœindgis te prœindgis le prœindgit i prœindgirins vous prœindgirez le prœindgiront	i arai pris t'aras pris l'ara pris i arins pris ves arez pris l'aront pris	qu'i ẽche pris... Plus-que-Parfait qu'il odgisse pris...
Passé composé	Mode Conditionnel	Mode Impératif
i ai pris t'as pris l'a pris i avins pris vous avez pris l'avont pris Passé antérieur	Présent i prœinrés te prœinrés le prœinret i prœinriins vous prœinriez le prœinriont	prœins prenins prenez Mode Participe Présent : prenant Passé : pris -ise
i odgis pris t'odgis pris l'odgit pris i odgirins pris vous odgirez pris l'odgiront pris	Premier Passé i arés pris t'arés pris l'aret pris i ariins pris ves ariez pris l'ariont pris	Mode Infinitif Présent : prœinre Passé : avouére pris

Craire (croire)

Mode Indicatif		Mode Subjonctif
Présent	Plus-que-Parfait	Présent
i cres (1) te cres le cret i crayins vous crayez le crayont	i avés credgu (1) t'avés credgu l'avet credgu i aviins credgu ves aviez credgu l'aviont credgu	qu'i creche/craye (1) que te creches/crayes que le creche/craye qu'i crayiins que vous crayiez que le crayiont
Imparfait	Futur	Imparfait
i crayés te crayés le crayet i crayiins vous crayiez le crayiont	i crérai te créras le créra i crérins vous créréz le créront	qu'i crayisse que te crayisses que le crayisse qu'i crayissiins que vous crayissiez que le crayissiont
Passé simple	Futur antérieur	Passé
i crayis/credgis (1) te crayis/credgis le crayit/credgit i crayirins/credgirins ves crayirez/credgirez le crayiront/ credgiront	i arai credgu t'aras credgu l'ara credgu i arins credgu vous arez credgu l'aront credgu	qu'i eche credgu... Plus-que-Parfait qu'i odgisse credgu
Passé composé	Mode Conditionnel	Mode Impératif
i ai credgu t'as credgu l'a credgu i avins credgu vous avez credgu l'avont credgu Passé antérieur	Présent i crérés te crérés le créret i crériins vous crériez le crériont	cres crayins crayez Mode Participe Présent : crayant Passé : credgu (ue)
i odgis credgu t'odgis credgu l'odgit credgu i odgirins credgu ves odgirez credgu l'odgiront credgu	Premier Passé i arés credgu t'arés credgu l'aret credgu i ariins credgu ves ariez credgu l'ariont credgu	Mode Infinitif Présent : craire Passé : avouére credgu

(1) Dans « cres, credgu, creche, credgis », e comme « jouet ».
A toutes les personnes de tous les temps commençant par cra.., bien prononcer « kra ».

Veni (venir)

Mode Indicatif		Mode Subjonctif
Présent	Plus-que-Parfait	Présent
i vœins te vœins le vœint i venins vous venez le venont	i avés venu t'avés venu l'avet venu i aviins venu vous aviez venu l'aviont venu	qu'i vœinge que te vœinges que le vœinge qu'i vœingins que vous vœingez que le vœingeont
Imparfait	Futur	Imparfait
i venés te venés le venet i veniins vous veniez le veniont	i vœinrai te vœinras le vœinra i vœinrins vous vœinrez le vœinront	qu'i vœindgisse que te vœindgisses que le vœindgisse qu'i vœindgissiins que vous vœindgissiez que le vœindgissiont
Passé simple	Futur antérieur	Passé
i vœindgis te vœindgis le vœindgit i vœindgirins vous vœindgirez le vœindgiront	i arai venu t'aras venu l'ara venu i arins venu vous arez venu l'aront venu	qu'i eche venu... Plus-que-Parfait qu'i odgîsse venu...
Passé composé	Mode Conditionnel	Mode Impératif
i ai venu t'as venu l'a venu i avins venu vous avez venu l'avont venu Passé antérieur	Présent i vœinrés te vœinrés le vœinret i vœinriins vous vœinriez le vœinriont	vœins venins venez Mode Participe Présent : venant Passé : venu (ue)
I sis venu te sis venu le sit venu i sirins venus vous sirés venus le siront venus	Premier Passé i arés venu t'arés venu l'aret venu i ariins venu vous ariez venu l'ariont venu	Mode Infinitif Présent : veni Passé : avouére venu

Rappel :

Tous les verbes ont leur finale en e (e de jouet) à la 3e personne du singulier de l'imparfait de l'indicatif et du présent du conditionnel :

Imparfait :	i étés	t'étés	l'étét
	i avés	t'avés	l'avét
	i chantés	te chantés	le chantét
	i allés	t'allés	l'allét
	i finissés	te finissés	le finissét
	i velés	te velés	le velét
	i pouvés	te pouvés	le pouvét
	i prenés	te prenés	le prenét
	i crayés	te crayés	le crayét
	i venés	te venés	le venét
Conditionnel :	i serés	te serés	le serét
	i arés	t'arés	l'arét
	i chanterés	te chanterés	le chanterét
	i érés	t'érés	l'érét
	i finirés	te finirés	le finirét
	i vedrés	te vedrés	le vedrét
	i pourés	te pourés	le pourét
	i prœinrés	te prœinrés	le prœinrét
	i crérés	te crérés	le crérét
	i vœinrés	te vœinrés	le vœinrét

Le verbe avoir conserve cette particularité chaque fois qu'il intervient comme auxiliaire :

i avés chanté	t'avés chanté	l'avét chanté
i arés chanté	t'arés chanté	l'arét chanté
i avés venu	t'avés venu	l'avét venu
i arés venu	t'arés venu	l'arét venu

Quelques Temps Principaux

S'assire - s'asseoir : i m'assis, i nous assiins, i m'assiés, i nous assiyins (a-si-yi-in), i m'asseyis (as-yi), i m'assirai, qu'i m'assîche, assis, ise.

Bouĕre - boire : i bouĕs, te bouĕs, le bouĕt, i bouĕvés, i bouĕvis, i bouĕrai, qu'i bouĕche, bu, bue.

Bouilli - bouillir : i bouille, i bouillés, i bouillis, i bouillerai, qu'i bouille, bouilli, bouillie.

Coudre : i couds, i coudins, i coudés, i coudiins, i coudis, i coudrai, i coudrés, i coudriins, qu'i coude, coudu, coudue.

Couri - courir : i cours, i courés, i couris, i courrai, i courrés, qu'i coure, qu'i courisse, couru.

Deûvri - ouvrir : i deûvre, i deûvrés, i deûvris, i deûvrirai, qu'i deûvre, qu'i deûvrisse, deûvri, ie. (Voy. eûvri).

Devouére - devoir : i dĕs, i devins, i devés, i deviins, i devis, i devirins, i devrai, qu'i dĕche, dedgu (e à peine perçu).

Dire : i dis, i disins, vous disez, le disont, i disés, i dissis, i dissirins, i dirai, qu'i dise (ou diche), dit, die.

Euvri - (voy. deuvri) - ouvrir - Inf. et p.p. seuls.

Felouére - falloir : o faut, o felet, o felit (fli), ol a flu, ou falu, ou folu, o fedra, o fedret, qu'o flîche.

Fouēre - faire : i fouĕs, i fasins, i fasés, i fis, i fîrins, i ai fouet, i ferai, qu'i fache (ou qu'i fouĕche), fouet(ete).

Kēneûtre - connaître : i kēneûs, i kēneûssés, i kēneûssis, i kēneûtrai, qu'i kēneûssisse, kēneûssu (ou connu), ue.

Kindire - conduire - i kindis, i kindisins, i kindisés (zé), i kindisis (zi), i kindirai, qu'i kindise (z'), kindi, ie.

Kiôre - clore - (défectif) : i kios, i ai kios.

Lire : i lis, i lisés, i lisis, i lirai, qu'i lise, li (ie).

Mettre : i mets, i mettins, i mettés, i mettis, i ai mis, i mettrai, qu'i mette (ou qu'i mĕche), mis (ise).

Mouri - Mourir : le moûre, le mourĕt, le mouriont, le mourit, le mouriront, l'a mouru, le mourra, le mourront, le mourrĕt, le moureriont, que le moure, mouru (se conjugue avec avoir).

Nétre - naître : le nét (é), le nésset, i néssis, le nétra, qu'i nésse, nétchju, ue, ou néssu, ue.

Parétre - paraître : i parés, i paréssés, i paréssis, i paréssirins, i ai paréssu (ou paru), i parétrai, i parétrins, i parétrés, i parétriins, qu'i parésse, paréssu (ou paru).

Piaillâ - plier : i piaille, i piaillins, i piaillés, i piailliins, i piaillis, i piaillirins, i ai piaillé, i piaillerai, i piaillerins, i piaillerés, i piailleriins, qu'i piaille, piaillé, (piaillaille). On pourrait adopter l'orthographe piahllâ, et conjuguer en conséquence.

Piére - plaire : i piés, i piésés, i piésis, i piérai, qu'i piése, piésant, pié.

Rire : i ris, i riins, i riés, i riyins (ri-yi-in), i rllis (r'-yi), i ai ri, i rirai, qu'i rîe, ou qui rîse, ri.

ADVERBES

Ne figurent ici que les adverbes les plus courants qui diffèrent du français.

aillours	ailleurs	dgére	guère
douhôrs	dehors	mœime	même
dâre	derrière	otout	aussi
itchji	ici	à l'exprés	exprès
lé	là	pupis	pis (m. à m. : plus pire)
pẽrtout	partout	pẽrquoué	pourquoi
aneŭt	aujourd'hui	poué	point
avant	auparavant, avant	asteure	m. à m. : à cette heure
aussitout	aussitôt	-	maintenant
bétout	bientôt	-	dorénavant
pẽrtant	pourtant	-	désormais
demouœin	demain	à dôs foués	m. à m. : à des fois,
dampis	depuis	-	parfois, quelquefois
jamoués	jamais	tout picœin	(m. à m. : tout plein)
tẽrjous	toujours	-	beaucoup
kimbé	combien, très	bérẽde	-dº-
meux	mieux, davantage,	bé	bien
pas	pas (sans liaison)	bœin	bien

PREPOSITIONS - CONJONCTIONS INTERJECTIONS

Toutes les prépositions françaises sont possibles, à l'exception de : nonobstant, outre, selon, hormis, qui sont inconnues.

Il en va de même pour les conjonctions et les interjections.

A noter cependant que, dans ces premières, et de préférence, pourquoi se dit « à cause », quoique se dit « malgré que », toutefois se dit aussi « malgré que », ou « malgré », et que, dans les secondes, le domaine des locutions interjectives est considérable. En voici quelques-unes :

éh bé de tchjô cot !
éh bé asteûre !
ol ét trop fôrt !
bé alôrs !
bé râle !
garde-mou tchjeû !
hin tchjeû !
et pis te crẽs !
beth ét rœin !
à la boune heure !
à tchjô cot din !
tchjite fouére !
faut-o bé !
odin, odin, odin
ce que c'ét !
tése-te din !
i ô crẽs !
enfant de la mẽre !
fi de la mẽre !
fi de dgarce !
le dgablle m'emporte !
chœin gaté !
allins din !
i allins din !
aïe don !
boune gens !
min bin Sagneûr !
Sagneur de Dgu !

Explétives :

Pendant qu'i l'y singe : pendant que j'y pense.
I te dis que tchjeû : je ne te dis que ça !
A la mode de l'âtre : comme on dit, comme dit l'autre.
Tchjeûe belle bétise !
O n'a pas à sorti de là !
Nin a bé résin de dire !
Au revoir belle bargẽre !
Et pis aprés tchjeû : puis
Ol a pas tchji à aller kintre : on ne peut aller contre.
i m'en va te dire ine chouse : je vais te dire une chose.
Qu'ét-o que te vus ! que veut-tu !
Qu'ét-o que te vus qu'i te diche ! que veux-tu que je te dise !

QUELQUES PATRONYMES PARMI LES PLUS REPANDUS

Aubrit	Aubrit -te	Guillot	Dgillot -ote
Bailly	Bailly -ise	Guinefoleau	Dginefolet -elle
Baubriaud	Bauberiu -uche	Journoleau	Jounolu -uche
Baudry	Baudrit -ite	Lamberton	Lambertin -oune
Bobin	Bobin -ine	Largeau	Largeâ -âde
Bonnaud	Bounâ -âde	Laurent	Lorend -ende
Bouchet	Bouchet -ette	Lucas	Lucas -âse
Bouhier	Bois -oise	Mangou	Mangou -oute
Boyer	Boyu -uche	Martin	Martin -ine
Boulineau	Boulinais -elle	Mathé	Mathé -aille
Boutin	Boutin -ine	Ménard	Moucœinard (-arde)
Bouniot	Bougnot -ote	Métayer	Métâ -ĕre
Braud	Braudu -uche	Meunier	Mounâ -ette
Brelay	Berlé -ése	Michaud	Michaud -aude
Bruneau	Bruneau -aude	Miot	Miot -ote
Caquineau	Catchjinais -elle	Morin	Morin -ine
Cardin	Cardin -ine	Morisseau	Morissais -elle
Chabot	Chabot -ote	Morisset	Morisset -ette
Chaigneau	Châgna -âde	Naud	Naud -aude
Chaudron	Chaudrin -oune	Paris	Paris -ise
Chavasseau	Chavassais -elle	Perot	Perot -ote
Clément	Kiément -ente	Pigeaud	Pigeâ -âde
Cochard	Cochard -arde	Poitou	Pouétou -uche
Cochard	Cochu -ute	Poupeau	Poupais
Coirier	Couéra -elle	Pouvreau	Pouvrais -elle
Favreau	Favrais -elle	Prunier	Prunâ -ĕre
Fleuret	Fieuret -ette	Renaud	Renâ -âde
Formond	Formin -ine	Renaud	Renaud -aude
Frère	Frĕre	Renou	Renou -oute
Fumoleau	Fumelais -elle	Robin	Robin -ine
Gachignard	Gâchegnârd -arde	Rousseau	Roussais -elle
Garnier	Garnu -uche	Roux	Roux -ousse
Garnier	Garnâ -âde, -ĕre	Sacré	Sacré -aille
Gatineau	Gâtinais -elle	Soulet	Soulet -ette
Gauduchon	Gauduchin -oune	Tallineau	Talinais -elle
Gelé	Gelé -aille	Thébaud	Thĕbâ -âde
Gelineau	Gelinais -elle	Thibaudeau	Thibaudu -elle
Gelot	Gelot -ote	Thruhaut	Thruhâ -âde
Germain	Jarmoucœin -œine	Veillat	Viat -Vehllate
Gibaud	Gibâ -âde	Veillet	Veillet -ette
Guillemoteau	Dgillemotais -elle	Viaud	Viâ -âde

QUELQUES NOMS DE VILLES OU LOCALITES

Arçais	Arcé	Oulmes	Inhme
Bouillé	Boulié	Souil	Soï
Bressuire	Bērsuire	Taugon	Tauguin
Coulon	Coulin	Villeneuve	Villeneû
Coulonge	Coulinge	Villiers	Villâs
Courdault	Courdâ	Xanton-Chassenon	Téssin
Damvix	Damvi	La Barbée	La Barbaille
Darlais	Darlâs	La Poublée	La Poubiaille
Fontaines	Fintœine	La Ronde	La Rinde
Fontenay-le-Cte	Fintené	Le Coudreau	Le Coudrais
Foussais	Foussé	Le Mazeau	Le Mazais
Glande	Ionze	Le Prieuré	Le Perioulé
Lesson	Léssin	Le Vanneau	Le Vannais
Luçon	Lucin	St-Hilaire	St-Hilére
Maillezais	Maillezé	St-Liguaire	St-Lidgére
Massigny	Mâssegné	St-Pompain	St-Pimpoucœin
Mervent	Mouervent	St-Rémy	St-Romé
Nieul	Niail	St-Sigismond	St-Simin
Niort	Niôrt	Ste-Christine	St-Grétine

A

a pr. pers. f. s. et pl. : elle, elles, mais seulement devant une consonne et aux seules formes affirmative et négative ; devant une voyelle on dit « alle, alles » : « a vut, a velont » : elle veut, elles veulent ; « alle ô vut, alles ô velont » (sans liaison) : elle le veut, elles le veulent. A la forme interrogative on dit « elle, elles » : « ô vut-elle, ô velont-elles ? : le veut-elle, le veulent-elles.

à prép. : à ; indique le lieu ; marque aussi l'appartenance quand il s'agit de personnes ou d'animaux identifiés. Ex. « la femme à Pierre, le lait à la chĕuvre », (il s'agit de la chèvre de la maison), « le chat à la vouĕsine ». Mais on emploie « de » quand il s'agit de personnes ou d'animaux non identifiés : « ine ouvrage de femme, dô lait de chĕuvre ». A noter qu'on dit : la foire « à Benet » et le marché « de Benet ».

abandin n.m. : abandon ; « jardin à l'abandin » : jardin à l'abandon.

abandounâ v.a : abandonner, délaisser ; p.p. abandouné -aille.

abargeâ v.a. : construire une « barge » (meule de foin).

abat n.m. : concerne la pluie : « ine éve d'abat, ine abat d'éve » : forte pluie qui heurte violemment le sol au point d'en provoquer le tassement ou d'en accroître la compacité.

abatchjulâ v.a. : incliner un véhicule à deux roues jusqu'au sol vers l'arrière, soit pour qu'il tienne moins de place, soit pour le vider de son contenu par gravité ; p.p. abatchjulé -aille.

abēchâ v.a. : donner la becquée, nourrir ses petits, en parlant d'un oiseau. A vrai dire, le sens est souvent plus large et couvre l'ensemble des allées et venues des parents durant la présence au nid des oisillons. D'une manière générale, quand un oiseau se présente au nid avec un moucheron ou une chenille dans le bec, il est toujours appelé « la mĕre ». Après la ponte, « la mĕre » couvre ; après l'éclosion, « alle abēche ».

abēné -aille adj. : habillé d'une façon déplorable dans des vêtements qui ne sont pas aux mesures de celui qui les porte. Peut aussi s'employer au fig.

abërnonciaux n.m.pl. : ce mot, qu'on retrouve plus ou moins déformé dans d'autres parlers locaux, contient l'idée de parole obscure, de langage hermétique, et, par suite, de méfiance. La méfiance est en trop, car voici l'origine : l'Eglise, on le sait, a utilisé le latin pendant des siècles dans l'administration des sacrements. Ainsi du baptême. Outre le nouveau-né de quelques heures, la cérémonie autour des fonts baptismaux groupait la marraine, qui tenait l'enfant, le père, le parrain et quelques parents ou amis. Le prêtre lisait les textes latins, naturellement inaccessibles à l'assistance, et, s'arrêtant à certains endroits, il demandait aux parrain et marraine de répéter après lui, pour le compte de l'enfant, le répons latin qui engageait le jeune baptisé. C'est ainsi qu'après avoir demandé s'il renonçait « au démon, à ses œuvres et à ses pompes », il se tournait vers le parrain et la marraine en disant : dites « ab renuntio » (en latin : je renonce). Les deux répétaient alors, à leur manière, le son qu'ils venaient d'entendre, et dont ils faisaient d'emblée : abërnoncio, l'ancêtre des abërnonciaux d'aujourd'hui. Car avec le temps et la force de répétition, ce mot est passé dans les mémoires sous le biais d'une sonorité voisine fort accessible : la bërnaille dans le siau. Que de cérémonies ont perdu de leur dignité solennelle à l'approche de cette phrase attendue qui comblait d'aise une assistance inculte, étrangère au latin comme au français, qui se retirait avec l'impression de n'avoir enfin pas tout perdu de ce qui s'était dit.

abeûille (a-beû-ll', ll, mll, ajourd'hui a-beû-ye) n.f. : abeille. Récolter le miel se dit taillâ lés abeûilles ; la ruche se dit œin bournâ, et les rayons sont « dôs braîches ».

abiâ (ab-llâ, ll mll, aujourd'hui ab-yâ) v.a. : écailler et vider les poissons ; peler et vider les anguilles. I abëhlle, i abiins, i abiés, i abëhlliins, i abllis, i abllirins, i abëhllerai, qu'i abëhlle, abié-aille.

abigot n.m. : excroissance aiguë sur un manche d'outil, un morceau de bois, un tronc d'arbre, qui est susceptible de causer des blessures douloureuses à quiconque en ignore la présence.

abordâ v.a. : immobiliser un bateau en portant son avant sur le plan incliné d'une « cale » ; également le ranger en long contre le bord de la rivière. Dans ce cas on immobilise le bateau en enroulant sa chaîne soit autour d'une racine ou d'un piquet, côté talus, soit autour de la pigouille plantée le long du bord extérieur. La chaîne est en effet fixée sur un côté du bateau, à la courbe du milieu.

aboriâ v.a. : éborgner ; p.p. aborié-aille.

abotais n.m. : obstacle au passage de l'eau. Barrage momentané sur un cours d'eau en vue de son curage. Peut aller de la simple planche posée en travers et de champ, à l'assemblage de pieux rainurés enfoncés en ligne et

jointivement. On a aussi donné le nom d'abotais à des fascinages montés au bord d'un cours d'eau pour en empêcher les empiètements.

aboucagé -aille adj. : couvert d'une végétation de plantes sauvages et d'arbrisseaux divers enchevêtrés et impénétrables.

abouéssouné -aille adj. : sens voisin du précédent, les végétaux étant des épines. Se dit aussi d'une haie vive qui, faute d'entretien, est devenue un véritable buisson (bouéssin).

abounesi (zi) v.a. : bonifier, rendre meilleur, abonnir.

abounesi (s') v.pr. : se bonifier, (des choses et des gens).

abourde n.f. : 1) Béquille. 2) Autre mot pour « abute ». Concerne surtout la batellerie. C'est l'étai en bois qui soutient un bateau tiré à sec et mis de champ pour réparation.

aboutâ v.a. : fixer bout à bout (corde, lacet, planche), p.p. abouté -aille.

abramâ v.n. : avoir une faim dévorante, en parlant des animaux d'étable.

âbre n.m. : arbre (on dit ine âbre) ; « à hautou d'âbre » : (m.àm. à hauteur d'arbre, l'arbre étant implicitement un peuplier), expression courante pour préciser la hauteur d'un vol de canards, d'un nuage bas, d'une fumée...

abrêvou n.m. : abreuvoir à bétail, particulièrement l'abreuvoir naturel ou aménagé en bordure d'un fossé ou d'un cours d'eau, par opposition au récipient mobile en pierre de taille, en ciment, en tôle ou en bois, qui porte le nom de timbre, ou pile, ou pone, qu'on transporte dans les champs et qu'on remplit d'eau régulièrement par seaux ou par tombereau-citerne.

abriâ v.a. : couvrir, mettre sous abri. Abriâ les salades : les couvrir contre le gel, ou pour les faire blanchir. I abris, i abriins, i abriés, i abrilliins, i abērllis, i abērllirins, i ai abrié (ou abērié), i abrirai, qu'i abērllisse, abēriant.

abriâ (s') v.pr. : se couvrir d'une pèlerine ou d'une toile ample contre le froid. S'il s'agit de la pluie, voy. abrique, s'abriquâ.

abriaille n.f. : toile ou manteau de pluie. (On dit aussi abēriaille).

abrié -aille p.p. et adj. : sous abri, couvert, protégé. Se dit aussi des marais lors des inondations d'hiver. Les marais sont abriés quand l'eau les recouvre. On pourrait écrire abērié.

abriquà (s') v. pr. : se mettre à l'abri contre la pluie ; gagner un couvert où la pluie ne peut vous atteindre.

abrique n.f. : ce sous quoi ou grâce à quoi on se met à l'abri de la pluie ou du vent. S'emploit surtout dans l'expression « à l'abrique ». L'abrique peut être un arbre, un pan de mur, un buisson, une maison, un parapluie. - « Mettre de l'argent à l'abrique » : faire un placement sûr.

abriure n.f. : couvercle (terme de cuisine). S'emploie également pour un puits. On dit aussi, plus rarement, couvarklle.

abute n.f. : jambe de force ; perche ou piquet que l'on pose obliquement en soutien ou en guise d'étai le long d'une meule de foin, d'un bûcher, ou d'un entassement quelconque, pour en renforcer la stabilité, en soutenir la poussée et en prévenir l'effondrement. On dit aussi un pé-debout. Comparer arc-boutant. Désigne aussi la perche fourchue qui soutient une branche surchargée de fruits.

ac. prép. : contraction de avec : « ac mé, ac lé » : avec moi, avec elle.

acabassé -aille p.p. et adj. : effondré, avachi. Comparer cabas, panier mou qui, posé à terre, offre cette apparence.

acâbié -aille p.p. et adj. : accablé. Absol. : infirme.

acachâ v.a. : appuyer, faire effort sur quelque chose. « Acachâ sus la gachette d'œin fusi ».

acachâ (s') v. pr. : se tasser (p. ex. meule de foin).

acache adj. : se dit d'une terre fortement tassée par la pluie, qui est devenue compacte, ou d'un pain qui a mal levé.

acadâ v.n. : cesser de s'agiter, se calmer. Concerne plutôt des enfants. « Le peut pas acadâ » : il ne peut pas rester tranquille.

acaillé adj. : désigne l'aspect d'une terre nue qui, après avoir été détrempée par la pluie, a séché au soleil et s'est craquelée.

achaillâ v.n. : abandonner son nid, en parlant d'un oiseau. S'applique aussi à une personne contrainte d'abandonner un travail faute de temps ou de moyens.

achalâ v.a. : donner chaud, échauffer l'esprit ; p.p. achalé -aille.

achalant -te adj. : Fatigant (qui donne chaud). Se dit d'un enfant très turbulent et indifférent aux remarques réitérées. Aucun lien avec achalandé.

achenâ (chn) n.m. : 1) La bordure d'un toit sans chéneau, qui forme avancée, et d'où l'eau de pluie tombe directement dans le vide sur toute la longueur du mur. 2) Cette eau elle-même. Un objet déposé contre un tel mur est « à l'achenâ » (on dit aussi, plus rarement, « à la goutère »). Par contre, un objet déposé contre un mur bordé d'un chéneau est « à l'éve » (à l'eau), ou « à la mouillerie » (à la pluie), mais pas « à l'achenâ », puisqu'il ne reçoit pas l'eau du toit.

âchet n.m. : ver de terre. « Grous âchet » : lombric, celui qu'on utilise dans la « vērmaille » (voy. ce mot). Comparer aiche.

achetis -ise (ach-ti) adj. : Qui a été acheté tout fait, par opposition au même objet qu'on aurait pu faire soi-même (surtout vêtements).

acotâ v.a. : 1) Appuyer de côté, ou sur le côté. 2) Déposer quelque chose en appui contre quelque chose (une bicyclette contre un mur). 3) Arrêter, protéger contre quelque chose : un buisson « acote » le vent. 4) absol. Se placer en un point ou sur une ligne que les bêtes ne doivent pas franchir, y veiller et intervenir si besoin est. La bergère crie à son chien : « Acote au bôrd ! »

acotâ (s') v. pr. : s'appuyer contre quelque chose, s'adosser.

acouâ (s') v. pr. : se dit d'une poule (surtout) au moment où, d'elle-même, elle commence à rester au nid pour couver, qu'on lui confie des œufs ou non. Ne pas confondre avec « aquouâ ».

acouassâ (s') v. pr. : syn. du précédent, mais avec une nuance péjorative : le comportement de cette poule ne correspond nullement aux souhaits de la fermière.

acoyau (a-co-yo) n.m. : petit aqueduc en maçonnerie ou en éléments préfabriqués qui, placé généralement dans un fossé de route et recouvert de terre, permet le passage des charrois courants (sorties de champs, p. ex), sans faire obstacle au libre écoulement des eaux de ruissellement.

acraire v.a. : ne s'emploie qu'à l'inf. et après « fouére » (faire). Faire croire ou chercher à faire croire ce qui n'est pas la vérité. L'interpelé répond d'un air entendu : « i ô crés ! » (je le crois), ce qui veut dire : à d'autres, je n'en crois rien.

âcris n.m.pl. : objets divers, plus encombrants qu'utiles.

actiin (si-in) n.f. : action.

actiounâ (si) v.a. : actionner.

adâraillâ (s') v. pr. : dans un groupe de personnes ou d'animaux qui se déplacent dans le même sens, se dit de celui ou de ceux qui, insensiblement, se laissent dépasser par les autres au point de se trouver « en âre » (en arrière), ou « pēr dare » (par derrière).

adgĕt n.m. : 1) au sing. : être « a l'adgĕt », se dit d'une personne qui, par disposition naturelle et constante, surveille, note, épie tout ce qui se passe autour d'elle. 2) au pl. : terme de guerre ou de chasse. Etre « aux adgĕts », surveiller avec le plus grand soin.

adgillaille n. f. : aiguillée.

adgille (a-dgi-ll', ll mll, aujourd'hui a-dgi-ye) n.f. : aiguille, de couturière, de montre, l'horloge, de charrue, de faucheuse, de charrette à bœufs (timon). Fausse-adgille : pièce de charronnage qui renforce le fond des charrettes à chevaux, à distance égale entre les deux montants du bâti. Dans la charette à bœufs, l'aiguille est la pièce maîtresse du plancher ; elle se prolonge à l'avant pour constituer le timon. Dans la charrette à cheval, l'aiguille de la charrette à bœufs est coupée à l'avant du plancher

et les deux montants latéraux du plateau sont prolongés vers l'avant pour devenir les brancards. C'est cette aiguille coupée qui devient la fausse-aiguille. Aussi navette à lacer.

adgillin (a-dgi-llin, ll mll, aujourd'hui a-dgi-yin) n.m. : aiguillon. Ce mot désigne uniquement le long bâton léger muni d'une pointe à l'extrémité la plus fine et qu'utilise le laboureur pour conduire et guider ses bœufs. L'aiguillon d'une guêpe ou d'une abeille se dit « fissin ».

adginâ v.a. : exciter, provoquer, agacer une personne ou un animal au point d'en amener parfois des réactions violentes.

adgusâ v.a. : aiguiser.

adguse n.f. : pierre à aiguiser les faux. Les autres outils s'aiguisent sur une meule.

aditiin (si-in) n.f. : addition.

adoubâ v.a. : 1) réparer, raccommoder (linge, filets de pêche...). pour les chaussures on dit radoubâ. 2) adoubâ la soupe : y ajouter du beurre ; p.p. adoubé -aille.

adoubage n.m. : ce qu'on étend sur les tartines des enfants ; ce qu'on ajoute à la soupe en plus du pain et des oignons.

adoué -aille p.p. de adouâ, peu usité : qui vit en concubinage. Se dit aussi pour le gibier à plume, à la saison des nids, quand les couples se forment.

adounâ v.n. : adonner, correspondre, se produire. « Si ol adoune », si les choses se passent de cette manière, si tout va comme prévu.

adrésse (é fermé et long) n.f. : adresse, aussi bien domicile qu'habileté.

adret -ette adj. : adroit, qui a de l'adresse, de l'habileté ; qui tire bien, qui est bon chasseur.

adurassé -aille p.p. et adj. : se dit d'un foin sur pied qui commence à durcir faute d'avoir pu être fauché au meilleur moment.

afâblle (a-fâb-ye) adj. : affable.

afégnantisâ (s') v. pr. : céder à la paresse, s'affainéantir.

afenâ (fn) v.a. : distribuer une ration de foin au bétail.

afenage (fn) n. m. : la distribution du foin elle-même dans le ratelier.

afété -aille p.p. et adj. : se dit d'un tas de foin, d'une meule de paille qui sont achevés, qui ont reçu l'équivalent d'un faîtage pour une maison. Ce travail est délicat.

afeublli (s') v. pr. : s'affaiblir ; i m'afeubllis (a-feub-yi), i m'afeubllissés, i m'afeubllissis, i nous afeubllissirins, i m'ai afeublli, i m'afeubllirai, qu'i m'afeubllisse, afeubllissant.

afiâ (s') v.pr. : se procurer par un semis de quelques graines une provision de semence suffisante pour la saison prochaine.

afiage n.m. : l'âge de la charrue, sa pièce maîtresse, en bois, qui reçoit les mancherons et les principaux accessoires.

afiche n.f. : affiche. Etre « à l'afiche » : être en vente (immeuble).

afilaille n.f. : affilée.

afinesi (nz) v.a. : rendre fin. Fig. s'afinesi : devenir conciliant après avoir été arrogant.

afinzé -aille p.p. et adj. : qui touche le fond. Se dit d'un bateau qui, faute de surveillance, a fini par se remplir d'eau de pluie et s'enfoncer jusqu'à toucher le fond. S'il est disparu sous l'eau complètement on dit qu'il est « à find ». Ne pas confondre avec « enfincé ».

afligé -aille adj. : infirme.

afouére n.f. : 1) Affaire. Etre « de la boune afouére » : être aimable, complaisant ; « en vela ine afouére ! » en voilà une affaire ! 2) (au pl.) vêtements. 3) mobilier. 4) affaires (profession).

afoufâ v.a. : donner trop à manger aux bêtes à l'étable.

afranchi v.a. : castrer, p.p. afranchi.

âfru -use adj. : affreux.

afrutagé -aille adj. : se dit d'un terrain bien pourvu en arbres fruitiers.

afut n.m. : 1) Endroit où l'on se dissimule pour surprendre le gibier. 2) Le degré d'affûtage d'un outil, surtout une faux. 3) Le talent ou l'aptitude du faucheur à donner à son outil un tranchant parfait.

agacé -aille p.p. et adj. : agacé ; « avouére lés dents agaçailles ».

agafâ v.a. : engloutir sa nourriture, dévorer. Fig. : « Le velet tout ôs agafâ » : il n'y en avait que pour lui, il voulait s'imposer en tout et partout.

agât n.m. : dégât (par le vent, la grèle, les animaux). Etre « dans l'agât » : être là où il ne faut pas, en parlant des animaux, et y causer un dommage.

agençâ v.a. : balayer (la maison, l'aire) ; p.p. agencé -aille.

agençures n.f.pl. : balayures.

ageneuillâ (a-je-neu-llà, ll mll, aujourd'hui a-je-neu-yâ) v.a. et pr. (s') agenouiller ; p.p. ageneuillé -aille.

agout n.m. : caniveau creusé pour assurer l'assèchement d'un bas-fond humide. Peut aussi désigner la pente suivant laquelle l'eau s'écoule, ou cette eau elle-même. Dans un champ cultivé le caniveau prend le nom d'« édgére ».

agoutâ v.n. : égoutter, perdre son eau. Ce mot est réservé aux terres imprégnées de pluie ; dans tous les autres cas on dit « égoutâ ».

agoutou n.m. : panier à salade.

agrâlant -te adj. : plaisant, attrayant. Surtout en phrases négatives.

agravé -aille adj. : se dit d'un animal (chien, cheval, bœuf, mouton) qui a marché ou courru trop longtemps sur un terrain dur ou sur des chaumes, et dont les pattes deviennent meurtries, gonflées et douloureuses.

agrœimpe-chat n.m. : l'oiseau dit pic-vert ; il en existe plusieurs espèces.

agrœins n.m.pl. : menus grains et graines diverses séparés du bon grain par le tarare.

agruselé -aille (zl) adj. : se dit d'un arbre fruitier couvert de fruits aussi abondants et serrés que les grains d'une groseille (gruselle).

aguedouné-aille adj. : arrêté dans son développement (d'une personne).

aguēnet n.f. : agitation dans un travail pressant. Etre à l'aguēnet : être bousculé par le travail, en été surtout, quand « tout est à faire en même temps ».

aguērnailles n.f. pl. : tout élément solide qui se dépose au fond d'un récipient contenant un liquide.

âhlle (â-ll', ll mll, aujourd'hui â-ye) : ce mot n'a pas d'équivalent direct. Il exprime le grand nombre, le surplus, la satiété. « Ol a dôs poumes à l'âhlle » : il y a des pommes à foison, à ne savoir qu'en faire. Lien avec auhlette, auhllâ, auhllant, (voy. ces mots).

aiche n.f. : mode de pêche aux anguilles à l'aide de petites « bottes » (voy. ce mot) posées isolement sur le fond des cours d'eau et dans l'ouverture desquelles on a disposé un appat, généralement quelques morceaux de loches rouges ou grosses limaces hachées à la serpe. C'est cet appat qui constitue l'aiche. On a longtemps dit aèche.

aïe interj. : commandement adressé à un cheval pour le faire avancer.

aïe don ! interj. : et allez donc ! Voy. allins din, et i allins din.

ail (a-ye) pr. pers. 3e pers. m.s. et pl. : il, ils, dans la conjugaison interrogative seulement : « l'ô vut », il le veut ; « ô vut-ail ? ? le veut-il ? « l'ô velont », ils le veulent ; « ô velont-ails ? », le veulent-ils ?

aillon (a-llon, ll mll, aujourd'hui a-yon) **n.m.** : le gland du chêne.

aillours (a-llou'-r, ll mll, aujourd'hui a-your) **adv.** ailleurs.

air n.f. : air. Dans l'expression « être à l'air » : se découvrir en dormant au point d'être pratiquement nu.

ajaçais n.m. : petit de la pie (ajace).

ajace n.f. : pie. Comptine : « ajace, pijace, mijace, quand désajace-pijace-mijaceras-tu ? - I désajace-pijace-mijacerai quand toutes lés ajaces-pijaces-mijaces désajace-pijace-mijaceront ».

Une autre : « Au printemps la mĕre ajace fouet sin nic dans n'œin bouéssin, la pibole ; au printemps la mĕre ajace fouet sin nic dans n'œin bouéssin, pibolin ! ».

alablle (a-lab-ye) adj. : se dit d'un enfant turbulent et mal élevé qui vous fatigue et vous épuise.

alaille n.f. : allée.

alais n.m. : petit « meulin » édifié avec du foin demi-sec.

ale n.f. : aile (d'oiseau, d'avion).

alétérâ v.a. : répandre de la litière (létére) sous le bétail à l'étable.

aleûgne n.f. : alène, outil de cordonnier.

alirose n.f. : variété de pomme de terre (early rose).

alingeâ v.a. : allonger ; p.p. alingé -geaille.

alis -se adj. : se dit d'un gâteau ou d'une galette mal saisis à la cuisson, celle-ci n'intervenant qu'après la séparation des composants selon leur densité ; aussi galette sans levain.

allâ v.n.irrég. : aller ; s'en allâ : s'en aller, et, par extension, quitter le pays ; i va, te vas (a), le va, i allins, ves allez, l'allont, i allés, i ondgis, i ondgirins, i ai été, i érai, t'éras, l'éra, i érés, t'érés, l'érét, qu'i onge, qu'i ondgisse, allant.

alle, alles (al) pr.pers.f. 3e pers. : elle, elles, aux formes affirmative et négative seulement, et devant une voyelle. (voy. a).

allez coucher ! : expression utilisée pour éloigner un chien.

allins interj. : allons ! ; « allins din, allins asteure ! « allons donc ! Se dit calmement, au récit de choses surprenantes. Voy. i allins din !

almena n.m. : almanach. Il s'agit en fait de l'« Almanach Vendéen ».

amandâ n.m. : amandier.

amâssérâ v.a. : ranger en tas (mâssères), à mesure qu'on les abat, les branches des « cosses » (voy. ce mot) dont on désire exploiter les cépées. Ce rangement facilite grandement la reprise des branches en vue de leur mise en fagots.

ambitiin n.f. : ambition.

ambitiounâ (siou) v.a. : ambitionner.

amenâ v.a. : 1) amener à soi. 2) mettre bas, en parlant d'une bête de ferme. 3) produire (arbre fruitier).

amendâ v.a. : améliorer, - v.n. : baisser le prix d'une marchandise.

amidin n.m. : amidon.

amidounâ v.a. : amidonner, p.p. amidouné -aille.

amitié n.f. : une terre qui est d'amitié : qui colle aux sabots.

amoindresi v.a. : 1)amoindrir. 2) perdre du poids.

amorche n.f. : amorce. Montaigne emploie amorcher pour enflammer.

amornassâ (s') v.n. : se dit lorsque le ciel se garnit de gros nuages aux formes mouvantes appelés « mornes » (voy. ce mot).

anaille n.f. : année ; « la boune anaille » ; « ol ét demoucœin qu'a finit sés anailles » : c'est demain son anniversaire.

anciœin adj. : ancien. n.m.pl. : les anciens, ceux qui vivaient autrefois ; les « anciens » d'aujourd'hui sont « lés vius » (vieux), f. : ancienne.

andgille (ll mll, aujourd'hui an-dgi-ye) : anguille. Quand on prend des anguilles dans une nasse, il y a en fait deux espèces de poissons. Les uns ont le ventre blanc, sont considérés comme femelles et portent le nom « d'andgilles ». Les autres ont le ventre jaune, sont considérés comme mâles, et portent le nom de « pibâs ». C'est d'ailleurs ce dernier mot qu'utilise couramment le pêcheur, réservant le terme d'andgille aux pièces de forte taille, qui ont toutes le ventre blanc. Le tout-venant se mange généralement à la poêle (fricassaille) et les plus belles pièces en bouilleture (matelote).

andœin n.m. : andain ; désigne à la fois le cordon d'herbe coupée et rassemblée par la faux, et l'espace dégagé par le faucheur en un passage.

ane'ût adv. : 1) aujourd'hui. 2) de nos jours.

ane'ûssâ (s') v.n. : s'emploie pour exprimer que la clarté du jour a disparu et que la nuit est proche. O s'ane'ûsse : la nuit tombe. Voy. brun et brindassâ.

angar n.m. : hangar. On dit ine angar, sous l'angar, œin bel angar.

anglés -ése adj. ou n.pr. anglais.

animâ n.m. : animal ; pl. : animâs.

ançâ v.a. : annoncer, p.p. ancé -çaille.

ânis n.m. : anis.

année n.f. : ce mot, qui veut bien dire année, est utilisé sous cette forme chaque fois que l'année en question est soit l'année dernière, soit l'année prochaine. Dans ces deux cas « année » n'est pas employé comme un mot français, mais comme une contraction d'anaille. On dira donc : pour l'an passé, « l'année dêrére », ou « l'année pâssaille » ; pour l'an prochain : « l'année prochaine », ou « l'année tchji vœint ». Cette dualité se retrouve ailleurs (voy. tchjeû, tchjeute, tchjette).

antelle n.f. : chacun des deux éléments en bois qui constituent l'ossature d'un collier de cheval de trait, et dont une excroissance latérale en forme d'oreille est percée d'un trou où passent les guides. En frs. : attelle.

août (a-ou) : le mois d'août.

apareil n.m. : dispositif complémentaire d'une faucheuse à herbe qui permet de faucher le blé et d'en rassembler les tiges en javelles (portailles) qui sont ensuite liées en gerbes à la main.

aparigeâ v.a. : assortir deux objets ou deux animaux pour en faire une paire ou un couple (paire de bas, paire de bœufs) ; mettre ensemble plusieurs

objets ou plusieur animaux qui se ressemblent (qui sont pareils) par la taille, la couleur.

apatchjetâ v.a. : réunir en paquets des produits ou végétaux d'une certaine longueur, (tiges de maïs, de chanvre, etc). Quand l'épicière fait des paquets de café, de sel, on dit empatchjetâ.

apâturâ v.a. : effectuer deux fois par jour l'ensemble des travaux touchant l'alimentation et les soins du bétail à l'étable, la traite non comprise.

apcé n.m. : abcès.

apĕrcevouére v.a. : apercevoir ; i apĕrcĕs, i apercevins, i apercevés, i aperceviins, i apercevis, i apercevirins, i apercevrai, qu'i apercéve, qu'i apercevisse, apercevant, aperçu -ue.

apĕrchâ v.a. : approcher ; p.p. apĕrché -aille. Absol. ce que fait celui ou celle qui, à l'aide d'une fourche, soulève le foin des meulins pour l'approcher de celui qui fait la charretée.

apĕrlingeaille n.f. : longue suite ou série. Se dit d'une foule de personnes étirée sur une route ou un chemin, d'un vol d'oiseaux en ligne, d'un alignement de fruits sur une même branche...

apĕrtouchâ v.n. : toucher par des liens familiaux étroits : le chagrin est plus grand quand le mort vous « apĕrtouche ».

apiani v.a. : aplanir, p.p. apiani -ie.

apiati v.a. : aplatir, p.p. apiati -ie.

apiin n.m. : aplomb.

apouâ v.a. : poser à terre un objet lourd et encombrant.

apouâ (s') v.pr. : se poser sur le sol ou dans un arbre (oiseau) ; atterrir (avion) ; amerrir (hydravion).

apouéce n.f. : montant en bois fixé en travers d'une extrémité d'un tramail et dont le pêcheur enfonce la pointe inférieure dans le bord de la rivière au moment de déployer le filet à partir de ce point d'appui.

apouœintâ (s') v.pr. : affecter de parler français quand il n'y a pas nécessité ; syn. de « causâ pouœintu ».

apouœintusâ v.a. : tailler en pointe, rendre pointu (crayon, piquet).

apraillé (a-pra-llé, ll mll, aujourd'hui a-pra-yé) adj. : se dit d'un terrain qu'après des années de culture on a cessé de cultiver et qui a fini par reprendre l'aspect d'une prairie naturelle.

âpre adj. : se dit d'un fruit vert ; aussi d'un chien mal dressé qui s'acharne sur le bétail malgré les appels de son maître.

apré prép. ou adv. : après ; si « apré » marque une simple postériorité dans le temps il est souvent allongé en « en empré ». Ex. : « tchjoque temps en empré, ou tchjoque temps apré ».

aprenti -ive n.m. : apprenti (remarquer la forme f.).

aprivâ v.a. : apprivoiser ; p.p. aprivé -aille.

aprœinre v.a. : apprendre ; i aprœins, i aprenés, i aprœindgis, i aprœinrai, qu'i aprœinge, apris- ise.

apropêrsi v.a. : nettoyer ce qui était sale, mais sans atteindre la propreté absolue.

apti n.m. : appétit ; « boune apti », bon appétit.

aquêni v.a. (ne s'emploie guère qu'à l'indicatif, à l'infinitif et au p.p.) : accablé, effondré sous une charge trop lourde. Etre « aquêni d'ouvrage » : être écrasé de travail.

aquêrneuillé -aille adj. : accroupi sans confort ni grâce, par suite de fatigue ou de frayeur.

aquoué -aille p.p. et adj. : se dit de deux animaux (surtout des chevaux), dont l'un est attaché par sa longe à la queue (quoue) de celui qui le précède.

arachis n.m.pl. : ensemble de végétaux, arbustes ou racines arrachés d'un terrain qu'on a voulu défricher.

arachou de dents : dentiste.

arandâ v.a. : rassembler en rangées parallèles (randes) le foin séché au sol, à l'aide d'un râteau en bois. Ce travail précède la mise en tas (meulins) qui permet au foin de terminer son séchage tout en devenant plus compact et facile à charger.

arangeâ v.a. : 1) réparer. 2) arranger, disposer plaisamment, mettre en ordre.

arantelâ (tl) v.a. : enlever les toiles d'araignée là où elles sont abondantes, p. ex. au plafond des étables (surtout à l'infinitif).

arantelle n.f. : toile d'araignée (araignée se dit « urogne »).

arche n.f. : mis pour arc dans l'expression « l'a meux d'ine corde à sêne arche », il a plus d'une corde à son arc.

1-**arcin** n.m. : chacun des arceaux tendus au-dessus et dans le prolongement des bords d'un bateau pour en augmenter la capacité de chargement. Utilisés pour les transports volumineux mais relativement légers, surtout foin en vrac ; les arcins prennent appui dans les évidements des « courbes ».

2-**arcin** adj. : seul emploi : « avouére le tchjeûr arcin », avoir des aigreurs d'estomac.

ardêhllin (ll mll, aujourd'hui ar-de-yin) n.m. : orgelet.

ardile n. f. : argile.

ardilou -ouse adj. : argileux.

ardivelle n.f. : barre de fer plate qui constitue la branche mobile d'une paumelle. L'ardivelle est fixée sur la porte et tourne autour du gond, lui-même fixé au mur. Ne se trouve que sur les portes du modèle le plus simple.

âre adj. : se dit du foin coupé quand il est cassant par excès d'exposition au plein soleil. Si on le ramasse en l'état, il se brise et les feuilles tombent et sont perdues ; il faut attendre, pour y toucher sans risque, la fraîcheur du soir, ou profiter de celle du matin. Concerne avant tout les regains, surtout ceux de luzerne.

arentâ v.a. : vendre en viager.

arét (é de fermé) n.m. : arrêt ; l'arét dôs autobus.

argagnasses n.f.pl. : linge usé, guenilles. Désigne aussi des objets disparates, sans valeur et encombrants.

argolet n.m. : sens voisin de zigoto, ou artoupan (voy. ce mot). Au Moyen Age un archer à cheval s'appelait un argoulet ; le mot a traversé le temps et n'a gardé qu'une partie de son sens. En langage militaire, les argoulets sont les ancêtres des dragons.

aricotier n.m. : autre syn. d'artoupan, avec en plus la notion de chicane, d'ergotage. Le marchand de vaches (c'est le nom du marchand de bestiaux) passe généralement pour le modèle de l'aricotier.

arindelle n.f. : hirondelle.

arindi v.a. : arrondir. On dit aussi arindesi (dzi), p.p. arindi -ie.

aripaudâ v.n. : travailler dans des conditions difficiles, pratiquement sans moyen et sans espoir. A pu s'appliquer à toute une vie.

armi n.m. : dans l'expression « o sent l'armi », cela sent le brûlé, le roussi. C'est l'odeur d'un tissu qui brûle lentement et sans flamme. Concerne aussi l'odeur de cuisine quand un plat est en train de « prendre au fond ».

armouése n.f. : armoire à une porte.

arnie n.f. : hernie. On dit « ine arnie ».

aroghnacé -çaille (a-rog-na-cé) : adj. se dit d'un bois rugueux, noueux, infendable.

arolé -aille adj. : qui a pris l'habitude d'un comportement attendu, d'un rôle, dans un attelage, en parlant de jeunes bœufs liés ensemble depuis peu de temps (ou de vaches, car on liait ensemble également des vaches, chez les paysans les plus pauvres).

aromi v.a. : venir à bout de quelque chose par son travail, sa patience, son astuce ; implique une difficulté. Comparer arrimer.

arossé -aille p.p. et adj. : se dit d'un pacage surpâturé ou l'herbe a pratiquement disparu. Comparer arasé.

arou n.m. : averse, « œin boune arou », une forte averse.

arousâ v.a. : arroser, p.p. arousé -aille.

arousou n.m. : arrosoir.

aroûtâ v.n. : ce que fait une vache qui donne son lait avec abondance et facilité.

aroutiné -aille adj. : qui a acquis une habitude par un usage répété.

ârre adv. : arrière ; en ârre-sésin : en arrière-saison.

arrivaille n.f. : arrivée ; l'arrivaille dôs pērmĕres gelailles.

arrive : dans l'expression « jusqu'arrive » : jusqu'à ce que la personne en cause soit arrivée à destination. « L'a gardé sēne abēraille jusqu'arrive », autre façon de dire que la pluie n'a pas cessé durant tout son voyage. Certains ont proposé « jusqu'à rive », mais le mot rive est inemployé en V.

arsipâ n.m. : pauvre hère, individu pitoyable.

artichâ (ar-ti-cha-ou, aujourd'hui ar-ti-châ) n.m. : artichaud.

artifâilles n.f.pl. : objets divers, encombrants, entassés, que l'on conserve en un même lieu « parce qu'ils pourraient servir » ; syn. de âcris.

artiklle (ar-tik-ye) n.m. : article.

artoupan n.m. : un des nombreux termes utilisés pour désigner un garçon un peu casseur qu'on admire tout en s'en détournant.

assauvagé -aille p.p. et adj. : se dit d'un animal domestique poursuivi ou maltraité qui a pris, au moins pour un temps, un comportement de bête sauvage.

assayâ v.a. : essayer ; i assaye (a-ye), i assayés, i assayis, i assayerai, i assayerins, qu'i assaye, assayé -aille.

assent (d') loc. adv. : « être d'assent », être consentant, être d'accord. Plus généralement, avoir l'esprit conciliant, avoir bon caractère.

asseupé -aille p.p. et adj. : coupé à hauteur ou en forme de seupe (voy. ce mot) ; se dit d'un jeune arbre de haute tige qui a été tronqué à bonne hauteur (environ 1,20 m), pour devenir une « seupe », ou « cosse », en vue d'obtenir des branches exploitables du sol même.

assiaille n.f. : tout ce qui peut servir de siège pour s'asseoir.

assire v.a. : asseoir ; s'assire, s'asseoir ; i m'assis, i m'assiés, i nous assiyins (a-si-yi-in), qui m'assîche, assis-te (a-sî-t).

assoumâ v.a. : assommer, p.p. assoumé -aille.

assolidesi (dzi) v.a. : renforcer la solidité de quelque chose.

asteure adv. : maintenant, à cette heure. Absol. « éh bé asteure ! » et bien quoi, qu'est-ce qui vous prend !

asthme (as-m') n.m. : asthme ; avoir de l'asthme se dit être asthme.

atabié -aille p.p. et adj. : installé à table pour un repas, attablé.

atchjit, n.m. : acquit.

atchjitâ v.a. : acquitter, p.p. atchjité -aille.

atchjupé -aille adj. : accroupi ; on dit aussi « tchjupé ».

ateni (tn) v.n. : attendre (infinitif seul). Ne pas confondre avec « à teni » (a tenir), loc. adv. qui signifie sans discontinuer.

âtre n.m. : autre ; « ine âtre », un autre ; « lés âtres », les autres, autrui. « A la mode à l'âtre » : comme dit l'autre.

attache n.f. : chaîne ou corde en forme d'y, fixée à la crèche, et qui, refermée autour du cou d'une bête, la retient à sa place dans l'étable. L'attache en corde est munie d'une « biette ».

attelâ (tl) v.a. : atteler. S'emploie souvent seul ; dans ce cas, signifie à la fois harnacher un cheval et l'atteler à un véhicule. Pour des bœufs, on dit plus couramment « liâ » (lier).

attrape-sot n.m. : attrape-nigaud.

aubâ n.m. : variété de saule dite saule blanc, à feuilles longues et effilées, de couleur claire, généralement exploitée en têtards (cosses), et dont les branches, souvent de belle venue et lisses, sont recherchées pour faire des manches légers, souples et résistants (fourches, pigouilles). Les cosses d'aubâ peuvent vivre des siècles. Elles sont alors creuses et prennent des formes impressionnantes qui ont fourni matière à maintes légendes. Aubâ est exactement le mot frs. aubier, lequel désigne pour beaucoup non seulement l'aubour ci-après, mais aussi et précisément ce saule blanc lui-même ; en V. la confusion n'est pas possible.

aubarge n.f. : auberge.

aubour n.m. : aubier, la partie du tronc qui est entre le cœur et l'écorce ; dans les bois durs (chêne), l'aubier n'est pas utilisé.

aubré n.m. : faucon pèlerin.

audou n.f. : lueur d'un incendie lointain.

auhllâ (ô-llâ, ll mll, aujourd'hui ô-yâ) v.a. : ouiller, parfaire le plein d'une barrique.

auhllant -te (ô-llan, ll mll, aujourd'hui ô-yan) adj. : se dit d'un enfant bruyant et insupportable qui vous agace et vous épuise. voy. âhlle et le précédent.

auhllette (ô-lle-t', ll mll, aujourd'hui ô-yet') n.f. 1) entonnoir de cuisine. 2) Creux formé à la surface des eaux courantes qui tourbillonnent derrière un obstacle fixe. C'est le mot frs. ouillette, avec un sens différent mais voisin : l'ouillette est un broc à très long bec verseur courbé pour ouiller les futs.

aumônière n.f. : sorte de bourse en tissu blanc ouvragé, que les premières communiantes portent à la ceinture.

aussitout adv. : aussitôt.

autant adv. : le V. a conservé l'expression « autant comme ». Ex. « autant kēme mé », autant que moi ; « autant kēme t'en vendras », autant que tu en voudras.

autrefoués adv. : autrefois, jadis. On dit aussi « dans le temps ».

auvent n.m. : contrevent, volet (aux fenêtres seulement).

auvure n.f. : nom donné aux premières planches, de contour irrégulier que le scieur prélève sur une bille de bois. Vendues à bas prix, elles sont recherchées des bricoleurs. Equarrie, c'est une « volige ».

avais n.m.pl. : faveurs excessives qu'on s'accorde à soi-même, ou qui sont accordées par faiblesse à d'autres, au-delà de tout mérite ou de toute raison.

avangeâ v.n. : aller de l'avant dans son travail, avoir un fort rendement.

avange n.f. : dans l'expression « ol ét (ol ét pas) d'avange » : c'est un travail dans lequel on a (on ne peut avoir) du rendement.

avant (d') loc. adv. : qui précède. « Le jou d'avant », la veille.

avant hier adv. : avant-hier (le t ne se lie pas) ; « avant hier au sâ » : avant-hier soir.

aveni (vn) n.m. : avenir. « A l'aveni », à l'avenir.

aveni v.n. : advenir, arriver, échoir. N'est guère employé qu'au passé simple et au futur : ol avœindgit, ol avœinra.

avērti (e de petit) v.a. : avērtir, p.p. averti -ie.

aveûil (a-veû-ll', ll mll, aujourd'hui a-veû-ye) **n.m. et adj.** : aveugle.

aveûillâ (a-veû-llâ, ll, mll, aujourd'hui a-veû-yâ) **v.a.** : aveugler, p.p. aveuillé -aille.

avēsé -aille adj. : dont le comportement est naturellement rusé, au bord de la malveillance. Aussi : qui a de mauvaises habitudes, « l'ét avēsé à bouĕre ».

avié adj. : particulièrement vif, en parlant du feu. Si le feu renaît de ses braises, on dit : le s'a ravié.

avis n.m. : dans l'expression « o me semblle avis », il me semble que...

avocat n.m. : râfle d'un épi de maïs, ce qui reste d'un épi égrené.

avœindgit : passé simple de aveni.

avouĕnâ v.a. : distribuer de l'avoine à un animal (cheval) en supplément de sa ration ordinaire. On peut aussi avouĕnâ des oiseaux de basse-cour, mais dans ce cas le mot signifie simplement nourrir avec de l'avoine, sans autre aliment distribué.

avouéne n.f. : avoine. Ré de l'avouéne : expression malaisée. On sait que les chevaux, parfois, au pré, se roulent sur le dos en agitant les jambes, dessinant ainsi des séries de rayons (rés). Ce geste, conséquence probable d'une démangeaison en un point du dos inaccessible, est interprété comme un signe de santé et d'heureuse détente ; ce serait le fait d'un cheval satisfait, qui a reçu de l'avoine selon son désir, et qui exprime ainsi une vigoureuse satisfaction.

avouére v.a. : avoir, i ai, i avés, i odgis, i arai, qu'i éche, odgu.

avrâsâ v.n. : produire une forte sensation de chaleur, ou même de brûlure ; ex. feu vif dans la cheminée, braise (vraise) des chaufferettes.

avrille (ll mll, aujourd'hui a-vri-ye) n.m. : avril. On dit aussi avrail.

B

babigeot n.m. : babeurre, sous-produit du barattage, ce qui reste de la crème de lait après extraction du beurre qu'elle contient.

badâ v.n. : se comporter en badaud.

badâ -âde adj. : badaud, nigaud, qui regarde fixement et bouche bée toute chose qui lui paraît nouvelle. Se retrouve dans le nom de Badebec, la mère de Pantagruel.

badine n.f. : baguette souple, longue et mince. Syn. de fẽssine.

badrolâ v.n. : se dit de quelque chose de mal arrimé ou de mal suspendu qui oscille au gré de la marche ou du vent.

bai-belle adj. : beau, belle ; « œin bai drôle, ine belle drolaisse, bai-père, belle-mére, bai-frére, belle-sœû », (beau-fils se dit fiâtre) ; « bai-temps » signifie printemps, et « bai temps » signifie beau temps. « Avouére bai temps » signifie n'avoir aucune peine à garder son troupeau. Le passant demande : « as-tu bai temps ? La bergère répond : « i ai pas grand'peine ».

baillâ (ba-llâ, ll mll, aujourd'hui ba-yâ) v.a. : donner.

bâillâ (bâ-llâ, ll mll, aujourd'hui bâ-yâ) v.n. 1) bâiller, avoir un baillement. 2) ouvrir : « bâille ta goule », ouvre la bouche.

baillarge (ba-llar-j', ll mll, aujourd'hui ba-yar-j') n.f. : orge de printemps.

bâillotâ (bâ-llo-tâ, ll mll, aujourd'hui bâ-yo-tâ) v.n. : fréquentatif de bâillâ. Se dit de poissons qui sont depuis longtemps dans une eau insuffisante et pauvre en oxygène. Ils ouvrent et ferment la gueule avec bruit, hors de l'eau, en donnant des signes d'agitation et de malaise. Concerne aussi les poissons frais pêchés et les oiseaux blessés qui vont mourir.

baillote (ba-llo-t', ll mll, aujourd'hui ba-yo-t') n.f. : récipient circulaire en bois pour usages divers (lessive, vendanges, abreuvoir). Il en existe en tôle galvanisée. On dit aussi « bassiote ».

balâ v.n. : flotter. Se dit d'un objet qui, jeté à l'eau, reste à la surface.

balade n.f. : un des mots qui désignent l'assemblée ou fête annuelle dans une localité. Il existe un calendrier des balades comme il en existe un des foires et marchés.

balan n.m. : 1) « au balan », de « balâ », se dit d'un terrain ou d'un local envahi par les eaux et où les objets légers sont « à la bale », c'est-à-dire surnagent ou flottent. 2) amplitude des balancements que subit une charretée de foin ou de gerbes sur un chemin mal uni, et qu'il convient de réduire pour éviter de verser. Le balan conditionne la hauteur raisonnable d'un chargement.

balayâ v.a. : balayer ; i balaye (a-ye), i balayins, i balayés, i balayiins, i balayis, i balayirins, i balayerai, i balayerés, i balayeriins, qu'i balaye, balayant, balayé.

bale n.f. : « s'en allâ à la bale », s'en aller à la dérive, s'en aller au fil de l'eau, flotter au gré du courant, être balotté. On peut dire aussi « s'en allâ au balan ».

balé n.m. : 1) balai, surtout balai de paille de riz ou de sorgho ; « balé d'ére ou de guērna (grenier) » : balai de bouleau en forme d'éventail. 2) sorgho, graminée alimentaire dont les panicules, une fois égrénés, servent à confectionner des balais de maison, à la manière des balais en paille de riz. Prononcer comme emballé.

balére n.f. : sorte de matelas constitué d'une enveloppe remplie de balles d'avoine ; se place entre la paillasse et la « couête ».

balet n.m. : hangar de taille moyenne qui sert aussi d'atelier ; il est généralement clos sur trois côtés.

balinet n.m. : petit balai de cheminée. « le balinet dô foi » (foyer). On dit aussi « balinette », ou « balayette ». La pale, le balinet, la pincette et le soufiet sont les quatre accessoires d'une cheminée.

balot n.m. : lèvre, surtout la lèvre inférieure. De quelqu'un qui a l'air renfrogné on dit qu'il n'a pas « lés balots paris », i.e. sur la même ligne.

balote n.f. : balle, le jouet de la petite fille.

balouné -aille adj. : balonné, gonflé (surtout d'une personne).

balounet n.m. : ballon-jouet en caoutchouc, tenu par un fil.

baptéme (ba-té-m') n.m. : baptême.

baptisâ v.a. : baptiser ; p.p. baptisé -aille.

baquetaille n.f. : le contenu d'un baquet.

barâche n.f. : tique, insecte suceur.

baratâ v.a. : baratter, frapper de la crème de lait dans une baratte, à l'aide d'un « baratin », pour obtenir du beurre.

baratais n.m. : seul emploi connu : « sec kēme baratais » : archisec.

1) **barate** n.f. : baratte. Il s'agit du modèle en bois, de forme tronconique, parfois légèrement ventrue, contenant de 10 à 15 litres, muni d'un couvercle en bois tourné et percé en son centre d'un trou où coulisse verticalement le manche du « baratin ». Techn. : Pour faire du beurre, on commence par remplir de lait des « pot-à-lait », ou « pot-à caillâ » (le t de pot se lie) en grès, de 2 à 3 litres, et on empile ces pots au coin du feu, dans chaque angle de la cheminée. Chaque pot est couvert d'une assiette qui reçoit le pot supérieur et ainsi de suite jusqu'à 3 ou 4. Quand la crème est montée (2 à 3 jours en été, 4 ou 5 en hiver), on la sépare du caillé qui est en dessous et on la dépose dans la baratte. Le caillé est ensuite consommé comme tel. — ne pas confondre avec la caillebote (voy. ce mot) - A l'aide du baratin qu'on manœuvre verticalement en va-et-vient rapides (150 coups-minute) dans le trou du couvercle en bois, on frappe la crème pendant le temps nécessaire à la formation des grumeaux de beurre (en moyenne une bonne demi-heure). On enlève alors le couvercle de la baratte et on imprime au disque du baratin un mouvement circulaire à la surface du liquide pour aider à la réunion des grumeaux. Celle-ci obtenue, on sort le beurre qui sera ensuite malaxé à la main ou à la cuillère de bois pour l'assécher. Le liquide qui reste dans la barate est le babigeot. Il a l'apparence du lait, un peu plus épais, un peu moins blanc, avec un grand nombre de minuscules particules de beurre qui flottent à la surface. Frais, c'est un mets délicieux.

2) **barate** n.f. : nom communément donné à une plante aquatique aérienne dont la tige volumineuse et creuse comporte des séparations à la manière des roseaux ou des bambous. Cette plante qui aime les bas-fonds et les fossés asséchés est précieuse pour les fillettes qui s'en servent pour jouer à la cuisine.

baratin n.m. : l'accessoire de la baratte. Il s'agit simplement d'un manche léger d'un mètre environ de longueur, muni à une extrémité d'un disque en bois percé de trous. C'est ce disque qui frappe la crème, provoquant ainsi la formation du beurre.

barbaillâ v.n : se dit au moment de la montée des eaux, lorsque le niveau de l'eau affleure le niveau du sol dans les marais.

barbot n.m. : tout insecte de couleur noire ou foncée, du charançon au cafard, qui rampe plus qu'il ne vole.

barbouilloux-ouse adj. : se dit d'un enfant dont le visage a besoin d'être débarbouillé (avec un « débarbouillou »).

barche adj. : brèche-dent. Comparer ébréché.

bardaille n.f. : consommation d'aliments atteignant le maximum de ce qui peut être absorbé en volume. Copieux repas fait par un ruminant dans un gras pacage. Pourrait s'appliquer à certaines personnes.

bardé -aille adj. : qui a pris une bardaille.

barge n.f. : meule de foin édifiée à l'extérieur. Peut aussi désigner le foin entassé dans la grange à fourrage. La meule de paille se dit le « paillâ », la meule de gerbes est une « tourette ».

bargère n.f. : bergère (on dit aujourd'hui bērgère). « au revoir belle bargère » : refrain d'une complainte oubliée qu'on rappelle pour exprimer que la réalité n'a pas suivi le rêve.

barne n.f. : grande toile carrée qui sert à recueillir ou à transporter des produits encombrants divers : foin, feuilles mortes...

baromet n.m. : grenouille rainette qui vit volontiers sur les arbres. Les enfants les mettent dans des bocaux verticaux avec une tige de bois oblique et prétendent que les points successifs où s'arrête la rainette sur la tige correspondent aux variations barométriques, d'où son nom. Quand les rainettes chantent, on dit qu'elles demandent la pluie (voy. guērnivelles).

bârrâ v.a. : 1) fermer à l'aide d'une barre (porte). 2) établir une séparation avec fil de fer et piquets soit pour diviser un terrain déjà clos, soit pour séparer deux fonds voisins. Entourer un champ d'une clôture se dit « rembârrâ ».

bârrage n.m. : clôture de piquets et fil de fer ronce. Un barrage sur un cours d'eau est un « abotais » ; un grand barrage de retenue se dit bârrage.

bârrais n.m. : barreau d'une cage, d'une chaise... Pour une échelle ou un ratelier d'étable, on dit « rolin ».

bârre n.f. : 1) tige de bois dont on enfonce une extrémité dans un trou de mur pour maintenir une porte fermée, (c'est la bobinette du Petit Chaperon Rouge). 2) forte tige de fer renflée et conique à une extrémité, biseautée à l'autre, qui peut servir de levier du côté biseau et barre à trous de l'autre.

bârré -aille p.p. et adj. : 1) retenu par une barre (porte) ; 2) rayé d'un trait de plume ; 3) qui a des barres ou taches de couleur sur fond clair (pelage de vaches normandes) ; 4) j'ai entendu appeler les gendarmes « lés bârrés » parce que leur képi porte des barres (galons).

bârre-à-couri n.m. : jeu de barres, classique dans les cours d'école, au temps où les enfants inventaient leurs jeux.

bârrère n.f. : barrière.

barricot n.m. : petit tonneau que l'on va remplir périodiquement pour assurer les besoins en vin de la famille.

1-bâs n.m. : profondeur, ex. « 10 m de bas » ; le bas, par opposition au haut.

2-bâs -sse adj. : bas, creux, profond.

3-bâs (à) adv. : à terre, par terre. Poser son panier « à bas » ; « cheûre à bas », tomber par terre.

bascouette n.f. : bergeronnette.

bassaille n.f. : auge à porc.

bâssère n.f. : baissière, dénivellation en creux, droite ou sinueuse, dans un marais. La végétation y est souvent sans grande valeur.

bâssi v.a. : accroître la profondeur première d'un puits, d'un fossé.

bassiote n.f. : autre mot pour « baillotte ».

bâssou n.f. : profondeur.

batai n.m. : bateau. Il s'agit avant tout du bateau à fond plat que possède chaque foyer et dont l'usage dans le marais est permanent.

batelâ (tl) n.m. : charpentier en bateaux.

batelaille n.f. : la charge d'un bateau en foin, fumier, fagots, et même raisins au moment des vendanges.

bati (a de bateau) n.m. : le fil d'une faux qui a été battue, sa tranche coupante, amincie et affilée au marteau par le faucheur sur l'enclume. Le « bati » disparaît peu à peu par usure au cours du fauchage ; la faux alors ne coupe plus et il faut la rebattre. Une faux bien battue doit faucher un demi-hectare en herbe des champs et le double en herbe de marais. Entre deux « batis », le « fil » est conservé à la faux par le passage régulier de la pierre à aiguiser appelée « adguse ».

bâti n.m. : tout dispositif en bois d'un certain volume « bâti » pour supporter un matériel d'usage courant. Ex. le bâti d'une meule. Ne pas confondre avec le précédent.

bâti v.a. : bâtir, p.p. bâti -ie.

bâtin n.m. : bâton ; bâtin-sautou (litt. bâton-sauteur) : longue perche légère et résistante qu'on utilise pour franchir les fossés de moyenne largeur. C'est une variante du saut à la perche : il ne s'agit pas ici de sauter haut, mais de sauter loin.

batou n.m. : battoir de lavandière.

battre v.a. : absol. battre du blé, du trèfle etc, soit au fléau, soit au rouleau, à la batteuse fixe, à la moissonneuse-batteuse.

batterelle (tr) adj. : « ajace batterelle » : pie-grièche.

batteries n.f. pl. : époque des « batteries » : temps des battages.

bavassâ v.n. : bavarder d'abondance mais sans méchanceté.

bavette n.f. : bavoir de bébé.

bé n.m. : fossé de dérivation par où passait l'eau qui faisait tourner un moulin. Le procédé permettait de ne pas interrompre la navigation sur la rivière (écluses). Ce mot, d'emploi assez rare, désigne aujourd'hui des

fossés dont l'utilité première a disparu des mémoires, ou qui ont reçu ce nom par assimilation. Comparer bief, ou abée.

bé adv. : bien ; « i ô vus bé » : je (le) veux bien. A vrai dire, bien adv. a, selon le cas, deux correspondants en V; : « bé » et « bœin ». Il se traduit par « bœin » quand il signifie de la bonne manière, très bien, d'une manière heureuse ou parfaite. Il se traduit par « bé » quand il signifie beaucoup, très, environ, ou qu'il marque une concession. Ex. « T'és bé en retard » : tu es bien (beaucoup) en retard ; « ol ét bé trop cher » : c'est bien (beaucoup) trop cher ; « ol ét bé bin » : c'est bien (très) bon ; « i sés bé kintent » : je suis bien (très) content ; « l'ét encore bé jene » : il est encore bien (très) jeune ; « l'avont bé mis ine heure » : ils ont bien (environ) mis une heure ; « ol ô faut bé » : il le faut bien (je vous le concède). Expressions : « ol ét bé li » : c'est bien lui ; « ol ét bé de lé » : c'est bien d'elle ; « ol ét bé à li de dire tchjeû » : c'est bien à lui de dire ça ; « bé meux que tchjeu » : bien plus ; « bé dôs foués » : bien des fois (souvent) ; « vô bé » : oui bien ; « i ô vedrés bé » : je (le) voudrais bien. Il est parfois difficile d'indiquer la nuance qui sépare « bé » de « bœin » dans leur emploi, d'autant plus qu'on peut les rencontrer côte à côte, ce qui exclue tout mot à mot d'une langue à l'autre. Voy. bœin.

bécaudâ v.n. : se dit des poissons de rivière qui ouvrent bruyamment la gueule hors de l'eau sous certaines influences atmosphériques ou saisonnières.

bec-de-corbin n.m. : pince dite universelle.

bĕchâ v.n. : percer sa coquille avec son bec, pour un poussin qui va naître. Aucun lien avec bécher son jardin qui se dit labourrâ.

bĕdâ n.m. : individu gros et bête. Comparer bêta et badaud.

bĕdénaille n.f. : syn. de ventraille, ventrée.

bĕgaçâ v.n. : bégayer.

bĕgaçou -ouse adj. ou n. : celui, celle qui bégaie.

bĕgasse n.f. : bécasse.

bĕgassine n.f. : bécassine.

bĕ̀gnâ v.a. : presque uniquement dans le sens de baigner des œufs arrivés en fin de couvaison. Le dix-neuvième jour, la fermière dépose les œufs couvés (une douzaine par poule), dans un seau d'eau. Les œufs qui contiennent un poussin remuent légèrement au bout de quelques secondes ; ceux qui sont clairs restent immobiles. Elle peut donc les retirer et laisser ainsi sous la poule plus de place aux poussins qui vont naître.

bĕ̀gnâ (se) v.pr. : se baigner, en mer ou en rivière.

bĕhlle (be-ll', ll mll, aujourd'hui be-ye) **n.f.** : 1) jeune pousse qui se

développe naturellement à la base du tronc d'un arbre sur pied. 2) bouture, enracinée ou non, d'un végétal de faible développement (osier, vigne) destinée à être plantée ou mise en pépinière (on dit en nourrice). Dans ce cas, est syn. de broche 4.

bēlâ v.n. : pleurer. Ne pleure pas se dit « bēle pas ! ».

bēlé -aille adj. : fêlé, fendu. Se dit d'un plat, d'un vase...

belle-zamine n.f. : balsamine.

bēnasse n.f. : petit bien foncier exploité simplement.

bēnése (bn) adj. : satisfait de son sort (litt. bien aise) ; se dit aussi bien de quelqu'un qui n'a pas de soucis immédiats que d'un animal de ferme au milieu d'un bon pacage.

bēquehlle (be-ke-ll', ll mll, aujourd'hui be-ke-ye) n.f. : béquille.

bēquēlâ v.n. : bêler, pour une chêvre.

bēquet n.m. : chevreau.

bēquetâ v.n. : mettre bas, pour une chèvre.

bēquiâ n.m. : brocheton, jeune brochet ; en frs. beccard, nom que l'on donne au jeune brochet lorsqu'il atteint une certaine grosseur.

bérâle interj. : bien sûr, je m'en doute, certainement, je vous crois. Mais aussi, selon le cas et le ton : je ne vous crois guère !

bērçà v.a. : bercer, p.p. bercé -aille.

bērciâ n.m. : berceau.

bērdadan : sorte d'onomatopée qui évoque une chute spectaculaire et bruyante ; équivalent de badaboum. Peut s'employer seul.

bērdassâ v.n. : débiter d'abondance des paroles vaines et peu distinctes.

bērdasse n.f. : celle qui bērdasse (avec un fond de malveillance).

bērdassou n.m. : celui qui bērdasse. On dit aussi bagassou. Dans ce domaine, on peut créer des mots du même genre, sans étonner personne.

bērdœingot : dans un refrain célèbre, « la mariaille sus lés fagots, bērdœinguette, la mariaille sus lés fagots, bērdœingot ! ».

bērdoquâ v.n. : s'entrechoquer avec bruit au cours d'un déplacement ; évoque avant tout le bruit que font des bidons vides qui s'entrechoquent dans une charrette de laitier, mais le sens avoisine aussi parfois celui de bringuebaler.

bērdouéré -aille p.p. et adj. : fortement taché ou sali sur le visage (chocolat, confiture) ou sur les vêtements (cambouis, peinture). En mauvaise part.

bérède adv. : beaucoup, très : « i l'ai troué bérède changé ».

bērgeâ n.m. : berger.

bērgère n.f. : bergère ; « allâ à la bērgère » : aller retrouver sa bonne amie quand elle est « au champ ».

bērlâs n.m.pl. : plante aquatique qui ressemble à du cresson dont les feuilles seraient pointues.

bērlére n.f. : anse d'un panier, d'un seau.

bērnaille (ou brênaille) n.f. : brenée, son imbibé d'eau (si possible eau de vaisselle ou de laiterie), qu'on distribue aux volailles et aux porcs surtout en hiver. Selon la saison, on ajoute à la bērnaille des herbes hachées (trèfle, orties) ou des pommes de terre bouillies écrasées (ébērnailles).

bērouassâ v.n. (voy. **brouassâ**).

bērtelles n.f. pl. : bretelles.

bērth interj. : implique un départ ou un passage rapide, quand on rapporte l'événement. « tout d'œin cot, bērth !, l'a démarré ».

bērtin n.m. : parcelle de braise incandescente projetée par éclatement.

bērvochâ v.n. : boire très souvent et peu à la fois ; s'entend en bonne ou en mauvaise part. Comparer buvotter.

bēsi n.f. : mot d'enfant pour chèvre, qu'on utilise d'ailleurs pour appeler l'animal.

bēsin (bz) n.m. : besoin ; « i en avins bēsin », nous en avons besoin.

bēssin -oune n.m. ou adj. : jumeau.

bēssounâ v.n. : mettre au monde des jumeaux.

bētâ v.n. : se prendre, se figer en refroidissant (huile, sauce).

bête adj. : bête ; sés-i bête, suis-je bête ! (é de fermé).

bête à sept têtes et dix cornes : animal fabuleux qui intervient dans certains contes de grand-mères.

bēth (be-t') interj. : bah ! ; « bēth ét rœin » : bah ! ce n'est rien. Traduit une opposition spontanée et même indignée envers un événement jugé insignifiant mais auquel l'intéressé donne de l'importance. Se prononce toujours très sèchement.

bētin n.m. : menus éclats et déchets de carrière de pierre blanche détachés de la masse par les tailleurs de pierre à l'aide du « marteau taillant ». Répandu régulièrement sur une certaine épaisseur, arrosé et damé, le bētin reforme un bloc et constitue la majorité du sol des maisons ; c'est lui qui a remplacé la terre battue. Comparer béton, qui ne peut se traduire que par ciment.

bétout adv. : bientôt (é long).

beurgné -aille p.p. et adj. : bossué, bosselé, marqué par un choc.

beurkâ v.a. : heurter violemment ; se dit surtout pour un bateau qui heurte de l'avant un arbre, une racine, une pile de pont.

beûrrerie n.f. : laiterie coopérative.

biâ n.m. : boyau de porc. C'est dans les « biâs » qu'on fait les « boudines ».

biaille n.f. : désigne à la fois la période des semailles de blé, à l'automne et au printemps, et les travaux eux-mêmes. On dit « fouére sa biaille ».

biâma v.a. : blâmer.

biâme : n.m. : blâme.

bian -anche adj. : blanc, pâle ; être « au bien » : se dit des marais envahis par les eaux : sur les grandes surfaces inondées, l'eau vue de loin paraît blanche.

bianquâ v.a. : éprouver le groupement d'un fusil de chasse en tirant sur une large cible (feuille de journal, planche), ce qui permet d'apprécier l'écartement des grains de plomb.

bianchârd, arde adj. : blanchâtre, dont la couleur tire sur le blanc.

bianchi v.a. : blanchir. Absol. : enduire de lait de chaux les murs intérieurs d'une maison, une fois par an à Pâques.

bianchissou n.m. : gros pinceau à long manche utilisé pour blanchir les murs à la chaux.

biaque adj. : sale, quand on s'adresse à un enfant : « ol ét biaque ! ».

bibiant adj. : lassant par ses répétitions ou sa monotonie. Mot formé en allusion aux litanies récitées à certains offices.

biblle (bib-ye) n.f. : bible (a formé le précédent).

bibrin n.m. : biberon.

bibrounâ v.n. : biberonner, boire au biberon.

Bichaurais n. pr. : en été, par très fortes chaleurs et en certains endroits confinés entre des arbres, on croit voir l'air frémir au ras du sol. On dit alors que « les vaches à Bichaurais sont au champ ».

biche n.f. : sauterelle, petite ou grosse ; c'est l'appât courant des jeunes pêcheurs à la ligne. Les criquets qui, dans le passé, ont envahi parfois la région et dévoré les récoltes s'appellent aussi des biches.

bichot n.m. : gros criquet aptère à larges mandibules, que l'on trouve dans les blés à la moisson. Ne pas confondre avec le jean-jeudi (voy. ce mot). Les enfants attrapent les bichots aisément, leur font mordre un pli de vêtement, tirent et décapitent l'insecte.

bidet n.m. : cheval, l'animal mâle adulte et de taille normale. f. : bidette, qui ne désigne que l'animal femelle d'une race légère et petite. En race normale courante, on dit jement (jument).

bidette n.f. : jument de petite taille.

bidin n.m. : bidon, du soldat ou du laitier.

bie n.f. : aiguière en grès utilisée pour emporter de l'eau à boire dans les champs et la conserver fraîche.

bié n.m. : blé ; « senâ dô bié » : semer du blé ; « bié nègre » : blé noir.

bien n.m. : bien, bien-fonds (terre ou maison) ; « avouére dô bien » : avoir du bien, de la fortune au soleil ; « l'avont œin petit de bien » : ils ont un peu de bien, quelques terres. Fig. « la santé ét le mẽhllou dôs biens » : la santé est le meilleur des biens.

biésâ (z) v.n. : biaiser, aller au plus court.

biessé -aille p.p. et adj. : blessé.

biessure n.f. : blessure.

biette (be-lle-t', ll mll, aujourd'hui be-ye-t' et même bi-et') n.f. : élément d'une attache à vache constituée d'une pièce de bois de forme ovale et plate, percée d'un trou en son milieu où glisse la corde. Poussée à la main au travers d'une boucle de la corde, la biette retenue par un nœud ne peut en sortir seule et maintient l'attache fermée autour du cou de la bête ainsi retenue. Comparer bille (de bois).

billet (bi-lle, ll mll, aujourd'hui bi-yĕ) n.m. : 1) billet de banque. 2) court message écrit (dans ce cas, on dit plutôt « bout de billet »).

bimbé -aille adj. bombé.

bîme n.m. : variété d'osier à peau sombre, à brins verticaux, longs, fins, sans nœuds, et qui se fendent bien. Le bîme est moins productif que l'oisi (voy. ce mot).

bin, boune adj. : bon, bonne ; « ol ét dôs bins mindes » : ce sont de braves gens. Aussi dans le sens de bon à manger, d'un goût agréable : « do bin pain, de la boune viande, ine boune terre. « O sent à bin » (remarquer « à ») : ça sent bon ; de la « sent-à-bin » (liaison) : de l'eau de Cologne ; « bin à rœin » : bon à rien.

binai n.m. : copieux morceau de pain qu'on mange en général au milieu de l'après-midi, avec peu d'accompagnement.

binde n.f. : bonde, d'une barrique ou d'un étang.

bine n.f. : 1) bille de bois (un tronc d'arbre abattu est débité en plusieurs bines). 2) grosse bille dans le jeu de billes. Les billes du modèle courant, plus petites, se disent des marbres.

bine acote : expression en usage dans le jeu de billes.

binot n.m. : la dernière bille prise dans un arbre en son plus petit diamètre.

binochâ v.a. : sarcler à l'aide d'un binochou.

binochou n.m. : binette, instrument de plusieurs modèles qui sert à biner, sarcler, ratisser.

biot (bi-llo, ll mll, aujourd'hui bi-yo et même bi-o) n.m. : billot, gros morceau de bois noueux sur lequel on « apouœintuse » les piquets ; muni d'un manche souple, le biot devient un « mail ».

biounâ v.a. : billonner, labourer en billons dans les terres fortes.

bique n.f. : nom courant de la chèvre.

bisâ v.a. : donner un baiser, embrasser ; « bise-mou » : embrasse-moi.

biscâillin n.m. : caillou de forme irrégulière mais sommairement arrondie, qui évoque les projectiles dits biscaïens encore utilisés dans les guerres de Vendée par l'artillerie ; cette origine militaire est aujourd'hui complètement oubliée.

bisque interj. : mot qu'un enfant adresse à un autre qu'il vient de provoquer pour le contrarier ou le défier, tout en se tenant sur ses gardes ; on dit faire bisquer (bisquâ).

bissac n.m. : long cylindre de toile ouvert à ses deux extrémités et séparé en deux compartiments par une ligature en son milieu, bagage normal du colporteur ; peut désigner aussi un sac ordinaire de petite taille. Voy. doubiâ.

1) **biu** adj. : bleu

2) **biu** n.m. : bleu de lessive ou bleu d'outre-mer.

3) **biu** n.m. : petit poisson de couleur bleutée commun dans nos rivières.

blâ n.m. : ver de viande ou de fruit.

bliche n.f. : revenant, esprit, fantôme, réputé apparaître au début de la nuit, vêtu de blanc, généralement avec des bruits de chaînes. L'insistance de quelques-uns à répandre de telles croyances développait chez d'autres d'incroyables frayeurs.

blot n.m. : mot d'affection à l'égard d'un enfant : petit blot !

blouse n.f. : survêtement de toile bleue, pour homme ; syn. de telére.

bodâille n.f. : désigne globalement les jeunes enfants : « la petite bodâille ». Le même mot a signifié pièce de monnaie en billon.

bœin n.m. et adv. : on touche ici une des subtilités de la langue. En frs. le domaine de bien n.m. et bien adv. est facile à préciser. En V. par contre, il y a partage entre bé adv., bœin n.m., bœin adv. et bien n.m. (voy. bé, bien, et les suivants).

bœin n.m. : l'emploi de ce mot est centré sur la notion de faire du bien et non sur celle de faire le bien. Ex. : « o fouet dô bœin », ça fait du bien ; « dire dô bœin de tchjoqu'un » : dire du bien de quelqu'un ; « œin petit d'éve feret dô bœin » : un peu de pluie ferait du bien ; « grand bœin m'en prœindgit » : grand bien m'en prit. « Bœin » ne signifie jamais bien foncier qui se dit « bien ».

bœin adv. : d'une manière honnête, convenable, avantageuse, agréable, ou plus simplement de la bonne manière. Ex. : « le s'a tērjou bœin kindi » : il s'est toujours bien conduit ; « le disont qu'alle ét kimbé bœin » : on dit qu'elle est très bien (moralement et physiquement) ; « a chante bœin » : elle chante bien ; « sa robe li va bœin » : sa robe lui va bien ; « portez-vous bœin » : portez-vous bien ; « ol ét bœin fouet pēr zeux » : c'est

bien fait pour eux ; « le menont bœin leû petit bien » : ils mènent bien leur petit bien (i.e. ils exploitent convenablement leur petite propriété) ; « leû mouésin s'a bœin vendu » : leur maison s'est bien vendue ; « l'écrit bœin, l'apprœint bœin » : il écrit bien, il apprend bien ; « le sont bœin ensemblle » : ils sont bien ensemble ; « pēr bœin fouére » : pour bien faire.

boguet n.m. : pelle creuse et légère, à fond plat et à bords incurvés utilisée surtout pour le curage des fossés envasés.

bois n.m. : dans les expressions « allâ au bois, fouére dô bois », qui signifient l'une et l'autre faire ou aller faire des fagots pour l'approvisionnement de la maison en bois de feu. Employé seul, le mot désigne aussi un morceau de bois, un bout de bois, un étai.

bon n.m. : bon (un des exemples où le son on n'est pas prononcé in) ; il s'agit avant tout des bons du boulanger. On donne une somme d'argent au porteur de pain (somme ronde) qui, la semaine suivante, en ramène la contre-valeur en bons et rend la monnaie. Il donnera ensuite des pains du modèle correspondant aux bons, jusqu'à épuisement.

bon delà ! : faible juron, utilisé le plus souvent en répétition.

bonjou n.m. : bonjour ; « le m'a dit bonjou » : il m'a dit bonjour.

bôrd n.m. : bord (de rivière, de champ, de bateau...). La bergère qui commande son chien lui crie : « acote au bôrd ! ».

bordaille n.f. : bordée ; « bordaille d'enrimûre » : rhume carabiné.

borde n.f. : arête de poisson.

borderie n.f. : ancien type très répandu de petite exploitation agricole tenue en métayage. Le tenant, un bordier, n'avait que deux bœufs pour tout attelage et la surface exploitée était fonction de cette donnée. Plus tard, le mot a désigné plus généralement une métairie d'importance moyenne. De nombreux patronymes en dérivent : Deborde, Desbordes, Laborde, Bordier, Bourdet, Bourdeau, Bourdillou, Bordat.

borlle (bor-ll', ll mll, aujourd'hui bor-ye) adj. : borgne ; éborgner se dit éboriâ ou aboriâ.

bosse n.f. : élévation, petit tertre, exhaussement naturel sur un terrain plat ; c'est surtout un terme de marais.

1) **bot** n.m. : sabot entièrement en bois, ou dont la semelle seule est en bois et le dessus en cuir. Dans le premier cas on dit parfois bot-de-bois. Ne pas confondre avec les chaussures plus fines à semelles de bois et dessus de cuir verni noir dites « talounettes », que les femmes portent le dimanche et que les Sablaises perpétuent.
2) **bot** n.m. : au Moyen Age, longue levée de terre provenant du creusement des achenaux, ou rivières de dessèchement des « marais mouillés » ; le canal ainsi creusé prenait le nom d'achenal et la levée celui

de bot. De l'autre côté du bot on creusait un fossé d'assèchement plus étroit, le contre-bot. Aujourd'hui, par une étrange évolution, le contre-bot a gardé son nom et bot désigne le canal (autrefois l'achenal). Quant au talus, ex-bot, on l'appelle la levée, ou la route, car on y a généralement construit de très belles routes. On a donc aujourd'hui le bot, le kintre-bot et la levaille (levée).

botapia (litt. bot-à-plat) : mot plaisamment affectueux appliqué à un enfant qui se déplace avec des sabots trop grands pour lui dont il s'est emparé et qui les traîne à plat sur le sol pour ne pas les perdre. « tiens, voilà botapia ! ».

1) **botte n.f.** : sorte de nasse rigide, pour la pêche aux anguilles. Il en existe de deux tailles : les plus grosses sont utilisées en période de fortes eaux derrière les « bouchâs », unies aux « ressorts » ; les petites, dites « bottes d'aîche », sont utilisées isolément en période de basses eaux.

2) **botte n.f.** : sabot de bois surmonté d'un cylindre de grosse toile suiffée et soigneusement clouée sur le sabot, qui permet d'aller dans l'eau ou la vase jusqu'à genou. C'est l'ancêtre de nos bottes en caoutchouc. Il y a même eu des sabotiers de grande classe qui fabriquaient des bottes tout en bois, taillées et creusées dans la masse.

boucâ (bou-ka-ou, aujourd'hui bou-kâ) n.m. : foudre ou gros tonneau servant au transport du vin.

1) **bouchâ v.a.** : boucher, poser un bouchon ; p.p. bouché -aille.

2) **bouchâ n.m.** : boucher, celui qui exploite une boucherie.

3) **bouchâ** (bou-cha-ou, aujourd'hui bou-châ) n.m. : terme de pêche aux anguilles : obstacle en deux parties disposées face à face et dans l'eau, de part et d'autre d'un fossé, et destinées à fournir appui aux deux montants d'un filet dit « marotchjine » tendu la nuit en travers pour interdire le passage de la pêche en mouvement. Ces deux saillants constituent ensemble un bouchâ ; mais on parle du bouchâ de droite et du bouchâ de gauche, ce qui complique la définition. Chaque élément est délimité par des piquets non jointifs formant coffrage et dont le vide intérieur est comblé par des déchets végétaux à décomposition lente (trognons de choux, chiendent...).

boucherie n.f. : boucherie ; « fouére boucherie » : tuer le cochon.

1) **bouchin n.m.** : bouchon (de bouteille, de bidon...), quelle qu'en soit la substance, pour boucher et non pour bouchonner.

2) **bouchin n.m.** : ce mot évoque avant tout l'idée de bouchonner, frotter avec un bouchon de paille, de papier, de chiffon, d'orties. D'où plusieurs sens : 1) poignée de foin ou de paille tortillée, dont on se sert pour frotter (bouchonner) un animal domestique ou un objet à nettoyer. 2) grosse poignée de foin soigneusement liée en boudin et fixée au sommet d'un

piquet ou d'un bâton planté dans le sol pour signaler qu'il est interdit de pénétrer pour un temps sur ce terrain non clos ainsi marqué. On plante en général deux « bouchins », et le motif le plus courant est la présence sur cette parcelle de végétaux spontanés que l'on destine, en leur fraîcheur, aux lapins du clapier (pissenlits, séneçons...). Disposé devant la maison, un tel bouchon signifie qu'on a du foin à vendre ; il se retrouve aussi dans les usages locaux sur la saisie-brandon.

bouchounâ v.a. : bouchonner ; p.p. bouchonné -aille.

boudessoule (ds) n.f. : roue de brouette, en bois cerclé de fer.

boudet n.m. : veau a la mamelle, quel qu'en soit le sexe. Si, à la naissance, on veut préciser le sexe du « boudet », on dit, pour un mâle : « œin vai » (ou « œin mâle »), pour une femelle : « ine tore » (o de tort), mais chacun reste avant tout « œin boudet ». Au sevrage, le mâle devient vraiment « œin vai », la femelle devient « ine boudiche ». A l'âge d'un an environ, le « vai » devient « œin torai », la « boudiche » est enfin « ine tore ». Dès que le « torai » sert à la reproduction, il devient « œin torou » et la « tore », une fois saillie et « avancée », devient « ine tore prête », puis « ine tore avec œin boudet », puis, son veau vendu ou sevré, « ine jène vache ».

boudiche n.f. : veau femelle sevré. voy. le précédent.

boudine n.f. : boudin ; généralement au pl. sauf dans l'expression « soupe à la boudine », qui est une soupe trempée avec le bouillon de cuisson des boudines. Le boyau de boudin est ligaturé avant cuisson tous les 10 cm et chacun des éléments ainsi individualisés constitue une boudine. Durée de cuisson : 20 mn d'ébullition douce.

boudinglle (bou-ding-ye) n.f. : vessie, surtout de porc, mais aussi de poisson. Quand on tue le cochon, on prélève la vessie encore chaude, et, vidée, on la gonfle à l'aide d'une tige de roseau dans laquelle on souffle tandis qu'une autre personne tapote à deux mains la vessie à mesure qu'elle gonfle, facilitant ainsi la distention des fibres de la paroi. Une fois obtenu le volume désiré, on ligature l'orifice sous le roseau et on suspend la vessie gonflée au plafond pour qu'elle sèche. Plus tard, elle deviendra blague à tabac pour le maître de maison.

boué n.m. : vieux mot pour bois.

bouĕche subj. de bouĕre : boire.

bouelle n.f. : outil de jardinier, de forme recourbée, tenu par un manche, pour semis et gros binages en terre légère. Utilisé jadis dans les champs, c'est l'outil de l'Homme à la Houe de Millet.

bouĕre v.a. : boire, absorber un liquide ; pour un bateau : prendre l'eau ; « tirâ à bouĕre » : remplir une bouteille de vin à la barrique. i bouĕs, i bouĕvins, i bouĕvés, i bouĕvis, i bouĕrai, qu'i bouĕche, qui' bouĕvîsse, bouĕvant, bu -ue.

bouĕrie n.f. : 1) beuvrie, réunion où l'on boit ; 2) ce que l'on boit couramment ; 3) la boisson que l'on emporte avec soi pour boire au travail dans les champs (généralement dans une bie).

bouéssâ (é de fermé) v.a. : baisser ; se bouéssâ : se baisser, p.p. bouéssé - aille ; impér. bouésse-te (st') : baisse-toi !

bouéssai n.m. (é long) : boisseau, double décalitre.

bouésselaille (sl, é de fermé) n.f. : boisselée, mesure de surface valant un demi-journal (jornâ), soit 15 ares. On dit que c'est la surface qu'on peut ensemencer correctement avec un boisseau de blé, d'où le nom ; (et en effet cela donne 100 kg à l'hectare, ce qui est une proportion normale).

bouéssin (é long) n.m. : buisson ; refrain : « ol a-t-œin nic dans tchjô bouéssin, la pibole ; ol a-t-œin nic dans tchjô bouéssin, pibolin ! ».

bouessin n.f. : boisson ; parfois piquette, râpç. Ne pas confondre avec le précédent.

bouête n.f. : boîte ; dans la bouche d'une vieille personne parlant pour elle-même, peut signifier cercueil.

bouétou -ouse (é lon) : boiteux.

bouétousâ v.n. : boiter (é de fermé).

bouette n.f. : petite ouverture (10 à 15 cm) ménagée dans les murs d'étable, d'écurie ou de grange à foin, à hauteur d'homme, pour l'aération ou l'éclairage.

boufioles n.f.pl. : pustules qui apparaissent sur la peau en certains cas d'échauffement ou d'intoxication.

boûgeâ v.a. et v.n. : 1) bouger, remuer ; 2) partir, prendre la route, se mettre « à chemin » : « l'avont boûgé de bonne heure » : ils sont partis très tôt.

bougnot -ote n.m. : nain.

bougrésse (é long) n.f. : terme péjoratif, strictement fémimin, appliqué avant tout à une bête dont le comportement témoigne d'une fâcheuse indépendance ; appliqué à une femme, correspond à fidedgarce, bien que cette expression puisse passer pour être des deux genres. Certains prononcent bougraisse.

bouillaille n.f. : touffe de petits végétaux, thym, oseille.

bouillard n.m. : averse, forte pluie non persistante.

bouillasse n.f. : boue très liquide, particulièrement sur les chemins de terre détrempés.

bouilleture n.f. : matelote d'anguilles.

bouilli v.n. : 1) bouillir, p.p. bouilli -ie ; 2) fermenter, en parlant du vin nouveau, de la piquette, etc ; on dit « l'éve bouille ».

bouillin (bou-llin, ll mll, aujourd'hui bou-yin) n.m. : bouillon de soupe (poule au pot, pot-au-feu, soupe à l'oignon).

bouillounâ v.n. : bouillonner, (ne concerne pas la cuisine).

bouillounement n.m. : bouillonnement.

bouine adj. f. : mouche bouine, taon de petite taille dont la piqûre est douloureuse et dont le bourdonnement caractéristique affole littéralement le bétail.

boukiâ v.a. : boucler ; i bouklle (bouk-ye), i boukllis, i boukllerai qu'i bouklle, boukié -aille (on pourrait écrire l'inf. boukllâ).

bouklle (bouk-ye) n.f. : boucle.

boulangêa n.m. : boulanger ; la boulangère peut désigner la femme du boulanger, mais le mot désigne le plus souvent une porteuse de pain, qu'elle circule en voiture à cheval, ou en bateau.

boulé -aille adj. : dérangé mentalement.

boule-de-feu n.f. : feu follet. Il peut causer de grandes frayeurs.

boulet n.m. : le cochonnet du jeu de boules ; aux palets on dit la minche.

bouli-boula adv. : pêle-mêle.

boulin n.m. : boulon.

boulitâ v.a. : renverser, avec une idée de dispersion : « vêtre panâ ét boulité » : votre panier est renversé (et son contenu répandu) ; « le vent a boulité lés meulins » : le vent a renversé et dispersé les meulons.

boulounâ v.a. : boulonner ; p.p. boulouné -aille.

boune adj. : f. de bin (bon) ; « t'és bé trop boune » : tu es bien trop bonne ; est aussi la forme m. de bin devant une voyelle ou un h muet : « boune apti », bon appétit ; « œin boune entrœinement ».

bounegens (litt. bonne gens) : terme de sympathie, de pitié, de commisération. Peut s'appliquer à une personne ou à plusieurs ; exprime une participation sincère et spontanée à la misère, au chagrin, à la détresse physique et morale. S'emploie le plus souvent en fin de phrase : « l'a kêrié toute la nêut, bounegens » : il a pleuré toute la nuit, le pauvre petit. « voui, bounegens, l'avont passé deux jous sans bouêre » : oui, les pauvres, ils ont passé deux jours sans boire ; « sés derés mots avont été : mon Dgu fasez-mou mouri — voui, bounegens » : ses derniers mots ont été : mon Dieu, faites-mois mourir — oui, le pauvre. Ce mot est de traduction difficile : pauvre ne contient qu'une partie du sens et laisse de côté un aspect affectif qui fait presque tout le sens à lui seul. Rarement dans la bouche d'un homme.

bounet n.m. : bonnet ; « bounet de nêut » : bonnet de nuit.

bounette n.f. : bonnette, élément de la coiffe qui entoure le chignon.

bounhomme n.m. : vieillard ; on dit même « œin viu (vieux) bounhomme ».

bouqué -aille adj., p.p. de se bouquâ, peu employé. Se dit d'un enfant qui boude.

bouracan n.m. : fagot lié à la main et non rogné.

bouraille n.f. : brin de foin sec pris isolément. Désigne aussi un fragment infime : « avouére ine bouraille dans l'œil » ; dans ce cas, on est obligé de traduire par poussière.

bouraillou -ouse adj. : se dit d'une race de baudets du Poitou utilisés pour le croisement (mulets), et dont les poils tombent parfois jusqu'au sol en minces torsades loqueteuses.

bourbitâ v.n. : un des nombreux verbes qui expriment l'idée de perdre son temps en gestes ou déplacements sans cohérence ni portée.

bourcette n.f. : salade de mâche, ou doucette.

bourdin n.m. : tout insecte qui ressemble à un bourdon.

bourdounâ v.n. : bourdonner ; « o bourdoune » : on entend le tonnerre au loin.

boure-bâre loc. adj. : s'applique à quelq'un de peu minitieux dont les gestes naturellement désordonnés mais vigoureux excluent tout travail appliqué.

bourgne n.f. : sorte de panier profond, de section ronde ou ovale, à fond plat, fait de lanières de saule fendu émincées (voy. siklle) selon la même technique de fabrication que les bottes. C'est dans la bourgne que le pêcheur verse sa pêche du matin (directement de la botte dans la bourgne) qu'il reverse ensuite, une fois rentré, dans son gardou. La « bourgne » sert en effet surtout au transport par petites quantités des anguilles et autres poissons.

bourgnin n.m. : petit réservoir à poissons fait en osier et en forme de bonbonne ; il est fermé d'un bouchon en bois dit « tapin ».

bourlot n.m. : la dernière séance de battage dans l'aire. Ce jour-là on mange « le grand coq » au repas de midi. Voy. coq.

bournâ n.m. : ruche de conception rudimentaire, parfois en paille.

bournâ (se) v. pr. : se battre.

bouroche n.f. : engin de pêche rustique, à long manche, à petites mailles, de forme conique, avec un seul arceau, qui rappelle l'épuisette. Ne s'emploie que pour les petits poissons.

bourole n.f. : sorte de grande « bouroche » à ouverture semi-circulaire utilisée en bateau sous les herbes qui bordent les rivières.

bourolet n.m. : l'épuisette ordinaire du pêcheur à la ligne.

bourriquet **n.m.** : âne.

bourru -ue adj. : ébouriffé (surtout au fig.). Se dirait d'un fagot mal fait, d'un bois touffu, d'un paysage givré : « ol ét gelé bourru ».

boursaille **n.f.** : somme d'argent supposée importante.

boursé -aille adj. : se dit d'un terrain truffé de taupinières.

boursicot **n.m.** : porte-monnaie, surtout celui qui n'est jamais très garni.

boursoufié **-aille adj.** : boursoufflé, bouffi.

bousâ v.a. : enduire de bouse ; « bousâ l'ére » : répandre sur l'aire, avant le premier battage, un mélange de bouse fraîche et d'eau pour empêcher la terre de se fendiller sous l'effet du soleil, évitant ainsi que du grain ne disparaisse dans les fissures ; l'épandage se fait au moyen d'un balai d'aire.

bousine n.f. : automobile d'un modèle périmé mais qui marche encore.

boussaille **n.f.** : touffe à ras de sol de végétaux à développement abondant : aulne, osier, saule. Voy. bouillaille.

bout n.m. : bout, extrémité ; « à bout » se dit de femelles gestantes arrivées à terme, ou pour dater ce même terme à venir ; « au bout » se dit de quelqu'un qui va mourir, qui est au bout de la vie.

bouta v.n. : 1) donner des coups de tête, en parlant d'une chèvre : « alle ét bé belle, mé ol ét qu'a boute » : elle est bien belle, mais elle donne des coups de tête. 2) pousser la terre hors de sa galerie, pour une taupe. 3) sortir de terre, pour une graine qui lève. 4) v.a. : faire sortir quelqu'un sans ménagement.

boutchjet **n.m.** : bouquet.

bout-de-billet **n.m.** : tout papier que l'on remet ou que l'on fait porter à quelqu'un et qui contient un ordre ou une information.

bouteille **n.f.** : nom courant de certaines coloquintes dont l'enveloppe durcit après maturité et peut contenir des liquides ; certaines ont même, en plus, la forme d'une bouteille et tiennent debout.

boutin n.m. : 1) bouton de vêtement, de fleur, d'acné. 2) moyeu d'une roue en bois.

boutllin (bout'-llin, ll mll, aujourd'hui bout'-yin) n.m. : panier.

boutouné -aille p.p. et adj. : couvert de boutons.

boutounére **n.f.** : boutonnière.

bousail n.m. : mot d'enfant pour ventre.

bousicot **n.m.** : syn. de bousail pour un tout jeune enfant.

braîches n.f.pl. : rayons de miel tels qu'ils sortent de la ruche.

brail n.m. : breuil ; ce mot a vieilli, de même que son correspondant frs., lequel survit cependant dans des patronymes ou des noms de lieu ; c'était

une zone de taillis buissonneux, délimitée par des haies épaisses, et qui servait de retraite au gibier, sorte de réserve de chasse — et de pêche — pour les années difficiles.

braillâ v.n. : pleurer à grand bruit.

braille (bra-ll', ll mll, aujourd'hui bra-ye) n.f. : écan, ou broie, appareil rudimentaire destiné à broyer les tiges de chanvre ou de lin qui ont séché après rouissage, en vue de séparer l'écorce des fibres nobles.

bran n.m. : son de blé ; sert à faire la brēnaille, ou bērnaille ; on l'entrepose dans un « sac à bran », sac de jute de grande taille auquel il a donné son nom. « Bran de scie » : sciure de bois.

branlâ v. n. : bouger, en parlant d'une dent de lait ; « la cougnaille branle dans le manche » : le manche de la cognée n'est pas fixé solidement, il bouge. Par imitation, on peut dire de quelqu'un dont la santé décline que « le branle dans le manche ».

bras-rouge n.m. : nom d'un être terrifiant dont on dit aux enfants qu'il est dans le puits, prêt à les saisir, pour leur inspirer une frayeur salutaire. De même, lorsqu'un bateau longe le bord d'un fossé très ombragé où l'eau est peu profonde, et la végétation sur les bords rare ou nulle faute de lumière, il se produit entre le bateau qui avance et le talus, un appel d'eau qui forme ressac. Là aussi on dit aux enfants que c'est le bras rouge qui provoque ces tourbillons, pour les inciter à rester assis, en sécurité, au fond du bateau.

brâssâ v.a. : brasser ; « brâssâ de l'ouvrage » : avoir un fort rendement, mener rapidement son travail à bonne fin ; c'est aussi le mot qu'on emploie pour tourner la salade ; en langage ordinaire, « qu'ét-o que te brâsses » signifie qu'est-ce que tu fais, qu'est-ce que tu remues.

brassaillâ v.a. : saisir à pleins bras. On dit aussi, pour le même sens « sĕsi à brassaille », saisir à brassée.

brassaille n.f. : brassée (de bois, de foin, de fleurs).

brassĕre n.f. : premier vêtement à manches du nouveau-né.

brâssou n.m. : spatule en bois de grande taille pour assurer le mélange des viandes (rillettes, chair à boudins) durant leur cuisson dans des récipients inhabituels, quand on tue le cochon.

brêche : dans la seule expression « tête-brêche », tête-bêche.

brēnaille n.f. : voy. bērnaille.

brésette n.f. : menus morceaux de braise que l'on prélève dans le foyer et qu'on dépose ardents dans le réchaud à bois ou dans la cavité chauffante du « potageâ » ; le charbon de bois dont on les couvre s'enflamme rapidement.

bri n.m. : glaise ou argile grise des marais, très adhésive.

bricole n.f. : large bretelle de portefaix qui se place en bandoulière et qu'utilisent les hâleurs de trains de grumes au long des rivières.

brimâ v.n. : se dit lorsqu'il y a une forte brume épaisse et humide.

brimaille n.f. : petite pluie fine de courte durée.

brimassâ v. imp. : fréquentatif de brimâ ; se dit lorsqu'il tombe une « brimaille ».

brimassis n.m. pl. : syn. de brimailles, courtes mais fréquentes.

brime n.f. : brume, brouillard.

brindassâ v. imp. : sens voisin de s'aneüssâ ; il ne fait plus jour, il ne fait pas encore nuit, il fait « brun » : « o brindasse », juste avant le moment où on va dire « o s'aneüsse ». C'est une question de temps ou, si l'on veut, de couleur.

bringé -geaille adj. : se dit d'un bovin dont le pelage porte des bringeures, i.e. de longues et minces trainées verticales, noires sur fond rouge ou brun ; on dit aussi lisardé -aille.

briquetâ v.n. : se dit d'un objet de verre ou de métal qui brille au soleil et qui renvoie les rayons en faisceau aveuglant vers la personne qui a les yeux sur lui. Vient de briquet, mot ancien pour lièvre : on sait en effet que lorsqu'un lièvre au gîte aperçoit un passant à proximité, il le suit avec des yeux exorbités dont le regard méfiant est en l'instant d'une intensité extraordinaire.

1) **broc** (on prononce le c) n.m. : le bec d'une cruche, le côté verseur d'un pot-à-eau (potet), l'orifice d'une bie (celui que l'on porte à ses lèvres).

2) **broc** n.m. : la visière d'une casquette ; porter sa casquette « le broc en ârre » : la visière en arrière ; une casquette « à broc lusant » : en cuir verni noir, comme autrefois les collégiens.

brochâ v.a. : tricoter ; « gilet broché » : tricot fait main.

brochaille n.f. : l'ensemble des mailles montées sur une même aiguille d'un tricot.

1) **broche** n.f. : aiguille à tricoter.

2) **broche** n.f. : cheville de bois.

3) **broche** n.f. : jeune arbuste raciné qu'on replante.

4) **broche** n.f. : longue tige métallique — qui peut être une aiguille à tricoter — dont les femmes, aux travaux d'été dans les champs, traversent leur chapeau de paille pour le fixer à leurs cheveux tirés ; les chapeaux portent d'ailleurs deux œilletons latéraux d'aération qui sont utilisés à cet effet.

brochis n.m. : ouvrage de tricot en cours d'exécution.

1) **bromâ** v.n. : beugler ou meugler en parlant des bovins.

2) **bromâ** v.n. : ce que fait sur le plan sonore une machine en pleine action qui comporte des éléments tournant sur un axe avec prise sur l'air, p. ex. une batteuse à poste fixe dont les ventilateurs et les batteurs lancés à fond provoquent le bruit intense et régulier qui fait dire que la machine brome. Par assimilation, se dit à l'occasion d'un travail effectué parfaitement et dans un temps record : « si t'avés vu, o bromet ! ».

brouaille n.f. : pluie très fine par temps bouché.

brouassâ v.n. : se dit lorsqu'il tombe une brouaille pour la première fois depuis longtemps.

brouillassâ v.n. : se dit lorsqu'il tombe une brouaille qui fait suite à d'autres, car le temps est brouillé.

brouillin n.m. : brouillon (mot d'écolier).

broussâ v.a. : brosser p.p. broussé -aille.

brousse n.f. : **brosse.**

brout n.m. : feuilles de frêne ou d'ormeau cueillies vertes et distribuées l'été au bétail comme aliment d'appoint les années difficiles. Il arrive qu'on abatte les branches si elles sont en âge d'être exploitées ; dans ce cas, le bétail broute les feuilles directement sur les branches abattues.

broutien (brout'-llin, ll mll, aujourd'hui brout'-yin) n.m. : fagot de sarments de vigne (broutilles). Ces fagots sont utilisés pour la pêche aux anguilles. Mis à l'eau au bord des rivières, ils flottent et les anguilles aiment s'y réfugier. Il suffit de lever les fagots un jour sur deux et les anguilles descendent lentement dans le bateau où l'on ramasse les plus belles, les petites étant remises à l'eau.

brûlâ v.a. : brûler ; « brûlâ le pavé » : foncer à pleine vitesse ou simplement marcher très vite ; s'emploie aussi en langage de bouilleur de cru pour désigner les opérations d'alambic.

brûlaille n.f. : volée, correction, raclée infligée à quelqu'un.

brun -une adj. : brun ; a donné brindassâ.

brunette n.f. : les cordons de la brunette : les cordons du poêle.

1) **bu** n.m. : bœuf, pl. : bus (bu).
Les habitants du marais ont été longtemps parmi les plus pauvres. Ils vivaient surtout de la pêche et cultivaient peu, faute de moyens, de temps... et de terres. Chaque hiver, en effet, et souvent jusqu'au printemps, les marais étaient « au blanc », i.e. sous les eaux, et les parcelles cultivées restaient nues entre deux récoltes, l'inondation annulant toute repousse adventice. Les eaux retirées, la végétation repartait sur les parcelles habituellement enherbées, mais restait absente des terres noires. On sortait alors les herses à cadre en bois, carrées ou triangulaires, suffisantes pour ameublir en surface un sol léger et

permettre, sans labour, les semis de maïs (garoux) et de haricots (mojettes). Ces herses, de format réduit, étaient trainées à bras. Le marais n'est donc pas un pays où l'on « chantait aux bœufs » car... il n'y avait pas de bœufs. Mais dès qu'on abordait aux « rivages » de la plaine, on trouvait les premiers attelages, qui d'ailleurs étaient souvent des attelages de vaches. Mais s'il ne chantait pas, il arrivait au laboureur de siffler, presque inconsciemment, au gré de l'inspiration, de longs airs inconnus, au rythme de ses pas. L'un d'eux cependant, avancé en âge, accompagnait de la voix ses bœufs tandis qu'ils « viraient en bout de champ ». On peut même dire qu'il chantait. Voici sa mélopée : (le « t » de dret se lie).

Ca - det mar - jo - let dret et pian més en - fants

Autres noms pour des paires de bœufs : Rosier - Fleuri, Compagnon - Luron, Libertin - Joyeux, Dragon - Lancier, Grenadier - Voltigeur.

buaillâ n.m. : terrain de culture qui porte encore les chaumes (buailles) de la dernière récolte. On y mène paître les moutons et même les bovins avant le labour d'automne ; souvent au pl.

buailles n.f.pl. : chaumes d'arrière-saison.

1) **bûchâ n.m.** : bûcher, réserve de bois de feu soigneusement entassé, généralement à l'extérieur qu'il s'agisse de bûches proprement dites, ou, plus souvent, de fagots.

2) **bûchâ v.a.** : abattre les branches des cosses quand ces branches sont « en bûche », c'est-à-dire en condition d'être exploitées utilement comme bois de feu selon leur âge (4 ou 5 ans) et leur développement. Ne convient pas pour abattre un arbre (on dit abattre), ni pour ébrancher (on dit éssigolâ).

buchaillâ v.n. : ramasser du bois mort.

bûche n.f. : ne s'emploie que dans l'expression « en bûche », (voy. bûchâ-2). La bûche de Noël se dit « cosse de Nouel » ; quant à la bûche en chocolat, elle est inconnue.

bûchettes n.f.pl. : courts tronçons de brindilles d'égale longueur grâce auquels des générations d'enfants ont appris à compter à l'école et à pratiquer les premières opérations ; chaque enfant coupait et apportait lui-même à l'école ses bûchettes.

bûffâ v.n. et v.a. : souffler. Entre Niort et Benet, la route passe par les hauts de « Buffe-Vent » ; « o buffe » : le vent souffle ; « buffe ta soupe » : souffle sur ta soupe pour la refroidir ; « buffe la chandelle » : éteins la bougie ; « nin n'a pas le temps de buffâ » : on n'a pas le temps de souffler ; « cinq minutes d'arrét, buffez ! » : c'est sous cet aspect que le voyageur moyen a longtemps perçu cette information.

bûffet (u long) n.m. : soufflet de cheminée (on dit aussi soufiet).

buffet (u bref) n.m. : le meuble de ce nom.

bujaille n.f. : grande lessive annuelle de draps et de tout le linge de chanvre et de lin, avec passage de l'eau sur la cendre et rinçage à la rivière. A l'encontre des lessives courantes, qui sèchent sur un fil (éparou), le linge de bujaille, du fait de sa quantité et de son poids sèche sur des « cordes à bujaille » soutenues par des perches (paucrasses) et conservées d'une année sur l'autre au grenier dans les sacs de toile. La bujaille se fait maison par maison entre voisines qui s'entraident. Elle donne lieu à de copieux repas en commun où chacune oublie en partie sa fatigue. L'installation comprend la pone (voy. ce mot), fixée à hauteur — on y accède par quelques marches — dans laquelle le linge est étalé sur une couche de cendre retenue dans une toile. A côté est placée la pouéloune (voy. ce mot) pleine d'eau, sous laquelle est allumé le feu. Quand l'eau bout on la déverse sur le linge, lui-même recouvert d'une toile, à l'aide d'un pot-à-bujaille muni d'un long manche. Une fois le linge et les cendres imbibés et réchauffés, l'excédent d'eau en partie refroidie revient par gravité dans la pouéloune où elle redevient bouillante, et d'où on la répand à nouveau sur le linge, pour entretenir le circuit pendant deux heures environ. Devenue opaque et jaune, cette eau prend le nom de « léssi ». Elle passe de la pone à la pouéloune par un tuyau dit « trutet ».

C

caban n.m. : manteau de pluie sans manches, avec ou sans capuchon ; pour les écoliers, on dit capuchon pour le manteau lui-même.

cabanâ -ère n.f. : qui habite normalement dans une cabane.

cabeuche n.f. : tête dure, caboche.

cabeuchetron (cht) n.m. : cabestan.

câbiâ v.a. : câbler, consolider à l'aide d'un câble tendu. Absol. : tendre avec les moulinets du treuil arrière le câble de serrage des charretées de foin ou de gerbes. i câblle (kâb-ye), i câbiins, vous câbiez, le câbiont, i câbiés, i câbllēyins, i câbllis, i câbllirins, i câbllerai, câbiant, câbié -aille.

cabinet n.m. : armoire à deux portes transversales, une grande en haut, une plus petite en bas, séparées par un large tiroir ou deux tiroirs côte à côte. Peut aussi désigner tout autre modèle d'armoire.

câblle n.m. : câble.

caboche n.f. : gros clou à tête carrée et pans coupants pour fortes semelles de bois.

cabosse n.f. : capsule porte-graine de certaines plantes : trèfle, luzerne, coquelicot.

cabourgne adj. : se dit d'un arbre creux. En soulevant un enfant lourd pour sa taille, on peut dire « l'ét pas cabourgne ! ».

cache n.f. : en bordure des petits étangs on entretient quelques touffes de saule dont on abat les branches périodiquement. Ces branches tombent à l'eau et y restent enchevêtrées jusqu'à décomposition. On estime que certains poissons aiment y vivre ou s'y réfugier, d'où le nom de cache donné à ces tas de branches.

cache-né n.m. : cache-nez ; nez se dit « nâ » et pourtant on dit cache-né.

cache-poussîére n.m. : manteau léger, pour homme.

cachetime (cht) n.m. : catéchisme.

cadençâ (se) v.pr. : se balancer (sur une balançoire seulement).

cadence n.f. : balançoire (une corde entre deux arbres fruitiers).

cadet n.m. : garçon intrépide.

cadru-use adj. : qui est accablé par la fatigue, la maladie, l'adversité. « cheûre dô mâ cadru » : être épileptique.

cagnâ v.a. : déposer, mettre, enfoncer, avec une idée de dissimuler ce qu'on dépose ou, ce qui revient au même, avec tant d'inattention qu'on en oublie l'endroit ; lien avec cougnâ.

cail adj. inv. : qualifie un pelage de bovins fait de petites taches jointives rouge et blanc, où le blanc, généralement, domine.

caillâ (ka-llâ, ll mll, aujourd'hui ka-yâ) v.n. : cailler.

caillé (ka-llé, ll mll, aujourd'hui ka-yé) n.m. : caillé ; ce qui reste du lait qui a caillé naturellement, une fois enlevée la crème montée en surface par gravité. Le caillé a été consommé pendant des siècles — et sans joie — par des générations entières, des plus démunies.

caillebote n.f. : mets analogue mais supérieur au précédent, car il s'agit de lait entier caillé par adjonction de présure ; il vaut mieux mettre le sucre — en morceaux — avant, plutôt que de sucrer au moment de manger, avec du sucre en poudre.

1) **calâ** n.m. : oiseau aquatique dit petit plongeon, à ailes et queue courtes, qui vit en rivière.

2) **calâ** v.n. : se dit de certains bois sur pied, au printemps, quand la sève monte et que l'écorce se décolle très facilement du bois proprement dit. Les enfants en profitent pour faire des sifflets.

calais n.m. : noix, le fruit du noyer ; peut aussi désigner le dessus du crâne. Noyer se dit « noi ».

calaudâ (se) v. pr. : se complaire dans un bain de rivière, même si on ne sait pas nager. En ce cas, on ne s'éloigne pas des « cales ».

1) **cale** n.f. : emplacement en pente douce sur le bord d'une rivière, en général près d'un pont, où le bétail descend boire et où les bateaux abordent aisément en toute saison.

2) **cale** n.f. : morceau de bois biseauté utilisé pour équilibrer ou stabiliser un objet ou bloquer un véhicule sur ses roues. Cale de marmite : épave amenée par le courant et qui finira dans la cheminée.

calorins n.m.pl. : jeunes garçons ou filles déguisés et masqués, qui vont de maison en maison le jour du Mardi-Gras, et à qui on donne de l'argent ou du beurre et des œufs pour faire des crêpes. Il arrive que, pour jouer un tour aux calorins, on leur offre à boire ; mais ils ont toujours sur eux un brin de paille ou de roseau qui leur permet de boire sans se démasquer. Comptine : « Mardi-Gras, ne t'en va pas, i ferins dôs crêpes, t'en aras ; Mardi-Gras s'en a-t-été, Mardi-Gras s'en a passé ! ».

1) calot n.m. : la coiffure de ce nom.

2) calot n.m. : plat cuisiné cuit au four dans un pot de terre de forme haute et recouvert d'une calote de pâte ; contient des morceaux de poulet séparés par des œufs durs, sel, laurier vert.

3) calot adj. : se dit d'un bœuf qui a les deux cornes droites et perpendiculaires à la tête sur une même ligne horizontale.

câlu n.m. : épaississement corné qui apparaît aux pieds sous la friction répétée des sabots. Comparer cal.

calufre n.f. : enveloppe de certains fruits (châtaigne, noix vertes).

camisole n.f. : sorte de corsage très simple en satinette, de couleur sombre, élément de base du costume féminin de tous les jours.

canârd n.m. : canard.

canet n.m. : caneton.

canige n.f. : niche à chien ; en réalité, sorte de nid que le chien se façonne lui-même peu à peu dans la grange à foin en se couchant toujours au même endroit. Peut s'employer aussi pour des lapins.

canigeâ (se) v.pr. : s'installer bien au chaud comme un chien dans sa canige.

canigĕre n.f. : portée de petits animaux nouveau-nés (lapins p. ex.), encore invisibles dans leur nid (canige) de poils.

canissin n.m. : caleçon.

canuche n.f. : concrétions siliceuses, de forme générale cylindrique, rencontrées dans certaines argiles profondes.

capot n.m. : court vêtement féminin de dessus, sans manches, du même tissu que la pelisse ; dans les grandes occasions seulement.

capotĕre n.f. : capote de voiture à cheval ou de voiture d'enfant.

capsule n.f. : 1) amorce de cartouche de fusil ; 2) amorce explosive contenue entre deux confettis et dont usent les garçons en jouant aux Sioux ou à la chasse à l'homme.

capucin n.m. : lièvre, en langage de chasseur.

capucine n.f. : danse enfantine qu'on danse en tournant en rond, en se tenant par la main ; refrain : « dansins la capucine, ol a pas de pain chez nous ; ol en a chez la vouesine, mé l'ét pas pĕr nous, you ! » (à ce dernier mot, toute la ronde s'accroupit).

carcan n.m. : cheval rétif.

cargúesin n.f. : cargaison.

caribot n.m. : grosse pierre ou caillou de forme irrégulière.

caribotou -ouse adj. : raboteux, parsemé de « caribots » ; se dit surtout d'un chemin mal entretenu.

carlin n.m. : variété assez rare de peupliers dont la forme générale rappelle celle d'un pin parasol qui aurait un tronc très élevé.

carnassïére n.f. : musette d'écolier ou de journalier. Pour l'écolier la carnassïére contient les livres, les cahiers, et le déjeuner ; pour le journalier, le déjeuner seulement. On dit aussi ponére.

cârosse n.f. : sorte de caisse en bois dans laquelle s'agenouillent les femmes lorsqu'elles lavent le linge sur le lavoir à la rivière.

1) **cârot n.m.** : vieux plat en terre, ébréché ou même cassé, utilisé à des fins diverses (abreuvoir à poussins, p. ex.).

2) **cârot n.m.** : dent cariée, chicot.

cârotâ v.n. : tousser à grand bruit, être secoué de violentes quintes de toux bronchiteuses ; ce mot est probablement une onomatopée.

cârrâ (se) v.pr. : marcher en écartant les épaules et en se donnant un air important et satisfait.

1) **cârrai n.m.** : carreau d'une fenêtre ; un carreau sur un tissu se dit cârreau, de même que sur un jeu de cartes.

2) **cârrai n.m.** : carex, herbe de marais à feuilles coupantes.

carre n.f. : pierre de taille utilisée pour l'encadrement des portes et fenêtres dans les murs épais, ou pour arrêter les angles des murs ou bâtiments. On compte trois cârres au mètre, ce qui permet d'estimer rapidement la hauteur de la construction.

1) **cârré n.m.** : surface plantée ou semée uniformément, de forme et dimension quelconques : un carré de mojettes.

2) **cârré n.m.** : parcelle provenant de l'ancienne division géométrique de biens fonciers ayant appartenu à des grandes familles ou à des communautés. Surface moyenne : deux hectares.

cârré -aille adj. : carré, qui a quatre côtés. « marchâ dô pas cârré » : marcher d'un pas rapide et résolu. Voy. se cârrâ.

cartaillâ (kar-ta-llâ, ll mll, aujourd'hui kar-ta-yâ) v.n. : contourner un obstacle sur sa route ; n'implique pas une rencontre.

cartëhllin (kar-te-llin, ll mll, aujourd'hui kar-te-yin) n.m. (presque toujours au pl.) : tranches de pommes ou de poires découpées dans le fruit à la dimension des quartiers d'orange, puis séchées au soleil et conservées comme provision d'hiver de fruits secs ; on n'enlève pas la peau ; se mange aussi en compote.

1) **cartelle n.f.** : les tranches citées dans le précédent.

2) **cartelle n.f.** : tout morceau d'un disque brisé, ou même d'un plat : ex. un fragment de palet qui sert de « minche » ; comparer écartelé.

casarne n.f. : caserne.

câssâ v.a. : casser, détériorer ; p.p. câssé -aille.

castille n.f. : groseille en grappe ; on dit aussi « cassis rouge » ; groseille à maquereau se dit « gruselle », et cassis : « cassis négre ».

castrolaille n.f. : casserolée.

castrole n.f. : casserole.

catapiâme n.m. : cataplasme.

catine n.f. : poupée ; désigne aussi un épis de maïs encore en lait que les petites filles utilisent comme poupée.

causâ v.n. : parler ; « causâ pouœintu » : parler français.

cause (à) : pourquoi : « à cause ét-o que... » : pourquoi est-ce que ; (voy. « à dire » et pērquoué).

cé n.m. : cep de vigne ; on dit aussi « œin pé (pied) de cê (et non cé) ».

cenelle n.f. : le fruit de l'épine blanche. Peut s'appliquer à d'autres fruits dont la grosseur est inférieure à la moyenne.

centenére n.m. : centenaire.

cent-pattes n.m. : mille-pattes, ou iule des sables.

cerisâ n.m. : cerisier.

1) **châ** (cha-ou, aujourd'hui châ) n.f. : chaleur atmosphèrique seulement ; la chaleur du feu se dit chaleûr.

2) **châ** n.m. : chaud : « à châ » : à chaud ; « châ-et-frĕ » : chaud-et-froid.

3) **châ** n.m. : le chas d'une aiguille.

4) **châ** n.f. : chaux (avant tout chaux vive), utilisée pour blanchir les murs intérieurs des maisons. La crainte du feu incitait autrefois à peindre à la chaux sur le mur de la maison, au-dessus de la porte et à l'extérieur, une grande croix protectrice. On en voyait encore naguère. A cet appel à la protection divine s'ajoutait pour ces dernières le sens que le propriétaire était assuré contre l'incendie et que quiconque mettrait le feu par malveillance manquerait son but de créer la ruine des occupants. On ignore s'il s'agit d'une trouvaille des compagnies pour diminuer le risque.

5) **châ -âde** adj. : chaud : souris-châde : chauve-souris.

6) **châ** adv. : cher, d'un prix élevé ; « ol ét trop châ » : c'est trop cher. On dit aussi « cher », mais, dans ce cas, si l'objet considéré est du féminin, cher devient « chĕre » : le pain cher, la farine chĕre. Cher, terme d'affection, se dit chĕre pour les deux genres.

7) **châ** : ce mot se trouve comme une sorte de préfixe dans un certain nombre de composés : « châ-iin, châ-deux, châ-trois », un par un, deux par deux, trois par trois ; châ-petit : doucement, lentement, « tout châ-petit » : tout doucement ; « châ-petit châ-poué » : progressivement, pas à pas. Peut-être une extension dans le langage courant de « chaque iin » à

« châ-iin » puis « châ-deux » etc..., une assimilation de forme pouvant faire une transition de sens.

chabaritâ v.n. : ce mot évoque charivari et « rabâtâ » dont il est syn.

chabrot n.m. : faire chabrot, c'est ajouter du vin rouge au bouillon de sa soupe, après avoir d'abord mangé tout le pain ; on fait chabrot avec une cuiller, ou en buvant directement au bord de l'assiette creuse. On dit aussi « fouére godâille ».

chacotâ v.n. : frapper à coups de marteau, frapper à la porte : « o chacote », on frappe ; « ol a chacoté », on vient de frapper.

châde n.f. : l'ensemble des opérations effectuées par un bouilleur de cru pour une même charge de son alambic ; c'est l'équivalent d'une fournée pour un boulanger.

chafâ n.m. : échaufaudage de maçon. « Cru (trou) de chafâ » : évidement laissé dans un mur au moment de sa construction, pour y introduire à mesure de sa montée les éléments de soutien horizontaux des plates-formes successives. Ces trous sont souvent conservés, et de nombreux oiseaux y font régulièrement leur nid (moineaux, rossignols des murailles, mésanges, et même des chauves-souris).

chaffré n.m. : agitation bruyante, tumulte.

châgnaille n.f. : terrain planté de chênes.

châgnasse n.f. : chênes rabougris, sans valeur ni avenir.

châgne n.m. : chêne ; « dô châgne » : du chêne (matériau) ; « dos châgnes » : des chênes (sur pied) ; « fouére le châgne dret » (litt. faire le chêne droit) : se tenir verticalement sur la tête et les mains.

chagouet n.m. : nuque, la partie arrière du cou.

chail (cha-ye) n.m. : couche de terrain composée de gravillons de toute grosseur ; ces gravillons eux-mêmes ; (plutôt au pl.).

chaillin (cha-yin) n.m. : caillou pris isolément dans un tas de chails.

chalâ v.n. : contrairement à son apparence, ce mot signifie avoir grand froid, ressentir un grand froid sur une partie de son individu, oreilles, doigts, pieds : « lés dés me chalont ».

chaline n.f. : tonnerre, le phénomène atmosphérique seulement.

chalinou -ouse adj. : orageux.

chalupe n.f. : cosse vide de pois, fèves, haricots...

chamarâ n.m. : chat, il ne s'agit que de l'animal mâle, qui miaule en « criant » maraou, marraou.

chamârâ (se) v.pr. : se chamailler, et même se battre, à la manière des chamarâs entre eux.

chambraille n.f. : chambrée (à la caserne).

chambrère n.f. : femme ou fille employée contre salaire aux travaux du ménage ou de la ferme, le plus souvent des deux.

châmes n.m.pl. : chaumes, la partie des tiges de blé laissée par la faux ou la moissonneuse ; on dit aussi buailles.

champ n.m. : champ, par opposition à marais. Faut-il écrire « au champ » ou « aux champs » quand on veut dire, sans autre précision, au pâturage ? C'est l'heure d'aller au champ, les vaches sont au champ, la bergère est au champ : cela veut dire que les bêtes ont quitté l'étable, qu'elles sont en train de manger de l'herbe dans un champ (qui, sans que l'expression varie, pourrait être un marais), et qu'elles reviendront pour la traite. Le paysan prononce les mots « au champ » comme il dirait à l'herbe, au vert, à l'abreuvoir. Il ne s'agit que d'un champ à la fois, un champ qui a fait l'objet d'un choix, qui, le matin ne sera pas forcément le même que le soir. Sans doute l'expression « dans les champs » existe : le père est dans les champs, mener du fumier « dans les champs », mais ici nous sommes dans l'imprécision, et cette imprécision justifie le pluriel. J'écris donc « au champ » au singulier. Mais jamais bergère ne s'est inquiétée d'une pareille question !

champi n.m. : désigne quelqu'un qui a été un enfant trouvé, i.e. qui serait né « dans les champs » ; s'applique aux deux sexes.

chandelâ (dl) n.m. : chandelier.

chandelle n.f. : sens général de lumière : « ol avét ine chandelle alumaille » : il y avait de la lumière. Plus précisément : bougie de résine, de suif, lampe sourde, lampe à pétrole. « tue la chandelle » : éteins la lumière.

chansin n.f. : chanson.

chantâ v.a. : chanter.

chantusâ v.n. : chantonner à mi-voix tout en faisant son travail.

chapais n.m. : chapeau.

chaplle (chap-ye) n.m. : sable gravillonneux utilisé pour le crépissage des murs en mélange avec de la chaux hydraulique ; le mortier ordinaire est fait d'argile ; le sable de mer se dit sablle.

chapusâ v.n. : faire du travail de grosse menuiserie.

châquine f. de chacun.

châra n.m. : ce qui reste d'une tige sèche de haricots, pois, fèves, une fois les cosses vidées de leurs grains ; les chèvres en sont friandes.

charaban n.m. : voiture à cheval pour le transport des personnes et des produits de ferme, assez léger pour permettre le trot ; le charaban n'est pas bâché.

charail n.m. : chaleil, lampe à huile composée d'une coupelle métallique (cuivre) munie d'un bec incliné dans lequel est posée une mèche qu'on enflamme.

charayâ v. a. : charroyer, transporter avec une charrette, mais aussi bien avec une brouette ou un bateau ; i châraille (ou charaye), i châraylns, i charayés, i charayiins, i charayis, i charayirins, i charayerai, qu'i charaye, charayant, charayé -aille.

charbin n.m. : charbon.

1) **charbounâ n.m.** : charbonnier, celui qui produit le charbon de bois.

2) **charbounâ v.a.** : charbonner, salir par contact avec du charbon.

charbounette n.f. : charbon de bois de deuxième choix obtenu en faisant « étouffer » de la braise dans une vieille marmite en fonte munie d'un couvercle ; quand cette charbounette est remise dans un réchaud à charbon déjà garni de braise, elle redevient incandescente, ce qui fait faire des économies.

charbounure n.f. : tache de charbon sur un vêtement, sur les mains.

charchâ v.a. : chercher, p.p. charché -aille.

charche-pain n.m. : mendiant.

charcouet n.m. : carcasse, les os par rapport à la chair surtout à propos des animaux de basse-cour.

charjoin adj. : qui charge l'estomac, indigeste. Pas de féminin.

châriot n.m. : le Grand Chariot : la Grande Ourse.

1) **charogne n.f.** : charogne, cadavre en décomposition.

2) **charogne sorte d'interj.** à l'adresse d'un animal déplaisant.

charpie n.f. : mousse de laine obtenue par effilement de vieux bas (châsses) ou chaussettes qui ont cessé d'être réparables. Ce travail s'effectue à la veillée, presque à tâtons, avec pour seul outil la pointe la plus aiguë d'une paire de ciseaux, par des grand'mères aux yeux défaillants. Cette charpie (rien ne doit se perdre) servait à garnir les couvre-pieds ou les oreillers.

châre n.f. : entrée de champ, là où les charrois franchissent le fossé de la route sur un « acoyau » ou un remblai de terre.

châreretaille n.f. : le contenu ou la charge d'une charrette.

châre n.f. : charrue ; « la châre penche pas tout picein » (la charrue ne penche pas beaucoup) : se dit devant deux jeunes mariés qui sont sensiblement de même taille ; « queue belle châre ! » (quelle belle charrue) : se dit d'une belle paire de bœufs.

châre n.m. : charron, celui qui fait des charrettes.

châreunage n.m. : travail effectué par un charron.

châreti n.m. : chartil, le corps d'une charrette, sans les roues.

charve n.f. : chanvre ; on dit aussi « de la chambe ».

châsse (cha-ou-s', aujourd'hui châ-s') n.f. : bas, de laine ou de coton, maintenu au-dessus du genou par une jarretière.

chasse-galerie n.f. : expression du langage fabuleux ; évoque les loups-garous, les « bliches » et la bête à sept têtes et dix cornes.

chassou n.m. : chasseur.

chat (à) ! : expression utilisée pour éloigner vivement un chat.

châtai n.m. : château.

chatin n.m. : chaton (de saule, ou petit de la chatte).

chat-marâ n.m. : voy. chamarâ.

châtognâ n.m. : châtaignier.

châtogne n.f. : châtaigne.

chatouillou -ouse adj. : chatouilleux.

chatounâ v.n. : mettre bas, pour une chatte.

chatoun'ére n.f. : chatière.

châtrâ v.n. : 1) castrer (taureau, cheval). 2) faire la révision des roues d'une charrette et renforcer leur rigidité. Le « châtrage » des roues est confié au maréchal, car la pose et la dépose des cercles de fer qui entourent les roues sont de sa compétence.

châtrin n.m. : jeune bœuf, châtron.

chaubeni (bn) adj. : moisi, en parlant d'un pain, d'une galette.

chaudebouillures n.f.pl. : échauboulures.

chaudrin n.m. : chaudron.

chaudrounâ n.m. : chaudronnier.

chaudrounaille n.f. : le contenu d'un chaudron.

chauffâ v.a. : chauffer ; « chauffâ le four » : cette expression ne signifie pas seulement allumer du feu dans un four, mais couvre l'ensemble des opérations qui aboutissent à la cuisson du pain.

chauffe-pés n.m. : (litt. chauffe-pieds) caissette en bois ouverte sur un côté et dont le dessus est à claire-voie ou à trous. On y glisse une chaufferette, sorte de grand bol en terre, garnie de braises couvertes de cendres chaudes (sans cette précaution, le dessus du chauffe-pés prendrait feu). Aux veillées d'hiver, les femmes viennent avec leur chauffe-pés garni et les hommes se chauffent au feu de la cheminée devant laquelle ils allongent les jambes et devisent, leurs sabots sous leur chaise.

chaufferette n.f. : accessoire du chauffe-pés, qui contient la braise.

chavant n.m. : chouette, au sens général du mot, i.e. tous les oiseaux rapaces nocturnes des espèces locales. Le hibou est un « Jean-dôs-bois » et la chevêche est une « chaveuche ». On croit confusément, à tort, que le

chavant est le mâle de la chaveuche. C'est l'oiseau symbole de la Vendée. On dit que le chavant « sent la mort » car il vient souvent boubouler la nuit aux volets d'une maison où une famille veille un mort. La notion de hibou-oiseau de mort aboutit à des superstitions : naguère encore on clouait une chouette sur les portes des granges pour chasser les épidémies, l'incendie, le mauvais sort. Comparer chat-huant.

châve adj. : chauve.

chavé adj. : se dit d'un talus abrupt qui s'est effondré, d'un bord de rivière qui s'est détaché et a glissé vers le fond, d'une tranchée dont les parois non étayées se sont écroulées.

chaveuche n.f. : chouette effraie ; voy. chavant.

chemin n.m. : « se mettre à chemin » : partir ; être « dans le chemin » : gêner, encombrer ; « le chemin dô roi Dâvid » : la Voie Lactée.

cheminaille n.f. : cheminée. Désigne à la fois le foyer dans sa partie profonde (on dit alors « dans » la cheminaille), la pierre du linteau (on dit alors « sur » la cheminaille), le conduit de fumée et la souche sur le toit.

chenẽhlle (che-ne-ll', ll mll, aujourd'hui che-ne-ye) n.f. : chenille.

chenne n.f. : chienne (chien se dit chœin).

chẽpsâ (ou chebsâ) n.m. : autre mot pour tẽrbẽchâ.

1-chẽr -chẽre adj. : cher ; « min chẽr fail, ma chẽre fehlle » : mon cher fils, ma chère fille (chẽr et chẽre ont même prononciation).

2-cher -chẽre adj. : cher, d'un prix élevé ; « le pain cher, la vie chẽre » : (cher et chẽre ont une prononciation différente).

chêrage n.m. : nature, tempérament, état physiologique propre à une personne ; « l'ét pas d'œin bin chêrage » : sa santé n'a jamais été brillante. Voy. « chẽre ».

chérant -te adj : se dit d'un commerçant réputé pour ses prix élevés.

chẽre n.f. : dans l'expression « fouére chẽre » : faire semblant, faire mine de ; « fouére chẽre d'acachâ » : faire semblant d'appuyer ; « le savet pas queue chẽre li fouére » : il ne savait pas quelles amitiés lui faire, quel visage aimable prendre.

chéti -ive adj. : -1) de mauvaise qualité, usagé ; 2) de mauvaise santé, chétif, malingre ; 3) de mauvaise foi ; 4) de mauvais goût (pour un mets, un liquide, un médicament) ; 5) peut qualifier les biens ou les proches de quelqu'un qui déplait : « sin chéti chœin, leû chéti drôle » ; dans ce dernier cas, on pourrait traduire, imparfaitement, par sale.

chétiverie n.f. : 1) méchanceté, malveillance ; 2) vilaine action.

chẽu n.m. : trayon ; la chèvre en a deux, la vache en a quatre ; il s'agit bien du trayon et non de la mamelle entière, ou pis, qui se dit « remail ». Pour les petits animaux sans mamelle apparente, on dit tetine.

cheûre v.n. : choir, chuter, tomber : i che'ús, te che'ús, le che'út, i che'úsins, vous che'úsez, le che'úsont, i che'úsés, i che'úsiins, i che'úsis, i che'úsirins, (ou i chaillis, i chaillirins), i cheûrai, qu'i che'úse, che'úsant, che'út -eute. Dans la conjugaison, « eu » prend trois tonalités différentes.

cheuvre n.f. : chèvre, l'animal aussi bien que la bâti pour scier du bois.

chevâ n.m. : sorte de petit établi sur lequel on travaille assis et dont un élément articulé fait étau sous la pression du pied ; c'est la marotte des tonneliers.

chevêhlle (che-ve-ll', ll mll, aujourd'hui che-ve-ye) n.f. : cheville.

chevolâille n.f. : la race chevaline en général.

chevrin n.m. : chevron, élément d'une charpente.

chiaulâ v.n. : se dit d'un arbuste qui donne des rejets enracinés.

chicoraille n.f. : chicorée.

chicot n.m. : petit chien à sa naissance.

chicotâ v.n. : mettre bas, pour une chienne..

chiffin n.m. : chiffon.

chinâ v.n. : exercer le métier de commerçant colporteur. Vendre du tissu sur les champs de foire..

chintre n.f. : extrémité d'un champ sur laquelle les attelages font demi-tour et qu'on laboure en dernier, transversalement.

chirin n.m. : tas de pierres grossi d'année en année par épierrage des champs voisins cultivés, et qui a fini par former un monticule aggloméré où s'est développée une végétation épineuse et touffue qu'affectionne le gibier.

chœin n.m. : chien (f. chenne) ; « chœin de bērgeâ » : chien de berger ; « chœin gâté » : chien enragé ; « chœin de pique » : (chien de pique) valet de pique dans le jeu de cartes de ce nom ; lourd « kēme œin chœin de piin » : comme un chien de plomb, i.e. très lourd. « chœin gâté » peut s'appliquer à quelqu'un qu'on estime méprisable.

chœinâ v.a. : chaîner, pratiquer le chaînage d'un bâtiment pour le consolider ; nettoyer un fut avec une chaîne à l'intérieur.

chœindent n.m. : chiendent. Prov. : « o faut vivre avec le chœindent », il faut se résigner à l'inévitable.

chœine n.f. : chaîne.

chope adj. : blet, dont la maturité est avancée, surtout pour une poire.

chopesi (pzi) v.n. : devenir chope.

chopine n.f. : petite bouteille en verre incolore contenant environ un tiers de litre. Classique autrefois dans les débits de boisson ; désigne aussi le liquide contenu dans la bouteille.

choucolât n.m. : chocolat.

chou-moûle n.m. : chou mœllier.

chousâ v.a. : verbe passe-partout (litt. choser) qui correspond à « machiner ».

choûse n.f. : chose ; « faut-o tchjoque choûse ? » : faut-il quelque chose ? ; « i va te dire ine choûse » : je vais te dire une chose..

cho'ûse n.m. : chose, machin. Il faut remarquer que le n.f.frs. chose se dit choûse : une chose, « ine choûse ». Mais si, dans le langage courant, on utilise le mot au masculin pour en remplacer un autre qui sur le moment fait défaut, on dit alors cho'ûse et non choûse. « Passe-mou din le cho'ûse » : passe-moi donc le chose, le machin.

chutrin n.m. : tout morceau de tissu qui pourrait faire toile à laver.

ciarge n.m. : cierge.

ciblle (sib'-ye) n.f. : cible.

cimentĕre n.m. : cimetière.

cisai n.m. : (le mot est singulier) : paire de ciseaux.

citarne n.f. : citerne.

citrin n.m. : citron.

citrole n.f. : citrouille.

civĕraille n.f. : le contenu ou la charge d'une brouette (civĕre).

civĕre n.f. : brouette ; « civĕre finçaille » (foncée, qui a un fond) : brouette dite de jardinier, en bois, utilisée avant tout pour l'enlèvement du fumier à l'étable ; « civĕre à rolins » (barreaux) : brouette à claire-voie, longue, conçue pour le transport quotidien, par bateau, de l'herbe de marais pour l'alimentation des bêtes à l'étable (certains marais sont inaccessibles aux attelages) ; « civĕre à quatre bras » : sorte de brancard dont la partie portante est constituée de barreaux de bois fixés aux deux montants comme les barreaux d'une échelle, et qui sert principalement à transporter le cochon mort.

civet n.m. : couenne de porc passée au hachoir et conservée comme un paté. On en coupe des tranches que l'on mange réchauffées, avec un filet de vinaigre.

cobluchet n.m. : passe-temps d'enfants ; consiste à faire la culbute par terre, sur l'herbe, la tête la première.

cocâtru n.m. : petit œuf rond, sans jaune, qui marque, dit-on, la fin d'une période de ponte pour la poule qui l'a pondu.

coche n.f. : 1) entaille faite au couteau par le boulanger-livreur sur la baguette (taille) du client qui paie au mois (une coche par pain) ; toute autre entaille (ou encoche). 2) truie.

cocote n.f. : fièvre aphteuse.

cocou n.m. : coucou ; qui connaît bien le chant du coucou admettra qu'il dit bien cocou et non coucou. Désigne aussi la fleur du même nom.

cofinelle n.f. : récipient d'origine variée (plat creux désaffecté, casserole sans queue) qui reçoit une destination inattendue (abreuvoir à volailles, mangeoire).

coi n.m. : objet creux en forme d'étui, en bois ou en tôle, qui contient de l'eau et dans lequel le faucheur porte sa pierre à aiguiser. Le coi est maintenu par un crochet au revers du pantalon, sous la ceinture de flanelle. L'affutage avec une pierre mouillée est plus doux et prévient l'échauffement de l'acier au passage répété d'une pierre sèche. Il peut arriver que la faux soit mouillée (rosée, pluie récente) ; la pierre, dans ce cas, peut rester sèche. Mais en été pour les foins, et surtout pour les blés, la faux reste sèche et l'eau du coi devient nécessaire. Il existe des cois en bois, œuvre des sabotiers, qui sont très beaux et recherchés aujourd'hui des collectionneurs. Il arrive que le coi soit fait d'une corne de bœuf munie d'un crochet rivé.

cokehlle (ko-ke-ll', ll mll, aujourd'hui ko-ke-ye) n.f. : coquille.

1) **collâ** n.m. : collier de cheval. Collier (le bijou) se dit collier.

2) **collâ** v.a. : 1) coller - 2) hanarcher.

coléra n.m. : toute maladie de la vigne sur les feuilles et les fruits.

colère n.f. : colère.

colet n.m. : foulard en tissu léger plié en triangle et noué sous le menton, que les femmes utilisent comme coiffure courante.

colidôr n.m. : corridor. Beaucoup de maisons sont du modèle à deux pièces séparées par une troisième plus petite. Cette pièce centrale est le colidôr. S'y trouvent en général la porte d'entrée, l'évier, une porte d'accès à chacune des deux pièces (dont l'une s'appelle la chambre), l'escalier du grenier et, au fond, une porte donnant accès à l'étable ou à une remise à bois. La soupente sous l'escalier comporte une étagère où se font les fromages.

cônus (on prononce l's). Ce mot, d'origine douteuse, doit être pris pour un adj. Il signifie mort et s'applique uniquement au gibier dont la mort n'a pas été instantanée.

coltinâ v.a. : charger ou soulever à force de bras et déplacer avec peine un objet encombrant et lourd, à la limite de ses forces ; se coltinâ avec quelqu'un : se battre.

copâ v.a. : 1) couper. 2) moissonner, « le sont nallés copâ » : ils sont partis moissonner. 3) « copâ au drĕt (droit) » : traverser un champ en ligne droite et au plus court. 4) « être copé » : être mince de taille (ce n'est pas un compliment).

copant p. prés. et adj. : coupant, qui coupe (p. ex. une herbe dure).

cope n.f. : 1) blessure occasionnée par un objet coupant. 2) fossé rectiligne ouvert pour en relier deux autres. 3) syn. de coche, l'entaille du boulanger sur la « taille » du client. 4) l'enlèvement à la faux (aujourd'hui à la faucheuse) de la production d'herbe d'un pré de fauche. La première fois on enlève « ine pĕrmĕre cope », le regain, deux mois plus tard, constituant « ine deuxiéme cope ».

coperies n.f.pl. : (syn. de « métive ») coupe et mise en gerbes des céréales (blé, orge, avoine) ; le terme « moisson » est inemployé.

cope-jutes n.m. : outil de ferme dit coupe-racines (coupe-betteraves).

copure n.f. : dans « harbe de copure » : plantin.

coq n.m. : coq de basse-cour ; « manger le grand coq » : jusqu'à la fin du XIXe siècle, les campagnes ont vécu en économie fermée, l'argent ne pouvant venir que des ventes de produits d'élevage : beurre, fromages, poulets, oisons... Par habitude autant que par économie, on ne mangeait jamais les produits de vente facile au marché, particulièrement les poulets et les oisons. On gardait pour soi (en plus du porc) les vieilles poules et deux reproducteurs mâles, le coq et le jars. En effet, une fois nés les poulets et les oisons de printemps, le coq (père des poulets) et le jars (père des oisons) devenaient bouches inutiles et la tradition a fait d'eux les menus habituels des jours de « bourlot ». D'où les expressions « manger le grand cop », « manger le pirin », ou « plumer le coq, plumer le pirin » qui sont peu à peu devenues synonymes de « fin des opérations de moisson et de battage pour l'année en cours ». Le coq était dit « grand » pour le distinguer des coquelets parmi lesquels on allait en choisir un qui le remplacerait jusqu'au « bourlot » suivant, avec même mission et même sort final. Cette remarque vaut aussi pour le jars. C'est pourquoi on disait « le grand coq », « le pirin », car chacun était vraiment le seul. Ce n'est pas la dernière gerbe liée dans le dernier champ moissonné qui entre en ligne de compte, mais la dernière gerbe déliée dans l'aire et battue, son grain monté au grenier ; c'est alors seulement, en effet, que le paysan savait que le pain de sa famille était assuré jusqu'à la moisson prochaine. Cette heureuse certitude justifiait les agapes du « bourlot ». Voy. aussi « péchâ 2 » pour l'expression « péchâ la mĕre » qui est du même style.

corbehllin -oune (kor-be-llin, ll mll, aujourd'hui kor-be-yin) adj : de forme compliquée, biscornu (bûche, grosse pierre, pain).

corbejà (kor-be-ja-ou, aujourd'hui kor-be-jà) n.m. : courlis.

corches n.f.pl. : iris d'eau à fleur jaune et rhizome très développé.

1-cordâ n.m. : cordier, celui qui fabrique des cordes.

2-cordâ v.a. : concerne une meule de foin ou de paille. L'action consiste à faire une longue torsade de foin (ou de paille), comme font les cordiers

pour chacun des brins d'une corde, et à en disposer plusieurs longueurs en demi-cercles espacés par-dessus la meule pour éviter que le vent ne la découvre avant qu'elle ne soit tassée. Les extrémités de chaque élément ainsi disposé sont nouées à une pierre dont le poids maintient la corde en place et qui descend sous son poids vers le sol à mesure que la meule se tasse. On a peu à peu remplacé la torsade par un fil de fer, mais on a gardé le nom.

cordais n.m. : cordeau, longue corde fine et résistante.

corde n.f. : 1) corde. 2) trois mètres cubes de bois de feu.

cordelle n.f. : longue corde de 15 à 20 mètres sur laquelle les bûcherons fixent leur bricole pour hâler par voie d'eau les trains de grumes depuis le lieu d'abattage ou de mise à l'eau jusqu'au chantier de sciage.

cordin n.m. : cordon ; cordin de la brunette : cordon du pêle.

cordounâ v.a. : confectionner des cordons, pour un cordier, avec du chanvre. Aucun lien avec cordonnier, qui se dit bouif, ou gnaf.

core adv. : contraction de encore : « as-tu fini ? - pas core ».

corgne adj. : qui est atteint de strabisme permanent.

corporance n.f. : aspect du corps, gabarit, sans idée de corpulence.

corporé adj. : qui a belle « corporance ».

cosse n.f. : arbre bras, surtout frêne, qui a été tronqué jeune et formé pour produire, autour de sa tête, une touffe de branches accessibles pour un bûcheron au sol ; ces cosses ont donc environ un mètre de haut. Elles sont souvent plantées par parcelles entières dites tērrailles, et dans ce cas on les appelle de préférence des « seupes » (comparer cépée). Leur exploitation en fagots, comme bois de feu, a lieu tous les 4 ou 5 ans en hiver. La formation en touffes au ras du sol comme les taillis forestiers n'est pas appliquée ; on évite ainsi, sur ces terres inondables, que les jeunes repousses ne périssent sous les eaux. Plus hautes, les cosses gardent leur nom, mais leur ébranchage, d'ailleurs moins fréquent, nécessite l'emploi d'une échelle. Leur hauteur, deux mètres environ, met les rejets hors de la portée des animaux. C'est pourquoi on les rencontre surtout en bordure des pâturages, pour donner de l'ombre au bétail, ou même isolément, au milieu d'un pré.

cosse de Nouel n.f. : grosse bûche ou, plus souvent, cosse morte qui a été arrachée et amenée au bûcher pour alimenter le feu le soir de Noël. La combustion dure plusieurs jours, parfois une semaine. Selon la tradition, le soir de Noël, quand les enfants ont déposé leurs sabots dans la cheminée, l'ancêtre verse de l'eau bénite sur la cosse et la famille récite une prière « au petit Jésus ». Cette coutume, très ancienne, est aujourd'hui disparue.

cosset n.m. : fragment d'une cosse qui a été fendue pour être utilisée plus facilement dans la cheminée.

cot n.m. : coup ; « deux d'œin cot » : deux d'un coup ; « tout d'œin cot » : tout à coup ; « de tchjô cot » : cette fois-ci ; « éh bé de tchjó cot ! » : ça par exemple ! ; « à tchjô cot din ! » : cette expression de satisfaction, dite à un enfant qui vient d'éternuer, pourrait se traduire — mal — par : à tes souhaits !

cotchjue n.f. : ciguë.

coti -ive adj. : se dit d'un fruit qui a reçu un coup (cot), qui a un point de pourriture visible, une meurtrissure.

cotllin (cot'-llin, ll mll, aujourd'hui cot'-yin) n.m. : cotillon, jupe ; c'est une des bases du costume féminin de tous les jours.

cotre (o de votre) v.a. : toucher. « ne me cote pas » : ne me touche pas « n'y cote pas » : n'y touche pas. Presque uniquement à l'infinitif ou à l'impératif. On dit cependant « le temps cotet à bas » (le t se lie), expression qui signifie que les nuages étaient si noirs, si bas, si lourds, que « le temps » paraissait toucher terre.

cotret n.m. : fagot grossier de mauvais bois.

couâ v.n. : couver (très défectif) : la poule coue, couet, a coué ; « dôs us coués » : des œufs qui ont été couvés.

couane n.f. : couenne de porc, avec laquelle on fait le « civet ».

couasse n.f. : poule qui commence à couver mais à qui on n'a pas l'intention de confier des œufs.

coubiâ v.n. : coupler, atteler deux chevaux sur un même attelage.

coublle (koub-ye) n.m. : couple ; « œin coublle de jous » : environ deux jours.

couchâ v.a. : coucher ; « se couchâ » : se coucher ; « couche-t' » : couche-toi. On dit « couchâ ine âbre » : abattre un arbre.

couchant n.m. : l'ouest, le couchant.

coudginâ n.m. : cognassier.

coudgin n.m. : coing, le fruit du cognassier.

coudre v.a. : coudre ; p.p. coudu -ue, et non cousu.

couêfe n.f. : coiffe, celle de tous les jours.

couéfi n.m. : coiffe de cérémonie, tuyautée, amidonnée, immaculée.

couet n.m. : plat en terre large et bas, vernissé à l'intérieur et muni d'une forte queue creuse s'il est rond, ou de deux queues crantées s'il est ovale.

couête n.f. : couette, matelas en plumes qui se pose sur la « balére ».

couéti (é long) n.m. : coutil, le tissu de l'enveloppe de la couête.

coufin n.m. : cabas, panier profond en matériaux divers.

coukimbre n.m. : concombre ; on dit aussi coupimbre.

cougnâ v.a. : cogner, frapper, mais aussi poser, déposer.

cougnaille n.f. : cognée.

couilâ v.n. : grincer comme une porte aux gonds rouillés.

couilâ v.n. : se dit du cochon quand il crie sur des notes longues, par opposition aux cris courts et saccadés qu'il pousse quand il « guĕrouine ».

coulâ v.n. : couler, s'écouler, en parlant d'un liquide ; laisser fuire son contenu, en parlant d'un récipient ; glisser : « l'a coulé pis l'a cheût » : il a glissé et il est tombé.

coulâ v.a. : faire passer dans un « coulou », filtrer : « coulâ le lait ». « coulâ la bujaille » : faire passer l'eau de lessive bouillante de la « pouéloune » dans la « pone » à l'aide du pot-à-bujaille.

coulaille n.f. : coulée, longue bande de terre entre deux buissons ; si la coulée est étroite et occupée en entier par un chemin, elle devient une « vaille » (voie).

coulette n.f. : petit « coulou », passoire de petite dimension.

couleûrâ v.a. : colorier (pour un enfant).

coulou n.m. : 1) filtre à lait ; plus petit, c'est une coulette, ou une pâssette. 2) autre mot pour « pot-à-bujaille ».

coumarce n.m. : commerce.

coumignant -te n.m. : enfant de onze ans qui va faire ou qui vient de faire sa première communion. On peut y joindre ceux qui vont au catéchisme un an de plus et qui communient une deuxième fois l'année suivante ; on dit qu'ils renouvellent, qu'ils sont des renouvelants.

coumignin n.f. : pour la grande masse non informée, le mot évoque avant tout la première communion, à la fois sacrement et cérémonie, qui marque pour certains le commencement et pour d'autres la fin de toute vie religieuse active. « Camarades de coumignin » : le jour de leur première communion, durant les Vêpres, les communiants montent à l'autel, par groupes de deux, pour lire d'une voix constante un hommage de reconnaissance à la Sainte Vierge. Devenus ainsi, deux par deux, « camarades de coumignin », ils conservent toute leur vie cette sorte de parenté spirituelle.

coumissiin n.f. : commission.

courail n.m. : syn. de tourail, verrou rudimentaire en bois ou en fer.

courailles n.f.pl. : longues lanières de cuir (une pour chaque bœuf, avec lesquelles on « lie » les bœufs au joug (comparer courroies).

couraisse adj. f. : se dit d'une poule qui couve ; voy. couasse.

courant n.m. : rigole d'écoulement du purin dans une étable.

courbalante n.f. : course forcée, ou forçage à la course d'un petit animal (poule) que l'on capture ainsi aisément.

courbâtin n.m. : sorte de cheville qui fixe l'embiet sur le joug.

1) **courbe** n.f. : chacune des pièces de bois courbées naturellement et appliquées par paires et tête-bêche à la fois sur le fond et les bords d'un bateau pour en assurer la liaison et la rigidité. Un bateau de 12 pieds a 5 courbes.

2) **courbe** n.f. : palonnier, pièce de bois légèrement courbée où sont accrochés les traits d'attelage.

coure adv. : quand ; « coure étét-o ? » : c'était quand ? « i sès pas coure qu'o sera » : je ne sais pas quand cela sera.

couri v.n. : courir ; « barre à couri » : le jeu de barres dans la cour d'école ; « ves-tu couri ! » (veux-tu courir !) : mots criés par la bergère à son chien mal dressé qui s'acharne sur une bête.

courlasse n.f. : longue et large bande d'écorce fraîche détachée d'un arbre ou d'une branche qu'on vient d'abattre et qu'on est en train de peler, à l'époque de la montée de la sève.

courlitâ v.n. : courailler, se déplacer sous des motifs peu sérieux.

courou -ouse n.m. : bohémien.

courpègnin n.m. : bas du dos, qui fait grand mal quand on se relève après avoir travaillé trop longtemps courbé (travaux de binage, fauchage).

coursâ v.n. : poursuivre à la course ; éloigner en courant après.

coursin n.m. : 1) base conservée d'un sarment de vigne qu'on a taillé à deux yeux ; on laisse en général deux « coursins » et deux « gales » plus longues par cep. 2) pousse de l'année.

courtâ -âde adj. : courtaud. On apprend ainsi aux enfants les cinq doigts de la main : « Petit Pouzet, Loridet, la Casarne, Jean-dô-sâ, Petit Courtâ »..

courte-pouœinte n.f. : couvre-pieds de grande dimension.

coussin n.m. : vrillette, ver de bois qui creuse des galeries.

coûtâ n.m. : légère mais assez vaste éminence dans un champ, sans qu'on en connaisse l'origine. comparer coteau.

coutai n.m. : couteau ; coutai à deux manches : plane de menuisier.

coûte n.f. : côte, partie du squelette.

coûté n.m. : côté ; « mâ (mal) de coûté » : point de côté.

coûtère n.f. : syn. de coûtâ, mais de surface plus réduite.

coûtin n.m. : 1) couton, plume naissante sur un jeune oiseau. 2) lamelle de bois prélevée sur une tige de saule pour la préparation des sikles (voy. ce mot). 3) les grosses nervures des feuilles de choux.

couturĕre n.f. : couturière.

couvarklle n.m. : couvercle ; on dit aussi abriure, ou abĕriure.

couvarte n.f. : couverture de lit ou de voiture.

couvre-pés n.m. : couvre-pieds.

coye (ko-ll', ll mll, aujourd'hui ko-ye) n.f. : 1) courge fourragère. 2) variété de coloquinte en forme de gourde à deux renflements.

coyounĕre (ko-llou-nĕ-r', ll mll, aujourd'hui ko-you-nĕ-r') n.f. : nénuphar ; les fleurs ont un très long pédoncule dont l'intérieur est poreux : les enfants y soufflent pour faire des bulles dans l'eau, après avoir mâchonné le fruit qui est comestible.

crachâ v.n. : 1) tousser (sens principal) : « l'a craché toute la nĕut » : il a toussé toute la nuit. 2) cracher.

crache n.f. : toux ; « l'a la crache » : il tousse beaucoup.

crachou -ouse n.m. : désigne quelqu'un de santé délicate qui a de fréquentes quintes de toux.

craire v.a. : croire : i crĕs, i crayés, i crayis, i ai crĕdgu, i crérai, qu'i craye (ou qu'i crĕche), crĕs, crayins, crayez.

cramaillére n.f. : crémaillère.

crampin n.m. : crampon, clou cavalier pour fixer les fils de fer aux piquets de clôture.

crampounâ v.a. : cramponner.

crâs n.m. : crue, montée rapide des eaux qui aboutit à l'inondation complète des marais. Si la montée des eaux est lente, on dit « l'éve minte » ; si elle est rapide, on dit « le crâs arrive ».

crassou -ouse adj. : crasseux.

crayance n.f. : croyance, bien prononcer « cra ».

crée n.f. : craie.

crĕdgu n.m. : maille spéciale dans le laçage de certains filets de pêche à goulets ; correspond à une augmentation sur un tricot.

crêpe n.f. : crêpe (pâtisserie). Voy. calorins.

crépe (é long) n.m. : crêpe, tissu de deuil. Chez les hommes, le deuil se porte par un brassard de crêpe au bras gauche, mais certains anciens remplacent le brassard par une cocarde de crêpe sur le bord gauche de la casquette.

créssin (é long) n.m. : cresson.

creuche n.f. : crèche.

creûge n.f. : carrière de sable. Comparer creuser, voy. crû.

creûgea v.a. : « creûgeâ œin poué » : creuser un puits.

cri v.a. : quérir, chercher (à l'inf. seul).

cri n.m. : cric, instrument de levage.

criâ v.n. : pleurer ; certains prononcent keriâ.

croc (on prononce le c) n.m. : outil de bûcheron composé d'un crochet et d'une pointe, qui, tenu par un manche, sert à attirer (crochet) ou à repousser (pointe) les grumes sur terre ou dans l'eau.

crochet n.m. : 1) canine de chat ou de chien. 2) instrument de tricot. 3) « crochet de poué » : ferraille crochue munie d'un très long manche, pour récupérer un seau tombé au fond d'un puits.

croisaille n.f. : fenêtre, surtout la partie ouvrante.

crossâ v.a. : se dit d'un chien qui brise un os sous ses dents.

croûtin n.m. : crouton de pain.

cru n.m. : trou ; mettre dans un trou se dit « encrutâ ».

cueille-poume n.m. : cueilloir, appareil en bois en forme d'entonnoir à bord dentelé et à très long manche. Permet de cueillir sans échelle les pommes et les poires sur les arbres de plein vent.

cueilli v.a. : cueillir ; p.p. cueilli -ie.

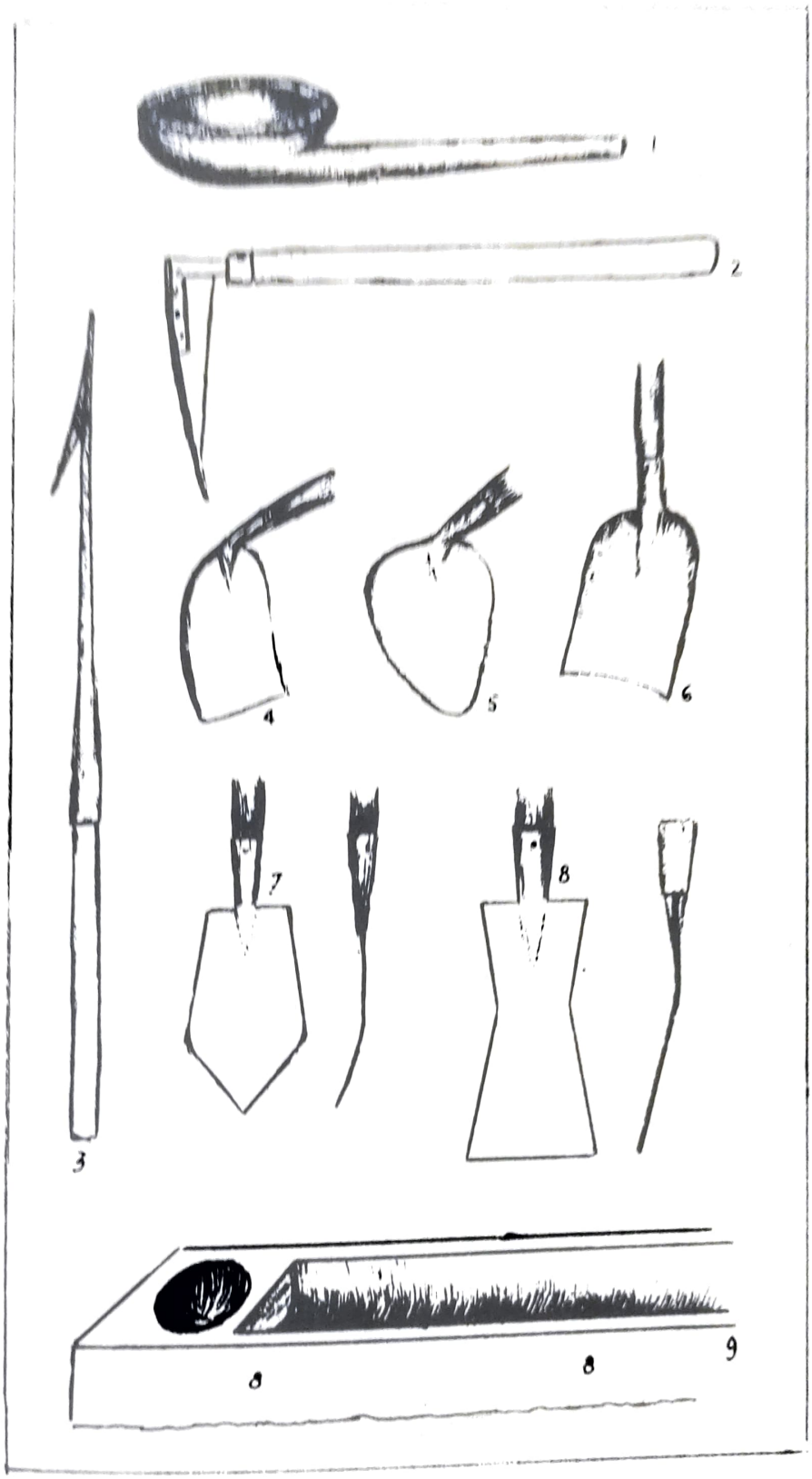

1. Kẽssotte
2. taillant
3. crochet à fourrage
4. pelouĕre
5. bouelle
6. boguet
7. gâsin pouœintu
8. gâsin
9. creuche

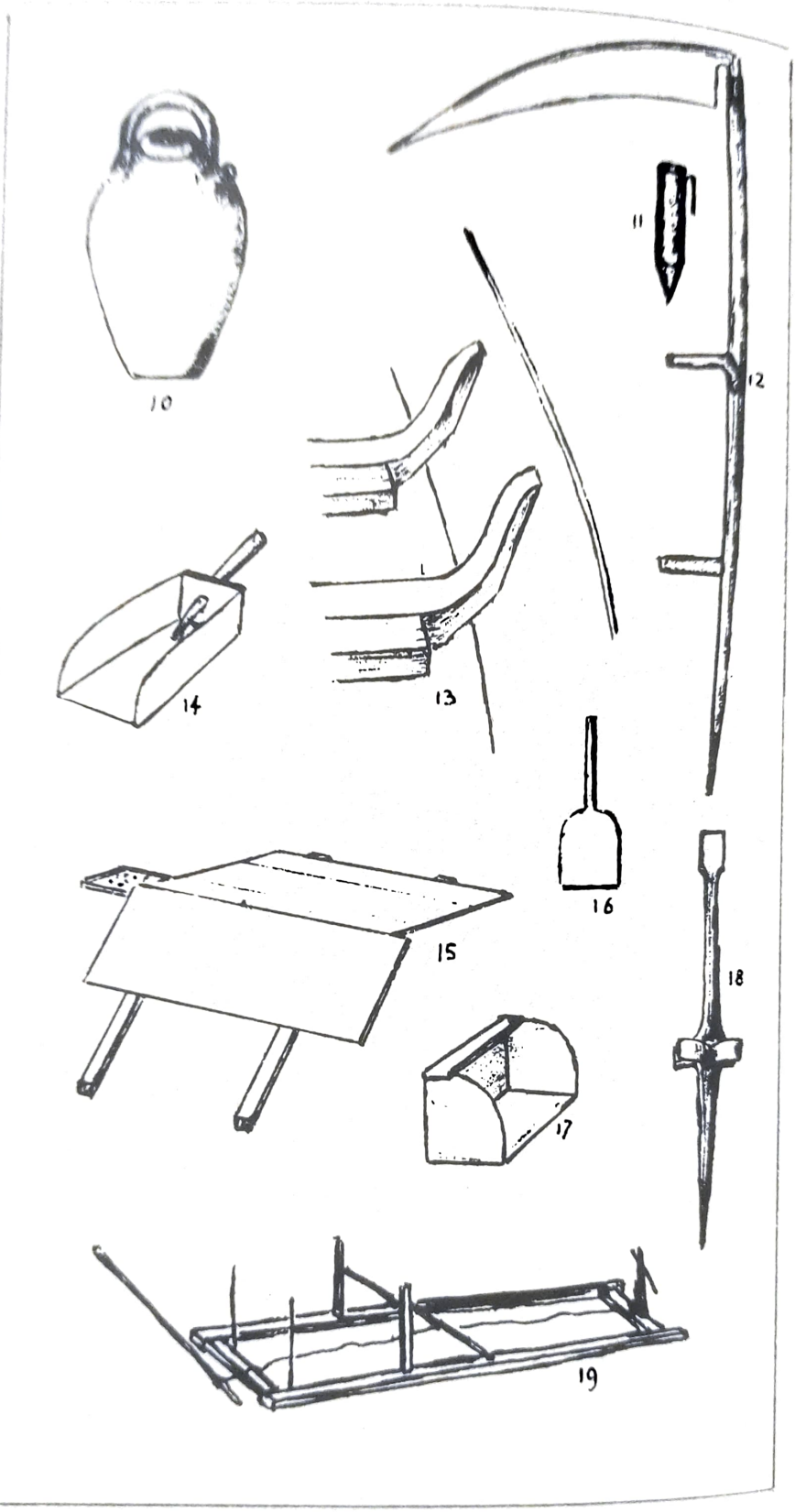

10. bie
11. coi
12. dail
13. courbes de bateau (détail)
14. épouésou
15. lavou
16. batou
17. cârosse
18. forge de dail
19. machine à fagotâ

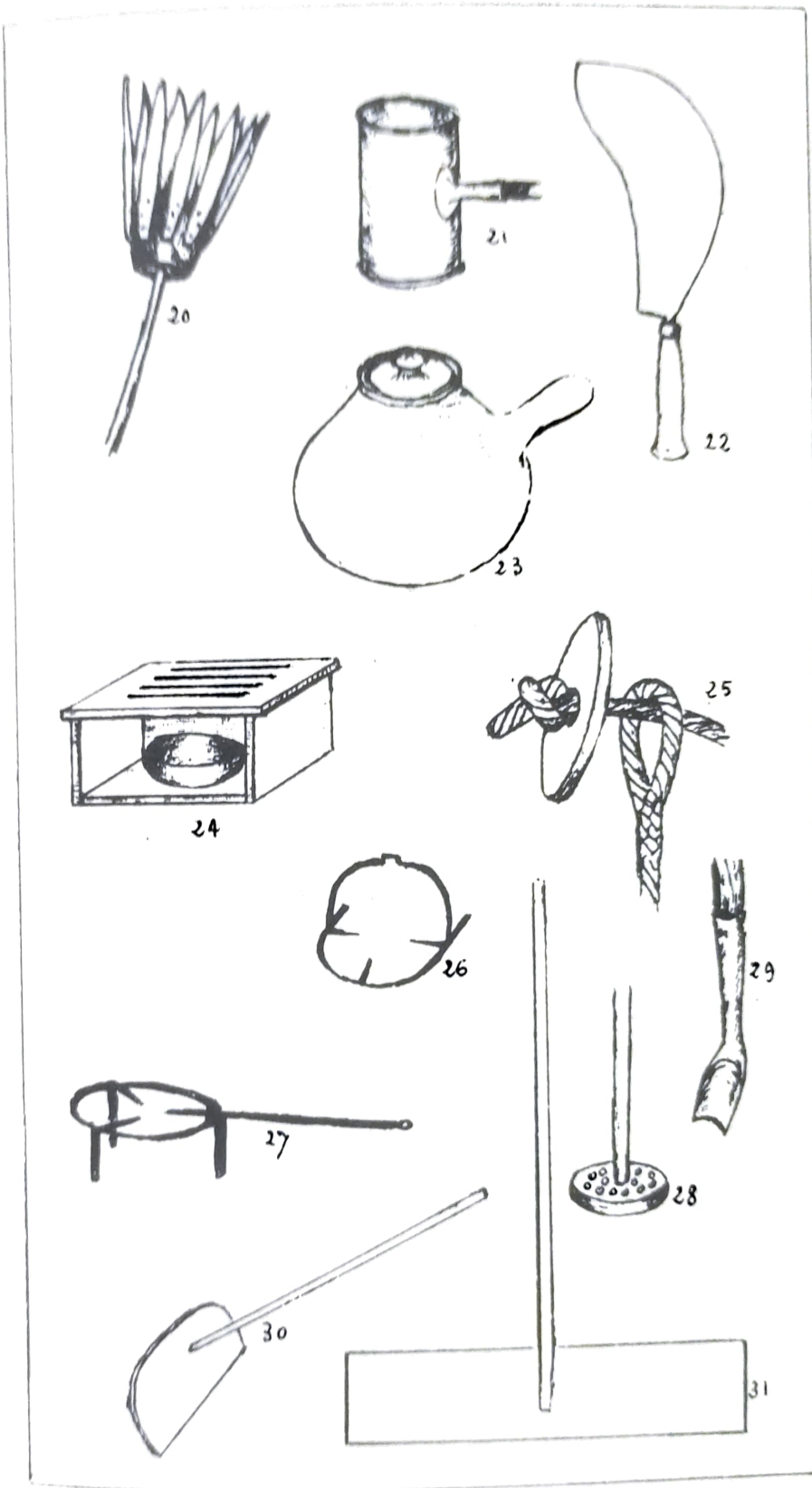

20. cueille-poumes
21. pot-à-bujaille
22. sarpe
23. dgâblle
24. chauffe-pés et sa chaufrette
25. biette en place sur l'attache
26. porte-pouêle
27. trois-pés
28. baratin
29. dginette
30. rabalin
31. rabale

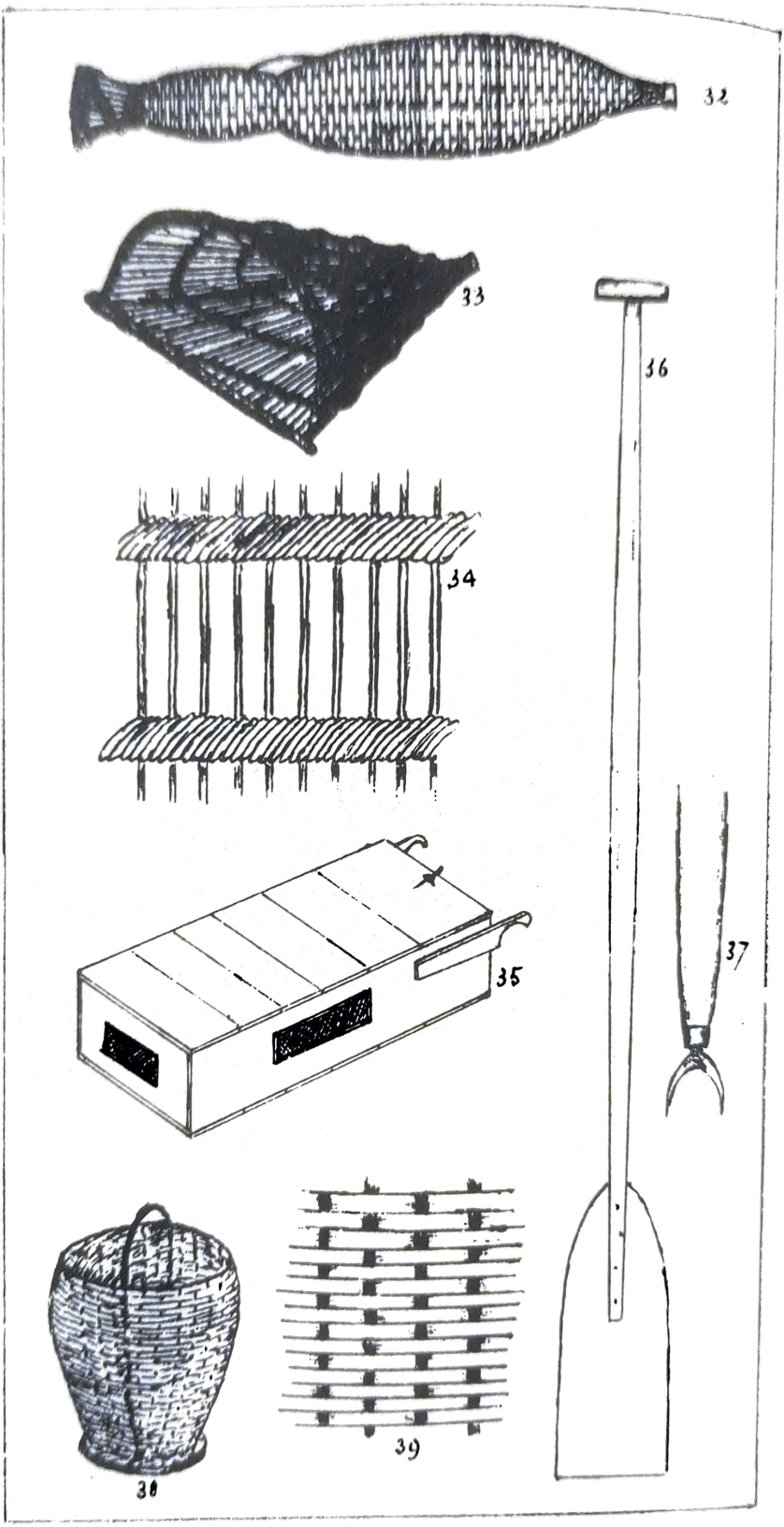

32. botte *34. -d°- (détail)* *36. pale* *38. bourgne*
33. ressort *35. gardou* *37. pigouille (détail)* *39. -d°- (détail)*

D

dail (da-ll', l mll, aujourd'hui da-ye) n.m. : faux ; « dail à râtai » (rateau) : faux équipée pour la moisson.

dale n.f. : chéneau qui collecte les eaux de pluie, aussi bien que son tuyau de descente ; les deux ont le même nom.

daltâ v.n. : haleter, surtout en parlant d'un chien.

damâbian n.f. : variété de prune dite de Damas blanc.

dame n.f. : institutrice, dans le langage de ses élèves.

dampis adv. et prép. : depuis ; « dampis hier, dampis le temps ».

dangeâ n.m. : danger ; péril n'a pas d'équivalent de même radical.

dangĕru -use adj. : dangereux.

dârd n.m. : sorte de gros gardon blanc dit vandoise.

dâre n.m. : derrière ; « cheûre sus le dâre » : tomber sur le derrière ; un couteau qui coupe comme « min dâre de geneuil » : comme la partie arrière de mon genou. (i.e. qui ne coupe pas du tout).

dâre prép. et adv. : derrière ; « pēr dâre » : par derrière.

de prép. : de ; en plus des emplois du frs., « de » se trouve dans des expressions du type suivant : parler d'assis, manger de debout, savoir de lire. voy. « a ».

dé n.m. : doigt ; dé à coudre se dit « diâ » et dé à jouer se dit « dé ».

débarbouillâ (se) v.pr. : se laver la figure, faire sa toilette.

débarbouillou n.m. : serviette de toilette.

débârrâ v.a. : enlever la barre qui tient une porte fermée.

débâs n.m. : contre-bas.

débauchâ v.n. : interrompre son travail, à midi ou en fin de journée.

débourâ v.a. : perdre ses poils (sa bourre) à la fin de l'hiver. (concerne surtout les bovins).

débournigé p.p. et adj. : qui a quitté sa niche, ou tout autre lieu occupé habituellement ; peut s'employer au fig. pour des personnes.

débradgeté p.p. et adj. : dont la braguette est déboutonnée.

débrochâ v.a. : détricoter p.p. débroché -aille.

décalufré -aille adj. : qui a perdu son enveloppe (calufre), noix p. ex.

dēcé adv. : vers ici, vers l'endroit où nous sommes.

dēcheŭt : n.m. : déchet ; « dôs dēcheŭts de creŭche » (crèche) : ce que les bêtes n'ont pas mangé à l'étable.

découdu -ue : p.p. de découdre.

dedecé adv. : par ici, par l'endroit où nous sommes, vers ici : « le venont dedecé » : ils viennent vers ici ; « le passeront per dedecé », ils passeront par ici, par ce côté-ci : « dô couté de decé » : de ce côté-ci, du côté de par ici ; il faut donc écrire, selon le sens précis, soit « dedecé » soit « de decé ». Voy. decé.

dedelé adv. : par là, de ce côté-là : « le passeront pēr dedelé » : ils passeront par là-bas ; « le venont de dedelé » : ils viennent de là-bas, de par là-bas ; « le venont dedelé » ; ils viennent on ne sait d'où et se dirigent vers là (qui n'est pas l'endroit où nous sommes) ; comme le précédent, il faut donc écrire, selon le cas, soit « dedelé », soit « de delé » ; dans ce dernier cas « de delé » est une forme abusive de « de lé).

dédrajounâ v.a. : démarier, éclaircir des semis.

défasi n.m. : laine provenant d'un ouvrage qui a été détricoté, (défait) : « dô défasi », « de la lœine de défasi ».

définçâ v.a. : 1) défoncer, enlever le fond d'un objet (barrique). 2) faire un trou dans le fond, percer, déchirer : « l'a défincé sa tchjulote » : il a déchiré le fond de son pantalon.

définitiin n.f. : 1) définition. 2) fin : « à la définitiin » : en fin de compte.

défouére v.a. : défaire p.p. défouet -ete.

dēgalâ v.a. : gauler, faire tomber des fruits avec une gale (gaule).

dégâtâ v.a. : détruire par le labour une prairie artificielle ou naturelle dont le rendement est devenu insuffisant.

dégelâ v.n. : dégeler ; « o dégēle » : il dégèle ; p.p. dégelé -aille.

dégeœinâ v.a. : libérer quelqu'un ou quelque chose de ce qui le gêne.

dégonfiâ v.a. : dégonfler ; p.p. dégonfié -aille.

dégoûssâ v.a. : écosser (haricots, fèves, pois), p.p. dégoussé -aille.

déjaboté -aille adj. : dépoitraillé, qui porte des vêtements ouverts sur le devant ; surtout pour un homme.

déjarnâ v.a. : dégermer, priver de ses germes (jarnins). sur le devant.

déjouquâ v.a. : descendre du jouc (juchoir), en parlant de volailles.

déjunâ v.n. : prendre son petit déjeuner. A midi on « réssune », à 4 heures on « reveilloune », le soir on soupe.

dékiârâ v.a. : déclarer ; p.p. dékiâré -aille.

dékiârâtiin n.f. : déclaration.

delé adv. : là, de ce côté-là ; « va-t'en delé » : va là, va-t'en là ; à ne pas confondre avec « va-t'en de lé » : va-t'en de là, ne reste pas où tu es ; « i m'en va delé » : je vais là, dans l'endroit que vous savez (le sens est plus précis que le frs. là, ou même là-bas).

delivre n.m. : placenta expulsé après mise bas.

dêlivre (dl) adj. : qui a perdu l'enveloppe du fœtus après parturition ; « va vouére si la vache ét dêlivre ».

dêmâ (dm) n.m. : dommage ; « à dêmâ » : sens voisin de « à dire », mais avec une nuance de privation plus mal venue encore : « i ai pardu min coutai, le m'ét bé à dêmâ » : j'ai perdu mon couteau, il me manque bien. « ol ét grand dêmâ que sin pére séche môrt » : c'est grand dommage que son père soit mort.

démage (dm) n.m. : dommage ; « ol ét dêmage » : c'est regrettable.

dêmalâ (se) v.pr. : se plaindre, se lamenter, gémir, geindre.

démanchâ v.a. : défaire, désarticuler, luxer : « le s'a démanché le pougnet » : il s'est luxé le poignet ; « le s'a démanché l'épale ; il s'est démi l'épaule. Aussi : priver un outil de son manche « la fourche ét démanchaille » : elle a perdu son manche.

dêmênusâ v.a. : rendre menu, émietter (surtout du pain).

demouéselle n.f. : 1) demoiselle, jeune fille. 2) libellule bleue. Il existe des quantités d'espèces de libellules dont trois au moins se rencontrent dans nos marais d'avril à juillet : 1) la plus grosse, aux ailes presque transparentes, incolore ou gris très clair, est appelée moucéine (moine), en frs. libellule, ou eschne, ou cordalie. Le moucéine peut voler très vite, il peut stopper son vol subitement, repartir en flèche, et changer de direction avec une aisance stupéfiante ; il ne vit jamais en bande. 2) la moyenne, de même taille que le moucéine mais plus mince de corps, est de beaucoup la plus nombreuse ; elle est grégaire, sa couleur est bleu foncé, parfois brune. En fait cette couleur bleue n'est pas uniforme et touche surtout quatre grosses taches de cette couleur, une sur chaque aile, si larges qu'elles paraissent de loin couvrir l'insecte entier. On l'appelle en V. démouéselle, en frs. libellule, ou caloptéryx. 3) la plus petite, bleu pâle, en frs. agrion. Quand les libellules sont en bandes, le battement de leurs ailes provoque un bruit de froissement nettement perceptible.

dêmoucéin adv. : demain.

démoucéin (à) loc. adv. : se dit lorsqu'un droitier est amené à saisir un outil ou occuper une position d'une manière qui serait naturelle à un gaucher, mais qui est gênante pour lui (ou inversement).

dénigeâ v.a. : dénicher, prendre au nid des jeunes oiseaux avant leur premier vol, pour les manger ou les détruire. p.p. dénigé -aille.

dépatâ v.a. : nettoyer des sabots de la boue qui y adhère.

dēpēçâ v.a. : dépecer, découper ; « dēpēçâ le goret » : débiter le cochon ; « lés souris avont tout dēpēcé lés sacs dans le pianchet » : les souris ont tout déchiré les sacs dans le grenier.

dépêche n.f. : télégramme.

dēpis adv. : depuis ; on dit aussi dampis, ou « depis le temps que... ».

dēpit n.m. : dépit ; « o fouet dēpit ».

dépiaillâ v.a. : déplier ; p.p. dépiaillé - aille.

déprœinre v.a. : déprendre ; p.p. dépris -ise.

dērâ -ĕre n.m. : dernier ; comme adj. on dit souvent dēré -ĕre : « le dēré cot » : la dernière fois.

dērdēhllâ (der-de-llâ, ll mll, aujourd'hui der-de-yâ) v.n. : trembler de froid, grelotter.

déréguiâ v.a. : dérégler ; p.p. déréguié -aille.

dērĕrement adv. : dernièrement.

dērougeâ v.a. : ronger, surtout pour un chien. Voy. « rouget ».

dérouillâ v.a. : dérouiller. « papier à dérouille » : papier de verre.

désabērié (ou désabrié) -aille p.p. et adj. : qui a été dégagé de ce qui le recouvrait ; se dit des marais quand l'eau se retire.

désaguēneté -aille adj. : qui n'est plus débordé par le travail, qui n'est plus « à l'aguēnet ».

dērsous n.m. : dressoir de buffet.

désairâ (se) v.pr. : perdre de saines habitudes, se dévoyer.

désatelâ (tl) v.a. : interrompre son travail. On dit aussi dételâ.

déségaillé p.p. et adj. : qui a perdu l'humidité de la rosée (égaille) « quand o sera déségaillé » : quand la rosée sera tombée.

désenfiâ v.n. : désenfler , p.p. désenfié -aille.

désoûçâ v.a. : désosser ; (os se dit « ou », ou encore « rouget »).

dēsque pr. rel. : quoi (litt. de ce que). Se rappeler qu'on dit : je ne sais pas de faire, il ne sait pas de lire : « i sés pas dēsque » ; je ne sais pas quoi ; « pēr dēsque ét-o fouére ? » : pour quoi est-ce faire ? c'est pour quoi faire ?

dēssēché n.m. : taxe perçue par le syndicat des Marais Mouillés.

dēssēché adj. : dont l'asséchement a été fait par l'homme.

détērié -aille adj. : sevré.

détērviré -aille adj. : se dit d'un vêtement qu'on a défait puis refait en changeant l'étoffe de face, par souci d'économie.

détrôyâ v.a. : faire tourner le tour d'un puits à l'envers, au moyen de la manivelle, et faire ainsi descendre dans le puits le seau vide. Quand le seau touche l'eau, l'opérateur l'entend et donne du mou : le seau bascule, se remplit, s'enfonce et tend la châine. L'opérateur perçoit la traction et commence à tourner la manivelle en sens inverse. Trôyâ, c'est tourner la manivelle dans le sens de la remontée et provoquer l'enroulement de la chaîne sur le tour. Quand le seau plein arrive au jour, l'opérateur saisit l'anse de la main gauche et attire le seau sur la margelle (marzelle), l'autre main retenant le treuil.

deûvert -arte adj. : ouvert : « la porte ét dêuvarte, à matin alle étét fērmaille » : la porte est ouverte, ce matin elle était fermée.

deûvri (ou eûvri) v.a. : ouvrir : « la porte ét deûvarte, ol ét mé qui l'ai deûvri (ou deûvert) » : la porte est ouverte, c'est moi qui l'ai ouverte.

dēvalâ v.a. : descendre rapidement une pente, un escalier.

dēvantâ n.m. : large tablier bleu, pour homme, avec une grande poche.

dēvantīére n.f. : tablier d'enfant ; pour une femme on dit « souillin ».

dēveni v.n. : 1) devenir : « i sẽs pas ce que l'ét devenu », je ne sais pas ce qu'il est devenu. 2) revenir : « i en devœins » : j'en reviens.

dévers n.m. : force centrifuge ; tendance du bois vert à gauchir.

dévērsâ v.a. : chaque labour se fait en sens contraire du précédent ; « dévērsâ » (déverser), c'est commencer par les deux bords extérieurs, c'est verser la terre vers l'extérieur en se rapprochant du milieu pour finir par une raie centrale. Au labour suivant, on commencera par combler cette raie centrale en y versant les deux premiers sillons et en continuant à tourner autour d'elle en élargissant le labour qui se terminera par deux raies latérales qui seront comblées par le troisième labour, etc.

devinâ v.a. : deviner, p.p. deviné -aille.

devinâille n.f. : devinette.

dévirâ v.n. : 1) quitter un moment sa route pour rendre visite à quelqu'un qui ne vous attend pas. 2) v.a. : déplacer un objet gênant. 3) v.pr. : se dévirâ, contourner un obstacle.

devouére v.a. : devoir : i dẽs, te dẽs, le dẽt, i devins, ves devez, le devont ; i devés, i devis, i devrai, qu'i dẽche, dedgu (d'-dgu).

dga interj. : commandement adressé à un cheval pour le faire obliquer à gauche (à droite : huot).

dgâblle n.m. : diable. 1) fardier. 2) pot en terre semi-sphérique dans lequel on cuit à l'étouffée marrons, pommes, poires, pommes de terre. Faire « le dgablle à quatre » : jouer bruyamment avec beaucoup d'agitation, (pour des enfants).

dgarce n.f. : garce. Ne s'emploie guère que dans l'expression « fi-de-dgarce » (voy. à son rang) qui n'est pas forcément péjorative. Peut se trouver elliptiquement dans le langage courant, comme une sorte d'interjection toute simple. As-tu demandé le prix ? -« dgarce nin » : ma foi non.

dgéçâ v.n. : taller, produire des tiges secondaires.

dgêpe n.f. : guêpe.

dgépĕre n.f. : nid de guêpes.

dgére adv. : guère ; « dgére de moins » : presque, « o s'en faut de dgére » : il s'en faut de peu.

dgĕt n.m. : guet ; « fouére le dgĕt » : faire le guet ; voy. « adgĕt ».

dgétâ (é long) v.a. : guetter, surveiller attentivement, avec l'idée d'intervenir ; concerne aussi les animaux, surtout le gibier. A l'impératif, « dgéte » signifie prends, saisis avec tes mains ; se dit à quelqu'un à qui l'on tend quelque chose.

dgétre (é long) n.f. : guêtre.

dgide n.f. : guide, pièce de harnais que le conducteur tient en ses mains ; par contre, on dit un guidon de bicyclette.

dgĩllâ (dgi-llâ, ll mll, aujourd'hui dgi-yâ) v.n. : faire des glissades.

dgine n.f. : guigne, variété de cerise.

dginette n.f. : sorte de binette droite et très étroite, à douille munie d'un long manche ; on l'utilisait, en la poussant devant soi, pour couper les chardons un par un dans les blés au printemps.

dgœimbarge n.f. : quand on fait des meulins dans un marais inaccessible aux charrettes, le bateau est le seul moyen de transport. Pour approcher les meulins du bateau — la distance est parfois très longue — on utilise des dgimbarges. Ce sont deux longues perches identiques, légères et lisses, pointues à une extrémité, apprêtées à l'autre bout en forme de poignée pour être aisément saisies par la main. On enfonce sous le meulin, parallèment, à 50 cm environ l'un de l'autre, et à ras de sol, les deux dgœimbarges ; on égalise la partie dépassante et la partie non engagée, et deux hommes, ou, plus souvent, deux enfants, ou une femme et un enfant, se plaçant entre les dgimbarges, l'un entre les pointes l'autre entre les poignées, saisissent à deux mains et soulèvent avec ensemble les dgimbarges et le meulin puis, marchant d'un même pas, arrivent au bateau, déposent leur charge au sol, retirent les dgimbarges et repartent pour un nouveau voyage, chacun portant une dgimbarge sur l'épaule (on dit « dgœim » ou « dgim... »).

dgœinche adj. : dont le maxillaire inférieur est en saillie avancée.

dgu n.pr. : Dieu.

diâ n.m. : dé à coudre ; voy. dé.

diche subj. de dire : « qu'ét-o que te vus qu'i te diche ! » - que veux-tu que je te dise ; « o faut que te li diches » - il faut que tu le lui dises.

digessiin n.f. : digestion.

diminutiin n.f. : diminution ; au pl. : terme de tricot, syn. de mandrures.

din conj. : donc ; « tése-te din » : tais-toi donc !.

dire (à) loc. adv. : reprend la vieille expression « être à dire », i.e. qui crée un manque, qui fait défaut. « O me sera à dire » : cela me manquera. Ne pas confondre avec « qu'à dire ét-o que » : qu'est-ce à dire que..., pourquoi est-ce que... Voy. « à cause » et « pērquoué ».

dire v.a. : dire : i dis, te dis, le dit, i disins, vous disez, le disont, i disés, i dissis, i dirai, qu'i diche, disant, dit -te.

dissis : pass. simple du précédent, très utilisé : « i ô dissis, i ô dissirins bé, mé le velit pas ô craire » - je le dis, nous le dimes bien, mais il ne voulut pas le croire.

dô art. : du : dô pain, dô fromage, o faut dô temps.

dormeuse n.f. : voyante qui ne « voit » que si elle est « endormie ». Plusieurs ont été célèbres.

dormirie n.f. : tendance excessive au sommeil.

dornaille n.f. : ce qui est réuni dans une dorne.

dorne n.f. : la capacité de logement offerte par un tablier dont on tient les coins relevés dans ses mains, ou dans un main ; giron.

dôs art. : des, pl. de dô ; l's se lie : « dôs osais » (zo-zè), oiseaux.

1) **doubiâ** v.a. : doubler, multiplier par deux ; p.p. doubié -aille.

2) **doubiâ** n.m. : bissac, sac de colporteur à deux poches opposées mais une seule ouverture, en forme de fente, en son milieu, lequel repose normalement sur l'épaule du porteur.

douelle n.f. : chacun des éléments en bois dont l'assemblage forme le pourtour d'un fut ; en frs. douve de corps.

douhôrs adv. : dehors (on a longtemps dit douhô).

dounâ v.a. : donner ; p.p. douné -aille.

dounaille n.f. : la quantité d'herbe ou de foin que l'on donne en une fois à une bête à l'étable.

dragin n.m. : drageon, jeune pousse issue de la racine d'un arbre.

draillé adj. : se dit d'un bateau qui a une fissure dans un côté et qui « boit ».

draillure n.f. : fente dans le sens du bois observée dans le bord d'un bateau et par où l'eau peut s'infiltrer.

drajaille n.f. : dragée.

drapais n.m. : lange de nouveau-né constitué de morceaux de tissus rassemblés et cousus dans le but unique de faire épaisseur pour absorber au maximum. Naguère encore le change était fonction du stock et le séchage devant la cheminée posait en hiver un problème difficile ; comparer drap, drapeau.

drĕt -te adj. : droit, rectiligne. Aussi n.m. « teni le drĕt » : guider avec sa pelle, tout en ramant soi-même à l'arrière, le déplacement d'un bateau « poussé » par plusieurs rameurs.

drĕtâ -ĕre adj. : droitier.

droguâ v.a. : traiter la vigne, quels que soient le produit et la maladie.

drolaisse (dro-la-ès, aujourd'hui dro-lès) n.f. : jeune fille, ou même fillette ; « ine belle drolaisse » : une jolie fille.

drôle n.m. : jeune garçon ; on dit aussi « œin morçais de drôle » pour : un enfant, sans autre précision, mais plus probablement un garçon. Au pl., « lés drôles » signifie : les enfants en général ; « lés drôles de l'école » : les enfants de l'école (l'école de la commune). Parole d'un père irrité : « le pĕre ét le pĕre, lés enfants sont lés drôles ! ».

drouĕt n.m. : droit ; « avouére le drouĕt », avoir le droit ; « l'a traversé tout drĕt, l'en avet le drouĕt », il a traversé tout droit, il en avait le droit.

dû -ure adj. : dur ; « l'ét dû », il est dur, il ne craint pas la souffrance ; « ol ét dû à avalâ », c'est dur à avaler. « Le pain ét dû », le pain est dur. Au f., u est bref : « la salade ét dure ».

dupe n.f. : huppe ; l'oiseau de ce nom s'appelle une « pupu ».

dupé -aille adj. : huppé, qui a une huppe, en parlant d'un oiseau, d'une volaille ; « ine alouette dupaille ».

1) **durâ** n.m. : plante laiteuse et amère dont les lapins sont friands.

2) **durâ** v.n. : 1) durer, résister au temps. 2) « le temps me dure » : cette expression est une des illustrations de la langue. Chez un enfant, elle signifie simplement : je m'ennuie, je trouve le temps long, vivement demain. Chez un adulte, elle porte en filigrane la cause de l'ennui et laisse entrevoir le remède : « le temps me dure », les heures passent lentement, et cette lenteur retarde d'autant cet événement que j'attends par dessus tout et qui ferait que mon impatience ou mon anxiété prendraient fin. Une personne âgée ajoute à cet ennui l'explication de cette lenteur par la solitude et par l'inexistence de moyens de la combler ; d'ailleurs à quoi bon ! Ex. d'adulte : « le temps me dure que le sĕche rendu » : il me tarde qu'il soit arrivé ; « le temps me dure que le revœinge » : il me tarde qu'il revienne ; « le temps me dure que l'éche ine permissiin » : il me tarde qu'il ait une permission ; « le temps me dure qu'o sĕche fini » : je suis impatient que tout cela soit terminé. 3) rester, résister, endurer » « le

peut pas durâ assis » : il ne peut pas supporter de rester assis.
Remarque : cette traduction par « il me tarde que » néglige une partie du sens, son côté de fatalité ; chez l'adulte en effet, s'y ajoute la notion d'une soumission insupportable ; le temps passe sur moi lourdement, sa lenteur me fait mal et je suis impuissant à en accélérer le cours.

duraille n.f. : durée.

durasse adj. : se dit d'une herbe qui n'est plus tendre, mais qui n'est pas encore dure.

durillin (du-ri-llin, ll mll, aujourd'hui du-ri-yin) n.m. : durillon.

E

ébaffé -aille adj. : essoufflé, qui a perdu la respiration après une course rapide, une agitation forcenée, et par forte chaleur ; à tout autre moment, on dirait essoufié. Voy. bûffâ.

ébdeûlâ (s') v.pr. : s'écrier, pousser des cris comme le font spontanément les enfants dans certains jeux.

ébērnâ v.a. : écraser, briser en menus morceaux, aussi fin que le bran (son de blé) ; « ébērnâ œin luma (escargot), œin calais (noix) ».

ébeurgné -aille adj. : qui a perdu un éclat, un fragment, sous l'effet d'un choc, p.ex. un plat.

ébiounâ v.a. : enlever des bourgeons, volontairement ou non.

ébobé -aille adj. : supris au point d'avoir sur le visage une expression de stupidité ; comparer ébaubi.

éboriâ v.a. : éborgner ; « s'éboriâ » : perdre un œil par accident.

ébouriffé -aille adj. : dont les cheveux sont fort en désordre. comptine : « grole grole ébouriffaille, ta mouésin ét enlevaille, lés voleurs sont dedans qui mangeont toute tēne argent ».

ébousaillé -aille p.p. et adj. : qui s'est effondré, ou qui s'est écroulé par défaut de construction ou par vétusté (meule de paille, pan de mur). Peut se dire de quelqu'un qui reste au sol après être tombé d'une manière maladroite ou ridicule.

ébousâ v.a. : syn. de bousâ.

ébrēné -aille : syn. de ébērné.

ébreûillâ (s') v.pr. : crier très fort ; comparer brailler, braire.

ébriboté -aille p.p. et adj. : brisé en mille morceaux.

écarcaillé -aille adj. : qui écarte largement les jambes.

écartâ v.a. : conduire au loin un animal (surtout un chat) dans l'intention délibérée de l'abandonner. C'est ce que ses parents ont voulu faire au Petit Poucet et à ses frères. Le même mot est utilisé dans certains jeux de cartes où écarter signifie rejeter les cartes dont on ne veut plus se servir.

écartâ (s') v.pr. : se perdre (perdre son chemin) p.p. écarté -aille.

écartablle adj. : concerne un endroit déterminé au regard de son itinéraire d'accès : « ol ét pas écartablle » : il n'y a pas moyen de se perdre pour y arriver. S'emploie surtout négativement.

écarté -aille p.p. et adj. : qui a perdu son chemin, qui est égaré.

écartelure n.f. : forte gerçure ou crevasse causée par le froid sur des mains fréquemment mouillées et mal séchées. On soigne les écartelures soit avec de la « graisse douce » (saindoux non salé conservé au plafond comme des boudines) que l'on fait pénétrer dans les fentes avec une allumette, soit en se frottant les mains avec une forte poignée de son contenu dans un pot rempli d'eau très chaude ; cette dernière méthode est très efficace.

échaillote (é-cha-llo-t', ll mll), aujourd'hui é-cha-yo-t') n.f. : échalote. L'échalote grise coupée en tranches minces, avec « œin petit de beûrre », constitue un menu courant pour un petit déjeuner, avec un verre de « rouge » suivi d'un verre (le même) de café.

échale n.f. : échelle.

écharpehllé -aille adj. : réduit à l'état de charpie.

échardâ v.a. : écailler des poissons. On dit aussi « abiâ ».

écharde n.f. : 1) chardon dit chardon roulant (la plante entière). 2) un piquant de ce chardon ou tout fragment d'un corps quelconque entré dans la chair. 3) les nageoires de poissons quand elles sont piquantes, et, par extension, les écailles elles-mêmes.

échaudâ v.a. : ébouillanter ; « s'échaudâ » : s'ébouillanter.

êche n.f. : mode de pêche aux anguilles ; voy. aiche.

'éche subj. : du verbe avoir (avouére).

échēmēlaille n.f. : ce mot évoque le foin en meule. L'exploitation d'une meule de foin, extérieure ou couverte, s'effectue par tranches verticales découpées dans la masse à l'aide d'un « coutai à fourrage » ou d'un « gâsin pouœintu ». Chaque tranche représente une « échēmēlaille ». La surface ainsi découpée est d'environ un mètre sur un mètre. Quand l'échēmēlaille est arrivée au sol, on en commence une autre à côté. Le foin garde ainsi sa compacité et peut être aisément transporté à la fourche et distribué. Dans certaines exploitations pauvres, on n'avait ni couteau ni gâsin ni échelle, mais seulement un crochet en bois, ou en fer avec un manche en bois, qu'on enfonçait horizontalement dans la meule pour amener à chaque traction une poignée de foin.

échevais n.m. : écheveau.

échine n.f. : dos ; « le râtai (rateau) de l'échine » : la colonne vertébrale ; « cheûre sus sene échine » : tomber sur le dos. « l'échine me câsse » : mot

d'un enfant employé trop jeune au binage des mojettes dans le marais ; « o le gratte dans sene échine » : il a des démangeaisons dans le dos.

echtime n.f. : estime ; « echtimâ » : estimer . « echtimâtiin » : estimation.

écolâ n.m. : écolier, au temps où seuls les garçons allaient à l'école (Vx).

écoueté -aille adj. : qui a perdu sa queue, qui est né sans queue. Si une partie de la queue subsiste, on dit écourtiné. Il en résulte qu'écourtiné est plus employé pour des animaux à poils (chien et chat p. ex.), écoueté étant plutôt réservé à la plume.

écoupais n.m.pl. : copeaux. Il s'agit avant tout de copeaux enlevés à la cognée sur les peupliers qu'on abat. Avant d'abattre un arbre, il faut en effet parer la base du tronc pour en régulariser la circonférence, puis entailler cette base pour orienter la chute, le reste de la coupe étant fait à la scie (voy. godlan). Dans le cas d'abatage « à la tâche », les écoupais appartiennent aux bûcherons qu'on appelle des « abatous d'âbres ». Les copeaux plus petits obtenus à la serpe quand on appointe des piquets sont eux aussi des écoupais. On met les écoupais de côté avec soin pour la cheminée. S'emploie aussi au singulier : « ine écoupai ».

écoutes (aux) expr. adv. : « le temps est aux écoutes » : désigne cette courte période de silence atmosphérique qui précède les fortes averses ou les tempêtes d'orage.

écracassâ (s') v.pr. : correspond au fracas du tonnerre quand le coup est rapproché, aux cris d'une poule violemment effrayée qui s'enfuit précipitemment, aux discours d'une pie devant un objet insolite.

édâ v.a. : aider ; « alle ét pas édaille » : elle n'est pas aidée.

éderdon n.m. : édredon.

édgâ n.m. : évier.

édgère n.f. : rigole d'écoulement des eaux de surface, régulièrement entretenue, dans un pré ou un champ cultivé ; comparer aiguière.

éfâmâ (s') v.pr. : tomber sur la tête ou heurter violemment un obstacle au point de perdre un instant connaissance.

éfindërié -aille adj. : physiquement effondré (petits animaux surtout).

éfouet n.m. : effet ; « o li fouet de l'éfouet » : ça lui fait de l'effet ; au pl. : vêtements.

éfournié -aille adj. : se dit d'oisillons qui ont quitté le nid.

éfournigé -aille adj. : qui a quitté un nid au sol (p. ex. lapereaux).

éfourvaillé -aille adj. : agité et effrayé jusqu'à l'affolement.

égaillâ (s') v.pr. : « égaillez-vous, lés gâs, égaillez-vous » : refrain d'un chant populaire du temps des guerres de Vendée ; se disperser.

égaille (é-gall', ll mll, aujourd'hui é-ga-ye) n.f. : rosée ; « quand l'égaille

sera cheute » : quand la rosée sera tombée. Le verbe égaillâ est rare ; on dit plutôt « ol a de l'égaille, ol ét égaillé ». Par contre « déségaillâ » existe. Bien prononcer « ga ».

égarjambâ v.a. : enjamber.

égarjambaille n.f. : enjambée. Quand on mesure un écartement, on fait des égarjambailles (supposées d'un mètre). Si on ne fait que marcher, on fait des pas.

égll e (ég-ye) n.m. : aigle.

égne n.f. : aine, (é long).

égolâ v.a. : 1) abattre à la fourche l'arête aiguë d'un sillon frais avant d'y planter choux ou betteraves. 2) dans un champ de blé au printemps, briser les mottes de terre que le gel a rendues friables (pour quelqu'un qui n'a pas de herse), afin de niveler le terrain où passera le moissonneur. Ce travail se fait avec un maillet de bois dur muni d'un très long manche souple. 3) dans un pré de fauche, au printemps, disperser à la fourche et un par un les mottes de fumier pailleux provenant d'un épandage d'automne et que le gel et les pluies n'on pas suffisamment éliminées.

égoutou n.m. : égouttoir à salade. On dit aussi agoutou.

égrafinâ v.a. : griffer, surtout pour un chat ; égratigner.

égrafinure n.f. : blessure faite sur la peau par des griffes ou des ongles.

égre adj. : aigre.

égresi (zi) v.n. : aigrir.

égreté n.f. : aigreur (pour les aliments seuls).

éguêrmègnounâ v.a. : émietter (du pain), le réduire en « guêrmègnins ».

éguêrnâ v.a. : égrainer, séparer le grain de l'épi ; le p.p. éguêrné évoque plutôt une perte de grain subie par la plante sur pied, sous l'effet du vent, p.ex., ou des oiseaux.

égueûlâ (s') v.pr. : s'écrier, crier très fort et sans retenue.

éhllacé -aille (é-lla-sé, ll mll, aujourd'hui é-ya-sé) p.p. et adj. : quand on ébranche un arbre, il peut arriver qu'une branche en se détachant entraîne avec elle un peu de l'écorce et même du bois en dessous de la coupe, provoquant ainsi une blessure qu'une entaille initiale suffisante aurait évitée. Dans ce cas on dit que la branche a éhllacé.

éjapeûillâ (s') v.pr. : pour un chien, pousser sur un ton uniforme et la gueule relevée, des cris plaintifs longs et renouvelés.

ékiair : « ver d'ékiair » : ver luisant.

ékiairâ v.a. : éclairer.

ékiarsi (zi) v.n. : éclaircir ; « ol ékiarsit » signifie ou bien : le ciel se dégage (à toute heure du jour), ou bien : le jour commence à poindre.

ékiarsie n.f. : éclaircie.

ékiat n.m. : éclat, morceau éclaté d'un tout.

ékiatâ v.n. : éclater, p.p. ékiaté -aille.

éloisâ v. imp. : s'emploie quand un éclair luit ; « ol éloise » : il y a des éclairs ; le p.p. « éloisé » se dit de quelqu'un dont la stupeur écarquille les yeux.

éloise n.f. : éclair, le phénomène atmosphérique seul.

élourdi -ie adj. : en état de choc à la suite d'un coup sur la tête.

élugné -aille adj. : éloigné, surtout dans la parenté.

émâ v.a. : aimer, p.p. émé -aille.

émablle (é-mab-ye) adj. : aimable.

embardaille n.f. : embardée.

embauchâ v.n. : se mettre au travail.

embelsissement n.m. : embellissement ; embellir se dit « embelsi » (zi).

embērgin n.m. : terme de labour ; quand on laboure un champ plus large à un bout qu'à l'autre, il reste sur la fin un triangle. Les sillons labourés dans ce triangle sont des « embērgins ».

embiet n.m. : grand anneau en cuir tressé qui relie le joug des bœufs à la barre d'attelage. Désigne aussi un pain en couronne.

embranchement n.m. : point de rencontre de deux rivières.

embreuvé -aille adj. : se dit de tout récipient en bois (fut, seau) assez imbibé et gonflé dans ses liens pour être étanche.

embrûselâ (zl) v.a. : accrocher à une embrûsle.

embrûselaille n.f. : les poissons réunis sur une embrûsle.

embrusle (uzl') n.f. : terme de pêche : fine baguette de bois vert (osier, ormeau) munie vers le bas d'un crochet (ce crochet étant le moignon d'une branchette latérale qu'on vient de couper). A mesure qu'on prend des poissons (pêche à la ligne) on glisse l'extrémité fine de l'embrûsle sous les ouies du poisson qu'on vient de prendre, et on la fait ressortir par la gueule. On peut ainsi, au retour, transporter aisément sa capture. Entre temps, l'embruslaille reste dans l'eau, piquée dans le bord de la rivière par son extrémité libre, les poissons étant toujours vivants.

émenusâ v.a. : rendre menu, émietter ; syn. de amenusâ.

émiaunâ (s') : émettre des miaulements (chat) ; on dit aussi miaunâ.

émié adj. : se dit du pain mis en miettes pour faire du miget.

emmârouné -aille (an) adj. : emmêlé (fil, pelote de laine, écheveau).

émoûchâ v.a. : chasser les mouches de la face des bœufs au travail ; un enfant suit généralement l'attelage avec cette mission qu'il remplit à l'aide d'une branche feuillue.

émoûchette n.f. : accessoire de forge constitué d'une queue de cheval naturalisée fixée à un manche court ; on s'en sert pour éloigner les mouches qui agacent les chevaux durant les séances de ferrage.

émoûchou n.m. : carré de filet à grandes mailles qu'on pose sur la face des bœufs au travail et qui, sous l'effet de la marche, se déplace suffisamment pour éloigner les mouches. En frs. émouchoir.

émoyâ (s') v.pr. : 1) s'informer. 2) décider, se mettre en peine de....

empatchjetâ v.a. : empaqueter.

empi v.n. : emplir, devenir gestante (vache, chèvre). voy. rempi.

empochâ v.a. : ensacher, mettre du grain en sac. voy. pochaille.

emportâ (s') v. pr. : se faire une éraflure qui emporte la peau.

empouésounâ v.a. : empoisonner.

empouéssounâ v.a. : empoissonner.

empouétré -aille adj. : 1) entravé. 2) empêtré.

empougnâ v.a. : empoigner ; « s'empougnâ » : s'empoigner, se battre.

empougnaille n.f. : empoignade.

empré adv. : après, « tchjoque temps empré » : quelque temps après.

énargique adj. : énergique.

énarvé -aille adj. : énervé.

enchèri v.n. : enchérir.

enchouti v.a. : salir (surtout vêtements) ; « s'enchouti » : se salir.

encorde n.f. : utilisé dans le mode de pâturage « au piquet », ce matériel se compose d'une pièce de bois prolongée en un bout par une chaîne munie d'un piquet de fer, à l'autre par une chaîne munie d'une attache. La vache « encordée » mange ce qu'elle peut atteindre ; puis on déplace le piquet d'un mètre environ : la bête a de nouveau de l'herbe d'une fraîcheur parfaite qu'elle mange sans la piétiner.

encouéssin n.m. : autre mot pour « embērgin ».

encrâs n.m. : la crête d'un sillon, quand le labour est récent.

encrou n.m. : engin de pêche en rivière du genre nasse ou verveux, en fil à mailles de 27 mm, ouvert à une extrémité, fermé à l'autre, et tendu par des cerceaux d'osier, eux-mêmes maintenus en cercle par enfoncement des extrémités du brin dans une section du sureau. Les encrous possèdent deux goulets. Le fil est du type 6 en 3.

encrûtâ v.a. : mettre dans un trou (cru) ; enterrer (un animal mort).

endarces n.f.pl. : larges zones épilées sur la tête et le cou des bovins. Considérées comme des maladies de la peau, les endarces traduisent surtout un déséquilibre alimentaire accompagné d'un manque d'hygiène et de soins.

endémagé -aille (dm) p.p. et adj. : endommagé.

endévé -aille adj. : se dit d'un enfant turbulent et indiscipliné.

endrèt n.m. : endroit ; « à l'endrèt » : à l'endroit (... et comme jouet).

endurant -te adj. : patient, conciliant.

enfargé -aille adj. : 1) se dit d'un enfant qui a aux pieds des chaussures (sabots) beaucoup trop grandes pour lui. 2) entravé, sens voisin de « empouétré » pour un animal.

enférrâ (e de petit) v.n. : enfoncer dans le sol le fer de la charrue et, par extension, se mettre au travail. Au moment de dételer, la journée finie, le laboureur amorce un nouveau passage et, dès que la charrue est prise dans le sol, dès qu'elle est « enferrée », il arrête son attelage, dételle et rentre. Le respect de l'ouvrage exige qu'on laisse la charrue en position de travail, et non couchée sur le sol, « inactive ».

enfiâ v.n. : enfler (par météorisation), p.p. enfié -aille.

enfiamâ v.a. : enflammer ; « s'enfiamâ » : s'enflammer.

enfinçâ v.n. : enfoncer ; « ol enfince » : le sol est mou, on y enfonce.

enfindre v.n. : se faire tremper jusqu'aux os par la pluie.

enfindu -ue adj. : dont les vêtements sont détrempés par la pluie.

engorgé -aille adj. : douloureux, engourdi par suite d'un travail prolongé et soutenu ; s'applique le plus souvent aux poignets.

engouâ (s') v.pr. : avaler de travers.

engoulâ v.a. : avaler en bloc, faire disparaître dans sa gueule.

enhniâ (s') v.pr. : s'ennuyer ; « ô m'enhnie » : ça m'ennuie.

enhniant adj. : ennuyeux ; ne concerne pas les personnes.

enkiume n.f. : enclume.

enmaladé -aille adj. : 1) qui est atteint d'une maladie de peau. 2) qui n'a pas de santé, qui va de maladie en maladie.

enmalicé -çaille adj. : plein de malice, de ruse ; se dit aussi d'un ciel menaçant.

enmanchâ v.a. : mettre un manche à un outil.

en pĕr loc. adv. : à la place de, en remplacement de.

enrayâ (en-ra-yâ) v.a. : 1) creuser la première raie d'un labour. 2) commencer un travail. 3) marquer en creux une raie sur la peau comme le fait une jarretière.

enrautouné -aille adj. : enroulé d'une manière difficile à démêler.

enribouné -aille adj. : enrubané.

enrimûre n.f. : rhume ; « ine bordaile d'enrimûre » : un rhume carabiné.

ensanhié -aille (en-san-llé, ll mll, aujourd'hui en-san-yé) adj. : ensanglanté.

entâ -ère adj. : entier ; se dit aussi d'un cheval hongre.

entâ v.a. : greffer.

ente n.f. : greffe.

enterre p.p. exceptionnel de enterrâ (enterrer). Quand il y a un décès on dit du mort qu'il sera « enterre » tel jour. Les mots sont probablement en terre, mais le sens perçu est enterré. Le féminin de « enterre » est d'ailleurs « enterre », sans changement, ce qui prouve qu'il s'agit bien d'une exception au p.p. courant de enterrer qui est enterré -aille. Enterre concerne strictement la cérémonie d'inhumation ; après, c'est le mot enterré qui est repris aussitôt « l'avont mouru tous deux le mœime jou ; li, l'a été enterré hier, lé, alle ét enterre demoucein » : ils sont morts tous deux le même jour ; lui, il a été enterré hier, elle, elle est enterrée demain.

entonâ v.a. : entamer, un plat ou une chanson.

entone n.f. : entame, le premier morceau prélevé sur un jambon, un fromage ; pour un pain, on dit plutôt le « guërgnin ».

entraille n.f. : entrée ; « la porte d'entraille, fouére sene entraille ».

entrêmi n.m. : intervalle, de temps ou de lieu.

envenimé -aille adj. : infecté, pour une plaie ; pas d'idée de venin.

envériouné -aille (en-ver-llou-né, ll mll, aujourd'hui en-ver-you-né) adj. : mélangé à la manière des vrilles de la vigne.

enveuvâ v.n. : devenir veuf ou veuve.

enviou -ouse adj. : envieux.

envirin adv. : environ ; n.m.pl. : environs, « aux envirins de midi ».

envoyâ v.a. : envoyer p.p. envoyé -aille.

envrimé -aille adj. : infecté avec complications ; voy. vrimou.

épairaillâ v.a. : épierrer, enlever les pierres en excédent dans un champ.

épale n.f. : épaule.

épalére n.f. : épaulette ou bretelle fixe de tout vêtement.

épalettâ v.a. : séparer les cosses (palettes) de haricots (mojettes) de leur tige encore verte ; les « mojettes épalettailles » fournissent les haricots demi-secs.

1) **éparâ v.a.** : 1) étendre du linge sur un séchoir extérieur (éparou). 2) épandre quelque chose qui est en tas (fumier, cailloux).

2) **éparâ v.n.** : se dit d'un fusil dont le groupement est insuffisant ; on dit d'un tel fusil qu'il « arouse » (arrose).

éparou n.m. : séchoir à linge extérieur, en fil de fer sur piquets.

éparpaillé -aille adj. : ce mot est lié avec parpaillin (papillon), et évoque avant tout l'idée d'un vol de papillons qui prennent leur essort en tous sens. On est tenté de traduire par éparpillé mais avec l'arrière-sens que

les éléments dispersés restent en mouvement, tandis que éparpillé, aussi employé en V., indique plutôt que les éléments dispersés ont achevé leur mouvement.

épâs -aisse adj. : épais.

épĕrdĕrié -aille adj. : dispersé précipitamment, comme des perdrix qui s'envolent devant le chasseur.

épéssou n.f. : épaisseur. On peut dire aussi, dans le même sens, « épas » : un mètre d'épéssou ou un mètre d'épas. Cf. bâssou et bâs..

épibossé -aille adj. : se dit d'un épi de maïs dont l'enveloppe a été attaquée à coups de bec par des corbeaux en quête du grain.

épic n.m. : épi (on prononce le c).

épîét n.m. : « fouére de l'épîét » (e de jouet) : faire du profit, être avantageux, avoir du rendement. « œin grous pain fouet meux d'épîét que deux petites miches » : un pain de deux kg fait plus de rendement que deux pains d'un kg.

épigeâ v.n. : épier, former des épis.

épigeot n.m. : épi de blé séparé de sa tige qui a été rompue durant la moisson. Ce sont les épigeots que ramassaient les glaneuses..

épinglle n.f. : épingle.

épintâ v.a. : faire peur, épouvanter, p.p. épinté -aille.

épintail n.m. : épouvantail ; on dit aussi « bounhomme de paille ».

épiosâ v.a. : débarrasser de ses puces (pioses).

épiraillâ (s') v.pr. : crier au point de vider d'air ses poumons (pirail).

épivardâ (s') v.pr. : ce que fait un oiseau quand il range ou lustre ses plumes et fait sa toilette avec son bec.

épouésou n.m. : écope, sorte de pelle en bois munie d'une poignée ou d'un manche, pour épuiser l'eau de pluie accumulée dans un bateau. Il s'agit souvent d'un sabot de bois usé dont on a fait sauter le dessus à coups de serpe. On dit aussi « sentine ».

épouvécé -aille adj. : qui s'est dispersé sous l'effet de la peur.

éprin n.m. : éperon.

éprounâ v.a. : éperonner.

éprœinre (s') v.pr. : prendre, s'éprendre : « le feu s'a épris ».

équĕnârré -aille adj. : affalé par terre, effondré (de quelqu'un seul).

éraille n.f. : airée, ensemble des gerbes étalées et déliées en une fois sur l'aire en vue de leur battage au rouleau ou au fléau.

éralâ v.a. : déchirer, faire un accroc à un tissu, un vêtement.

éralure n.f. : déchirure.

ére n.f. : surface circulaire en terre battue où l'on bat le blé ; aire.

érinde n.f. : ronce commune, à fort développement, qui pousse dans les buissons et produit les mures sauvages. Ne pas confondre avec la « rinde », ronce à fruits bleus, plus petite et rampante.

éripoulâ (s') v.pr. : se faire une blessure superficielle qui n'enlève que la peau, mais n'en est pas moins douloureuse et gênante. A la forme active : « éripoulâ dô brout » : serrer la main à la base d'une branche feuillue et la tirer vers la pointe ; on détache ainsi toutes les feuilles qui s'accumulent dans le creux de la main. Voy. brout.

éritâde n.f. : épinoche. Peut s'employer en mauvaise part à l'égard d'un enfant ou de quelqu'un de petite taille qu'on ne porte pas dans son cœur.

escagacé -çaille adj. : rendu provisoirement gaga.

ése n.f. : aise : « à sene ése » : à son aise.

ésinâ (s') v.pr. : 1) se mettre l'esprit à l'aise en accomplissant enfin une tâche projetée depuis longtemps mais sans cesse remise. 2) organiser un espace étroit ou encombré pour y travailler à son aise.

esparge n.f. : asperge.

espérâ v.a. : 1) espérer, avoir de l'espoir. 2) attendre : « te peûx pas espérâ ine minute ? ».

éssamâ v.n. : sentir très mauvais : « ol éssame » : ça pue. (suppose une odeur qui vient de loin).

éssarmehllâ (é-sar-me-llâ, ll mll, aujourd'hui é-sar-me-yâ) v.a. : élaguer à la serpe les rejets d'un an mal placés ou surabondants sur une cosse étêtée l'année précédente, pour ne laisser subsister que les rameaux bien placés et de belle venue.

éssarmehllures n.f.pl. : les menues branches du précédent ; fagotées et sèches, elles fournissent le menu bois pour allumer le feu dans la cheminée, ou pour donner une flambée.

éssés n.m.pl. : restes du repas des bêtes à l'étable. Peut s'appliquer aux refus de pacage.

éssi n.m. : essieu.

éssibeûlâ (s') v.pr. : sens voisin de s'éjapeûillâ et de silâ, mais avec plus d'intensité aiguë et de durée (é long).

éssigolâ v.a. : enlever à la serpe toutes les branches basses d'un arbre, surtout un peuplier, pendant ses premières années.

éssigolou n.m. : celui qui éssigole les arbres.

éssigolures n.f.pl. : les branches abattues par l'éssigolou.

éssoré -aille p.p. et adj. : séché, en parlant du linge de lessive ; ressuyé, débarrassé de son eau, en parlant d'un terrain détrempé par la pluie.

éssoretté -aille adj. : à qui on a coupé les oreilles (chien surtout), pratique née d'idées fausses aujourd'hui abandonnées.

éssoufié -aille p.p. et adj. : essoufflé.

éssoufllement n.m. : essoufflement.

éssourica (s') v.pr. : vociférer avec grande agitation. Parfois les souris, dans l'herbe, en jouant ou en se battant dans leurs galeries, poussent des cris subits qui ont fourni ce mot.

éssuâ v.a. : essuyer, p.p. éssué -aille.

éssue-moucœins n.m. : essuie-mains.

estouma n.m. : estomac.

établle (é-tab-ye) n.f. : ne s'emploie guère que pour évoquer Noël ; en langage courant, on dit « la grange aux vaches ».

établli (é-tab-yi) n.m. : établi, table de travail du menuisier..

établli v.a. : établir, p.p. établli -ie.

étaluâ v.a. : 1) tailler obliquement les talus d'un fossé pour leur donner une pente qui évite les éboulements. 2) entretenir cette pente régulièrement.

étauçâ v.a. : tuer à coups de bâton ou de fourche (mulot, serpent...).

étchju n.m. : écu ; subsiste dans l'expresson « cent étchjus » (300 F).

étchjuelaille n.f. : le contenu d'une écuelle.

étchjuelle n.f. : écuelle, assiette.

étchjumâ v.n. : écumer, p.p. étchjumé -aille.

étchjume n.f. : écume.

étchjurie n.f. : écurie, le local où sont tenus les chevaux.

ételâ (tl) v.a. : fendre ; concerne le bois de feu : quand une bûche est trop grosse pour aller aisément dans la cheminée, on « l'étẽlle » (on la fend) en deux ou en quatre, et chaque morceau devient une « ételle ». Il s'agit de bois de fil seulement, que l'on fend au merlin ou à la cognée, et non de bois noueux fendu avec des coins de fer et un maillet en bois (voy. cosset).

ételle n.f. : 1) vieux mot pour étoile. 2) chaque élément d'un rondin fendu (ételé).

étendard n.m. : sorte de drapeau blanc décoré de motifs en papier d'argent (tablette de chocolat) que tout communiant portait bien haut, après les vêpres, en procession, jusqu'au calvaire.

étẽriâ (é-ter-llâ, ll mll, aujourd'hui é-ter-yâ) v.a. : étriller.

étẽrlle (é-ter-ll', ll mll, aujourd'hui é-ter-ye) n.f. : étrille.

étounâ v.a. : étonner, p.p. étouné -aille. « o m'étoune », ça m'étonne.

étournai n.m. : étourneau.

étrafougé -aille adj. : surexcité jusqu'à la limite de tout contrôle.

étrâlé -aille adj. : se dit de quelqu'un qui est étendu par terre, par suite d'une chute ou d'une grande fatigue ; parfois péjoratif..

étrangeâ -ẍre n.m. : étranger.

étranllâ (é-tran-llâ, ll mll, aujourd'hui é-tran-yâ) v.a. : étrangler.

étranlle-chevâ n.m. : (litt. étrangle-cheval) orge aux rats, graminacée adventice, délaissée par le bétail, et dont l'épi barbu, posé sur le poignet entre chair et tissu, remonte de lui-même jusqu'à l'épaule si on agite le bras.

être v. auxil. : être ; i sés, i étés, i sis, i serai, qu'i sẍche.

être n.m. : être (péjoratif) « gardin tchjel étre ! » : regarde donc cet animal !.

étrẍt -ette adj. : étroit : « à l'étrẍt » : à l'étroit.

étûres n.f.pl. : attitude ou gestes déplacés et déplaisants.

eûraille n.f. : bord, bordure, orée.

eûvert -arte adj. : ouvert.

eûvri v.a. : ouvrir, p.p. eûvri -ie, ou eûvert (m. et f.).

ẍvâ interj. : marque la surprise et presque l'indignation devant un propos que l'on vous tient. Souvent précédé de ah ! ou bah !. Se trouve dans le Roman de la Rose sous la forme « avoi ! ».

évaille n.f. : la masse d'eau qui monte en crue sur les marais.

éve n.f. : eau ; éve frẍde, éve châde, éve troublle, éve kiẍre.

évẍlé -aille adj. : amolli, élimé, usé sans remède (d'un tissu).

éventẍriâ (é-ven-ter-llâ, ll mll, aujourd'hui é-ven-ter-yâ) v.a. : éventrer.

évẍrdin n.m. : grande agitation subite.

éviscarié -aille adj. : qui a perdu ses forces et surtout son moral.

évolâ (s') v.pr. : s'envoler ; on dit aussi « s'envolâ ».

exarçâ v.a. : exercer.

exarcice n.m. : exercice.

F

fâché -aille adj. : brouillé avec quelqu'un. Ces fâcheries durent parfois toute une vie ; « le sont fâchés » : ils ne se parlent plus.

facin n.f. : façon ; « facin de pensaille » : façon de penser.

fagne n.f. : boue fangeuse ; la boue se dit « gasse ».

fagotâ v.a. : fagoter, mettre des branches en fagots ; machine à fagotâ ; bâti en bois qui permet de lier aisément les fagots.

fail (fa-ll', l mll, aujourd'hui fa-ye) **n.m.** : fils.

famine n.f. : dans l'expression « ol ét cher famine » : c'est ruineux.

fanfounou -ouse adj. : qui est né bec-de-lièvre et dont le palais n'a pu être opéré convenablement (onomatopée).

faramine adj. : « bête faramine », ou « bête à sept têtes et dix cornes » : animal fabuleux qui intervient dans les contes de grand'mères.

farci n.m. : plat vendéen préparé comme suit : prendre des feuilles de bettes, dites jutes à farci (le vert seulement), pour 50%, des feuilles de salade vertes, 25%, des épinards, 25%, une grosse poignée d'oseille. Faire cuire ensemble, à l'eau (c'est vite cuit) ; bien égoutter ; découper la masse sommairement, au couteau ; y faire fondre du beurre et ajouter un ou deux œufs battus dans un verre de lait ; sel, poivre ; bien mélanger et disposer dans un plat à gratin ; mettre au four une demi-heure. Autrefois, on posait le plat sur un réchaud plein de braise et on couvrait également de braise le couvercle. On peut supprimer les épinards.

fardier n.m. : contrairement à son homonyme du frs. qui a les roues surbaissées, le fardier est composé de deux brancards très longs et de deux roues très hautes et larges, réunies par un essieu arqué, le centre de l'essieu étant plus élevé que l'axe des roues. Très robuste, le fardier servait au transport des grumes là où le flottage n'était pas possible, les troncs suspendus sous l'essieu.

farinâ n.m. : meunier, celui qui exploite un moulin à vent.

farmâ n.m. : fermier, celui qui exploite une terre en fermage.

farme n.f. : ferme, domaine agricole exploité en fermage (farmage).

farme adj. : ferme, qui a de la fermeté.

fatiqué -aille adj. : fatigué, agacé.

faucêhlle (fô-se-ll', ll mll, aujourd'hui fô-se-ye) n.f. : faucille.

fauchâ v.a. : faucher avec une faux. Absol. (en langage contemporain), faucher de l'herbe avec une faucheuse, sur une grande surface, pour faire sécher, faucher du blé avec une moissonneuse-lieuse, et même battre avec une moissonneuse-batteuse.

fauchou n.m. : faucheur, celui qui fauche avec une faux.

faumanche n.m. : manche de faux ; « œin faumanche de dail ».

faussi : dans l'expression « picœin faussi » : plein à ras bord.

fébiesse n.f. : faiblesse.

feblle (feb-ye) adj. : faible.

fécelle n.f. : moule à fromage de chèvre.

fégnant -te adj. ou n.m. : fainéant, paresseux.

fégnou n.m. : fenil, grenier à foin au-dessus de l'étable.

fehlle (fe-ll', ll mll, aujourd'hui fe-ye) n.f. : fille.

félouére v. imp. : falloir ; o faut, o felet, o flit, o fedra, qu'o fliche, ol a flu (ou fallu).

fênâ v.a. : faner, secouer un andain à la fourche pour l'aérer, l'étaler et mieux l'exposer au soleil.

fendou n.m. : fendoir, pièce de bois que l'on tient à la main et qui est entaillée pour guider la division en parties égales du cœur des branches de saule dans la préparation des siklles.

fendouère n.f. : rigole creusée dans une pierre d'évier, par laquelle l'eau rejetée traverse le mur et s'écoule à l'extérieur.

fer n.m. : soc de charrue. C'est de lui qu'il s'agit dans « il faut battre le fer pendant qu'il est chaud » et non du métal en général.

fêrdâquiâ v.a. : gifler, donner une correction à quelqu'un.

fêrdâquiaille n.f. : gifle ou correction infligée à un enfant.

fêrdêli -ite adj. : qui craint le froid, qui a toujours froid.

fêrdi v.n. : refroidir, p.p. fêrdi -ie.

fêrdœine n.f. : fredaine.

fêrdounâ v.a. : fredonner.

fêriolâ v.n. : frémir, à la manière de l'eau qui va bouillir.

fêrlassâ v.n. : faire le bruit que font les graines de certaines plantes dans leurs capsules mûres et sèches (pavot, p.ex).

fẽrlinâ v.n. : se dit du bruit que fait une petite cloche agitée vivement, comme celle qu'agite l'enfant de chœur, ou celles dont étaient pourvues les premières bicyclettes.

fẽrmâ v.a. : fermer ; p.p. fermé -aille.

fẽrmage n.m. : fromage (et non fermage, qui se dit farmage).

fẽrmag'ére n.f. : garde-manger à grille très fine (toile métallique), suspendu dans le grenier, et où sont conservés sur une feuille de vigne (treille) les fromages de chèvre, pour séchage et finition, à l'abri des moucherons et des chats.

fẽrment n.m. : froment, le terme noble pour : blé.

fẽrmi n.f. : fourmi.

fẽrmig'ére : fourmilière.

fẽrmogeâ v.a. : enlever le fumier sous les animaux à l'étable et à l'écurie et remettre de la litière propre (deux fois par jour).

fẽrrâ v.a. : ferrer un cheval.

fẽrrure n.f. : ferrure, les quatre fers d'un cheval ; peut aussi désigner le temps mis par le maréchal à préparer et poser les fers.

fẽrtchjet n.m. : friquet, écumoire.

fẽrte n.f. : chacun des deux côtés verticaux d'une charrette équipée pour les transports lourds (pierres, fumier, betteraves). Il s'agit de deux longues et larges planches fixées de champ, entre lesquelles s'entasse le chargement.

fẽrté -aille adj. : se dit de quelqu'un dont le porte-feuille est bien garni, ou du porte-feuille lui-même (voy. le précédent).

fẽrtẽhllâ (fer-te-llâ, ll mll, aujourd'hui fer-te-yâ) v.n. : frétiller. On complète souvent en « fẽrtẽhllâ de la quoue » : frétiller de la queue, en parlant d'un chien ou de poissons frais pêchés.

fẽssâ v.a. : fesser ; « ol a pas de quoué fẽssâ œin chat » : cette expression courante n'utilise pas le verbe ci-contre, mais un verbe « fẽssâ » disparu dérivé de « fẽssine » (voy. ce mot).

fẽssaille n.f. : fessée ; aussi le p.p.f. du précédent.

fẽssine n.f. : tige d'osier ou d'ormeau fine et souple, utilisée en guise de fouet ; comparer fascine (la partie pour le tout).

fétâ n.m. : faîte d'une maison ; on dit aussi fétage.

fétâ v.a. : fêter, p.p. fété -aille.

fétâge n.m. : arête supérieure d'un toit ; syn. de fétâ.

feublle (feub-ye) adj. : faible ; syn. de feblle.

fe'úillet n.m. : scie à bûches.

feuve n.f. : fève (eu de neuve).

feuvrier n.m. : 1) le mois de février. 2) violette (la fleur du mois).

fi n.m. : verrue (voy. fy).

1) **fiâ** n.m. : fléau, l'outil pour battre le blé (jamais au fig).

2) **fiâ** n.m. : figuier.

3) **fiâ (se)** v. pr. : se fier ; « i m'y fie pas ».

fiamâ v.n. : flamber ; mais on dira « fiambant nu » : flambant neuf.

fiame n.f. : flamme (celle du feu, et la lancette).

fiançâ (se) v.pr. : se fiancer, p.p. fiancé -aille.

fiançaille n.f. : fiançée.

fiançailles n.f.pl. : fiançailles (bien prononcer a et non â).

fiâne n.f. : fane (carotte, navet, pomme de terre) ; souvent au pl. ; mais on dit « dôs feuilles de jutes » (betteraves).

fianelle n.f. : flanelle.

fiaque n.f. : flaque.

fiatâ v.a. : flatter.

fiatou -ouse adj. : flatteur (d'une personne seulement).

fiâtre n.m. : fils d'un précédent mariage de votre conjoint.

fiche n.f. : l'élément central d'une charnière de porte d'armoire ou de buffet, qui fait saillie à l'extérieur du meuble. Désigne aussi les plaques de métal ciselé qui ornent les serrures des mêmes portes ou les tirois de meubles anciens. Les fiches sont l'objet de soins constants ; on entretient leur éclat avec du papier « à dérouille » (papier de verre).

fi-de-dgarce n.m. et f. : litt. fils ou fille de garce : Peut se dire absol., comme une sorte de juron banal : « Eh bé fi-de-dgarce ! » ou franchement de quelqu'un, en bonne ou en mauvaise part, parfois même avec un certain respect : « tchjô fi-de-dgarce, l'ét malin ! ».

fi-de-la-mère : litt. fils de la mère : même définition que la précédente, avec une nuance de douceur en plus.

fie n.f. : figue, le fruit du figuier (fiâ).

fièche n.f. : flèche.

fieûr n.f. : fleur.

fieûrettes n.f.pl. : pellicule grise (vin blanc), ou violette (vin rouge), qui se forme sur un vin en vidange prolongée.

fieuri v.n. : fleurir p.p. fieuri -ie.

fieuvre n.f. : fièvre.

figé -aille adj. : figé, épaissi sous l'effet du froid (huile).

figure n.f. : visage (le mot visage n'a pas de correspondant).

filâ v.a. : filer du lin, de la laine, à l'aide d'un rouet.

filâ (i long) v.n. : filer, comme le fait un vin devenu gras.

filambre n.m. : fil de Vierge.

filet n.m. : fil de lin tel que le façonne la fileuse ; « filet à laçâ » : fil d'une certaine facture pour le laçage des filets de pêche ; « filet en trois » : grog froid fait de rhum, de sucre et d'eau, rafraîchissement exceptionnel dans les grandes occasions.

fin -e adj. : 1) fin, mince, minutieux.

2) fin, qui a l'esprit de finesse, instruit ; « le disont que l'ét kimbé fin » : on le dit très instruit ; « à l'école, alle étét la pus fine » : c'est elle qui apprenait le mieux.

fin n.f. : 3) fin, extrémité ; « fin finale » : pour en finir.

finça v.a. : munir d'un fond (chaise, tonneau, pantalon).

finçâ v.n. : foncer, en parlant d'une couleur ; p.p. fincé -aille.

find n.m. : fond ; « le find dô poué » : le fond du puits.

findre v.n. : fondre, p.p. findu -ue.

fini v.a. : finir ; i finis, i finissés, i finissis, qu'i finisse.

fintœine n.f. : fontaine.

fiole n.f. : filleule.

fiou n.m. : filleul. La mouillure de « fail » et « fēhlle » ne semble pas être passée sur « fiole » ni sur « fiou ».

fissin n.m. : la langue du serpent, l'aiguillon d'une abeille ou d'une guêpe ; peut aussi désigner, toujours au m., une femme à la langue venimeuse.

fissounâ v.n. : se dresser et s'agiter comme la langue d'un serpent.

foi n.m. : foyer, la pierre de l'âtre où l'on entretient le feu.

forge n.f. : 1) l'atelier du maréchal. 2) petite enclume portative sur laquelle le faucheur bat sa faux (en frs. enclumette) ; se fixe dans le sol, entre les jambes du faucheur assis.

fouâillâ v.a. : frapper avec un faisceau de menues branches (surtout dans les menaces adressées aux enfants).

foué n.f. : fois ; « ine foué », une fois ; « à dôs foués » : parfois ; « souvent de foués » : souvent (souventes fois) : « grand soulâ de foués » : un grand nombre de fois, très souvent. On dit aussi « cot » (coup) : « le deré cot » pour « la dērére foué ».

foué n.m. : faix. « l'en a tout sin foué » : il en a tout son faix, autant qu'il peut en porter ; voy. porte-foué.

fouĕche subj. : de « fouére », faire.

fouĕraillou n.m. : quelqu'un qui se rend à la foire ou qui en revient. Ne concerne pas les marchands forains.

fouĕre n.f. : foire ; « le champ de fouĕre ».

fouére v.a. : faire ; i fouès, le fouèt, i fasés, i fis, i firins, qu'i fouéche (ou qu'i fache), fasant, fouet -etc ; « tchjite-lou fouére » : laisse le faire (ne t'occupe pas de lui) ; « pĕr qui fouére » : pour quoi faire ? (seul cas où « qui » signifie « quoi »).

fouésin n.f. : foison.

fouet p.p. de **fouére** : fait ; « si fouet » : si fait.

foûgeâ v.n. : fouir ou fouiller avec son nez (porc, sanglier).

foui v.n.déf. : fuir, s'enfuir ; « fouis din ! » : va-t'en donc ! « le fouiront rœin qu'à le vouére » : ils s'enfuirent (ou ils s'enfuiront) à sa seule vue. On dit surtout se sauver, s'en aller.

fouillaille n.f. : belle et haute branche feuillue déposée par les garçons à la porte de la maison où habite une fille qu'ils veulent honorer, dans la nuit du 30 avril au 1er mai, le mois de Marie.

fouillârd n.m. : 1) pinceau de branches qui reste au sommet d'un arbre qu'on vient d'élaguer séchement. 2) branche du buis qu'on porte à l'église le jour des Rameaux. 3) branche-enseigne qu'on voit parfois sur un mur de débit de boissons.

fouin n.m. : fouine.

foûlâ v.n. : fouler, donner des coups de pigouille en biais vers le fond de la rivière quand on a déployé le tramail. Ces gestes sont supposés provoquer le déplacement vers le filet des poissons encerclés.

foucœin n.m. : foin, l'aliment d'hiver du bétail. Au sens plus étroit du mot, le « foucœin » est un produit des champs, le « fourage » étant un produit de marais ; mais il y a souvent confusion.

foucœin n.f. : faim.

fourage n.m. : foin (surtout de marais).

fouragére n.f. : bâti transversal disposé à l'avant et à l'arrière d'une charrette à foin, et qui a remplacé le système des 4 « pâs » aux 4 angles du plateau, avec « poucœintais » central.

four-à-lait n.m. : emplacement aménagé soit dans le mur, au fond de l'âtre, de chaque côté du feu, soit sous le foyer, pour recevoir des pots de lait et faciliter, par une température plus constante et plus élevée, la montée de la crème en hiver, en vue de la fabrication du beurre.

fourchetine (cht) n.f. : branchette fourchue que le pêcheur à la ligne enfonce dans le sol pour y poser sa canne de bambou.

fourgnou n.m. : fournil, local ou abri qui permet de chauffer aisément le four par tous les temps ; une provision de bois sec ainsi que les ustensiles nécessaires y sont entreposés.

fournaille n.f. : fournée.

foûssaillou n.m. : fossoyeur ; on dit aussi foussailleûr.

foûsse n.f. : fosse. Ce mot est réservé presque uniquement au cimetière.

fousset n.m. : fossé, cours d'eau de faible largeur au début (1,50 m à 2 m), creusé par l'homme, qui sert de voie d'accès par bateau, de limite aux parcelles de marais, de clôture et de réserve d'eau pour le bétail au pâturage ; généralement bordé de cosses de frène et de quelques arbres qui fournissent de l'ombre aux animaux et aussi du bois. Le rôle du fossé est considérable. Jusqu'à un mètre de largeur au fond, le fossé est anonyme ; mais que sa largeur augmente, il acquiert une personnalité : il devient pour ceux qui le connaissent et usent de ses services divers, « le petit fousset, le grand fousset, le fousset dô mitan, le fousset dô Lusignin, le fousset dôs Nattes, le fousset de l'ou, le fousset nu (neuf), le viu fousset »... Plus large encore, il reçoit un nom qui lui est propre, de la famille des lieux-dits : « le petit bé, le grand gour, la rigole, l'embranchement, la cope à Chaillou, la route de Celette... ».

fouvrâ n.m. : vieux mot pour février.

frâ -aîche adj. : frais, au sens de la météo. Voy. l-fré.

frâgne n.m. : frêne, le bois par excellence pour faire des fagots.

fraillâ v.n. : frayer, pour des poissons.

fraille n.f. : 1) frai, l'action de frayer, pour les poissons. 2)la période du frai. 3) les poissons quand ils sont petits.

fraille n.f. : sorte de bèche, outil de jardinage.

francé -ése n.m. ou adj. : français.

frâsaille n.f. : chouette effraye.

frâsé -aille adj. : terme de meunerie ; qualifie le mélange son et farine à l'instant où la meule broie le grain, et avant la séparation en deux éléments par la trémie (tērmue).

fraudeûr -eûse n.m. : celui qui a été condamné pour avoir mis de l'eau dans le lait qu'il vendait à la laiterie.

frayou n.f. : frayeur ; bien prononcer fra-you.

1) **fré -aîche adj.** : frais, qui évoque la fraîcheur, la pureté, la nouveauté (œufs du jour, teint rose, poissons vivants, pain frais).

2) **frĕ -ĕde adj.** : froid ; « o fouet frĕ » : il fait froid ; « de l'éve frĕde » : de l'eau froide.

3) **fré n.m.** : frais ; « prœinre le fré » : prendre le frais.

fréchin n.m. : nom donné à certaines odeurs, en particulier de viande ; sentir « le fréchin » se dit de la viande encore chaude d'un animal qu'on vient de tuer et qu'on est en train de débiter, ou encore du premier lait d'une vache qui vient de vêler.

fréchou n.f. : fraîcheur ; « à la fréchou » : à la fraîcheur ; « la fréchou kemouœince à cheûre » : la fraîcheur du soir commence à se faire sentir, les premières traces de rosées sont perceptibles.

frémi v.n. : frémir.

frēniquiou -ouse adj. : se dit d'une bête chatouilleuse et vive.

fréquentâ v.n. : se dit d'une fille qui reçoit fréquemment un « galant » chez elle, au vu et au su de ses parents.

frés n.m.pl. : frais, dépense.

frésâ n.m. : fraisier.

frése n.f. : fraise, le fruit du fraisier. Désigne aussi la crépine de porc dont on recouvre les pâtés avant de les cuire au four.

fricassâ v.a. : cuire à la poêle sur feu vif, p.p. fricassé-aille.

fricassaille n.f. : terme général qui englobe la plupart des préparations culinaires courantes ; la viande y est toujours coupée en morceaux, et il y a toujours beaucoup de sauce, pour faire manger du pain.

fricaud n.m. : tout plat chaud préparé pour un repas, indifféremment.

frindre v.n. : disposer les gerbes sur l'aire en cercles concentriques et les délier, afin de bien les exposer au soleil avant le passage du rouleau. Les épis chauffés par le soleil s'égrainent aisément ; voy. éraille.

frinklle n.m. : furoncle.

friolâ v.n. : voy. fēriolâ.

frisâ v.a. : friser p.p. frisé -aille ; « salade frisaille ».

frûtage n.m. : 1) les fruits en général. 2) les arbres fruitiers en général. 3) les arbres d'un certain jardin fruitier, dans leur ensemble. 4) la production fruitière globale de ce jardin.

frutageâ n.m. : jardin fruitier.

1) **fumâ** n.m. : fumier : « la neige de fouvrâ vaut dô fumâ ».

2) **fumâ** v.a., v.n. : fumer, (tous les sens).

fumaille n.f. : fumée.

fumelle n.f. : femme ; ce mot n'est pas courant, mais ne s'emploie pas en mauvaise part.

fumēriou n.m. : le tas de fumier, près de la grange.

fumērole n.f. : coutilière. Les courtilières aiment à creuser des galeries à la base des vieux tas de fumier ; le soir, à la belle saison, elles chantent à l'orifice du trou où les guettent les chats qui en sont friands.

furgâillâ v.a. : sens voisin du suivant.

furgounâ v.a. : remuer avec un tisonnier (furguin), ou faire avec un autre objet toute action de même nature.

furguin n.m. : tisonnier.

fusai n.m. : fuseau, accessoire du rouet.

fusaille n.f. : 1) fusée. 2) épis de maïs.

fut n.m. : 1) tonneau. 2) tronc d'arbre sur pied. 3) « fut de pigouille » : le bois d'une pigouille.

fy n.m. : verrue, en langage de vétérinaire. Surtout sur les mamelles des vaches ou le museau des chevaux.

G

gâ n.m. : gars ; « t'és œin rute gâ ! » : tu es un type formidable ; « queû gâ qu'ét tchjeû ! » : quel homme ! (quel gars que c'est ça !).

gâche n.f. : outil de maçon pour mélanger l'argile et l'eau en vue d'obtenir du mortier. Effet d'une forte pluie venue gâcher un travail ; dans ce dernier cas on dit « attraper la gâche ».

gâche adj. : gauche, opposé à droit ; « bras gâche, jambe gâche » ; « à gâche » : à gauche. Voy. « gouaiche ».

gadrouillâ v.n. : se complaire à marcher dans l'eau et la boue, en parlant des enfants.

gageâ (se) v.pr. : se placer comme domestique.

gage n.m. : salaire de celui qui est gagé.

gagé -aille adj. : en situation de domestique logé nourri. On était gagé soit pour trois mois, du 24 juin (St Jean) au 27 septembre (St Michel), soit pour neuf mois, du 27 septembre au 24 juin. La rémunération était du même ordre dans les deux cas. Il n'était pas question de travail à l'heure, et les journées de travail en été étaient plus longues et plus dures qu'en hiver où, les jours de pluie, on bricolait. Les garçons étaient valets, les filles chambrères.

gagerie n.f. : assemblée à date fixe où se louaient les domestiques. Les candidats avaient un signe à la boutonnière qu'ils enlevaient quand ils avaient trouvé une place.

galant n.m. : celui qui fréquente une jeune fille pour la bonne cause et au su de tous ; on dit de lui qu'il « va à la mètrésse ».

galarnaille n.f. : forte pluie qui survient brutalement.

galarne n.f. : la direction du nord-ouest, presque uniquement dans un contexte de pluie ou vent. L'ouest est le couchant, l'est le levant.

1) **gale n.f.** : gaule, longue perche légère avec laquelle on fait tomber des arbres les fruits mûrs ; voy. degalâ.

2) **gale** n.f. : gale, et même toute dermatose. « i ai pas la gale aux dents » se dirait à quelqu'un qui refuserait un aliment (pain, gateau, fruit), dans lequel on aurait soi-même mordu auparavant.

galérais n.m. : diminutif de gale, petite gaule.

galétais n.m. : fenil (on dit aussi « fegnou »). Le foin sec est conservé de trois manières. 1) dans un galetais, sorte de grenier à foin situé au-dessus de l'étable, qui est dite « grange aux vaches ». 2) dans une « grange à fourage », généralement attenante à la grange aux vaches et communiquant avec elle. 3) dehors, en une meule qu'on appelle une barge.

galin n.m. : galon ; « galin de deux liârds » : galon d'usage courant qui est resté très longtemps au prix de deux liards l'aune, d'où le nom qui s'est maintenu.

galopâ v.a. et v.n. : galoper ; « i sins pas galopés » : personne ne court après nous, prenons notre temps ; « i lés ai galopés » : j'ai couru après eux pour les faire s'enfuire.

gani n.m. : canif, i.e. la plus petite lame d'un couteau qui en comporte deux. Le canif, petit couteau de poche, est inconnu.

ganot n.m. : herbe rampante et vigoureuse, fréquente dans les parties basses des marais ; « à ganot » signifie à foison, énormément.

ganotâ v.n. : marcher dans l'eau pieds nus, passe-temps qu'affectionnent particulièrement les enfants dans les fossés des marais.

gârayâ v.n. : cartayer, éviter les ornières sur un chemin défoncé.

garcin n.m. : garçon, jeune ou vieux.

garde-cendre n.m. : ustensile de cheminée assez peu répandu : il s'agit d'un objet en tôle dont la forme correspond à trois côtés d'un rectangle et qu'on dispose sur la pierre du foyer pour encadrer la cendre et la maintenir en place. Les deux montants les plus courts, qui sont parallèles, servent de chenets et touchent le fond de la cheminée ; la tranche de la tôle, retournée, est entretenue au papier de verre, comme les « fiches ».

1) **gardin** n.m. : gardon, le poisson de toutes les eaux des marais ; on distingue le gardon blanc, plus allongé, et le rouge, plus court.

2) **gardin** : fréquente contraction pour « regarde din » (regarde-donc) ; s'emploie généralement sous la forme exclamative « gardin tchjeû ! » : regarde donc ça ! La contraction est souvent plus marquée, ce qui donne à peu près « hin tchjeû ». C'est même la forme la plus courante ; se prononce avec un léger mouvement de tête de bas en haut, suivi de plusieurs autres en travers, lentement.

gardou n.m. : terme de pêche ; caisse en bois, allongée et plate, de taille maniable, munie de deux poignées et comportant de chaque côté une ouverture grillagée. On le met dans l'eau, attaché près du bateau et on y

garde anguilles et poissons entre le moment de la pêche et celui de la vente ou de la consommation.

garet n.m. : guéret, terrain labouré.

garetâ v.a. : travailler un guéret en vue d'un prochain semis.

garguênais n.m. : gosier, considéré comme organe interne.

garguênisâ (se) v.pr. : se gargariser.

gari v.n. : guérir : i garis, te garis, le garit, i garissins, vous garissez, le garissont, i garissés, i garissis, qu'i garisse, gari.

garisin n.f. : guérison.

garobe n.f. : vesce.

garochâ v.a. : lancer quelque chose à la main, avec vigueur ; « garochâ ine paire » : lancr une pierre ; « garochâ tchjoqu'un à cots de paires » : lancer des pierres à quelqu'un ; « mettre sa casquette en garochou de chœin » (m. à m. : à la manière de quelqu'un qui lance des pierres à un chien) : disposer verticalement la partie avant de sa casquette qui est normalement inclinée sur la visière où la maintient un bouton-pression. Cette formule étrange est liée à une coutume du temps des loups : lorsque l'un d'eux attaquait un troupeau de moutons, la bergère courageuse tournait aussitôt sa coiffe à l'envers et fonçait sur le loup en criant certains mots dont la magie, jointe à l'aspect de la coiffe, mettait la bête en déroute.

garou n.m. : maïs ; presque toujours au pl.

garouillets n.m.pl. : maïs de plaine semé dru et qui reste petit ou même nain, faut d'humidité ; consommé comme fourrage vert.

gâsin n.m. : sorte de bêche de fabrication locale, très utile en terre forte ; « gâsin pouœintu » : coupe-foin en forme de bêche utilisé pour trancher les échēmēlailles ; sa partie coupante est à deux tranchants en forme de V.

gâsounaille n.f. : le volume de terre, généralement rigide, que l'on retourne à chaque coup de gâsin.

gasse n.f. : boue.

gassohlle (ga-soll', ll mll, aujourd'hui ga-so-ye) n.m. : flaque d'eau, surtout sur une route ou un chemin de terre.

gassou -ouse adj. : boueux.

gassouillet n.m. : petite flaque d'eau.

gâtais n.m. : gâteau ; le mot courant est galette. A Pâques, on fait des « galettes de Pâques » (quatre-quarts) dans toutes les maisons, et on s'invite mutuellement pour « manger de la galette », arrosée de vin rouge ; il n'est pas interdit de tremper la galette dans le vin : cela permet de complimenter pour les deux.

gâté -aille p.p. et adj. : altéré, abimé, impropre à la consommation. « vin gâté » : vin qui a tourné, qui est aigre ; « chœin gâté » : chien enragé. D'un enfant : « l'ét gâté » : il est espiègle et futé, mais attachant. Chœin gâté peut s'appliquer à une personne.

gauchâ -ère adj. : gaucher ; droitier se dit « drêtâ ».

gaufre n.m. : gaufre ; le mot est masculin.

gaveau n.m. : qui fait mal son ouvrage, qui salit ses vêtements, par inapplication. Autrefois, un gaveau était un ouvrier qui n'avait pas encore été reçu compagnon.

gavognâ v.a. : abimer, compromettre : « l'a gavogné sés chances » : il a compromis ses chances.

gavognâ (se) v.pr. : s'altérer, devenir inconsommable (fruits).

gé n.m. : geai.

gécole n.f. : ce mot n'a pas de sens par lui-même ; « bras en gécole » : bras en écharpe.

gelâ v. imp. : geler ; quand il fait très froid, on dit : « o gele à paire fendre » : il gèle à fendre les pierres : p.p. gelé -aille.

gelaille n.f. : gelée (gelée blanche ou gelée de groseilles).

gelaudâ (jl) v. imp. : se dit quand le thermomètre est autour de zéro.

gemme n.f. : poix noire, sorte de goudron protecteur dont on enduit les bateaux. Ne peut s'employer qu'à chaud, avec un gros tampon de chiffon emmanché ; on dit qu'un bateau est gémmé.

geneuil (jn) n.m. : genou ; « à geneuil » : à genoux ; « de grand geneuil » : qui est à genoux avec ostentation, le corps très droit. Voy. dare.

genuflexiin n.f. : génuflexion.

gecœinâ (jœin-nâ) v.a. : gêner (pas confondre avec « gœinâ » : gainer).

gecœine (jœin-n') n.f. : gêne (ne pas confondre avec « gœine » : gaine).

gilet n.m. : veston ; un gilet se dit un « petit gilet », et « gilet de dessous » signifie sous-vêtement masculin.

ginguâ v.n. : gambader, folâtrer, sauter avec beaucoup d'énergie, comme font les vaches à leur premièr sortie au printemps ; ne concerne en effet que les bovins. Comparer giguer.

giôle n.f. : 1) sorte de cloche en filet bâtie autour d'un support en bois prélevé sur une branche à quatre fourchons équidistants, (longueur totale, manche compris, 1,20 m) maintenu par deux cerceaux d'osier, et qui sert à « coiffer » certains gros poissons qui restent volontiers immobiles, le nez au fond, au passage d'un bateau, en basses eaux. En fait, il s'agit surtout de carpes. L'ampleur du filet qui forme poche rend la capture très facile, et même spectaculaire. 2) cloche à poulets, généralement en grillage, avec armature en bois ou en fer.

girofiaille n.f. : giroflée ; on dit aussi « mâr » (mars) parce que la giroflée fleurit en mars, de même que la violette se dit « feuvrier ».

gît n.m. : l'ensemble, sur pied, des branches poussées sur les cosses d'une têraille : « cein bai gît ». Quand le gît est « en bûche », on l'abat pour le fagoter. Comparer rejet.

gîte n.f. : l'emplacement de repos du lièvre ; « ine belle gîte ».

givèria n.m. : verglas.

givèriaçâ v. imp. : verglacer p.p. givèriacé -aille ; « o givèriacera tchjeûte neût » : il fera du verglas cette nuit.

givèrnais n.m. : terme affectueux, et de compliment ; désigne un petit garçon. Lien possible avec giberne : un enfant de giberne était un enfant né de père militaire en situation d'activité.

gnaf n.m. : cordonnier de capacité modeste, souvent ambulant.

godâille : autre mot pour chabrot.

godelle n.f. : lame de couteau.

godlan n.m. : longue scie à deux poignées dite passe-partout.

godlureau n.m. : équivalent de zigoto.

gœinâ v.a. : gainer.

gœine n.f. : gaine.

gonfiâ v.a. : gonfler : i gonflle, i gonfiins, i gonfiés, i gonfllehllins, i gonfllis, i gonfllirins, i gonfllerai, qu'i gonflle, gonfiant, gonfié -aille.

gore n.f. : truie de reproduction ; on dit aussi « mère gorette ».

gorèt n.m. : 1) porc mâle, ou porc en général ; « dôs petits gorèts » : des porcelets. 2) se dit de quelqu'un qui est maladroit, qui travaille grossièrement et sans goût.

gorètâ v.a. : faire des rots.

gorèté -aille adj. : qui a été mal fait, mal fini, sans compétence ni soin (labour, menuiserie...).

gorgeaillâ v.n. : avaler gorgée après gorgée, avec difficulté.

gorgeaille n.f. : gorgée.

gospèhllé -aille p.p. et adj. : « gossé » signifie qui a été travaillé proprement et avec goût, par un artisan en bois adroit et soigneux : « gospèhllé » signifie que l'artisan amateur n'avait ni goût ni disposition pour ce même travail. On dit aussi gospèhllouné -aille.

gossâ v.a. : travailler le bois, faire du travail de menuiserie.

gosserie n.f. : 1) l'endroit où l'on gosse. 2) l'ébauche de ce qu'on a en chantier et sur quoi on travaille.

gouaiche adj. : se dit d'un objet en bois qui a gauchi.

goudrin n.m. : goudron, surtout celui qu'on répand sur les routes.

goudrouné -aille p.p. : goudronné.

gouélin n.m. : tout oiseau marin qui se comporte comme une mouette ou qui lui ressemble de loin ; comparer goéland.

gouffe adj. : émoussé, qui a perdu son tranchant (cognée, serpe).

gougé -aille adj. : gavé, repu, rassasié.

gougin n.m. : goujon.

goulaille n.f. : bouchée ; manger des figues « tout à la goulaille » : faire d'une figue une bouchée. Dans certains cas et au fig. on dit « goulée » et non goulaille, pour une petite quantité : « ine goulée de terre » : un petit bien ; ce cas est le plus fréquent.

goule n.f. : désigne à la fois bouche et gueule : « bâille ta goule » : ouvre la bouche ; « tése ta goule » : tais-toi !.

goulée n.f. : voy. goulaille.

goulet n.m. : chacune des entrées coniques des engins de pêche en osier ou en filet du genre nasse ou verveux.

goulette n.f. : bouchée, en langage d'enfant.

goupẽhlle (gou-pe-ll', ll mll, aujourd'hui gou-pe-ye) n.f. : goupille.

gour n.m. : type ancien de rivière large et calme.

goûssai n.m. : gousse, cosse (petits pois surtout).

goûssaille n.f. : cosse (haricots surtout).

goutẽre n.f. : 1) fuite dans une toiture nécessitant la pose d'un récipient dans le grenier, à la verticale de la fuite. 2) sens voisin d'achenâ 2. On dit qu'un objet est « à la goutẽre » quand il reçoit les gouttes d'eau de pluie qui tombent du toit ; pourrait avoir le sens de chéneau, faute d'autre mot.

goutte n.f. : eau-de-vie : « bouẽre la goutte » : prendre un « petit verre » d'eau-de-vie ou de liqueur. Jusqu'à une date récente, dans les enterrements, l'usage a été de « donner la goutte » aux porteurs à l'instant où ils arrivaient à la maison mortuaire.

gouvarnement n.m. : gouvernement.

grâlâ v.a. : faire cuire dans un « grâlou », faire griller ; « fouére grâlâ dôs châtognes » : faire griller des marrons. Fig. « ol ét tout grâlé » (dans les champs) : tout est grillé par le soleil.

grâlou n.m. : vieille poêle souvent perçée dans laquelle on fait griller des marrons dans la cheminée.

grâlounaille n.f. : la quantité de marrons grillés en une fois dans un « grâlou ».

grand -de adj. : grand ; reste souvent sous cette forme devant un nom au fem. : bouc à grand'cornes, avouére grand sé (soif), grand pâ (peur),

grand frẽ (froid), grand peine, grand foucein (faim) grand colére, « qui set kẽme l'éve va veni grand ! » : qui sait jusqu'où l'eau va monter.

grandou n.f. : grandeur, superficie.

grange n.f. : bâtiment ou local où est attaché et soigné le bétail.

grapâ (gra-pa-ou, aujourd'hui grapâ) n.m. : crapaud ; une poule se met « en grapâ » quand elle perd ses plumes et maigrit après une période de ponte.

grapâ-volant n.m. : engoulevent ; le cri de cet oiseau rappelle assez bien celui du crapaud. C'est un grand dévoreur de hannetons.

grâpe n.f. : belle grappe de raisin.

grapinâ v.a. : 1) commettre de menus larcins. 2) ce que fait un jeune chat qui essaie de grimper le long d'un rideau en s'aidant de ses griffes comme de grappins.

grâpuche n.f. : petite grappe de raisin.

gratais n.m. : grateron (plante accrochante).

gratins n.m.pl. rillettes de porc.

gratte n.f. : toute démangeaison, parasitaire ou non : « avouére la gratte ».

gravâ v.a. : gravir, monter un chemin en pente, mais aussi monter au grenier et monter quelque chose au grenier (p.ex.). On peut aussi « gravâ dans n'ine âbre, gravâ sus la mouésin... ».

gréfâ v.a. : greffer, (é long).

gréfe n.f. : greffe, (é long).

grélâ v.imp. : grêler, (é fermé).

grêle n.f. : grêle (è ouvert).

grélin n.m. : grêlon (é fermé).

grelle n.f. : crible, grand tamis circulaire pour trier le grain ; il existe deux largeurs de trous pour les grilles du tamis : la grelle est le tamis à petits trous, le « pâssou » est le tamis à trous plus grands.

grẽpe adj. : se dit de quelqu'un dont les doigts sont engourdis par le froid et restent dans une forme crochue qui interdit toute préhension.

grésille (gré-zi-ye) n.m. : crésyl.

gréssâ (é long) v.a. : graisser (une machine, une tartine...).

gréssaille n.f. : tartine (litt. : graissée). Tant que le pain a été l'aliment de base des campagnes, la gréssaille a constitué le menu habituel du goûter de quatre heures pour les enfants, et celui du repas de midi pour les écoliers qui habitaient trop loin de l'école pour rentrer déjeuner chez eux. Dans ce cas, la gréssaille était en général double, de la largeur de la miche, et se mangeait à deux mains. Un grand verre d'eau faisait passer le tout. Immanquablement « graissée » avec du beurre (il y a eu des cas de

végétaline), la gréssaille comportait en « adoubage » soit du fromage de chèvre (le plus souvent), soit de la confiture, (rare), soit des « râkiures » de chocolat prélevées au couteau sur un fragment de tablette, soit encore, à la saison, des fraises écrasées (excellent). Parfois, un œuf dur, une tranche de pâté, une pomme, complétaient ces agapes.

grésse n.f. : graisse (tous les sens du frs) ; « grésse douce » : saindoux non salé conservé à la manière des boudines, i.e. dans des boyaux de porc suspendus au plafond et renouvelés chaque année à raison de deux ou trois « boudines bianches.» comme provision. La grésse douce avait deux usages : 1) soins aux gerçures en hiver. 2) fabrication de cirage après mélange à du noir de fumée. Ce cirage était destiné aux sabots du dimanche, ou « bots nègres », plutôt qu'aux souliers de cuir pratiquement inemployés.

grève n.f. : raie dans les cheveux ; comparer gravoire.

gribié -aille adj. : criblé ; s'emploie surtout pour un gibier criblé de plombs, ou d'un visage criblé de taches de rousseur.

grindâ v.a. : gronder p.p. grindé -aille.

gringuënassâ (se) v.pr. : se disputer sans arrêt pour des riens.

gringues n.f.pl. : 1) vêtements très usés. 2) salive de chien. Quand un chien boit dans le seau de la maison laissé par oubli « dans la piace » on l'expulse en disant : « va portâ tés gringues aillours ».

grisârd adj. : grisâtre.

grœimpes n.f. pl. : accessoires métalliques à crochet que les élagueurs fixent à leurs chaussures, côté interne, pour grimper aux arbres aisément.

grœin n.m. : grain ; absol. : blé, le grain par excellence.

grolais n.f. : jeune corbeau.

grole n.f. : corbeau ; « allâ aux groles » : aller à l'affut dans les peupleraies, par nuit de lune, là où les corbeaux viennent en bandes pour passer la nuit et en tuer au fusil, souvent plusieurs à la fois, pour les manger. Il ne faut pas plumer les corbeaux, mais les peler ; voy. ébouriffé.

grous -ousse adj. : gros ; « causâ sus la grousse dent » : gronder, adopter un ton de voix de réprimande.

groussier -ère adj. : grossier, surtout en paroles.

groussou n.f. : grosseur, enflure localisée.

grusellâ n.m. : groseiller (variété à maquereau) ; groseiller à grappes se dit « cassis rouge », et cassis se dit « cassis nègre ».

gruselle n.f. : groseille à maquereau, voy. « castille ».

grussâ v.n. : remuer, bouger ; surtout d'un enfant, ou d'un petit animal, et toujours en négative : « le grusse pas ! », i.e. : il dort.

guédé -aille adj. : (rare au f.) qui a mangé exagérément.

guénâ v.n. : respirer par à-coups, avec des expirations courtes et sonores (pour bovins surtout).

guénéhlle (gue-ne-ll', ll mll, aujourd'hui gue-ne-ye) **n.f.** : guenille, chiffon.

guērgnin n.m. : quignon de pain, mais aussi l'entame ; ne concerne que le pain, une entame de viande se disant une « entone ».

guērlâ n.m. : 1) grelot. 2) le timbre avertisseur d'une bicyclette.

guērlet n.m. : grillon. Quand un enfant agite un brin d'herbe dans un trou de grillon pour faire sortir l'insecte, il dit : « guērlet, guērlet, sors de tin cru, la sarpent te pique au tchju ». Et le grillon sort !.

guērlinâ v.n. : actionner le timbre avertisseur d'une bicyclette.

guērlinette n.f. : « grelot » de bicyclette. Les premières bicyclettes étaient munies d'une clochette qui sonnait au moindre cahot, comme les grelots des attelages.

guērmēgnin n.m. : 1) miette de pain ou de gâteau (diminutif de guērgnin). 2) petites grosseurs importunes dans une pâte ou une sauce qui ne devrait pas en comporter ; grumeaux.

1) **guērnâ n.m.** : grenier.

2) **guērnâ v.n.** : grainer, produire du grain ou de la graine ; « sin bié a bœin guērné » : son blé a bien rendu, il a eu du rendement.

guērne n.f. : 1) graine. 2) par assimilation : poissons trop petits pour être mangés et qu'on remet à l'eau quand on les a pris.

guērneuille n.f. : grenouille. Il s'agit de la grenouille verte seulement, la grenouille brune qui vit dans l'herbe mouillée s'appelle « guērneuille d'égaille » (g. de rosée), et ne se mange pas.

guērnigeâ v.n. : remuer faiblement et presque sans bruit, surtout pour de petits animaux qu'on entend plus qu'on ne les voit (souris).

guērnivelles n.f.pl. : les petites grenouilles vertes, dites rainettes, là où elles sont abondantes, saluent le printemps d'une manière unique par des cris qu'elles ne poussent qu'à cette époque de l'année, de quelques jours avant le 25 mars à quelques jours après. Le nombre de jours peut varier d'une année sur l'autre, mais le 25 mars est toujours au centre, dit-on. Ces cris, qui se déclanchent à la nuit tombée et durent plusieurs heures, sont d'une intensité extraordinaire, aigus, continus, haletants, inoubliables, mêlés aux coassements des autres grenouilles.

guērnotâ v.n. : ce mot évoque le crépitement serré des grains de blé qui tombent drus d'un van dans un autre quand on procède au nettoyage du grain. Se dit aussi des fruits mûrs (prunes) qui tombent d'un arbre qu'on secoue précisément pour qu'ils tombent.

guĕrouâ v.a. : grouper sous elle, en parlant d'une poule qui a rassemblé ses poussins, (on pourrait écrire grouâ).

guĕrouaille n.f. : les poussins nés des œufs couvés par une poule (une douzaine, dans les meilleurs conditions).

guĕrouinâ v.n. : grogner, en parlant d'un cochon ; imiter ce cri.

guĕroucœin n.m. : le groin du cochon.

H

habillement n.m. : le costume des grandes occasions, pour les hommes.

hachâ v.a. : hacher p.p. haché -aille.

hacherai n.m. : lourd couperet ou fendoir de boucher, entièrement métallique et d'une seule pièce, manche compris. Il en existe plusieurs dans chaque village et on se les prête au moment où l'on tue le cochon ; ne pas confondre avec hachoir, qui se dit « machine à hachâ ». Comparer hachereau, accessoire de veneur.

haï (comme bailli, h aspiré) v.a. : haïr p.p. haï pour les 2 genres.

hâillin (hâ-llin, ll mll, aujourd'hui hâ-yin, h muet) n.m. : haillon.

haïssable (h aspiré) adj. : haïssable. Le sens est plus faible qu'en frs. ; plutôt l'équivalent de dissipé, pour un enfant, ou « achalant » (h muet dans ce dernier cas).

hâlage (h muet ; on dit l'halage) n.f. : talus de remblai qui borde une rivière et que suivaient les haleurs de trains de grumes. Ne signifie pas l'action de haler. Les usages locaux de la batellerie exigeaient des riverains l'entretien de ces levées pour permettre en tout temps les halages à la cordelle.

halenâ (al -nâ) v.n. : seulement dans des expressions comme « l'a tant d'ouvrage que l'a pas le temps d'halenâ » : il a tant de travail qu'il n'a pas le temps de respirer (h muet).

hamecin n.m. : hameçon (h muet)

hanais n.m. : récipient en jonc ou en roseau, utilisé pour porter un fardeau ; ce fardeau lui-même. Comparer hanac.

haquenaɔsâ v.n. : faire un travail au-dessus de ses forces en se donnant beaucoup de peine. Le mot est légèrement péjoratif.

harbe (h muet) n.f. : herbe ; « allâ à l'harbe » : aller au marais en bateau chercher de l'herbe pour le bétail à l'étable.

harbèhllà (ar-be-llâ, ll mll, aujourd'hui ar-be-yâ) n.m. : la bordure enherbée d'une route ou d'un chemin (h muet).

hardi -ive adj. : hardi ; l'expression « hardi petit » signifie rondement, à grands pas, avec la volonté d'arriver vite au but (h muet).

harse n.f. : herse (h muet).

hartchjinâ v.n. : se livrer par nécessité, mais sans moyens efficaces à des travaux pénibles (h aspiré). Sens voisin de « haquenassâ ».

haumuri (h aspiré) adv. : indique un remplissage maximum d'un récipient vertical, p. ex. un sac de pommes « picœin haumuri » : plein au point qu'on ne saurait y ajouter une pomme de plus, v. « faussi ».

haute-heure (h aspiré pour haute) express. adv. : période qui précède le moment où le soleil va parvenir à son point le plus haut.

hautou (h aspiré) n.f. : hauteur ; voy. âbre.

hĕmmâ v.n. : se racler la gorge (h aspiré).

hĕna v.n. : ahaner (h aspiré).

hérin n.m. : héron (h muet).

hérissin n.m. : hérisson (h muet.)

heure n.f. : heure ; « à l'heure qu'ol ét » : à l'heure qu'il est, à présent, de nos jours ; « de boune heure au matin » : tôt le matin.

heûti v.n. : avoir des hauts-le-cœur.

hiâr adv. : ancienne forme pour hier ; se disait encore en 1900.

hin voy. : gardin 2.

hintablle adj. : honteux, (ne concerne que des actions humaines).

hinte (h aspiré) n.f. : honte.

hintou -ouse adj. : honteux, appliqué aux personnes ; pour traduire « c'est honteux ! », on dirait : « o fouet hinte ! ».

ho interj. : quand on appelle quelqu'un de très loin, à limite de voix, on ne crie pas seulement son nom, mais on le fait précéder de ho (h aspiré) ; ex. « ho Pierre ! » (o ouvert et bref).

hœin interj. : hein ; en interrogation, signifie comment ?

hœine (h aspiré) n.f. : haine.

hœinou -ouse (h aspiré) adj. : haineux.

honni v.a. : honnir : plus courant qu'en frs. (h très aspiré).

horlogeâ n.m. : horloger ; horloge se dit « reloge ».

huo (h muet) interj. : ordre donné à un cheval pour qu'il oblique à droite.

huru -use adj. : heureux.

hurusement adv. : heureusement.

I

i pron. pers. 1re pers. sing. : je (autrefois mouillé devant une voyelle).

i pron. pers. 1re pers. pl. : nous.

i allins din loc. interj. : allons, allons donc ; invite à plus de rapidité.

iaque adj. : mou, sans consistance, en parlant d'un sol.

idaille n.f. : idée ; « o me sortira pas de l'idaille que... » : je persiste à croire que..

ilé adv. : une des façons de dire là ; on dit aussi « lé ».

image n.f. : illustration sur un livre ; carte illustrée donnée à un enfant en récompense de son travail (il fallait dix bons-points pour obtenir, en échange, une image).

imbre n.f. : ombre.

imeûre n.f. : mammite.

incarné n.m. : trèfle incarnat ; on dit aussi « œincarné ».

inces n.f. pl. : articulations des doigts de la main.

inglle n.f. : ongle, griffe ; on dit ine inglle.

inindâtiin n.f. : inondation.

inklle n.m. : oncle.

inhmais n.m. : ormeau.

inhmelotis (ml) n.m.pl. : broussailles de petits végétaux non épineux, généralement des ormeaux (inhmais, d'où le nom) poussés sur des racines de surface ou sur semis naturels.

insigne n.m. : médaillon en carton à l'effigie d'un personnage célèbre qu'on veut honorer par un monument ou une fondation, et que les enfants des écoles recevaient mission de vendre dans les familles pour recueillir des fonds ; munis d'un court ruban tricolore piqué d'une épingle, ces insignes se portaient au revers comme une décoration. Les insignes ont été remplacés par des timbres et les épingles par de la colle ; le ruban tricolore a disparu.

invarse n.f. : inverse, contraire ; « à l'invarse » : inversement.

italié n.m. : l'espèce de peuplier dit peuplier d'Italie.

itchji adv. : ici, opposé à « ilé », là ; en abrégé : tchji.

iube (llu-b', aujourd'hui yu-b') n.f. : 1) longue gaule fine mais rigide, fendue à son extrémité la plus étroite et munie d'un court morceau de bois en travers de la fente pour la maintenir ouverte — une allumette suffit. Sert à cueillir les figues dans le figuier sans échelle ni tabouret. On engage la queue de la figue dans la fente et on tourne légèrement ; la queue de la figue se détache de l'arbre et reste pincée dans la iube. 2) dispositif de même conception destiné à pincer les bougies de résine, et qu'on plantait dans l'angle des cheminées pour que la lueur de la bougie s'ajoute à celle du feu. C'était toute la lumière disponible dans les familles pauvres, pendant les soirées d'hiver. Les bougies de résine étaient plantées dans la cheminée car elles « charbonnaient » énormément et la fumée de la bougie se mêlait à celle du feu qui l'entrainait au dehors. 3) pince à linge.

Remarque : ce mot, comme les deux suivants, devrait être classé à l ou gl, mais comme la mouillure est sur la consonne de tête et que sa disparition modifie le classement alphabétique, j'ai négligé pour une fois cette notion et amené les mots directement à leur place dans l'ordre des lettres. Cependant, l'origine en ll ou gl qui a disparu avec la mouillure, a laissé une trace : l'i de iube, iugrant, iugrure ne supporte aucune liaison avec une finale précédente et devient comme aspiré. Il faut donc écrire « dôs iubes, tout iugrant, dôs iugrures », mais prononcer dô-yu-b', tou-yu-gran, dô-yu-gru-r'.

iugrant -te (llu-gran, ll mll, ou glu-gran, gl mll, aujourd'hui yu-gran) adj. : visqueux, gluant comme des iugures (ci-après).

iugures (llu-gru-r', ll mll, aujourd'hui yu-gru-r') n.f.pl. : substance visqueuse et gluante qui recouvre imperceptiblement la peau des anguilles, qui les rend difficiles à saisir à main nue et qui leur sert de lubrifiant pour franchir des issues apparemment trop étroites (mailles de filet, p. ex.) alentour desquelles elle s'accumule sous forme d'un dépôt grisâtre qui durcit à la longue. Comparer glu, gluant. Désigne aussi la bave des escargots.

J

jâ n.m. : cannelle, robinet en bois pour fut ou barrique.

jâ n.m. : oie mâle ; « à Nâ, lés jous avont alingé d'œin pâs de jâ » : à Noël, les jours ont allongé d'un pars de jars. L'oie femelle est une « pire » (i bref) ; les oies en général sont « dôs pirins ». « Chanter le jâ » se dit : 1) d'un enfant qui a la coqueluche. 2) d'une poule qui se met subitement à chanter comme un coq, ce qui veut dire qu'il n'y a plus... qu'à la manger.

jabotâ v.n. (surtout pour un cheval) : fournir un effort violent du « jabot » (poitrail) ; tirer « à plein jabot ».

jadâ (ja-da-ou, aujourd'hui ja-dâ) n.m. : sorte de panier très allongé en jonc ou en paille. Le boulanger y fait lever la pâte.

jale n.f. : engelure.

jâlin n.m. : jalon.

jambin n.m. : jambon.

jamblotâ v.n. : trottiner sur ses petites jambes, pour un enfant.

jâne adj. : jaune.

jâne n.m. : jaune d'œuf (jâne d'u).

japâ v.n. : japper, pour un chien de taille courante.

japeûillâ v.a. : japper en de longs aboiements et sur plusieurs tons, pour un chien de petite taille.

jâr n.m. : autre mot pour « jâ », l'oie mâle.

jarbe n.f. : gerbe.

jardinâ n.m. : jardinier ; v.a. : cultiver son jardin.

jargotâ v.n. : bouillir à gros bouillons.

jarguin n.m. : jargon.

jarmouœin -mine adj. : germain ; cousin jarmouœin, cousine jarmine.

jarnin n.m. : germe ; évoque avant tout la pomme de terre.

jârret n.m. : mollet.

jârretêre n.f. : jarretière ; on dit aussi **jârretelle**.

jarsais n.m. : lychnide, plante adventice qu'on trouve en particulier dans l'orge de printemps (baillarge) ; ses tiges, desséchées au temps de la moisson, portent des capsules dont les graines font grand bruit quand on les heurte, voy. fêrlassâ.

jaunasse adj. : jaunâtre.

javelâ v.n. : grouper en javelles (gerbes pas encore liées), le blé coupé par le faucheur et que la faux dépose verticalement contre le blé encore sur pied. Ce travail se fait à la main (sauf pour les gauchers qui peuvent utiliser une faucille), et à reculons.

javelle n.f. : 1) brassée de tiges de blé constituée par plusieurs apports et déposée à terre sur un lien de paille. Serrées ensuite par le lien fermé, les javelles deviennent des gerbes. 2) forte poignée de tiges de haricots (mojettes) parvenus à maturité, qu'on dépose verticalement, racines en haut, en vue d'un premier séchage, avant de les disposer en tourettes (voy. ce mot) pour un séchage définitif.

jean-dôs-bois n.m. : moyen duc ; son cri est puissant et porte loin ; c'est un compagnon respecté qu'on aime entendre, au contraire de l'effraie, oiseau de mort.

jean-jeudi n.m. : barbitiste, ou éphippigère, sorte de criquet sauteur, à ailes très courtes, à gros ventre cerclé de bandes étroites, noires et jaunes, et qui ne signale par le bruit de ses élytres qu'il frotte l'une contre l'autre, avec lenteur.

jean-le-sot n.m. : héros probable d'un conte oublié, dont le nom est donné à quelqu'un que le sort accable, mais dont la naïveté explique les malheurs.

jean-vêre n.m. : mince planchette aux bords dentés utilisée autrefois dans les fêtes et réjouissances, pour le son qu'on en tire. C'est un rectangle de 20 à 30 cm sur 8 ou 10, dont les grands côtés sont taillés en dents de scie, et l'une des extrémités percée d'un trou où est fixée une ficelle. A l'aide de cette ficelle, longue d'un mètre environ et tenue à bout de bras, on fait décrire des cercles au jean-vêre aussi rapides que possible dans le plan vertical. On déclanche ainsi des vombrissements assez extraordinaires. Le jean-vêre était une distraction réputée dans les fêtes de village, et le bruit fait par plusieurs à la fois, par exemple pour marquer l'ouverture d'un bal, s'entendait très loin par temps calme. On dit que le jean-vêre brome, ou vêsoune.

jement (jm) n.f. : jument.

jêne adj. : jeune ; aussi abréviation de Eugène.

jénesse n.f. : jeunesse ; « la jénesse » : les jeunes gens en général. Correspond aussi à génisse (dans ce cas, le plus souvent au pl.)

jetaille n.f. : jetée, au bord de la mer.

jeûchâ v.n. : crier très fort, appeler ; comparer hucher (vx.).

jeûchement n.m. : cri de ceux qui « jeûchent ».

jin n.m. : jonc (la plante) ; alliance (la bague) ; « drĕt kĕme œin jin » : droit comme un i.

jinchâ v.a. : joncher p.p. jinché -aille.

jindre v.n. : joindre p.p. jindu-ue ou joindu -ue.

jinguâ v.n. : voy. ginguâ.

jobrâ (se) v.pr. : se salir (rare).

jobrais n.m. : mot affectueux qui désigne un petit garçon plein de vie et de santé morale.

jolâ v.a. : terme de basse-cour : ce que fait le coq sur la poule.

jornâ (jor-na-ou, aujourd'hui jor-nâ) n.m. : journal, unité de surface qui vaut 30 ares ou deux boisselées (bouésselailles). Le journal est la surface qu'un attelage de deux bœufs peut labourer dans une journée. En terre légère cette surface est plus grande qu'en terre forte, d'où les différences de définition selon les régions.

jornaille n.f. : 1) journée, le temps qui s'écoule de l'aube au crépuscule. 2) la partie d'une journée consacrée au travail ; peut représenter le salaire de cette journée ; « ine homme de jornaille » : un journalier.

jôselle n.f. : foulque, poule d'eau ; en frs. : judelle, ou jodelle.

jote n.f. : joue ; « sus lés deux jotes » : sur les deux joues.

joû n.m. : jour ; « le jou se lĕve » : le jour se lève ; « en tous lés jous » : en costume de tous les jours ; « demi lés jous » : un jour sur deux ; « tĕrjou » : toujours. Jour, en broderie, se dit jour.

jouâ v.n. : jouer (rare, on dit s'amusâ).

jouc n.m. : 1) juchoir, terme de basse-cour. 2) joug à bœufs.

jouquâ (se) v.pr. : utiliser un perchoir, un juchoir, pour y passer la nuit ; « lés groles jouquont dans lés âbres, lés perdrix jouquont à bas » : les corbeaux se perchent la nuit dans les arbres, les perdrix le font au sol. « Jouqué -aille » n'aurait aucun sens durant les heures du jour ; on dirait alors « apoué-aille » (posé-ée) ; « lés poules sont déjà jouquailles, a s'avont jouqué de boune heure » ; les poules sont déjà juchées (pour la nuit), elles sont montées sur leur perchoir de bonne heure.

jûhllâ (ju-llâ, ll mll, aujourd'hui ju-yâ) v.n. : baver, pour un bébé ; se dit aussi des escargots qu'on fait dégorger.

jûnâ v.n. : jeuner.

jusqu'à temps que loc. conj. : jusqu'à ce que.

jûtâ v.n. : donner du jus (fruits).

jute n.f. : betterave ; « jute à farci » : bette, blette (voy. farci).

K

kehlÏére (ke-lle-r', ll mll, aujourd'hui ke-ye-r') n.f. : cuillère.

kêmande n.f. : commande.

kêmandement n.m. : commandement.

kême conj. : comme ; « ol ét kême mé » : c'est comme moi ; « t'os as écrit kême mé » : tu l'as écrit comme moi, de la même manière ; « ol ét tout kême » : c'est tout comme ; « alle ét bé kême o faut » : elle est très comme il faut. S'emploie souvent pour comment : « i me demande kême o se fouet » : je me demande comment cela se fait ; « kême ét-o qu'ol ét ? » : comment est-ce ? ; « i me demande kême ol a poudgu se fouére » : je me demande comment cela a pu se faire.

kêment adv. : comment ; « kêment va-t'o ? » : comment allez-vous ?

kêmentâ v.n. : économiser sur la nourriture au profit du pain, l'aliment roi ; peut aussi s'appliquer à d'autres économies.

kêmode n.f. ou adj. : commode.

kêmodité (km) n.f. : commodité ; « à la kêmodité » : au voisinage, tout près, donc d'un emploi ou d'un accès facile.

kêmouœinçâ v.a. : commencer p.p. kêmouœincé -aille.

kêmouœincement n.m. : commencement.

kêneûssance n.f. : connaissance, lucidité ou relation.

kêneûtre v.a. : connaître, p.p. kêneûssu -ue, ou connu -ue.

kêriâ v.n. : pleurer.

kêriin n.m. : crayon.

kêriounâ v.a. : crayonner.

kêrnin n.m. : compartiment étroit et souvent mal éclairé où est attaché ou retenu un veau, une chèvre, un cheval.

kêrsêhllâ v.n. : crisser, faire un bruit analogue à celui d'une poire verte que l'on coupe, du gravier sur lequel on marche, des minces plaques de glace que l'on brise sous ses pieds et qui vous font découvrir qu'il gèle ou qu'il

va geler ; « o kērsēhlle sous lés pés » : on brise des plaques de glace en marchant sur la terre mouillée qui est en train de geler ; « tchjés poumes kērsēhllont core trop pēr étre meûres » : quand on coupe ces pommes, elles font encore trop de bruit pour être mûres, i.e. ce n'est pas la peine de les goûter, ce seul bruit est suffisant pour prouver qu'elles ne sont pas mûres.

kērvâ v.n. : crever ; se dit d'un animal ou d'une plante, ou du feu qui s'éteint ; « fouére kērvâ de l'orge » : le faire gonfler par ébullition. On croyait que l'accroissement du volume de l'orge bouilli (kērvé), entrainait un accroissement correspondant de la valeur nutritive. L'expression «ol en a à kērvâ » signifie : il y en a en abondance (surtout à propos de fruits) ; « le feu kērve, tise lou din ! » : le feu est en train de s'éteindre, rapproche donc les tisons.

kērvâssiin interj. : marque la surprise et le dépit ; syn. de « tarsakērvâ » s'il est employé seul. S'emploie aussi comme n.f. et, dans ce cas, désigne une personne pour laquelle on a vraiment peu de sympathie.

kērve interj. : nombreuses traductions possibles à partir de zut.

kērve n.f. : c'est le mot frs. un peu argotique crève (avoir la crève).

kērvésin n.f. : 1) crevaison (bicyclette). 2) terme qui recouvre toutes les épidémies mortelles qui frappent la basse-cour : « la kērvésin s'a mis sus sés volailles ».

kērvette n.f. : crevette.

késse n.f. : caisse.

kēssotte (ks) n.f. : ustensile en bois d'une seule pièce dont la place est sur le seau de l'évier. Oeuvre d'un sabotier, la kessotte est à la fois un verre à boire et un robinet à eau courante. La forme en est celle d'un bol évasé à long manche finement percé dans toute sa longueur. Si on a soif, on trempe la kessotte dans l'eau et on boit au bord du bol ; si on veut se laver les mains, on pose la kessotte pleine en travers du seau et on utilise le filet d'eau qui coule du manche creux. On trouve aujourd'hui des kessottes en tôle galvanisée ; les deux objets n'ont de commun que le nom, bien qu'affectés au même usage.

keûgnâ n.a. : cogner, heurter violemment, p. ex. au jeu de boules.

1) **kiâ, kīére adj.** : 1) clair, le contraire d'obscur. 2) de couleur clire. 3) non fécondé, en parlant d'un œuf. 4) dont le son est clair. 5) « o fouet kiâ » : il fait clair, le jour est levé.

2) **kiâ n.m.** : « kiâ de lune » : clair de lune ; un fut vide « soune le kiâ ».

3) **kiâ n.m.** : glas, teintement d'une cloche d'église, par coups isolés très espacés, qui annonce aux vivants que quelqu'un de la paroisse vient de mourir.

kiache n.f. : autre mot pour corche, iris d'eau ; généralement au pl.

kiarinette n.f. : clarinette.

kiarté n.f. : clarté ; « à la kiarté » : à la lumière du jour ; « quand la kiarté vœinra » : quand il commencera à faire jour.

kiâssâ v.a. : classer p.p. kiâssé -aille.

kiâsse n.f. : classe d'école, mais surtout classe de mobilisation.

kie n.f. : claie utilisée dans l'eau pour arrêter les poissons.

kié n.f. : clé.

kien n.m. : portillon à claire voie qui donne accès à un jardin (p. ex.).

kĩéraille (kie-ra-ll', ll mll, aujourd'hui ki-ẽ-ra-ye) n.f. : cuillèrée, autre mot pour « kẽhllĩéraille ».

1) **kĩére** n.f. : cuillère (autre écriture pour « kẽhllĩére » ; « kĩére à pot » : grande cuillère utilisée pour remplir les assiettes (ragout, mojettes) ; « kĩére à soupe » : louche. 2) gouge, outil de menuisier qui sert à agrandir le trou foré par un tarière. 3) sagittaire ; ses feuilles ont vaguement la forme d'une cuillère, au moins dans l'imagination des enfants qui s'en servent à cette fin dans leurs jeux, les feuilles de nénuphar (coyounẽres) tenant lieu d'assiettes.

2) **kĩére** n.f. : clairière dans une forêt, coupure dans une haie, portion du fond d'un cours d'eau dépourvu d'herbes.

3) **kĩére** adj. : claire (f. de kiâ) ; « de l'éve kĩére ».

kimbé adv. : combien ; « kimbé ét-o » : c'est combien ? « yon kimbé de ling » : là-bas, très loin, plus loin que ne porte la vue.

kimbiâ v.a. : combler p.p. kimbié -aille.

kimblle n.m. et adj. : comble : « ol ét le kimblle » : c'est un comble ! « ol ét kimblle » : c'est complet, tout est plein, tout est comblé.

kimpagnaille n.f. : compagnie ; « avouére de la kimpagnaille » : avoir une visite. Pour le terme militaire, on dit compagnie.

kimparâ v.a. : comparer p.p. kimparé -aille.

kimparésin n.f. : comparaison.

kimpẽrnouẽre n.f. : aptitude à comprendre, intelligence.

kimpétence n.f. l: compétence.

kimpiésant -te adj. : complaisant.

kimpiet -ete adj. : complet ; le vêtement de ce nom se dit « complet ».

kimpllẽment n.m. : compliment ou, plus souvent, simple parole.

kimprœinre v.a. : comprendre, se conjugue comme « prœinre ».

kinçarnâ v.a. : concerné p.p. kinçarné -aille.

kinciarge n.m. : concierge.

kindanâ v.a. : condamner p.p. **kindané** -aille.
kindire v.a. : conduire ; « **se fouére kindire** » : prendre un taxi.
kinditiin n.f. : condition.
kinférence n.f. : conférence.
kinféssâ (é long) v.a. : confesser.
kinfésse (é de fermé) n.f. : confesse.
kinféssiin n.f. : confession.
kinfiâ v.a. : confier p.p. **kinfié** -aille.
kinfiance n.f. : confiance.
kinfirmâtiin n.f. : confirmation.
kinfiture n.f. : confiture.
kingessiin n.f. : congestion.
kinsarve n.f. : conserve.
kinseil n.m. : conseil.
kinseillâ v.a. : conseiller p.p. **kinseillé** -aille.
kinséquent -te adj. : qui aura des conséquences, important, grave.
kinsigne n.f. : consigne.
kinsoude n.f. : consoude.
kinsoumatiin n.f. : consommation.
kinstitutiin n.f. : constitution.
kintâ v.a. : conter, raconter ; compter, calculer.
kintablle n.m. : comptable.
kintagiin n.f. : contagion.
kinte n.m. : conte ; compte ; « **à la fin dó kinte** » : finalement.
kintent -te adj. : content ; « **tout kintent** » : à l'instant.
kintinuâ v.a. : continuer ; p.p. : **kintinué** -aille.
kintinuâtiin n.f. : continuation.
kintraille n.f. : contrée.
kintrariâ v.a. : contrarier ; p.p. : **kintrarié** -aille.
kintre prép. : contre ; « **ol a pas à aller kintre** » : c'est certain.
kintrére n.m. : contraire ; adj. : contraire, « **le sens kintrére** ».
kintrevent n.m. : volet extérieur, contrevent ; c'est derrière le kintrevent que le facteur pose le courrier, le boulanger le pain, et l'écolier ses livres quand la porte est « bâraille » et la famille dans les champs.
kinvenablle adj. : convenable.
kinveni v.n. : convenir, p.p. **kinvenu**.
kiô n.m. : clos, enclos ; aussi adj. (f. **kiôse**) : clos.

kiochâ n.m. : clocher.
kioche n.f. : cloche.
kiochette n.f. : jacinthe.
kiôre v.a. : clore p.p. kiôs -ôse.
kiou n.m. : clou.
kiouhâ v.a. : clouer (une planche), p.p. ; kiouhé -aille.
kiouk : transcription du cri de la hulotte qui, par imitation, est passé dans la langue ; « fouére kiouk » : faire coucou.
kioûtâ v.a. : clouter (une semelle de bois) p.p. kioûté -aille.
kohlle (ko-ll', ll mll, aujourd'hui ko-ye) n.f. : autre forme de « coye ».
kri v.a. : quérir, chercher pour apporter ou amener ; « va la kri ! » ne s'emploie qu'à l'infinitif (autre forme pour « cri »).

L

labounuit : terme de salutation utilisé pour prendre congé le soir au moment d'aller se coucher ; bonne nuit.

labourâ v.a. : labourer, avec une bêche ou une charrue.

labourou n.m. : laboureur, celui qui tient les mancherons de la charrue.

laçâ v.a. : lacer, confectionner des filets de pêche.

lace-bois n.m. : houblon.

lantarne n.f. : lanterne. Chasse à la lantarne : certaines propriétés étaient, naguère encore, entourées de murs longs de plusieurs kilomètres ; ces murs étaient protégés par une rangée de tuiles rondes inclinées disposées en travers, chaque tuile convexe recouvrant deux demi-tuiles concaves et laissant ainsi autant de petits couloirs fermés au mortier du côté haut, où des oisillons de toute espèce pénétraient le soir pour y passer la nuit. Le chasseur longeait le mur en s'éclairant d'une lampe à pétrole qu'il tenait levée à hauteur des cachettes où se tenaient les oiseaux. Aveuglés par la lumière, ceux-ci se laissaient prendre à la main sans esquisser un mouvement de fuite. D'un coup de pouce le chasseur tuait instantanément l'oiseau qu'il glissait mort dans sa musette.

laquâ v.n. : laper, boire, en parlant des chiens et des chats.

lârin adj. : « le petit bonhomme lârin » : le personnage de légende traditionnellement aperçu en sombre sur la face de la lune.

larjaille n.f. : largeur, surtout pour un tissu.

larjou n.f. : largeur (à rapprocher de « linjou », longueur).

latte n.f. : l'ensemble des chevrons et roseaux sur lequel reposent les tuiles rondes d'un toit ; certains appellent latte les roseaux seuls. Quand on monte au grenier la nuit avec une bougie allumée, il faut veiller à ne pas « mettre le feu dans la latte ».

laulin adv. : par là, dans les environs, à proximité.

lavou n.m. : lavoir. C'est l'appareil en bois utilisé pour le lavage du linge à la rivière. Le lavou est constitué de deux montants parallèles coudés à

120e, sur lesquels s'appliquent des planches disposées sur deux plans, l'un horizontal, où la laveuse pose sa « cârosse », son linge, son battoir, et s'agenouille, l'autre incliné, qui pénètre dans l'eau, et sur lequel elle savonne, tord, bat, rince et essore son linge.

lavoure adv. : là où ; « ou » est peu accentué et se réduit souvent à « e » : lavêre.

le (lle, ll mll, aujourd'hui le) pron. pers. 3e pers. s. et pl. : il, ils, aux formes affirmatives et négative seulement : « le vut, le velont, le vut pas, le velont pas » : il veut, ils veulent, il ne veut pas, ils ne veulent pas. A la forme interrogative, veut-il, veulent-ils, se disent « vut-ail, velont-ails ? » (le t se lie).

lé pron. pers. 3e pers. f.s. au cas régime seul : « a dit qu'alle ét à lé » (le t se lie) : elle dit qu'elle est à elle. Dans une phrase comme celle-ci, « lé » (elle) peut aussi bien désigner la personne sujet de « dit » qu'une autre dont elle parlerait.

lé adv. : là ; « mets-lou lé, mets-la lé » : mets-le là, mets-la là.

ľé -ľéde adj. : laid.

ľéchâ v.a. : laisser p.p. ľéché -aille ; (lécher se dit « luchâ »).

lègeâ -ère adj. : léger.

lègnou n.m. : fer plat posé en arrondi sur des sabots pour les renforcer.

lendemoucœin n.m. : lendemain.

ľéne n.f. : laine ; on dit aussi « lœine ».

ľénou -ouse adj. : laineux.

ľériu -use adj. : orgueilleux.

lèsi (lz) n.m. : loisir, dans l'expression « l'en a pas lèsi » : il n'en a pas le loisir, il n'en a pas le temps.

léssi (é long) n.m. : eau de lessive, colorée en jaune par la cendre.

ľéssus adv. (contraction de « lé » et dessus) : désigne un emplacement élevé et précis, p. ex. un toit, un grenier. Peut aussi concerner une maison proche, même si la pente pour y accéder est faible ou nulle.

ľét n.m. : lait.

létère n.f. : litière.

létrin n.m. : laiteron (chardon), un régal pour les lapins.

leû : 1) adj. poss. : leur, leurs (leûs). 2) pron. poss. : « lô leû, lôs leûs », le leur, les leurs.

leûvre n.m. : lièvre.

1) **levâ** v.a. : 1) lever p.p. levé -aille. 2) donner le premir labour à une prairie (luzerne), ou à un champ après récolte (chaumes).

2) **levâ** n.m. : désigne globalement les enfants mis au monde par une femme ; se trouve en frs. dans relevailles.

levaille n.f. : levée de terre en zone marécageuse obtenue par déversement cumulé de la terre provenant du creusement de deux fossés parallèles. Sert de chemin d'accès surélevé aux parcelles ainsi assainies ; c'est aussi la levée du facteur et le p.p.f. de levâ.

levant n.m. : levant, l'est, l'horizon où le soleil se lève.

levouœin n.m. : levain.

léze n.f. : laize, la largeur d'une pièce d'étoffe.

li pron. pers. 3e pers. s. : lui.

lia (gla, gl mll, aujourd'hui li-a) n.m. : glace, épaisseur de glace gelée naturellement. Pour ce qui est des modernes « glaçons » des réfrigérateurs, un ancien les eut appelés « dôs morçais de lia ».

liâ v.a. : lier ; absol. : unir deux bœufs par le joug.

liaçâ (gla-sa, gl mll, aujourd'hui li-a-sâ) v. imp. : se dit lorsqu'il fait zéro degré et que les premiers cristaux de glace apparaissent sur les flaques d'eau ; on dit aussi « gelaudâ (jl).

liaille n.f. : 1) le temps de travail qui s'écoule entre le moment où on lie les bœufs et celui où, la journée terminée, on les délie. 2) l'évaluation du travail qui se fait durant cet intervale. 3) par extension : durée d'un travail déterminé, avec ou sans bœufs. 4) p.p.f. de « liâ » : liée.

lîénâ (gle-nâ, gl mll, aujourd'hui lie-nâ) v.n. : glaner.

lieûs pr.pers.pl. : leur, devant une voyelle : « i lieûs ai dit de veni » : je leur ai dit de venir.

ligne n.f. : travailler « sus la ligne » a longtemps signifié être employé « dans les chemins de fer » pour la construction et l'entretien des voies ; l'expression est née au temps de la création des lignes de chemin de fer qui avait provoqué un véritable exode rural.

lignou n.m. : 1) pêcheur à la ligne. 2) fil suiffé ou ciré qu'utilisent les bourreliers et cordonniers.

limin n.m. : les deux brancards entre lesquels tire le cheval.

limounade n.f. : limonade.

linciâ n.m. : drap de lit ; comparer linceul.

1) **ling** n.m. : long ; « le ling dô mur » : le long du mur ; « cheûre de sin ling » : tomber de son long.

2) **ling** adv. : loin, dans un contexte de manque ou d'excès ; ex. pas si ling, trop ling » ; dans les autres cas, on dit loin.

3) **ling -ge** adj. : long.

linge n.f. : longe, i.e. la corde qui est l'accessoire du licol d'un cheval et qui retient l'animal à la crèche de l'écurie.

lingeâ v.a. : longer, avancer le long de.

lingeaille n.f. : correspond à longueur ; le vrai mot serait longée.

lingère n.f. : lingère, femme qui repasse et tuyaute les coiffes.

lingtemps adv. : longtemps.

linjou n.f. : longueur chiffrée.

licœin n.m. : lien.

liôs pron. pers. 3e pers. pl. : contraction pour « le leur » dans une phrase comme « i lios ai dit » : je le leur ai dit.

lîrou n.m. : loriot, oiseau au plumage jaune dominant, de la taille d'un merle, qui aime la cime des arbres élevés, comme les peupliers, et qui chante sur six notes, chaque série étant séparée de la suivante d'une ou deux minutes : sol la si la si la.

lîtraille n.f. : étroite bande ou portion de terrain de forme ou d'accès mal commode et dont l'état de culture diffère parfois, en moins bien, de celui du reste du champ.

lœine n.f. : autre écriture pour « lêne » (laine).

lô (pl. lôs) : premier élément des pron. poss. de la 3e pers. du s. le leur et la leur qui se disent « lô leû » pour les deux genres, et du pl. les leurs qui se dit « lôs leûs ». Ce sont les seuls ex.

loge n.f. : hutte en roseaux dans les marais.

lôlin adv. : autre écriture pour « laulin » : près d'ici.

lorâ n.m. : laurier.

lou pron. pers. 3e pers. m.s. (cas régime) : le ; « doune me lou » : donne-le moi, pour un objet seulement. Voy. ou.

louc n.m. : loup (on prononce le c.).

lourdâ n.m. : lourdeau.

lousanâ n.m. : buis. Pour la fête des Rameaux, durant la bénédiction, les fidèles agitent des rameaux de buis, chacun le sien, avant de chanter l'hosanna, d'où le nom. Il est probable qu'on devrait dire l'ousanâ, ou l'housânâ, au lieu de lousanâ, mais l'usage est pris. Une branche de lousanâ bénit éloigne la foudre depuis le jour des Rameaux jusqu'au même jour de l'année suivante ; on jette alors au feu la tige ancienne. Le rameau protecteur se conserve soit sur la cheminée, soit dans un vide-poches, soit derrière le « miroi » ; une toute petite tige suffit...

luchâ v.a. : lécher p.p. luché -aille.

luin n.m. : sorte de mousse aquatique qui flotte l'été dans les eaux dormantes (souvent au pl.).

luma n.m. : escargot. On ne consomme que le petit-gris. La meilleure recette consiste à cuire les escargots dans leur coquille d'où on ne les sort

qu'au moment de les manger. Ingrédients : beurre, mie de pain rassis, ail, laurier, persil, sel, poivre, une cuillérée de farine (une seule), eau bouillante. L'eau évaporée, (2 h 1/2 à feu très doux), la sauce adhère aux coquilles comme un sirop épais et savoureux ; servir très chaud dans des assiettes très chaudes ; facultatif : une poignée d'oseille hachée.

lusâ v.n. : luire, briller.

lusant adj. : brillant, qui luit ; « ine casquette à broc lusant » : casquette à visière en cuir verni qui brille (qui luse). Ver luisant se dit « ver d'ékiair ».

luzarne n.f. : luzerne.

M

mâ n.m. : mal, douleur ou désordre physique. Avant le développement de la médecine, de nombreuses personnes trainaient pendant des mois ou des années des bobos plus ou moins infectés sur le visage ou sur les mains ; on disait de chacun qu'il avait un mal, « œin mâ », sinon « œin mauvé mâ », et les recettes de guérison étaient aussi prospères qu'inefficaces. « o fouet dô mâ » : ça fait mal (douleur) ; « l'a dô mâ » : il a du mal (blessure) ; « l'a œin mâ » : il a un mal (tumeur), voy. mal.

mâ pron. pers. : forme ancienne pour « mé » : moi.

mâchâ v.a. : mâcher p.p. mâché -aille.

machâ v.a. : meurtrir, en parlant de fruits ; p.p. maché -aille.

machine n.f. : machine, mais avant tout « machine à battre », celle qui permet de battre son blé « à la machine », i.e. la batteuse à poste fixe ; on dit aussi « machine à fagotâ », sorte de bâti rigide qui sert à lier et serrer les fagots.

mâchouère n.f. : mâchoire.

mâchouinâ v.a. : mâchonner p.p. machouné -aille (péjoratif).

machure n.f. : trace de choc sur un fruit « maché ».

macin n.m. : maçon.

maçoune n.f. : la profession de maçon ; « le va à la maçoune » : il travaille dans une entreprise de maçonnerie.

maigue n.m. : résidu du lait de chèvre dans la fabrication du fromage fermier, l'équivalent du « serum » pour le lait de vache.

mail (mall, ll mll, aujourd'hui ma-ye) n.m. : gros maillet de bois noueux, à manche assez long, utilisé pour enfoncer des piquets ou pour fendre du bois à l'aide de coins de fer.

maille n.f. : maille de filet, de tricot ; un filet est dit « à la maille » lorsque ses mailles tendues mesurent 27 mm, ce qui constitue le minimum légal (décret du 16 septembre 1958, art. 14).

mailloche (ma-llo-ch', ll mll, aujourd'hui ma-yo-ch') n.f. : maillet ; avant tout l'outil du menuisier pour frapper sur le valet d'établi. « O che ût dôs mailloches » : il pleut des hallebardes.

malatchjin n.m. : mannequin, grand panier à deux anses ou poignées.

malʃéru -use adj. : malheureux.

malʃérusement adv. : malheureusement.

malésé -aille adj. : malaisé, difficile ; plaisamment : « ma malésaille » : ma femme.

malgré prép. : malgré que, bien que, néanmoins.

mandement n.m. : avis, invitation ; « i li ai envoyé le mandement de veni » : je lui ai fait dire de venir nous voir.

mandērlle (man-der-ll', ll mll, man-der-ye) n.f. : seulement dans l'expression « à la mandērlle » : se dit d'un vêtement effiloché, usé.

mandrâ v.n. : diminuer p.p. mandré -aille. « o mandre » : ça diminue, « l'éve a mandré » : l'eau a baissé de niveau ; comparer moindre.

mandrure n.f. : terme de tricot : diminution, syn. de « diminutiin ».

mangeouĕre n.f. : mangeoire.

mantai n.m. : manteau de cheminée ; manteau (vêtement) se dit manteau.

maquiettes n.f.pl. : longs faisceaux de poils agglutinés et souillés, dont une chèvre est souvent couverte à la fin de l'hiver, après des mois de séjour à l'étable et de manque d'hygiène.

mâr n.m. : 1) le mois de mars. 2) giroflée (qui fleurit en mars).

1) **marâ** (ma-ra-ou, aujourd'hui ma-râ) n.m. : chat mâle (d'après son cri).

2) **marâ** n.m. : marais. 1) région marécageuse prise dans son ensemble, comme on dit la Plaine, les Mauges, la Gâtine, le Bocage. 2) une parcelle de cette même région, close de fil de fer ou par des fossés, et qui est le plus souvent la propriété d'une seule personne. On dit « le marâ » ou « lés marâs » ; « dans lés marâs » signifie dans la région dite,en frs, le marais ; « dans le marâ » signifie dans telle parcelle de marais, sans confusion possible. C'est cette nuance qui conduit à préférer « au champ » à « aux champs ».

1) **maraille** n.f. : marée, mouvement de la mer.

2) **maraille** n.f. : être ou esprit légendaire et malfaisant, supposé habiter les rivières et points d'eau, et dont on dit qu'il transforme éraflures même légères en maux très graves, même mortels par le simple fait de « se mettre dedans ». Il est toutefois facile de déjouer le perfidie de la maraille en ayant une pincée de sel nouée dans son mouchoir pendant le temps qu'on est obligé de rester en bateau !

mârais n.m. : zone particulière dans un champ ; incident d'une vie : « le

travērse œin mauvé mârais », il traverse une mauvaise période ; portion du temps passé, présent ou à venir ; partie d'un tout, concret ou abstrait.

maraude n.f. : dans l'expression « à la maraude » : se dit de quelqu'un qui irait au hasard, surtout la nuit, dans le seul but de chaparder, d'agir en maraudeur.

maraunâ v.n. : miauler très fort, comme un chat qui en appelle un autre, ou comme un chat agressif qui menace un adversaire.

marbre n.m. : bille ; « jouâ aux marbres » : jouer aux billes.

marchepé n.m. : marchepied ; ne pas confondre avec « raklle-bot ».

marchou n.m. : marcheur ; « le sont bins marchous » (bons marcheurs).

mardi-gras : voy. crêpe.

marguerite-reine n.f. : reine-marguerite.

mariâ (se) v. pr. : se marier, p.p. marié -aille ; quand on annonce un prochain mariage, on ne dit pas « ils se marieront tel jour », mais « le seront lés mariés tel jou » ; voy. « bērdœinguette ».

mariaille n.f. : mariée.

marichâ (ma-ri-cha-ou, aujourd'hui ma-ri-châ) n.m. : 1) maréchal-ferrant. 2) rossignol des murailles.

mârin -oune adj. : qui est de couleur marron.

mârin n.m. : marron, le fruit du marronnier ; le marron que l'on mange se dit « châtogne », (châtaigne).

marle n.m. : merle ; la femelle est « ine marluche ».

marmitaille n.f. : marmitée, le contenu d'une marmite.

marmounâ v.n. : marmonner, ronchonner.

marmounade n.f. : mélasse comestible, moins épurée cependant que celle qu'on donne aujourd'hui au bétail. Ce fut longtemps le seul sucre en usage dans les campagnes, du moins dans le marais ; on en donnait en tartines aux enfants, comme gourmandise, au lieu du caillé habituel ; ils la mangeaient sans enthousiasme.

martochjine n.f. : terme de pêche : c'est le filet utilisé entre les « bouchâs », filet rectangulaire (moyenne 2 × 1 m) dont les deux bouts sont étirés sur deux montants de bois dépassants, pourvu de plombs en bas et de liège en haut. Sert dans la pêche aux anguilles pour barrer un fossé la nuit et orienter anguilles et poissons vers les engins disposés devant en amont (bottes et encrous). Les mailles font 17 à 18 mm en fil de 4 en 4. Bien que la marotchjine ne puisse prendre de poissons, son emploi est prohibé non par égard à la dimension des mailles, mais parce que « il est interdit de placer dans les rivières navigables ou flottables, canaux ou ruisseaux, aucun barrage... de pêcherie ayant pour objet d'empêcher entièrement le passage du poisson ». Art. 433 du Code Rural. « Les filets et engins de

toute nature ne peuvent occuper plus des deux tiers de la largeur mouillée du cours d'eau », décret du 16 septembre 1958, art. 17. Ces textes font suite à d'autres plus anciens de même teneur ; ils sont absurdes pour les petits fossés.

mârounâ : 1) n.m. : marronnier. 2) v.n. : ronronner.

martai n.m. : marteau.

marzèhllin (mar-ze-llin , ll mll, aujourd'hui mar-ze-yin) n.m. : excroissance cutanée, filiforme et velue, longue de plusieurs centimètres, que l'on voit souvent par paire sous la mâchoir inférieure des chèvres (en plus de la barbiche) et parfois des brebis.

marzelle n.f. : margelle d'un puits.

masse n.f. : sorte de marteau à deux têtes muni d'un long manche fin et souple (modèle réduit du mail de carrier) dont se servaient casseurs de pierres et cantonniers.

mâssĕre n.f. : entassement de branches coupées sur des cosses « en bûches » et disposées parallèlement en vue de leur mise prochaine en fagots ; voy. « amâssĕrâ ».

matelot adj. : se dit d'un bœuf dont les cornes sont droites, inclinées vers l'avant et divergentes.

matin n.m. : ce matin se dit « à matin », mais ce soir se dit « de sà ».

matinâ -ĕre adj. : matinal, qui se met au travail tôt le matin.

matinaille n.f. : matinée ; « dans le courant de la matinaille » signifie entre 8 et 11 heures ; avant, c'est « de boune heure » ; après, c'est « haute-heure », et encore après c'est « grand-midi » ; tout ceci à l'heure du soleil, naturellement.

mâtrouillâ v.a. : mâchonner, avec, en plus, une idée de gaspillage.

mauvésité n.f. : fond de caractère de quelqu'un qui serait à la fois malveillant, médisant et perfide. Sens voisin de « chétiverie ».

mau n.m. : douleur physique diffuse, par opposition à la douleur causée par une blessure ou un choc ; c'est ainsi qu'on a « le mau de gorge, le mau de ventre, le mau de la tête, le mau de rœins (lumbago) ».

1) **mé** conj. : mais.

2) **mé** n.m. : le mois de mai.

3) **mé** pron. pers. : moi, après une préposition : « devant mé, avec mé, sus mé ». Dans les autres cas, on dit « me » ou « mou » : « doune-me lou » donne-le moi ; « écoute-mou » : écoute-moi ; « l'ét à mé » : il est à moi ; « et sés-i poué mé ! » : et que sais-je encore ! (m. à m : et que ne sais-je point moi !).

mécanique n.f. : le système de freinage d'un tombereau, d'une carriole, etc. ; on l'actionne par une manivelle munie d'une poignée, dite elle aussi « la mécanique » ; « tourne la mécanique » : freine !

mĕche : subj. du verbe mettre.

medecinâ v.a. : 1) traiter contre « la maladie » une vigne, un arbre fruitier... 2) administrer un médicament à un animal.

medecine n.f. : tout médicament utilisé dans la pratique du précédent.

mĕe n.f. : maie, huche ou caisse en bois, allongée et évasée, qui sert de pétrin. C'est aussi dans la mée que l'on conserve le pain cuit et la poignée de levain pour le pétrissage de la semaine suivante. Enfin, son couvercle en place, la mée devient une table.

mĕgnin -gnoune adj. : mignon.

mégre adj. et n.m. : maigre.

mégrĕsi v.n. : maigrir ; on dit aussi mégri ou pĕri.

mĕhllou -oure (me-llou, ll mll, aujourd'hui me-you) adj. : meilleur.

mékeneûtre v.a. : méconnaître p.p. mékeneûssu -ue, ou méconnu -ue.

1) **mélâ n.m.** : néflier, l'arbre qui produit des nèfles (mêles) et dont le bois est très recherché pour faire des manches de fouets.

2) **mélâ v.a.** : mêler, mélanger, p.p. mélé -aille (voy. à son rang).

mĕlâ v.n. : 1) sécher, se dessécher. Fait d'abord penser aux « prunes mĕlailles », i.e. des prunes cueillies mûres qu'on a fait sécher au soleil sur des claies (mĕlous), en plusieurs jours, ou au four en quelques heures, et qui deviennent des pruneaux qu'on mangera en hiver, (les prunes les plus utilisées sont les prunes secouettes). On fait mĕlâ aussi, dans les mêmes conditions, des « cartĕhllins », (tranches de pommes). 2) mĕlâ signifie aussi faner, se faner, (salade, légumes cueillis depuis trop longtemps, herbe à lapins). Par contre, pour des fleurs, on dira qu'elles sont « fanailles », (fanées). « Mĕlâ » implique presque toujours une intervention humaine.

mêle n.f. : nèfle ; on mange les nèfles après les gelées.

mélé -aille : p.p. de mélâ ; au fig. peut désigner quelqu'un qui est retombé dans l'enfance, qui a mêlé ses idées.

melin (ml) n.m. : 1) melon. 2) frelon noir et jaune, au corps velu, qui fait son nid dans la mousse ; sa piqûre est très douloureuse.

mélot n.m. : mélange d'herbe et de paille que l'on distribue au bétail, par mesure d'économie, en année difficile.

mĕlou n.m. : plateau de planches minces ou d'osier tressé (sorte de claie) sur lequel on fait sécher (mĕlâ) au soleil ou au four les prunes ou quartiers de pommes ou de poires qu'on veut conserver pour l'hiver.

melounĕre n.f. : nid de frelons (melins).

mĕlouœin n.m. : canard sauvage dit milouin, au pelage mat et foncé ; en voie de disparition dans nos régions.

membru n.m. : cloison fixe, dans une écurie ou une étable, pour isoler le cheval des autres bêtes.

menaçâ v.a. : commander un attelage à voix forte, bœufs ou cheval.

méneût n.m. : minuit ; « ine heure apré méneût » : une heure du matin ; « la mésse de méneût » : la messe de minuit.

menite n.f. : mot d'enfant pour main.

mentin n.m. : menton.

mentrie n.f. : mensonge ; « ol ét de la mentrie » : ce n'est qu'un mensonge.

1) **menusâ** n.m. : menuisier.

2) **menusâ** v.n. : faire du travail de menuiserie.

mer n.f. : la mer, l'océan ; même prononciation qu'en frs.

mère n.f. : mère ; « belle-mère » : belle-mère.

mére n.m. : le maire d'une commune.

mérène n.f. : syn. de marraine ; moins fréquent qu'autrefois.

mérie n.f. : mairie.

mériénaille n.f. : 1) méridienne, sommeil que l'on prend en début d'après-midi, après le repas, à l'ombre, le long d'un mur ou d'une meule de foin, quand les jours sont longs et le travail soutenu ; on dit « fouére la merienaille ». 2) la période qui s'étend entre le milieu de la matinée et midi (heure du soleil).

mésse (ma-ès, aujourd'hui mè-s'ou, de préférence, mé-s') n.f. : messe.

métérie n.f. : métairie, exploitation agricole tenue en métayage. Le mot frs. métayer n'a pas de correspondant ; on ne dit pas : être métayer, mais être à moitié (à mouété). Par contre, le patronyme Métayer existe et se prononce Métâ, f. Métére.

métive n.f. : 1) le temps des moissons. 2) le travail de moisson lui-même (fauchage et mise en gerbes seulement) ; parfois au pl.

métivou n.m. : 1) moissonneur, quelle que soit sa place dans l'équipe.

mètout (e bref) : contraction de « mé otout », moi aussi.

mêtre n.m. : liquide noir obtenu par trempage d'écorce de chêne dans de l'eau ; colore les filets et, dit-on, en prolonge la durée.

métrésse n.f. : bonne amie ; « allâ à la métrésse » : se dit d'un jeune homme qui va voir une jeune fille chez elle fréquemment, au su des parents et pour la bonne cause. Il peut arriver que ces rencontres aient lieu ailleurs qu'à la maison, par exemple quand la jeune fille est « au champ », le dimanche, car en semaine on n'a pas le temps de « fréquenter ».

mettre v.n. : terme de pêche aux anguilles ; couvre l'ensemble des opérations de déploiement et de mise en place des filets et des engins. Signifie aussi mettre enchère à une vente.

meûchâ v.a. : mécher un tonneau, y fair brûler une mèche soufrée.

1) **meûche** n.f. : mèche (de lampe, de briquet, de fut, mèche lente...).

2) **meûche** adj. : se dit d'une chèvre qui n'a du lait que dans un trayon, l'autre étant atrophié ; se dirait aussi d'une vache qui aurait un trayon sec sur quatre.

meulin n.m. : tas de foin dans les champs. La mise en meulins a pour but de parfaire le séchage et de donner au foin plus de tenue en vue du chargement. Il arrive que sous la menace du temps on fasse des meulins plus petits, avec du foin mi-vert mi-sec ; on appelle ces petits meulins des « alais », et les randes qu'on a roulées rapidement au rateau en décollant l'andain du sol (une rande par andain), s'appellent des « boudins ».

meûr -re adj. : mûr, à maturité. Marot avait déjà écrit : « et en danger, si en hiver je meurs, de ne point voir les premiers raisins meurs ».

meûrail n.m. : fruits étalés dans un grenier ou sur une claie pour finir de mûrir, en vue de la consommation familiale.

meurâille n.f. : muraille, plus particulièrement la face externe d'un mur élevé, à pierres apparentes.

meûraillé -aille adj. : qui est sur le point d'être hors d'usage par suite d'utilisation prolongée ou de vétusté, dont l'emploi serait dangereux, et qui a besoin d'être remplacé.

meûrisin n.f. : maturité.

meux adv. : 1) mieux. 2) davantage ; « o va meux » : ça va mieux ; « bé meux que tchjeû » : bien mieux que ça, bien plus ; « mets-en meux » : mets-en davantage.

miâ n.m. : miel ; on dit aussi miel.

miaunâ v.n. : **miauler.**

miche n.f. : pain long « de quatre livres » ; le pain d'un kilo se dit « petite miche », ou même « petit pain ». Le petit pain à sandwich n'est pas assez répandu pour faire confusion avec la petite miche.

midi n.m. : 1) le milieu du jour, 12 h au soleil. 2) le sud.

miette n.f. : 1) miette, presque toujours miette de pain. 2) la mie du pain par opposition à la croûte ; « avouére la miette avalaille », (m. à m. avoir la miette avalée) : avoir grand faim (pour avoir avalé depuis longtemps sa dernière miette de pain).

migaillére (mi-ga-lle-r', ll mll, aujourd'hui mi-ga-ye-r') n.f. : ouverture verticale en forme d'entrée de poche aménagée de chaque côté des « cotllins », et permettant aux femmes d'y glisser la main pour accéder aux « poches de debas » où elles tenaient mouchoir, couteau, chapelet.

migèt n.m. : aliment rafraîchissant consommé en été au « reveillin » (goûter de l'après-midi). Emietter du pain finement dans une soupière ou un saladier, l'arroser de vin rouge sortant du fut, sucrer, (sucre en morceaux), ajouter de l'eau fraîche sortant du puits. Chacun se sert ensuite à la cuillère, directement dans la soupière qui reste au milieu de la table. On peut faire aussi du miget au lait, surtout pour les enfants. En hiver, au repas du soir, on remplace parfois la soupe par une sorte de miget chaud : la trempine (voy. ce mot). Ailleurs, on dit mié, ou miot.

mihll (mi-ll', ll mll, aujourd'hui mi-ye) n.m. : mil, millet, céréale aujourd'hui pratiquement disparue.

mimouère n.f. : mémoire.

minche n.f. : l'équivalent pour le jeu de palets du cochonnet pour le jeu de boules. Rabelais emploie ce mot.

minde n.m. : 1) monde ; « le tour dô minde » : le tour du monde. 2) (au s.) le monde ; « le grand minde » ; « le bai minde » ; « le paure minde » : les pauvres, les humbles, les petits. 3) (au pl.) gens ; « ol ét de bins mindes » : ce sont de braves gens. 4) quelqu'un ; « a-t-o dô minde ? : y a-t-il quelqu'un ? 5) (suivi d'un verbe au pl.) on ; « le minde disont que » : on dit que (fréquent) ; (à rapprocher de « le disont que », qui a le même sens).

mintâ v.a. : monter p.p. minté -aille ; on dit aussi « mintre ».

mintaille n.f. : montée, côte, chemin montant.

minte-paille n.m. : monte-paille, accessoire de machine à battre.

mintre n.f. : montre ; « mintre de pougnet » (poignet) : montre-bracelet.

miot n.m. : autre mot pour « miget » (moins employé).

mique interj. : mot de Cambronne pour enfants bien élevés.

miroi (ou-â) n.m. : miroir ; le mot glace est inusité, sauf dans une armoire à glace, luxe récent, sans racine dans la langue.

misérâ v.n. : travailler péniblement pour un maigre résultat.

misère n.f. : misère, indigence, pauvreté ; « le sont dans la misère » : ils sont privés du nécessaire ; « le sont pas dans la misère » : ils ont du bien ; « o seret grand misère si... » : ce serait grand dommage si...

mitant n.m. : milieu, la partie centrale ; « dans le mitant de la seraille » : au milieu de l'après-midi ; « le mitant dô champ » : le milieu du champ. Aucun lien avec mi-temps.

miti n.m. : nom courant pour un chat ; comparer matou.

mitœine n.f. : mitaine, seul mot pour gant de tricot.

mitot n.m. : gant de laine dont les doigts, bien que séparés, ne couvrent que la première phalange ; permet de tricoter.

mœime adj. ou adv. : même ; « ét-o li ? - li mœime » : est-ce lui ? - lui-même ; « ol ét de mœime » : c'est ainsi ; « hâ de mœime » : haut comme ça ; « portez-vous bœin - fasez de mœime » : portez-vous bien - et vous de même (m. à m. : faites de même).

1) **mœin** pron. pers. : moi, après une préposition, en concurrence avec « mé » dont l'emploi est cependant plus général. On dit indifféremment « vœins avec mœin » ou « vœins avec mé » (viens avec moi) « pēr mœin » ou « pēr mé » (pour moi, à mon avis) ; « à cause de mœin » ou « à cause de mé » (à cause de moi).

2) **mœin** pron. poss. : « le mœin, lés mœins » : le mien, les miens.

mojettes n.f.pl. : une des jambes de force de la langue V. : haricots ; « mojettes en vert » : haricots verts ; « mojettes épaletailles » ou « mojettes à dégoussâ » : cosses de haricots demi-secs séparées du pied qui les a produites ; « mojettes dégoussailles » : haricots écossés. Voy. pot-à-mojettes. Les seules authentiques mojettes sont de variété « lingots ».

moque n.f. : petit pot en terre vernisée, cylindrique, aussi large que haut, avec anse. On s'en servait comme verre à boire. C'est le pot de beurre du Petit Chaperon Rouge.

morçais n.m. : morceau, fragment ; « œin petit morçais de drôle » : un jeune enfant, garçon ou fille.

morcēhllâ (mor-se-llâ, ll mll, aujourd'hui mor-se-yâ) v.a. : mordiller.

morche n.f. : déjection nasale.

morchou -ouse adj. : même sens que « morvou », mais jamais au fig.

morne n.m. (souvent au pl.) : amoncellement de gros nuages boursouflés qui s'élèvent rapidement dans le ciel ; on dit « ol a dôs mornes au temps », « o s'amornasse », « le temps se garnit » (se couvre).

morniflle (mor-nif-ye) n.f. : mornifle.

morvou -ouse adj. : morveux, au fig. seulement ; voy. morchou.

mosse adj. : se dit d'une chèvre qui n'a pas de cornes ; comparer mousse, émoussé.

mossiu n.m. : monsieur (souvent péjoratif).

motâ v.a. : chausser certains légumes, à la main ou à la houe.

motin n.m. : motton (de farine), flocon (de neige), grumeau.

motine n.f. : 1) pelote à épingles, généralement garnie de son. 2) touffe de « rouaiches » (laiches, carex), formant ilot ou motte (d'où le nom) ; on utilise les tiges pour le fonçage des chaises ou la confection de liens très résistants.

motou -ouse adj. : se dit d'un guéret qui n'offre à la vue que des mottes de terre plus ou moins grosses, dissimulant la terre fine.

motrin n.m. : syn. de motte 2, mais de petite superficie ; en outre, le motrin est généralement plus isolé qu'une « motte », au point d'être, à la limite, un ilot dans un bief ou un étang.

motte n.f. : 1) motte de terre. 2) parcelle de terre de quelques ares, entourée de fossés souvent comblés, et exploitée en verger et menu jardinage. La terre extraite au moment du creusement des fossés était toujours rejetée à l'intérieur de l'enclos. La motte est une parcelle de marais, tandis que l'oûche est plus près des terres, mais c'est la seule différence.

motté -aille p.p. et adj. : se dit d'un oiseau (perdrix, poule) qui se repose le ventre au sol au point de ressembler de loin à une motte de terre par sa forme et son immobilité. On prétend que pour le gibier cette position est prise d'instinct devant le danger, qu'il utilise ou non une motte pour se dissimuler.

mou pron. pers. : moi (seulement au cas régime ou moi est employé seul (en frs.) sans autre pron. antécédent ; « regarde-mou » : regarde-moi ; « préte-mou tin journal, préte me lou » : prête-moi ton journal, prête le moi.

mouchâ (se) v.pr. : se moucher p.p. mouché -aille.

moûches n.f.pl. : vésicatoire ; « le médecin li a mis lés moûches ».

mouchoi n.m. : mouchoir.

mouélin n.m. : moellon.

mouésin n.f. : maison ; désigne aussi, dans la maison, la salle commune, par opposition à la chambre.

mouésounaille n.f. : maisonnée.

mouété n.f. : moitié ; « être à mouété » : être métayer.

mouétre -aisse n.m. : maître ; « t'és le mouétre ! » : tu es très fort !

mouétraisse n.f. : maîtresse d'école ; on dit aussi « la dame ».

mouétrisâ v.a. : maîtriser p.p. mouétrisé -aille.

mouflle (mouf-ye) n.m. : muffle (p. ex. de bœuf).

mougnin : moignon.

mouillâ v. imp. : se dit de la pluie qui tombe : « o mouille » ; il pleut ; aussi mouiller : « mouillâ sa chemise » : travailler dur.

mouillerie n.f. : 1) période de pluie. 2) « à la mouillerie » : se dit d'un objet qui est exposé à la pluie.

moujassin -ine n.m. : petit enfant sympathique.

moukllе (mouk-ye) n.f. : moule (le mollusque).

1) **moûle** n.m. : cylindre de bois dur sur lequel on lace les filets. Le diamètre est calculé pour que la maille mesure 27 mm.

2) **moûle** n.f. : moelle ; « chou-moûle » : chou moellier.

moulin n.m. : 1) moulin à vent, à café. 2) tarare.

moulinâ v.a. : tourner la poignée d'un moulin à café ; « moulinâ » une charretée de foin : tendre à l'aide des « moulinets » le câble de serrage qui consolide le chargement.

moulinet n.m. : chacun des deux barreaux qui, enfoncés successivement à 90° dans le tour arrière d'une charrette, provoquent l'enroulement du câble dont la tension maintient le chargement ; on dit aussi « tavelle » ou « virou ».

moulue n.f. : morue salée.

moument n.m. : moment.

moumoute n.f. : mot d'enfant pour vache.

moûnâ n.m. : meunier.

mounée n.f. : monnaie.

moucœin n.f. : main ; « à la moucœin » : à la main, à proximité, d'accès facile ; « avouére la moucœin grand » : avoir un fort rendement dans son travail (m. à m. : avoir la main grande).

moucœinage n.m. : ménage (tous les sens du frs).

moucœinageâ v.a. : 1) ménager, économiser, prendre soin. 2) moucœinageâ quelqu'un : prendre chez soi une personne âgée, avec la volonté affirmée de s'en occuper jusqu'à la mort de cette personne (en général après arrangement). On peut aussi moucœinageâ quelqu'un en allant régulièrement chez lui faire le ménage et les soins sans pour autant le prendre chez soi, mais avec les mêmes conventions d'héritage total ou partiel après décès.

moucœinçais n.m. : tas, monceau.

moucœincelâs n.m. : molaire.

moucœine n.m. : 1) moine (religieux). 2) grosse libellule (voy. demouéselle).

moucœineau n.m. : moineau ; les anciens disent « moucœinais » ou « pâsserais».

mouque adj. : mou, molle.

moûra n.m. : muselière (grillage ou filet) qu'on applique aux bœufs pour leur ôter toute occasion de manger sous le joug. Voy. musais.

moure n. f. : mûre, le fruit de la ronce de buisson aussi bien que celui de la petite ronce.

moûre : forme du verbe « mouri », mourir.

mouri v.n. : mourir ; « l'a mouru hier » : il est mort hier.

moutin n.m. : mouton (en général) ; brebis se dit ouaille.

moutounâ n.m. : berger de moutons (professionnel).

mouvâ (se) v. pr. : se mouvoir, se dépêcher.

moyœin n.m. : moyen ; « tâchâ moyœin » : trouver le moyen de (adj. id.).

mude n.m. et adj. : muet.

mue n.f. : solide cage en bois, à claire-voie, avec poignées, pour le transport de certains animaux vivants (porc surtout) ; « mue à poulets » : épinette d'engraissement.

muette n.f. : partie d'un champ qui, par sa forme en pointe ou son étroitesse, fait enclave sur le voisin et n'est pas cultivée.

musais n.m. : 1) museau. 2) muselière pour chien. Voy. moûrâ.

musèrgne n.f. : musaraigne.

musette n.f. : sac de toile porté en bandoulière et dans lequel les hommes qui travaillent au loin emportent parfois leur repas de midi ; on dit aussi ponère, ou carnassière.

mussâ v.n. : trainer, trainasser, muser. p.p. mussé -aille : caché.

musse n.f. : passage dans une haie ou un grillage.

musse n.f. : mot d'enfant. On fait lever la tête à un enfant et, par surprise, on lui passe vivement un doigt en travers sur l'avant du cou en disant « cope la musse ! » ; l'effet est irrésistible.

musset n.m. : moustique.

N

nâ n.m. : nez.

nageâ v.n. : nager.

nallé -aille p.p. de « s'en allâ » (s'en aller) : « l'ét nallé au Canada (il est parti pour s'y installer). Peut également signifier mort : « le paure grand-pĕre ét nallé » : il vient de mourir (il est parti).

naprin n.m. : bardane, plante sauvage annuelle a très larges feuilles en touffe, à la manière de la rhubarbe, qui envahit les vergers mal tenus et les parcours à volailles.

nattis n.m. : terre de surface dans laquelle les racines des plantes et les départs des tiges sont si nombreux et enchevêtrés que l'ensemble évoque une natte ; le marais communal de Sainte-Christine s'appelle « les Nattes ».

nature n.f. : nom donné aux organes génitaux des animaux de ferme femelles (jument, vaches, brebis).

naurin n.m. : nourrain, jeune porc à l'engrais.

navais n.m. : navet.

nĕce n.f. : nièce (neveu se dit « nevou »).

nēgeâ v.n. : se noyer ; « fouére nēgeâ sin chœin » : noyer son chien ; « l'a chĕût dans l'éve et pis l'a nēgé » : il est tombé à l'eau et il s'est noyé (c'est un accident) ; « le s'a fouet nēgeâ » : il s'est noyé (volontairement).

nĕgre -ésse n.m. : noir, quelqu'un de race noire.

nĕgre adj. : noir ; « o fouet nĕgre » : il fait nuit ; « o fouet nĕgre kēme chez lés loucs (loups) » : il fait noir comme dans un four ; « dô bié nĕgre » : du blé noir.

nĕgresi v.n. : noircir (évoque avant tout l'arrivée de nuages noirs).

nĕgreté n.f. : gros nuage noir supposé chargé de pluie ; « à la nĕgreté » : dans la nuit noire, dans le noir.

nĕné n.f. : mot par lequel les enfants appellent leur grand-mère ; pour leur grand-père, ils disent « pépé ».

nentẽhlles n.f.pl. : minuscules plantes aquatiques à feuilles rondes et vertes qui flottent sur les eaux dormantes (lentilles d'eau).

nétchju -ue p.p. de nétre (naître) : on dit aussi « néssu ».

nêtiâ v.a. : nettoyer p.p. netié -aille.

nétre v.n. : naitre p.p. nétchju -ue ou néssu -ue ; « tchjô qui me fera pâ ét pas core nétchju » : qui me fera peur n'est pas encore né.

ne'út n.f. : nuit ; « en pïẽne ne'út » : en pleine nuit.

ne'útaille n.f. : dernière distribution de foin à l'étable, à consommer dans la nuit.

nêve n.f. : neige (vx). On dit plutôt neige et « neigeâ ».

nevou n.m. : neveu (nièce se dit nẽce).

niâ n.m. : œuf en plâtre dans un pondoir : on imagine que ces leurres inciteront les poules à choisir ce lieu pour y pondre.

nic n.m. : nid ; « nic à poule » : pondoir ; « nic de poule » : cavité sur un chemin empierré mal entretenu.

niftâ v.n. : renifler, sentir, surtout pour un chien ; aussi fureter.

nige n.f. : niche, en général ; pour un chien, on dit plutôt « canige ».

nigeâ v.n. : nicher ; on dit aussi « se nigeâ » ; nid se dit « nic ».

nigeaille n.f. : nichée.

nim n.m. : nom ; « petit nim » : prénom.

nimbre n.m. : nombre.

nin adv. : non ; « dire nin » : refuser.

nin pron. indéf. : on ; bien que d'un emploi relativement courant, ce pronom est moins utilisé qu'en frs. On emploie souvent la 3e personne avec ils ; ainsi, « on dit que » se dit de trois façons : 1) « le disont que » (ils disent que). 2) « le minde (le monde, les gens) disont que... » (remarquer « le minde » au sing. suivi d'un verbe au pl.). 3) « o se dit que... » (il se dit que), qu'on traduirait mieux par « le bruit court ». Voici quelques ex. avec « nin » : « nin a bai dire, nin n'y peut rœin » : on a beau dire, on n'y peut rien ; « nin n'ét jamoué sur de rœin » : on n'est jamais sûr de rien ; « nin dit de mœime que » : on dit comme ça que ; « nin dirẽt qu'o n'a que zeux » : on dirait qu'il n'y a qu'eux ; « quante nin se trimpe, nin ô dit » : quand on se trompe, on le dit ; « nin a peine à ô craire » : on a peine à le croire . « qu'ét-o que nin dit ? » : qu'est-ce qu'on dit ?

nin-nâphre-nin nâphre loc.adv. : cahin-caha (suppose un mouvement).

nivre adj. : qui a la tête qui tourne ; « l'ét nivre d'avouére dansé » : il a dansé si longtemps qu'il en est tout étourdi.

noce n.f. : mariage ; « le jou de la noce à Jean » : le jour du mariage de Jean ; mais on dirait « le jou de sés noces ».

nocou n.m. (rare au sing.) : désigne les invités à une noce (à l'exclusion des mariés), mais concerne plus particulièrement ceux qui, tard dans la nuit, continuent à... faire la noce.

noi n.m. : noyer ; le fruit (noix) est un « calais ».

noisettâ n.m. : noisetier.

nombourail n.m. : nombril.

noquet n.m. : 1) hoquet. 2) bouton de porte.

nouâ v.a. : nouer, p.p. noué -aille.

nouasse n.f. : très gros nœud dans un tronc ou dans une bûche.

nouassou -ouse adj. : noueux, surtout en parlant de bois.

nouc n.m. : nœud ; « nouc de travers » : nœud double.

Nouel n.m. : Noël ; jusqu'à une date récente on a dit « Nâ » ou « Nau ».

nouette n.f. : lacet de chaussure.

nourrice n.f. : pépinière ; « mettre en nourrice » : planter très dru des plantes ou arbustes destinés à recevoir un autre emplacement actuellement indisponible ou non préparé.

nu -ue adj. : neuf, qui n'a jamais servi ; « dans sin nu » : dans son neuf ; « ine auto toute nue » : une voiture toute neuve. Ne signifie jamais déshabillé, qui se dit « en pai » (en peau). Si quelqu'un en dormant se découvre en partie, on dit qu'il est « à l'air ».

nu-capin -ine adj. : nu-pieds ; on peut aussi dire « nu-pés », surtout pour une grande personne. Pour une fillette, on dirait « nu-capine ».

nuse n.f. : œil sur un sarment de vigne ; tailler « à deux nuses ».

O

o pr.pers. « ol » devant une voyelle -cas sujet- : il (ne concerne pas les personnes) ; « o faut, ol ô faut » : il faut, il le faut.

ô pron.pers. (« ôs » devant une voyelle, l's se liant) : le, mis pour cela ; « i ô vus » : je le veux (je veux cela) ; « i ôs ai vu » : je l'ai vu (j'ai vu cela).

ochtinâ (s') v.pr. : atteindre un degré d'agitation extrême au point de ne plus pouvoir se dominer ; comparer s'obstiner.

odin interj. : se prononce à l'instant d'une blessure ou d'un douleur vive ou subite ; peut aussi s'employer, répété, à l'écoute de quelqu'un qui se donne le beau rôle et qui apprécie qu'on se fasse de lui une idée avantageuse.

œil (eull, l mll, aujourd'hui eu-ye) n.m. : œil (identique au pl.) : ine œil, deux œils).

œiltounâ v.a. : œiltonner.

œin art. ind. : un, devant une consomme ; devant une voyelle ou un h muet, on dit « ine », même au masc. : œin chat, ine âbre, ine homme, œin bel homme.

œincarné n.m. : trèfle incarnat.

œinquiet -ete adj. : inquiet.

ognâ n.m. : agneau.

ognin n.m. : oignon, bulbe.

oisi n.m. : osier. L'oisi pousse en touffes au ras du sol sur des souches ou têtes que l'on ébranche chaque année après la chute des feuilles (ces tiges ne vivant qu'un an n'ont donc ni fleurs ni chatons). L'osier du marais est jaune-orange. Il n'est pas planté par champs entiers comme en pays de vannerie où l'on cherche avant tout des branches très longues, mais par ensembles de 4 ou 5 têtes seulement, parfois moins. Les branches deviennent ainsi plus grosses et surtout plus ramifiées. Les branches maîtresss font des liens pour enserrer les fagots, les bottes de roseaux, de lin, de chanvre, etc... ; les branchettes latérales, qui sont en fait les plus

recherchées, constituent la « torche » des engins de pêche, « ressorts », têtes de « bottes », « vẽrgẽts », « bourgnins ». Elles servent aussi pour attacher les vignes après la taille d'hiver. Les vignes ont d'ailleurs souvent, à l'extrémité de quelques rangs, des « boussailles » d'osier à cette fin ; la terre ne leur convenant pas, les tiges restent grêles et sont donc utilisés sur toute leur longueur. L'oisi avait, naguère encore, un usage important aujourd'hui disparu : il servait à fixer aux chevrons des charpentes les poignées de roseaux disposées côte à côte en une couche régulière pour recevoir les tuiles de la toiture. Toutes les vieilles maisons du marais sont encore couvertes de cette manière, très efficace contre le froid. Voy. bîme.

ol pr. pers. : voy. o.

onais n.m. : anneau ; on n'en voit guère que deux dans la vie courante : celui de la pigouille et celui de la faux.

onge : forme du verbe « allâ » (aller) : « qu'i onge » : que j'aille.

opiniin n.f. : opinion.

ôr n.m. : or, le métal précieux.

ordinére adj. : ordinaire.

ordre n.m. : ordre ; « tout est en ordre » se dit « tout ét à l'ordre » ; « pas de l'ordre » signifie « pas du tout » : « le bouget pas de l'ordre ».

ordré -aille adj. : qui a de l'ordre, qui est ordonné.

oreille n.f. : 1) oreille. 2) versoir de charrue.

oriâ (or-llâ, ll mll, aujourd'hui or-yâ) n.m. : oreiller.

oriaille (or-lla-ll', ll mll deux fois; aujourd'hui or-ya-ye) n.f. : le cordon de terre retourné par le versoir (oreille) de la charrue à chacun de ses passages.

ornẽre n.f. : ornière.

ortâ v.n. : avorter p.p. ortaille.

ortail n.m. : orteil.

ôs : voy. ô.

osai n.m. : oiseau ; aussi l'outil du maçon pour monter le mortier.

osillin (o-zi-llin, ll mll, aujourd'hui o-zi-yin) n.m. : oisillon. Ce mot est plus employé qu'en frs. du fait qu'on est témoin plus qu'ailleurs des vols de petits oiseaux qui se succèdent et se posent en bandes tout au long de l'année, à leurs époques de passage qui ne sont pas les mêmes pour tous.

otout adv. : aussi ; contracté en « tout » et même parfois accolé derrière certains pronoms : « métout » : moi aussi : « tẽtout » : toi aussi ; « litout » : lui aussi ; « lẽtout » : elle aussi ; « notout » : nous aussi ; « votout » : vous aussi ; « zeux tout » : eux aussi ; « zélles tout » : elles aussi.

ou pron.pers. neutre 3e pers. : le ; « doune-me-s-ou » (z) : donne-le-moi (donne-moi cela), « dis-ou » : dis-le (dis cela). Voy. lou.

oû n.m. : os ; « ine oû de jambin » : un os de jambon.

ouaille n.f. : brebis ; bélier se dit « moutin ».

oûche n.m. : jardin potager et surtout fruitier, proche de la maison, clos de buissons taillés, eux-mêmes doublés d'un ancien fossé. Voy. motte 2.

ouëte n.f. : ouate ; on dit « de la ouëte ».

ouoh (ou-o) interj. : ce qu'on dit à un cheval pour qu'il s'arrête.

oûti n.m. : outil ; ce mot est surtout ici pour son sens secondaire péjoratif qui désigne quelqu'un de répréhensible gravement sur le plan de l'honnêteté ou de l'honneur : « espèce d'outi ! ».

oûtœin n.m. : l'autan, le sud-est.

ouvrage n.f. : travail ; la chose sur laquelle on travaille.

P

pâ (pa-ou, aujourd'hui pâ) n.f. : peur ; « i ai grand pâ qu'ol en sèche rœin » : j'ai grand peur qu'il n'en soit rien ! On dit aussi « pou » qu'on retrouve dans « épouvécé ».

pâ (pa-ou, aujourd'hui pâ) n.m. : l'un des quatre morceaux de bois pointus et amovibles placés verticalement aux quatre angles des charrettes à foin (celles seulement qui ont un « pouœintais », et non celles qui sont équipées de fourragères), et sur lesquels sont enfoncées et fixées les premières fourchées, assises du chargement. Comparer pal et pieu.

pabou n.m. : coquelicot.

pai n.f. : peau, écorce ; « être tout en pai » : être tout nu ; « étre à piéne pai » (à pleine peau) : avoir un fort embonpoint, ou avoir mangé exagérément. Ecorce de tous arbres ou végétaux.

pai-de-bique n.f. : manteau en peau de chèvre brute, avec poils.

paillâ n.m. : meule de paille.

paillasse n.f. : grande enveloppe en toile grossière à dessins constants, qui est remplie de spathes de maïs et tient lieu de sommier. Sur le dessus, la paillasse comporte, dans sa longueur, quatre ouvertures en forme de boutonnière par où on passe le bras en vue de remuer les spathes et d'augmenter à la fois leur volume et leur élasticité. La paillasse reçoit la balére, qui reçoit la couête de plumes, sur laquelle on dispose les draps, puis la « couvarte », le couvre-pieds et enfin l'édredon. La paillasse a été longtemps bourrée de paille, d'où son nom.

paillassin n.m. : paillasson.

pairaillou -ouse adj. : se dit d'un champ naturellement pierreux.

paire n.f. : pierre ; « fouére ine paire à deux cots » : faire d'une pierre deux coups. Paire, groupe de deux, se dit « pouére » et poire (le fruit) se dit « pouére ».

paire-debout n.f. : pierre taillée de forme longue, plantée verticalement au bord d'une route (1 m de hauteur environ), dont l'utilité première est

oubliée, qui sert de borne entre deux champs ou de simple repère. Les passants fatigués par une longue marche s'asseyaient au pied des paires debout pour s'y reposer adossés. Servait aussi, quand elle était plantée à l'angle de deux chemins, d'avertissement aux charrois qui, tournant trop court, auraient pu verser dans le fossé.

paire-passante n.f. : pierre de renforcement qui, posée en travers d'un mur à sa construction, en excède la largeur à l'extérieur, et dont la partie dépassante a été conservée. Les moineaux aiment s'y poser, ainsi que les hirondelles. Parfois, percée d'un trou, la pierre-passante, si la hauteur convient, sert de point d'ancrage à l'éparou (séchoir).

palâtrage n.m. : linteau d'une porte ou d'une fenêtre.

pale n.f. : 1) sorte de rame légère munie d'une poignée transversale à son extrémité, et qu'on peut utiliser soit assis soit debout selon la longueur du manche. A l'inverse de la rame, la pale n'est pas en contact avec le bateau. On s'en sert surtout en rivière, ou ailleurs quand l'eau est haute, ou dans les longs parcours, pour se reposer de la position debout qu'exige la pigouille. 2) pelle, l'outil de ce nom ; mais le mot désignant un grand nombre d'outils différents, on l'accompagne volontiers d'un déterminant d'identification : « pale à vantâ », i.e. pelle avec laquelle on dépose dans le tarare, qu'on appelle moulin à vantâ (vanner), le blé mêlé aux balles ; pale de guêrnâ (grenier) avec laquelle on ensache le grain ; pale dô foi (foyer). Certaines pelles ont même des noms particuliers : boguet, épouésou, palot.

paleraille n.f. : pellerée, pelletée, le contenu d'une pelle (pale).

palette n.f. : 1) Gousse de haricots (pour les petits pois on dit « goussais ». Séparer les palettes de la tige encore verte se dit « épalettâ » (haricots demi-secs). Séparer à la main les grains de la palette verte ou sèche se dit « dégoussâ ». 2) morceau de bois taillé et cranté pour aider à saisir les anguilles dans le « gardou » tout en choisissant dans le tas grouillant celles qu'on désire.

palisse n.f. : haie vive.

palot n.m. : 1) canard sauvage dit souchet, à bec spatulé. 2) pelle en bois, mince et légère, qui ressemble à un boguet. Le palot servait dans le curage des rivières quand il s'agissait de lancer très loin sur les bords la vase liquide de surface. On prenait ensuite le boguet pour évacuer les couches profondes où la vase est plus compacte.

palotâ v.a. : 1) faire avancer un bateau par petits coups de pelle (pale) rapprochés, comme si on voulait arriver par surprise. 2) évacuer à l'aide d'une pelle creuse l'eau qui a pu s'accumuler dans un bateau ou dans un trou du sol.

palotaille n.f. : la quantité de terre ou d'eau que l'on remue en un coup de pelle (pale), que celle-ci soit pleine ou non.

palourde n.f. : mollusque d'eau douce qui ressemble à une grosse moule (10 à 15 cm), de couleur brun-roux, nacrée à l'intérieur. La palourde vit sur la vase du fond des rivières ou fossés ; elle se déplace lentement et de champ, en laissant un sillon rectiligne. Les rats réussissent à tirer les palourdes sur la terre ferme, à les ouvrir et à les manger sans abîmer la coquille.

paletôt n.m. : veste ou veston (ces mots ne sont pas utilisés).

panâ n.m. : panier.

panêraille n.f. : le contenu d'un panier.

panificâtiin n.f. : boulangerie coopérative, en abrégé : « la panique ».

parapi n.m. : parapluie (surtout le grand parapluie bleu des bergers).

parchâde (par-cha-oud', aujourd'hui par-châ-d') n.f. : perche de rivière.

parche n.f. : perche en bois ; absol. : longue perche utilisée sur les charretées de foin et qui va du « pouœintais » avant jusqu'à l'arrière du chargement et d'où pend le cable de serrage qu'on tend par le treuil arrière au moyen des « moulinets ».

pardgi interj. : pardi, parbleu ; on dit aussi « pardgise ».

pardin n.m. : pardon.

pardounâ v.a. : pardonner p.p. pardouné -aille.

pardounablle adj. : pardonnable.

pardre v.a. : perdre ; i pers, te pers, le perd, i pardins, vous pardez, le pardont, i pardés, i pardis, qu'i parde, pardu -ue.

paré interj. d'interrogation : n'est-ce-pas ? (pas vrai ?).

pârê interj. de négation : pas vrai !, ce n'est pas vrai !

paressou -ouse adj. : paresseux.

parétre v.n. : paraître ; i parés, te parés, le paret, i paréssins, vous paréssez, i paréssés, i paréssis, i parétrai, qu'i parésse, paréssu - ue ou paru -ue ; « parétret que » : il paraît que.

pari adj. : qui est sur une même ligne, un même plan, un même niveau. Avant de tirer à la courte paille, on dispose les brins « paris ».

parielle n.f. : plante adventice à racine très pivotante et à grandes feuilles allongées et pointues ; délaissée par le bétail, elle devient vite envahissante ; c'est le rumex, ou grande patience à feuilles douces, jadis consommée comme épinards.

parlange n.m. : le vocabulaire utilisé couramment par quelqu'un.

parle n.f. : parle.

parpaillin n.m. : papillon ; voy. « éparpillé ».

parte n.f. : perte ; « à parte de vue » ; perdre se dit « pardre ».

parsail n.m. : persil.

parsoune n.f. : personne.

particulîére n.f. : femme ; « ol avĕt ine particulîére avec li » : il y avait une femme avec lui (une inconnue).

pas adv. : pas ; l's ne se lie jamais.

pasque (pa-sk') loc. conj. : parce que.

pâsse-lœine : passe-laine ; c'est le nom que l'on donne à une grosse aiguille au chas allongé utilisée pour repriser les chaussettes, bas ou vêtements de laine.

pâsse-pĕr-dâre n.m. : (litt. passe par derrière) : dispositif en bois utilisé sur les chemins de halage pour permettre le passage des personnes tout en interdisant celui des animaux. Consiste en deux demi-barrages fixes et parallèles qui se doublent sur une partie de leur longueur et dont l'écartement est suffisant pour qu'une personne s'y glisse en travers et passe.

pâsserais n.m.pl. : tous oisillons de la taille du moineau, à condition qu'ils vivent en bande. Aussi syn. de moineau.

pâsserelle n.f. : pont étroit, constitué de deux madriers reliés par des planches transversales, qui permet de franchir sur un chemin de halage tous les fossés ou « ports » qui débouchent dans la rivière. La passerelle est munie d'un garde-corps ; son entretien appartient au propriétaire du port.

pâssette n.f. : petite passoire ; on dit aussi « coulette » ou « coulou ».

pâssou n.m. : grand tamis à grains, à grille large, pour fèves, haricots etc. Si la grille est plus fine le pâssou devient une « grelle ».

pastille n.f. : bonbon ; il y a quatre sortes de bonbons : les dragées (drajailles), les prâlines, les bĕrlingôts, et les pastilles. On peut y ajouter le « sucre brûlé », nom du bâton de réglisse.

patâ v.n. : se dit de la terre grasse qui colle aux sabots : « o pate, i sés paté, més bots sont patés » : j'ai des paquets de terre aux pieds. Voy. dépatâ.

patache n.f. : pomme de terre.

patchjet n.m. : paquet.

patifaugnâ v.n. : se complaire à piétiner dans de la boue malodorante. Concerne aussi les porcs et sangliers. On dit aussi « patifaugeâ ».

patirais n.m. : s'emploie toujours après « paure » (pauvre), et se traduit par « pauvre malheureux », « pauvre diable » ; n'est pas péjoratif ; réservé aux hommes.

patrimouœine n.m. : patrimoine.

patrin n.m. : patron (le terme de couture seulement).

patrin-jaquet n.m. : potron-minet.

patrouillâ v.n. : troubler l'eau d'un fossé peu profond en remuant la vase, et s'y complaire (passe-temps d'enfants).

patrouillou n.m. : accessoire de four fait d'une longue perche munie de chiffons à une extrémité. On mouille ces chiffons et on les passe sur le sol du four après avoir écarté la braise sur le pourtour ; la cendre que la raclette n'a pu enlever adhère au patrouillou et laisse propres les briques du fond. On peut alors y déposer la pâte et procéder à la cuisson.

patte interj. : expression du jeu de cartes dit de « la bataille ». Se prononce quand les deux joueurs jouent en même temps une carte de même valeur ; si la mise suivante est semblable on dit « repatte ».

patte-d'alouette n.f. : la fleur dite « pied d'alouette ».

patte-de-louc n.f. : herbe de marais à végétation abondante et serrée, très prisée du bétail laitier ; ressemble au bouton d'or.

pâturâ n.m. : terrain de vaine pâture, de propriété communale.

pâture n.f. : pré destiné au pâturage.

paucrasse n.f. : tige de bois fourchue de 2m/2,50 m de long, utilisée par paires, écartées du pied et unies à la fourche, pour soutenir les cordes à « bujaille ». On peut les grouper par trois par grand vent pour consolider l'ensemble. Sert aussi à soulager les branches d'arbres fruitiers lourdement chargées.

paufourche n.f. : fourche en bois à deux longs doigts, utilisée sur l'aire pour secouer et rassembler la paille du blé battu.

paumelle n.f. : planche de renforcement, entretoise.

paure adj. : pauvre, qui excite la pitié ; « paure drôle » : pauvre enfant ! Dans le sens d'indigent, on dit pauvre.

pâvre n.m. : pauvre, mais dans la seule expression « hin tchjeu pâvre » contraction de : regarde donc ce pauvre homme (ou cette pauvre femme), parole de pitié prononcée de loin, à la vue de quelqu'un que le sort accable visiblement.

pé n.m. : pied, le membre et l'unité de mesure ; « le bouget pus ni pé ni patte » ; « œin pé d'âbre » ; un peuplier.

pé n.f. : paix ; « la pé ! » : la paix ! silence !

pèce n.f. : 1) grosse poutre de charpente. 2) pièce de tissu rapportée sur un vêtement troué ou très usagé.

1) **péchâ** n.m. : pêcher, l'arbre qui produit des pêches.

2) **péchâ** v.a. : 1) pêcher, prendre des poissons. 2) puiser, « péchâ œin siâ d'éve dans le poué » : puiser un seau d'eau dans le puits. 3) attraper,

« péchâ ine poule ».
« Péchâ la mère » : expression en usage durant les travaux de moisson quand les faucheurs abattent les derniers andains d'un champ de blé. La mère, c'est la mère-perdrix qui est supposée avoir fait son nid dans le champ et y être restée avec ses petits pour les y tenir cachés et les protéger jusqu'au dernier moment. Autrefois, quand le gibier était abondant, il en était souvent ainsi, et les moissonneurs essayaient en effet de « pêcher la mère » pour la manger. D'où l'expression, devenue syn. de « finir de moissonner un champ », qu'il y ait ou non une perdrix dedans.

pēchâ v.n. : pécher, dans le sens de présenter un défaut — parfois difficile à découvrir — de construction, d'usure ; « te vouĕs tchjo charaban, dis-mou lavēre lle pēche ! » : tu vois cette cariole, dis-moi où elle pèche, où elle a un défaut. Pécher, au sens religieux, n'est pas employé ; on dit « fouére œin pēché ».

péchant adj. : se dit d'un engin de pêche plus efficace que tel autre, selon les circonstances du moment.

péchard -arde adj. : se dit d'un cheval dont la robe est un mélange intime de poils rouges et blancs.

pêche n.f. : 1) pêche, l'action de pêcher. 2) le produit de la pêche. 3) les poissons de rivière dans leur ensemble. 4) le fruit du pêcher.

pēché n.m. : sens religieux : péché ; sens atténué : dommage ; « o sērĕt pēché » : ce serait dommage.

péche-martin n.m. : martin-pêcheur.

péche-mouches n.m. : récipient en verre en forme de petite bonbonne, soutenu par trois pieds courts, dont le fond est ouvert et retourné à l'intérieur vers le haut, de manière à former une couronne horizontale dans laquelle on verse du vinaigre. On le pose sur une table au-dessus d'un morceau de sucre. Les mouches viennent sur le sucre et, en s'envolant, pénètrent dans le bocal, se heurtent aux parois et tombent dans le vinaigre où elles meurent.

péchou n.m. : pêcheur (d'eau douce). Pour les marins, on dit « pécheûr ».

pēdâ n.m. : bruant des roseaux, petit oiseau passereau dont les trilles espacées et régulières sont caractéristiques.

pé-debout n.m. : étai mobile, en bois, que l'on place verticalement sous une poutre pour la renforcer.

pēgnotâ v.n. : manger lentement, chipoter sur la nourriture.

pēhllaille (pe-lla-ll', ll mll deux fois, aujourd'hui pe-ya-ye) n.f. : plaque de gazon détachée du sol ; motte de terre garnie d'herbe solidement enracinée.

peigne n.m. : 1) peigne à cheveux. 2) cardère, ou chardon à foulon, dont les

capitules évoquent un peigne circulaire. 3) plaque de bois hérissée verticalement de très nombreuses pointes longues et acérées sur lesquelles on peigne les fibres de chanvre ou de lin pour les débarrasser des fragments de tiges ligneuses brisées par la braille (voy. ce mot) ; en frs. carde.

pelâ v.a. : peler, enlever la peau, l'écorce ; perdre sa peau.

pelerine n.f. : très court vêtement féminin d'intérieur, en laine tricotée, qui couvre et réchauffe les épaules et les bras.

pelisse n.f. : costume de cérémonie, noir, pour dames.

pelote n.f. : pelote de laine neuve, filée au rouet ou achetée.

pelotin (pl.) n.m. : 1) pelote de laine détricotée. Quand des chaussettes arrivent au stade où les pieds ne sont plus raccommodables, on détricote les tiges et avec deux tiges on fait une chaussette neuve ; les pieds sont transformés en charpie. 2) jeu d'enfant au temps des battages, qui consiste à s'asseoir dans l'aire, sur la paille battue, jambes repliées et croisées, à saisir en chaque main le gros orteil du pied opposé et à se lancer tête inclinée pour rouler comme un rouleau d'aire ou comme une pelote de laine d'où, probablement, le nom.

pelotounâ v.a. : enrouler en un peloton.

pelou n.m. : équarisseur.

pelouëre n.f. : sorte de houe à main, tranchante, utilisée pour « peler » l'aire en vue des battages, concurremment avec le gâsin. D'une année sur l'autre, en effet, l'aire se garnit d'herbe qu'il faut enlever. La pelouëre s'utilise en la tirant vers soi, le gâsin en le poussant vers l'avant. Ainsi on se repose de l'un en se servant de l'autre, et le travail continue.

pendëriâ v.a. : suspendre p.p. penderié -aille.

pendrohlle (pen-dro-ll', ll mll, aujourd'hui pen-dro-ye) n.m. : pièce de bois aux extrémités pointues et percées d'un trou dans lequel passe une broche ; sert à maintenir écartées les pattes arrière d'un porc qu'on vient d'abattre et qu'on a suspendu la tête en bas pour l'ouvrir et le débiter aisément, son dos reposant sur les barreaux d'une échelle inclinée le long d'un mur.

pënëhlle (pe-ne-ll', ll mll, aujourd'hui pe-ne-ye) n.f. : inflorescence au sommet d'une tige de maïs. Comparer panouille.

pensaille n.f. : pensée ; « facin de pensaille » : façon de penser.

pensiin n.f. : pension.

pensiouné -aille adj. : qui reçoit une pension.

Pentecoûte n.f. : Pentecôte.

për prép. : 1) par. 2) pour ; « l'a passé për Paris për veni » : il est passé par Paris pour venir.

pĕrcé n.m. : 1) terme chouan pour désigner un fusil. 2) pêche de vigne. Aussi le p.p. de pĕrça » : percer.

pĕrce-paire n.m. : mèche de vilebrequin pour percer les pierres.

pĕrcette n.f. : vrille (outil à main), avant-clou, poinçon.

pĕ̀re n.m. : père, mais aussi reproducteur ; on choisit un coquelet ou un bel agneau « pĕr fouére œin pĕ̀re » i.e. un reproducteur.

pĕrfitâ v.n. : grandir, se développer ; « à perfitâ » se dit d'un costume d'enfant choisi en prévision du développement de la taille de l'enfant ; « l'éve a pĕrfité » : l'eau a monté.

pĕrfour n.m. : aliment constitué de pâte à pain cuite au four jusqu'à demi-cuisson du pain ordinaire. Sorti du four et fendu en deux dans sa grande largeur, le pĕrfour est alors beurré sur ses deux faces internes et poivré copieusement ; il se mange chaud et ne saurait d'ailleurs se garder. 2) large gâteau en forme de demi-lune, formé et garni comme un chausson aux pommes, mais avec un pâte ordinaire au lieu d'une pâte feuilletée.

pĕ̀ri v.n. : perdre du poids ; p.p. pĕ̀ri -ie ; « i l'ai tĕroué pĕ̀ri » : je l'ai trouvé amaigri ; ne signifie jamais mourir.

pĕrien n.m. : poirillon, petite poire sauvage comestible.

pĕrioulé n.m. : prieuré.

pĕriounâ n.m. : l'arbre qui produit des poirillons.

pĕrmâ -ĕ̀re n.m. : premier ; cependant, on dit « le pĕrmé de l'an ».

pĕrmenâ v.a. : promener ; « se pĕrmenâ » ; se promener.

pĕrmenou n.m. : appareil en bois fait par le menuisier et qui facilite les premiers pas d'un enfant sans qu'il soit besoin de le soutenir ni même de le surveiller. L'enfant, qui est enfoncé jusqu'aux aisselles dans l'évidement circulaire d'une planche coulissant sur deux montants parallèles, et qui a les pieds au sol, suit en marchant et sans pouvoir tomber, les déplacements qu'il imprime lui-même à l'élément mobile du pĕrmenou.

pĕrmissiin n.f. : permission.

pĕrot n.m. : dindon (le mâle et l'espèce) ; la femelle est une pĕrote.

pĕroucœin n.m. : provin, plant obtenu par marcottage.

pĕrouinâ v.a. : pratiquer le marcottage.

pĕrpous (à) loc. adv. : à propos.

pĕrquoué conj. : pourquoi ; voy. « à cause » et « à dire ».

pĕrtant adv. : pourtant, cependant, toutefois.

pĕrtout adv. : partout.

pêruquier n.m. : coiffeur ; une perruque se dit « ine fausse pêruque ».

pérvail n.m. : autre mot pour ballade, fête annuelle d'une commune ou d'une paroisse (rare).

pesâ v.a. : peser, p.p. pesé -aille ; « o me pēse d'y allâ » : cela m'est pénible d'y aller, je n'en ai vraiment pas envie.

pesette n.f. : peson à ressort.

pétacé -aille adj. : couvert naturellement de petites taches (fruit).

pēta-pēta onomat. : désigne le bruit que fait sur le pavé un cheval au pas, ou quelqu'un qui marche avec des sabots sur un sol dur ou pierreux : s'en aller « pēta-pēta ».

pētard n.m. : pétard.

pētatinâ v.a. : 1) piétiner. 2) marcher à petits pas rapides.

pēté -aille adj. : fêlé, fendu (verre, assiette, vase...).

pētēhllâ v.n. : 1) pétiller, comme le feu dans la cheminée. 2) fréquentatif du précédent : pētēhllé -aille se dit d'un plat en terre dont le fond est tout craquelé et a même perdu quelques éclats sous l'effet d'un feu trop vif ; aussi fendillé.

petit adv. : peu ; « œin petit » : un peu ; « œin petit d'éve » : un peu d'eau ; « tant sĕt petit que » : tant soit peu que, pour peu que ; « tout châ petit » : sans bruit ; « œin petit meux, œin petit trop cher, œin petit pus tard ».

pētrole n.m. : pétrole (parfois au fem.).

peû n.m. : route en forte pente, à la sortie d'une agglomération.

pévert n.m. : petite poule d'eau commune qui a les pattes vertes. Ne pas confondre avec le pic-vert, qui se dit « prigrolâ », ni avec la grosse poule d'eau à pattes noires et palmes dentelées, qui est la foulque et qu'on appelle « poule d'éve » ou « joselle ».

pĕyâ v.a. : payer p.p. peyé -aille.

pĕyement (pe-ye-man) n.m. : paiement.

piâ n.m. : cheveu ; « se fouére copâ lés piâs » : se faire couper les cheveux.

piacârd n.m. : placard.

piace n.f. : 1) place, avoir de la place. 2) le sol de la cuisine ou de la salle commune, autrefois en terre battue ; « agençà la piace » : balayer. 3) la place du village. 4) place de domestique. Loc. « sus piace » : sur place ; « piace de banc » : place réservée à l'église contre paiement d'une somme annuelle.

piacé -aille p.p. et adj. : se dit d'une personne, surtout une femme, qui est domestique, qui a une « place » chez quelqu'un.

piâcrâ v.a. : projeter du mortier ou du crépi sur la face d'un mur par un geste vif de la truelle.

piafin n.m. : plafond ; en langage courant le plafond de la cuisine se dit le « pianchet » (planchet).

piaillâ v.a. : plier p.p. piaillé -aille.

piâillâ v.n. : piailler.

piaillure n.f. : pli, pliure.

pian n.m. : plan ; « ol ét le mẽhllou dôs pians » : c'est la meilleure solution.

pian adv. : d'une manière régulière, mesurée, paisible ; marcher « pian ».

pianchaillé -aille adj. : planchéié, parqueté.

pianche n.f. : 1) planche de menuiserie. 2) bande de terre labourée comprise entre deux dérayures, ou « raises ».

pianchet n.m. : 1) le plafond en planches sur solives. 2) le local situé entre ce plafond et le toit, (on l'appelle aussi le « guẽrnâ »). 3) revêtement de sol quand il est en bois, parquet.

piancin n.m. : plançon, jeune branche de belle venue prélevée dans la partie haute d'un peuplier et qui, enfoncé dans le sol au début de l'hiver, prend racine au printemps et donne un arbre à son tour. Dicton : à la sainte-Catherine, tout bois prend racine.

piant n.m. : plant de tous végétaux (surtout légumes) sauf peuplier.

piantâ v.a. : planter p.p. pianté -aille.

piantâssiin n.f. : plantation.

piante n.f. : plante.

piantin n.m. : plantin (on dit surtout « harbe de copure »).

piantis n.m. : terrain bas planté en peupliers ; ces arbres eux-mêmes.

piaque n.f. : plaque.

piarde n.f. : outil épais pour le travail du sol en surface, sorte de « pelouére », ou de grosse binette. Quand la piarde devient émoussée, on la fait battre par le maréchal qui lui rend son tranchant.

1) **piat** n.m. : plat, ustensile de cuisine.

2) **piat** n.m. : plat, surface unie ; « à piat » : à plat ; « dô fourage à piat » : du foin qui est resté sur le sol tel que l'a couché la faucheuse et qui est donc exposé aux intempéries ; adj. : plat.

piataille n.f. : platée, le contenu d'un plat.

piatais n.m. : plateau, surtout celui sur lequel on porte au four les différentes préparations qu'on veut y faire cuire.

piâtre n.m. : plâtre.

piaulâ v.n. : piauler, pépier fortement, comme des poussins égarés.

pibâ n.m. : anguille de taille moyenne ou petite. Les pêcheurs appellent « pibas », au pl., tout ce qu'ils pêchent dans leurs « bottes ». Ils les

distinguent des « pouéssins » (poissons), terme qui englobe, à leurs yeux, les gardons, brochets, carpes, tanches, perches, etc. Dans les « pibâs », ils distinguent les pibâs proprement dits, à ventre jaune, qu'ils considèrent comme des mâles, et les anguilles, à ventre blanc, qu'ils considèrent comme des femelles.

pibole n.f. : voy. ajace.

pibolou n.m. : pêcheurs de « pibas ».

pic-à-broc (on prononce le c) n.m. : plantoir, l'outil du jardinier.

pichepin n.m. : pitch-pin, variété de pin dont le bois à forte teneur en résine, et facile à fendre finement, a longtemps servi d'allume-feu pour porter la flamme du foyer à la lampe ou à la bougie.

pichtole n.f. : pistole, la somme de dix francs.

pichtolet n.m. : pistolet « le me regardet avec dôs œils kême dôs pichtolets » : il me regardait avec des yeux comme des pistolets.

picot n.m. : piquant de hérisson, de rosier, d'épine, de fil de fer ronce (appelé fil de fer à picots).

picote n.f. : varicelle ; « picote volante » : petite vérole.

picoté -aille p.p. et adj. : 1) dont le visage a des taches de rousseur. 2) se dit d'un fruit qui a reçu des coups de becs.

pidé n.f. : pitié ; « fouére pidé, ol ét pidé » : faire pitié, c'est une pitié.

piece-de-cent-sous n.f. : 1) pièce de 5 francs de germinal en argent. 2) une somme de cinq francs ; « trois pièces de cent sous » a été longtemps la façon quotidienne de dire quinze francs.

pîédâ v.n. : plaider.

pîéne n.f. : plaine, par opposition au marais.

pîéne adj. f. : f. de piœin (plein). Se dit de toute femelle gestante.

piére v.n. : plaire ; « si vous piét » : s'il vous plait.

piésant -te adj. : plaisant.

pîési n.m. : plaisir.

pîét n.m. : pli ; on dit aussi « piaillure » (pliure). « le fouet pas œin piet » : il est très gros (sa peau ne fait pas un pli).

pieur n.f. : pleur (eu comme pieuvre).

pieurâ v.n. : pleurer, surtout pour un adulte ; évoque le chagrin, la peine morale. Correspond à « belâ » pour un enfant.

pigaillé -aille adj. : tacheté uniformément et finement.

pigouillâ v.n. : utiliser une pigouille non pour pousser un bateau, mais pour toucher le fond de l'eau à coups rapprochés p. ex. pour atteindre un objet envasé qu'on cherche à localiser.

pigouille n.f. : longue perche fine et droite qui sert à pousser le bateau et qui est munie à l'extrémité utile de deux doigts en fer.

pigouillettes n.f.pl. : bâtons fourchus utilisés par les chasseurs lorsque, couchés à plat ventre dans leur bateau, les yeux au ras du bord, ils tentent de s'approcher d'une bande de canards sur les marais inondés ; seuls les poignets dépassent, chacun tenant une pigouillette à qui il imprime, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, une poussée minime mais suffisante pour faire avancer le bateau à la manière d'une épave qui dérive sous le vent.

pigrolâ n.m. : pic-vert, celui qui grimpe aux arbres.

piimbâ v.a. : plomber.

piin n.m. : plomb, le métal aussi bien que les plombs de chasse ; « lourd kême œin chœin de piin » : (lourd comme un chien de plomb) insoulevable.

piindre v.a. : plaindre.

piingeâ v.n. : plonger.

pijacé -aille adj. : tacheté comme le plumage d'une pie (ajace).

pige n.f. : le tas de cartes non distribuées, dans lequel on « pioche » en certains jeux, à mesure des besoins de la partie.

pijin -oune n.m. : pigeon ; « sautâ d'œin pé de pijin » : se déplacer en sautant toujours sur le même pied, à cloche-pied (évoque les enfants qui jouent à la marelle).

pijounâ n.m. : pigeonnier.

1) **pilâ** n.m. : pilier.

2) **pilâ** v.a. : piler.

pilasse n.f. : fort pilier formé de grosses pierres taillées superposées.

pile n.f. : 1) abreuvoir mobile en pierre, ciment, tôle ou bois. 2) pile de linge. 3) pile de lampe de poche.

pilet n.m. : le fut d'un arbre sur pied, sa longueur utile.

pilot n.m. : petit tas d'objets empilés.

pimpe n.f. : pompe.

pinai v.a. : noyau (de cerise), pépin (de pomme).

pindre n.f. : pondre p.p. pindu ; peindre se dit « peinturâ ».

pinette n.f. : fine cheville pointue en bois, plantée dans une barrique près de la bonde, et qu'on enlève pour faire entrer de l'air à mesure qu'on prélève du liquide au robinet.

pinevole n.f. : coccinelle. Quand une jeune bergère trouve une coccinelle sur un brin d'herbe, elle la place au creux de la main, puis, levant la main les doigts tendus, ce qui provoque aussitôt la montée de la coccinelle au

sommet d'un doigt, elle chante et rechante : « vole, vole, vole petite pinevole, de queû coûté me marirai-s-i ? » Parvenue au bout d'un doigt, la coccinelle hésite et s'envole ; la bergère la regarde s'en aller et rève, car le garçon qui l'épousera habite dans cette direction !

pinsin n.m. : pinson.

pint n.m. : pont sur un cours d'eau.

pintârd n.m. : pintadeau.

pintarde n.f. : pintade.

pinturâ v.a. : peindre, pour un peintre en bâtiment.

picein -ïéne adj. : plein ; « cein picein verre » : un plein verre ; « à piéne pai » : obèse ; « tout picein » (adv.) : beaucoup.

picein n.m. : plein ; « le picein de la lune ».

piose n.f. : puce.

piquâ v.a. : 1) coudre à la machine. 2) s'embourber, en parlant d'un attelage ; « l'avont piqué » : leur attelage s'est embourbé.

pique-talin n.m. : jeu-plaisanterie qui consiste à faire monter quelqu'un de non prévenu à une échelle, et à lui piquer ou chatouiller les talons quand il est parvenu à bonne hauteur.

piquet de bârère n.m. : piquet de clôture plus gros et plus enfoncé que les autres, auquel s'articule ou sur lequel vient heurter la barrière mobile.

piquet de tourette n.m. : voy. tourette.

piquette n.f. : boisson agréable et pétillante obtenue par fermentation, dans une barrique, de « prunais » recouverts d'eau. Peut se faire aussi avec des raisins ou des pommes (voy. râpé).

pirail n.m. : poitrine, cavité thoracique ; cité surtout à propos d'une angine ou d'une forte toux.

pire (i bref) n.f. : 1) foie ; chez le porc ou les volailles, les poumons s'appellent « la pire molle ». 2) oie femelle.

pirin n.m. : oie, terme général ; le mâle est un pirin, ou un « jar ».

pis adv. : puis ; « et pis » : et puis ; « et pis après tchjeû » : puis ; (cette dernière locution est très employée).

pis adj. : pire. En réalité, pire se dit « pus pis » (plus pire) : « ol ét le pus pis ! » : c'est un comble !

piscanette n.f. : sorte de seringue ou de pompe en bois (sureau) avec laquelle les enfants jouent à projeter de l'eau.

pisporette n.f. : tulipe des prés, de son vrai nom fritillaire, ou tête de serpent, ou fritillaire damier.

pisque conj. : puisque ; « pisqu'i t'ô dis » : puisque je te le dis.

piumâ v.a. : plumer, enlever les plumes ; aussi battre, maltraiter.

piumail n.m. : plumeau (le plus souvent une aile de poule séchée).

piume n.f. : plume.

pochaille n.f. : 1) long sac en toile blanche pouvant contenir cinq doubles-décalitres de grain. 2) cette même quantité de grain (surtout blé), ensaché ou non.

pochin n.m. : poche en papier ou en tissu. On dit aussi pochet.

pohlle (po-ll', ll mll, aujourd'hui po-ye) n.m. : pou.

poile n.m. : poêle, l'appareil de chauffage. La poêle, ustensile de cuisine, se dit « pouéle », et poil se dit « pouel ».

pompet n.m. : coq nain, ou coq d'Inde ; la femelle est une pompette.

pone n.f. : sorte de grande cuve circulaire et profonde, en pierre taillée, dans laquelle on dépose le linge de la bujaille sur un lit de cendre retenue dans un drap replié. Désigne aussi un abreuvoir mobile, de taille moyenne, en bois ou en tôle.

ponère n.f. : autre mot pour musette ou carnassière. Comparer panière.

ponette n.f. : poney femelle.

poraille n.f. : poireau. Ce mot est fem.

pôrt n.m. : bras d'eau privé, de longueur variable, toujours ombragé qui relie la maison et la grange à la rivière où il débouche sous une « passerelle ». Le riverain y attache son bateau, ainsi protégé contre le fort soleil de l'été. C'est là que sont amenés et débarqués aisément les produits du marais. Parfois le « pôrt » est mitoyen et abrite plusieurs bateaux. La descente dans l'axe du port s'appelle « la goule dô pôrt » ; les bateaux y abordent en bout. Il y a aussi des « pôrts » à plusieurs places côte à côte, chaque famille disposant toujours de la même place, de père en fils (voy. cale).

portâ n.m. : portail.

portâ v.a. : porter, p.p. porté -aille.

portaille n.f. : 1) portée (d'un fusil, d'une femelle multipare). 2) gerbe qui n'est pas encore liée (voy. « apareil »).

porte-feignant n.m. : dispositif adapté sur un tombereau et qui consiste en deux montants de bois disposés en travers et sous le bâti, à l'avant du véhicule, entre le cheval et les roues. Ces montants dépassent de 50 cm environ du côté gauche, et sont eux-mêmes distants l'un de l'autre d'autant. On réunit ces deux parties dépassantes par un sac vide dont la courbure sert de siège au conducteur dans les charrois à longue distance quand le tombereau est chargé.

porte-foué n.m. : larve de phrygane qui vit dans l'eau jusqu'à l'éclosion, gainée dans un fourreau protecteur garni de particules d'herbe ou de bois. Excellent appât pour la pêche à la ligne.

portchllin (por-te-llin, ll mll, aujourd'hui por-te-yin) n.m. : 1) portillon, barrière légère et sommaire, syn. de « kien ». 2) grand paillasson rigide qui, maintenu incliné par un bâton, sert d'abri coupe-vent à la bergère au champ.

porte-pouéle n.m. : porte-poêle, ustensile de cheminée qui s'accroche à la crémaillère. On y dépose au-dessus de la flamme la poêle, la marmite ou le chaudron, bien que ces deux derniers soient souvent suspendus directement à la crémaillère, sans support.

portou n.m. : porteur (à un enterrement).

pot-à-bujaille n.m. : pot en tôle épaisse et à long manche, utilisé pour faire passer et repasser de la « pouéloune » (en bas) à la « pone » (en haut) l'eau bouillante qui, refroidie après son passage sur le linge et la cendre, revient à la pouéloune par gravité. Le t de pot se lie. On dit aussi « vouédou ».

pot-à-caillâ n.m. : grand pot de grès épais, cylindrique, muni d'une anse ; on y verse le lait destiné à cailler, en vue de la montée de la crème pour la production du beurre. On dit aussi pot-à-lait. Le t de pot se lie.

pot-à-mojettes n.m. : pot élevé, en terre, vernissé intérieurement, renflé en sa partie haute et muni de deux courtes anses. Cuisson : verser les mojettes dans le pot-à-mojettes et couvrir d'eau jusqu'au bord ; ajouter sel et gousses d'ail, et placer le pot devant le feu. Tout ceci « dans la matinaille ». Surveiller de temps à autre, rajouter de l'eau froide chaque fois que l'ébullition l'a rendu nécessaire et avancer les tisons pour entretenir le feu. A midi, quand tout le monde est arrivé, retirer le pot, verser le jus dans le piat-à-mojettes, écraser les mojettes dans le pot à l'aide d'une cuillère en bois, reverser le jus de cuisson sur les mojettes, mélanger de nouveau, (le bruit de la cuillère de bois contre les flancs du pot est inoubliable) et verser le tout dans le plat encore chaud. C'est alors que chacun « tire » dans son assiette creuse et peut enfin plonger dans ses mojettes ses morceaux de pain coupés en sifflet, la tranche épaisse tenue dans les doigts de la fourchette. Dans un casserole ou sur le gaz, les mojettes deviennent des... haricots. Le t de « pot-à-mojettes » se lie, celui de « piat-à-mojettes » ne se lie pas.

pot-à-trére (liaison) n.m. : seau qui sert à traire les vaches.

potageâ n.m. : 1) jardin potager. 2) construction en maçonnerie qui, dans les maisons anciennes, tient lieu de fourneau à charbon de bois à deux ou trois feux.

potaille n.f. : potée, le contenu d'un pot.

potére n.f. : évidement pratiqué dans le sol pour y revevoir une plante dépotée ou transplantée, ou pour tout autre usage.

potêt n.m. : pot à eau, vase en poterie qu'on remplit par plongée dans le seau du puits (siâ d'éve), et qu'on garde en général sur la cheminée ou dans l'évier.

potin n.m. : bruit, surtout fait par quelqu'un ; « le fasiont iin de tchjés potins ! » ils faisaient un de ces bruits ! On dit aussi « trin ».

potirin n.m. : champignon.

poublle (poub-ye) n.m. : variété de peuplier.

poûche n.f. : lie, dépôt qui reste dans un fût après le premier soutirage.

poudgu : p.p. de « pouvouére », pouvoir.

poué n.m. : puits.

poué adv. : point ; « et sés-i poué mé » : et que ne sais-je point moi, i.e. : que sais-je encore !

pouel n.m. : poil.

pouéle n.f. : poêle, l'ustensile de cuisine ; le poêle, instrument de chauffage, se dit poîle.

pouélin n.m. : poêle à très longue queue, utilisée pour faire griller les châtaignes ; syn. de « grâlou » ; « quoue (queue) de pouélin » : têtard.

pouélounaille n.f. : le contenu d'une « pouéle » ; plus rarement le contenu d'une « pouéloune ».

pouéloune n.f. : lessiveuse en fonte sur fourneau à bois ; sert aussi dans la bujaille, et pour la cuisson des gratins (rillettes).

pouelu -ue adj. : couvert de poils.

pouêre n.f. : 1) poire. 2) grosse toupie en forme de poire.

pouére (é long) n.f. : paire ; « ine pouére de bus ».

pouérœin n.m. : parrain.

pouétrail n.m. : poitrail, surtout pour un cheval.

pouétrenne n.f. : poitrine ; au pl. : seins.

pouésais n.m.pl. : petits pois (la plante seulement).

pouésin n.f. : poison ; « ol ét de la pouésin » : c'est du poison.

pouéssin n.m. : poisson.

pouévre n.m. : poivre (vx).

pougnaille n.m. : poignée, dans tous les sens du frs. sauf poignée de main qui se dit « pougnée de mouœin ».

pougne n.f. : poigne.

pougnée n.f. : poignée, dans « poignée de main » seulement.

pougnet n.m. : poignet ; « mintre de pougnet » : montre-bracelet.

poulaillâ n.m. : poulailler.

poulin -ine n.m. : poulain , pouliche.

poumâ n.m. : pommier.

poumade n.f. : pommade.

poume n.f. : pomme ; principales variétés : poumes Saint-Jean, poumes Madeleine, poumes ferlasse, poumes bârailles, poumes rouges, poumes bianches, poumes douces (p. à cidre). Aussi pomme de salade et pomme d'arrosoir.

poucœin n.m. : vieux mot pour pain.

poucœintais n.m. : perche verticale à l'avant des charrettes à foin.

poucœinte n.f. : pointe.

poucœintu -ue adj. : pointu, qui a été « apoucœintusé ».

poucœintuchet n.m. : garniture qui termine vers le haut certains objets pointus (collier de cheval, clocheton).

poucœinture n.f. : pointure.

poursuivre v.n. : continuer ses études après le certificat d'études.

poussâ v.a. : 1) pousser ; « poussâ le batais » : le faire avancer, à la pelle ou à la pigouille. 2) croître : « poussâ d'orgueil » : se développer avec vigueur et santé (surtout pour une plante).

poûsse n.f. : 1) le fait de pousser, pour une plante ; « à la pousse de l'harbe » : à la pousse de l'herbe, une des meilleures expressions pour traduire « au printemps ». 2) l'allongement d'une année sur un arbre.

poûssi n.m. : jeune tige qui se développe sur une racine de surface ou sur semis naturel ; voy. regîtin.

poussi -ive adj. : poussif.

pouvouére v.a. : pouvoir ; i pe'úx, te pe'úx, le pe'út, i pouvins, vous pouvez, le pouvont, i pouvés, i poudgis, i pourai, qu'i pe'úche, qu'i poudgisse, pouvant, poudgu.

poûvre n.f. : poussière.

pouvrou -ouse adj. : poussiéreux, poudreux, susceptible de provoquer de la poussière.

pouze n.m. : pouce.

pouzet n.m. : 1) doigtier, fourreau en forme de doigt de gant pour protéger un doigt blessé. 2) par extension : tout pansement autour d'un doigt.

Pouzet (le Petit) n.m. : le petit Poucet ; recette pour distraire un jeune enfant : saisir successivement les doigts d'une de ses mains en commençant par le pouce et dire, en passant d'un doigt à l'autre : « Petit Pouzet, Loridet, la Casarne, Jean-dô-sâ, Petit Courtâ » (agiter vivement le petit doigt en finissant). L'enfant rit, et en redemande...

Pouzinére n.f. : la constellation de la Pléiade.

prâ adv. : près (vx) ; on dit plus souvent « prés », comme pré.

prai n.m. : longue perche qui permet de joindre le joug à la charrue.

prénin n.m. : prénom ; on dit surtout « petit nim ».

prénoumé -aille adj. : prénommé.

présse n.f. : 1) grande armoire à linge à deux portes verticales. 2) étau en bois sur un établi. 3) presse à haute densité pour la paille ou le foin.

préssaille (é long) n.f. : le volume de jus sorti d'un pressoir au cours d'une seule pressée, que le pressoir ait été rempli ou non.

prèt -ette adj. : prêt, disposé à ; « tore prette » : génisse pleine qui approche de son terme.

prét n.m. : prêt d'argent ; se prononce comme pré.

prétâ v.a. : prêter p.p. prété -aille.

prétou n.m. : prêteur.

prétri v.a. : pétrir.

prime adj. : précoce.

print -te adj. : prompt.

prisin n.f. : prison.

prisounâ adj. : prisonnier, sauf « prisonnier de guerre ».

privâ v.a. : priver, frustrer, p.p. privé -aille.

prœindgis : passé simple du suivant.

prœinre v.a. : prendre ; i prœins, te prœins, le prœint, i prenins, vous prenez, le prenont, i prenés, i prœindgis, i prœinrai, qu'i prœinge, qu'i prœindgisse, prenant, pris -se.

prou adv. : assez (vx).

prunâ n.m. : prunier.

prunais n.m. : variété de prune noire sauvage à noyau tenant qu'on utilise pour faire de la « piquette ».

prunelle n.f. : fruit de l'épine noire ; on en tire de l'eau-de-vie.

puâ v.n. : puer, sentir mauvais.

puantou n.f. : puanteur.

pue n.f. : dent de rateau, de peigne, de rateleuse.

punais n.m. : « sentir le punais » : émettre une odeur qui évoque celle de la punaise ou du putois.

pupi : voy. pus pis.

pupu n.f. : huppe (l'oiseau). C'est le chant de cet oiseau qui a fourni son nom en V., alors que c'est l'aigrette qu'il porte sur la tête qui a été retenue par le frs.

puret n.m. : petit bouton chargé de pus ; comparer suppurer.

pus adv. : 1) plus ; marque la fin ou le développement d'un état, d'un mouvement, d'un sentiment ; « l'ét pus malade » : il n'est plus malade ; « alle avance pus » : elle n'avance plus ; « i m'en rappele pus » : je ne m'en souviens plus ; « a vut pus le vouére » : elle ne veut plus le voir ; « mé nin pus » : moi non plus ; « o manquerét pus que tchjeu ! » : il ne manquerait plus que ça ! ; « ol ét li le pus viu » : c'est lui l'aîné ; « o rĕchte pus rœin » : il ne reste plus rien. 2) peu, dans l'expression « à pus prés » : à peu près. Rem. : 1° Plus, dans un sens de quantité, se dit « meux » (mieux) : « ol en a meux qu'hier » : il y en a plus qu'hier ; « mets-en meux » : mets en davantage ; « meux d'œin cot » : plus d'une fois ; « meux que tchjeu » : plus que ça ; « bé meux que tchjeu » : bien plus. 2° Plus que ça (quantité), et mieux que ça (progrès), se disent tous les deux « meux que tchjeu ». « Le travaille meux qu'avant » signifie donc, selon le cas, plus qu'avant ou mieux qu'avant.

pus pis adj. (m. à m. : plus pire) : pire ; « ol ét pus pis que l'année derrĕre » : c'est pire que l'an passé ; « ol ét le pus pis » : c'est un comble. Au f. on est tenté d'écrire « la pupie dôs deux » : la pire des deux ; mais il vaut mieux conserver « pus pis ».

pûtet n.m. : purin ; (on dit surtout « suin »).

Q

quand, quante adv. : quand. La deuxième forme est plus souvent perçue que la première. Ainsi dans « quante te vedras » (quand tu voudras) on perçoit nettement deux t successifs. Il ne faut donc pas hésiter à écrire « quante » le plus souvent ; « quante o fera nègre » : quand il fera nuit ; « quante l'a mouru » : quand il est mort ; « quante nin vut, nin peut » : quand on veut, on peut.

quartâ n.m. : quartier, partie d'un tout, d'une pomme ou de la lune.

quarterin (tr) n.m. : le quart de cent, ou deux douzaines plus un.

que adj. ind. : quel, seulement dans « tel que » tel quel (m.f. s. et pl.).

quênai n.m. : enfant au berceau.

queneuille (ke-neull', ll mll, aujourd'hui ke-neu-ye) n.f. : quenouille.

queneuillaille (ke-neull'-all', ll mll, aujourd'hui ke-neu-ya-ye) n.f. : la quantité de lin ou laine à filer que peut porter une quenouille.

quessiin n.f. : question.

questiounâ v.a. : questionner.

queû, queûl, queûle, queûx, adj. interrog. ou exclam. : quel, quelle, quels, quelles. Queû s'emploie devant une consonne, que le mot soit m. ou f. : « queû bai gâtai », « queûe chance ! ». Qeûl et queûle s'emploient devant une voyelle ; « queûl osai ét-o tchjeû ? » : quel est cet oiseau ? « queûle âge as-tu ? » (âge est du f.) ; « en queûle anaille étèt-o ? » : c'était en quelle année ? Queûx s'emploie devant un pluriel m. ou f. et l'x se lie devant une voyelle : « queûx bais drôles, queûx belles drolaisses ! queûx enfants intelligents ! Voy. « tchjeû ».

quintâ v.a. : autre graphie pour kintâ : conter, compter.

quinte n.m. : 1) conte. 2) compte ; « à la fin dô quinte » : à la fin du compte, finalement ; « pêr fini min quinte » : pour finir ce que j'ai à dire, pour en finir. Rem. : quinte de toux n'a pas d'équivalent ; il a des quintes de toux se dirait : « le crache ! le crache ! le crache ! ».

quoue (kou) n.f. : queue ; « la quoue dô chat » : la queue du chat ; « quoue de pouélin » : têtard (future grenouille) ; « quoue de renard » : plante subaquatique qui a la forme d'une queue de renard.

quoué pron. relat. : quoi ; « ol a pas de quoué » : il n'y a pas de quoi.

quouette n.f. : queue, diminutif de quoue ; concerne surtout les oiseaux et les petits animaux ; « péche lou pẽr la quouette ! » : attrape-le par la queue (en parlant d'un poulet p. ex).

R

N.B. : Les mots de répétition (préfixe re...) existent naturellement en V. ; sauf rares exceptions, ils ne sont pas repris ici.

rabale n.f. : outil en bois formé d'une planche et d'un long manche fixé en travers ; sert à pousser le grain et la balle vers le milieu de l'aire en un tas qui est ensuite passé au tarare.

rabalin n.m. : raclette en bois qui sert à éloigner du tarare le grain propre qui en tombe à l'arrière, tandis que les balles sont soufflées vers l'avant. L'outil de même forme (mais en métal) qui sert à tirer la cendre hors du four du boulanger s'appelle aussi rabalin (en frs., dans ce dernier cas : ébraisoir).

rabâtâ v.n. : manifester bruyamment sa présence en heurtant, comme avec un bâton, une porte, un bat flanc, une cloison ; se dit d'une bête ou de quelqu'un.

rabâte-caillé n.m. : terme affectueux qu'on adresse aux enfants dans les milieux les plus humbles et qui est un fruit de l'environnement ; on suppose que l'enfant — qui a sûrement mangé du caillé, — s'agite et s'ébat en pleine santé et se démène en ses jeux au point de « rabâtâ » le dit caillé dans son ventre.

rabillâ v.a. : réparer, rajuster.

rabillage n.m. : réparation ; porter des souliers « au rabillage » : les confier au cordonnier pour qu'il les répare.

rabinaille n.f. : temps consacré à un travail soutenu.

rabotou -ouse adj. : raboteux.

rabouéssâ v.a. : rabaisser p.p. rabouéssé -aille.

raboutâ v.a. : remettre d'une seule pièce ce qui a été séparé par accident, p.ex. ficelle, câble, guides, lacet.

rac adv. (on prononce le c) : à ras, au ras ; couper un fil « rac le nouc » : au ras du nœud.

racassâ v.n. : sens voisin de « rabâtâ » avec la violence en moins ; témoigner innocemment d'une vaine et bruyante activité.

racouët n.m. : recoin ; partie d'un local d'accès difficile ; emplacement extérieur retiré.

racremé p.p. : dit avec insistance ; « i li ai bœin racremé de pas être en retard » : je lui ai bien recommandé d'être à l'heure.

ragraillé -aille p.p. et adj. : remis en état sommairement.

raille-chœin-chat (à) : 1) se dit à propos de personnes prédisposées à des disputes, en allusion, dit-on, à celles qui opposent parfois chiens et chats. 2) marcher « à raille-chœin-chat » : à quatre pattes.

raise (ra-èz, aujourd'hui rè-z') n.f. : terme de labour ; c'est avant tout l'excavation rectiligne et régulière (en frs. sillon) creusée dans le sol par la charrue et dans laquelle marche le laboureur. Le labour terminé, il reste soit une raise de chaque côté du champ en bordure des deux fonds voisins, (labour à verser), soit une raise de largeur double dans l'axe central du champ (labour à déverser) ; ces données sont inversées au labour suivant qui commence où le précédent a fini. Dans un labour en sillons (voy. sēhllins), on appelle aussi « raise » la tranchée rectiligne qui sépare deux sillons parallèles. Il faut retenir que le frs. sillon et le V. sēhllin, tout en étant un même mot, n'ont pas le même sens. 2) « raise » (ou venelle) désigne encore la ruelle du lit.

raisse (ra-ès, aujourd'hui rè-s) n.f. : fort panier d'osier de forme évasée, sans anse, mais à deux poignées ; longue bourriche creuse et légère, avec un évidement à chaque extrémité formant poignée, faite de lamelles de châtaignier.

râkiâ v.a. : 1) grasseyer. 2) racler ; i râklle (râ-k'-ye), te râklles, le râklle, i râkiins, i râkiés, i râklleyins, i râkllis, i râkllirins, i râkllerai, qu'i râklle, râkiant, râkié -aille.

râkiette n.f. : râclette.

rakintâ v.a. : raconter.

râkiure n.f. : raclure.

raklle-bot n.m. (m. à m. : racle-sabot) : dispositif constitué d'une lame de fer posée de champ sur deux supports, ou plantée en arceau dans le mur au ras du sol et près de la porte d'entrée. Les arrivants l'utilisent si besoin est pour faire tomber la terre qui adhère à leurs chaussures. Là où il n'y a pas de râklle-bot, l'usage est de frotter ses sabots sur l'herbe de chaque côté du pied, puis de terminer en dégageant l'évidement compris entre le talon et le devant de la semelle par frottement appuyé de chaque sabot sur le bec relevé de l'autre.

rale n.f. : lambeau de tissu, chiffon ; « trœinâ la rale » : porter des vêtements usés et déchirés ; voy. éralé, éralure.

râle n.m. : râle de genets.

râle adj. : rare ; se retrouve dans « bérâle », ou même parfois « ol ét râle », loc. interj. employée pour marquer qu'on ne croit pas ce qu'on vous dit et qu'on n'est pas dupe ; signifie « ce serait une chose bien rare si ce que vous dites était vrai ».

ralinge n.f. : rallonge.

ralirin n.m. : rat lérot, ou rat de latte (voy. ce mot), voisin du loir, avec un fin pelage multicolore : marron, jaune, noir et blanc. Les ralirins dorment en hiver ; ils s'aménagent des nids dans les murs ou sous les toits avec ce qu'ils trouvent dans les greniers (toile de sac, filasse). Les chats tuent les ralirins mais ne les mangent pas. L'espèce est peu répandue.

ramâ v.a. : poser des rames à des plantes ou légumes grimpants. Ne concerne jamais la propulsion d'un bateau.

ramaille n.f. : correction infligée — théoriquement — avec une « rame » ; on pourrait traduire par : une volée de bois vert.

ramaillu -ue adj. : se dit d'un arbre ou arbuste hérissé de repousses ou rameaux enchevêtrés. Se dirait aussi d'un sous-bois d'accès difficile ; voy. remehlle.

ramâsse-bourrier n.m. : pelle à poussière (surtout à l'école).

rame n.f. : 1) perche légère utilisée pour y faire grimper certains légumes. 2) baguette de bois dont les personnes âgées menacent les bêtes (ou les enfants) dont le comportement leur déplaît, mais qu'ils ne peuvent atteindre. Ne signifie jamais rame qui se dit « pale » (pelle).

ramé adj. : « pijin ramé » : pigeon ramier.

ramigerie n.f. : bande, surtout d'enfants, mais aussi de petits animaux ; implique une idée de mouvement, d'agitation.

ramissâ v.n. : syn. atténué de « racassâ ». Le sujet qui fait l'action est supposé de petite taille (souris).

ramouœinçâ v.a. : rassembler en un tas, en un monceau.

ranche n.f. : ridelle, bâti en bois à claire-voie utilisé par paire sur les charrettes à foin pour éloigner le chargement du contact des roues.

rande n.f. : cordon de foin aligné par la râteleuse ou les râteaux à main et qui est ensuite transformé en « meulins » ou en bottes.

randin n.m. : on ne trouve ce mot que dans des expressions exclamatives du modèle « arriver d'un randin ! » qui impliquent mouvement, rapidité, impétuosité. C'est le frs. vieilli randon qu'on retrouve dans randonnée ; correspond à « tambour battant », le ton en plus.

randounaille n.f. : randonnée.

rangeaille n.f. : rangée.

ranghœine n.f. : rangaine ; on pourrait écrire « rangœine ».

rangouillâ v.n. : se dit d'un bovin adulte qui, en ruminant, laisse échapper bruyamment des gaz dans son arrière-gorge. Aussi d'un taureau qui rugit d'une manière hostile ou agressive.

râpe n.f. : rafle de raisin, grappe dont on a exprimé le jus.

râpé n.m. : boisson obtenue en introduisant de la râpe dans une barrique et en couvrant d'eau jusqu'à la bonde ; l'ensemble « bout » et, la fermentation terminée, le liquide est bon à boire. On peut recommencer une fois en remplissant à nouveau avec de l'eau, mais en ajoutant quelques kilos de sucre. Autre formule : dans une barrique de 100 l, introduire 50 kg de raisins et 10 kg de sucre et faire le plein avec de l'eau ; attendre une semaine.

râpé -aille p.p. et adj. : frotté sur la râpe et réduit en poudre ; « sucre râpé » : sucre en poudre. Autrefois on ne trouvait de sucre dans les campagnes que sous la forme de pain de sucre ; il fallait le frotter sur une « râpe à sucre » pour obtenir du sucre en poudre. Le nom est resté. Par analogie, un pacage est « râpé » : il ne reste plus rien ; tel projet est « râpé » : sans espoir.

rapécé -aille p.p. et adj. : rapiécé, qui a reçu une pièce (pĕce).

rapêtacé -aille p.p. et adj. : raccommodé maintes et maintes fois.

rapetitesi (tzi) v.n. : rapetisser : « i rapetitesis, i rapetitesirai ».

rapide adj. : ingénieux, entreprenant ; « œin rute gâ ».

rapôrt n.m. : rapport, profit ; si un repas a mal passé, on dit de l'intéressé que ce qu'il a mangé « li a pas fouet œin bin rapôrt ».

râpûres n.f.pl. : déchets de pacage que l'on a fauché en arrière-saison et qui seront mangés en sec à la fin de l'hiver.

râsibu adv. : rasibus ; « piœin râsibu » : plein à ras bord.

rasin n.m. : raisin.

râsou n.m. : rasoir.

rassembiâ v.a. : rassembler ; « i rassemblle, te rassemblles, le rassemblle, i rassembiins, vous rassembiez, le rassembiont, i rassembllis, i rassembllerai, qu'i rassemblle, rassembié -aille.

rassembllement n.m. : rassemblement.

râtai n.m. : râteau à herbe ou à foin, en bois ; « dail à râtai » : faux équipée pour la moisson. « le râtai de l'échine » : la colonne vertébrale.

ratayo n.m. : forte averse.

râtelâ v.a. : râteler, avec un râteau ou une râteleuse.

rautouné -aille adj. : entortillé, difficile à démêler (ficelle).

ravâ n.m. : dans l'expression « de ravâ », frapper « de ravâ », de revers et de bas en haut ; c'est le coup porté par le bûcheron qui, d'un seul revers de cognée fait sauter une branche de « cosse ».

ravalâ v.a. : dans le langage des tailleurs de pierre : entailler l'angle d'un tableau de fenêtre en vue d'assurer le logement des volets de manière que leur face extérieure soit dans le plan de l'encadrement.

rayin n.m. : rayon de soleil ou rayon creusé par le jardinier pour ses semis ; rayon de bicyclette se dit rayon ; voy. le suivant.

ré n.m. : rayon d'une roue en bois ; ré de l'avouéne, voy. avouéne.

rebec n.m. : éructation, renvoi.

rebimbâ (rb) v.n. : rebondir.

recalâ v.a. : vider un fossé ou une rivière, préalablement asséchés, de la vase qui s'y est accumulée au cours des années.

recalage n.m. : le travail des ouvriers qui recalent.

recalou n.m. : celui qui travaille dans un chantier de recalage.

recevouére v.a. : recevoir ; « i recĕs, te recĕs, le recĕt, i recevins, vous recevez, le recevont, i recevés, i recevis, i recevirins, i recevrai, qu'i recĕve, recevant, reçu -ue ; on dit aussi « recĕvre », mais à l'inf. seulement.

recĕvre v.a. : autre forme pour recevouére.

réchâ n.m. : réchaud.

rechēgnâ v.n. : hennir ; rechigner.

rechēgnange n.m. : le hennissement du cheval.

rĕchtâ v.n. : rester ; habiter, être domicilié.

rĕchtant n.m. : ce qui reste ; « œin petit rechtant de soupe ».

rĕchte n.m. : reste.

recougnasse n.f. : lieu étroit d'accès difficile, recoin.

recoupe n.f. : son de blé qui a été repassé sous la meule.

récréatiin n.f. : récréation, à l'école.

rĕde adj. : raide ; berĕde ; beaucoup ; « ol ét rĕde » : c'est un peu fort.

rée n.f. : 1) raie dans les cheveux. 2) raie, bande de couleur dans le pelage d'un animal.

refērdi v.a. : refroidir, se refroidir.

refré (rf) n.m. : frais, dans la seule expression « prendre le frais ».

regâlisse n.f. : réglisse.

regent (rj) n.m. : instituteur.

règlle (reg-ye) n.f. : règle.

règllement n.m. : règlement.

rĕgllâ ou rĕguiâ v.a. : régler ; i rĕglle, te rĕglles, le rĕglle, i rĕgllins ou rĕguiins, vous rĕgllez ou rĕguiez, le rĕgllont ou rĕguiont, i rĕguiés, i rĕgllēyins, i rĕgllis, i rĕgllirins, i rĕgllerai, qu'i rĕglle, rĕguié -aille.

rejitin (rj) n.m. : rejet ou repousse sur souche ou racine de surface d'un arbre abattu ; on dit aussi « repoussi » (rp).

religiin n.f. : religion.

reloge (rl) n.m. : horloge, (sonne en général les heures deux fois).

remail, ou remeuil (rm) n.m. : mamelle de vache ou de chèvre, mais s'applique aussi à la brebis et à la jument.

remanchâ v.a. : munir un outil d'un manche neuf. S'il s'agit de lui remettre son ancien manche, on dit « renmanchâ ».

remarin (rm) n.m. : romarin ; on en met autour des jambons.

rembârrâ v.a. : 1) enclore une parcelle de terre. 2) répondre vertement à quelqu'un dont on a de graves raisons de désapprouver l'attitude. 3) repousser vigoureusement, pourchasser sans pitié.

rembârre ! : cri de guerre des Chouans chargeant les bleus.

rembotâ v.a. : rénover un sabot à dessus de cuir en remplaçant par une neuve sa semelle de bois usée.

rēmēhlle n.f. : menu bois sec utilisé le matin pour faire prendre aisément le feu dans la cheminée ; peut désigner aussi le menu bois vert qui, enlevé à la serpe, constitue les « éssarmēhllures ».

remelâ v.n. : émettre des appels faibles mais insistants pour une chèvre qui a faim et qui veut attirer l'attention de la personne qui s'occupe d'elle ordinairement et qu'elle a entendue ou vue ; s'applique aux personnes, en mauvaise part ; comparer gromeler.

rēmeuillâ v.n. : se dit d'une bête de ferme (vache ou chèvre) dont la mamelle commence à gonfler (à se remouiller) à l'approche du terme ; voy. remail.

reminte n.f. : remonte, service qui, dans l'armée, approvisionnait les unités en chevaux et en fourrage et paille ; en temps de guerre, la remonte procédait par réquisition.

remorâ (se) v.pr. : se rappeler, se remémorer.

remoué adj. : seulement dans « remoués de jarmouœins » : issus de germains.

remouillâ (rm) v.imp. : « o remouille », se dit lorsque, sous certaines influences athmosphériques, des zones d'humidité apparaissent sur le sol de certains locaux, au niveau de la terre ferme, même pavé.

rempi, ou remplli v.a. : remplir ; i rempis, te rempis, le rempit, i rempissins, vous rempisséz, le rempissont, i rempissés, i rempllissis,

; rempllissirins, i rempllirai, qu'i rempllisse, rempi -ie ou rempli -ie ; se dit aussi d'une bête qui a sailli et qui se trouve pleine de nouveau.

renâkiâ v.n. : renâcler ; i renâklle, i renâkiins, i renâkllerai.

rencougnasse n.f. : syn. de recougnasse.

rendu -ue p.p. de se rendre ; « alle ét rendue » : elle est arrivée.

renfèrmi n.m. : petit enclos dans lequel on rassemble occasionnellement des animaux pour les trier ou les examiner de près.

renifiâ v.a. : renifler ; i reniflle (re-nif-ye), i renifiins.

reninçâ v.a. : rincer.

renoumaille n.f. : renommée.

renouvelâ v.a. : 1) renouveler. 2) (absol.) renouveler sa première communion un an après celle-ci.

renouvelâtiin n.f. : la cérémonie de renouvellement de la première communion, un an après.

renvarse n.f. : renverse ; « cheûre à la renvarse ».

renvèrsâ v.a. : renverser ; absol. : verser, pour un chargement.

repâssâ v.a. : repasser ; « repâssâ lés bâtiments » : réviser les toitures.

repèhlle n.f. : tout tissu usé, déchiré, à l'état de chiffon.

répindre v.a. : répondre p.p. répindu -ue.

répinse n.f. : réponse.

repous n.m. : repos.

repousâ (se) v.pr. : se reposer, p.p. repousé -aille.

repoussis n.m.pl. : repousses, rejets ; voy. rejitin.

réquisitiin n.f. : l'autorité qui, en temps de guerre, requisitionne bêtes et productions diverses ; évoque surtout la guerre 1914-1918.

réquêtâ v.a. : s'agiter sur place, nerveusement, surtout pour un animal attaché. Une paysanne à sa chèvre ; « requete, requete, ma bouguerésse, te requeteras pas lingtemps ! » : (la chèvre était vendue au boucher).

résarve n.f. : réserve.

résin (é long) n.f. : raison ; « nin a bé résin de dire » (on a bien raison de dire) : phrase vague et vide qui paraît évoquer un dicton inconnu et qu'on emploie pour souligner ce qu'on va dire ou pour faire l'important.

résounâ v.n. : 1) résonner. 2) raisonner.

résounable adj. : raisonnable ; « le minde sont pas résounables » : les gens ne sont pas raisonnables.

ressain (rs) n.m. : veine de terrain presque toujours humide dans un champ qui par ailleurs est sain.

réssi (comme récit) n.m. : midi, l'heure de manger le « réssunâ ».

ressort n.m. : 1) ressort, l'organe élastique en acier. 2) appareil semi-conique, en osier, utilisé pour la pêche aux anguilles.

1) **réssunâ** v.n. : prendre son repas de midi ; déjeuner.

2) **réssunâ** n.m. : 1) le repas de midi. 2) ce qu'on mange à ce repas.

rêt n.m. : rets, filet carré qu'on tend le long des haies pour la capture des petits oiseaux, surtout les merles.

retaillins (rt) n.m.pl. : chutes d'étoffe ou rognures qui tombent des ciseaux de la « tailleuse » (couturière).

retchjulâ v.n. : reculer p.p. retchjulé -aille.

retchjulement n.m. : reculement, pièce de harnais.

retchjulin (à) loc. adv. : à reculons.

retenue n.f. : punition qui consiste à retenir un élève à l'école après le départ des autres ; on prononce ret'nu, ou rte-nu.

retirâ v.n. : 1) rétrécir au lavage. 2) se reservir à table.

réve (é long) n.m. : rève.

reveillin (rv) n.m. : le goûter de l'après-midi.

reveillounâ (rv) v.n. : goûter, faire « quatre heures ».

revengeâ (se) v.pr. : regimber, se rebiffer violemment ; contre-attaquer, même avec retard, à la suite d'une agression ou d'une insulte.

revilâ v.n. : revenir à la vie après avoir donné l'impression d'être mourant ; ne concerne que les animaux.

revirâ v.a. : retourner ; rabattre la pointe d'un clou qui dépasse.

revolin (rv) n.m. : saute de vent, tourbillon.

revolinâ (rv) v.imp. : se dit du vent lorsque, dans un endroit encaissé, il change de directon ou cause des tourbillons aussi rapides qu'inattendus.

ribin n.m. : ruban.

ribote n.f. : « être en ribote » : être ivre.

riboulâ v.n. : concerne les yeux ; « riboulâ » : écarquiller les yeux : c'est ce que fait un lièvre au gîte quand il voit passer quelqu'un à proximité ; ses yeux paraissent avoir doublé de volume.

riboule n.f. : excroissance arrondie au bout d'un manche d'outil.

riboulet n.m. : pli ou froissement sur un costume ; bourrelet de graisse sur personne forte.

richaugnâ v.n. : ricaner d'un air stupide.

ridin n.m. : plante ligneuse qui ressemble à des roseaux nains.

rifiard n.m. : outil de tailleur de pierre utilisé pour le polissage des pierres de taille.

rigolet n.m. : nom donné à un feu de bois quand la flamme est vigoureuse, alerte et droite, et qu'elle chante.

rigolo n.m. : « papier rigolo » : vésicatoire à la moutarde.

rigourdœine n.f. : calembredaine.

rind -de adj. : rond ; « dôs mojettes rindes ».

rinde n.f. : ronce de buissons, très longue et à forts piquants.

rindelle n.m. : rondelle.

ringeâ v.n. : ruminer ; comparer ronger.

riorte n.f. : brin d'osier qu'on a tordu sur son axe pour le rendre plus souple et dont on se sert pour entourer et lier les fagots. On dit aussi « rôte ».

rîpâ (se) v.pr. : se glisser à plat ventre en se faisant aussi mince qu'une ripe.

rîpe n.f. (le plus souvent au pl.) : 1) minces languettes de bois produites par la varlope ou le rabot du menuisier et qu'on utilise pour allumer le feu dans la cheminée ; les rîpes s'enflamment aisément et communiquent la flamme au menu bois, qui la communique au bois du fagot. 2) plantes sauvages oléagineuses qui naissent d'abondance dans les guérets sans avoir été semées, même dans de vieux prés labourés pour la première fois. Le terme englobe moutarde sauvage, ravenelle, giroflée jaune, radis sauvage.

riquette n.f. : mince bande de terre que la charrue a laissée au milieu du champ et qui nécessite un ultime passage pour que le labour soit achevé.

rivĕre n.f. : rivière ; « la grand'rivĕre » : la grande rivière.

rochâ n.m. : rocher.

1) **rœin** n.m. : rein, l'organe de ce nom chez l'homme ; « lés rœins » : la région lombaire ; « mau de rœins » : lumbago (voy. « courpegnin »).

2) **rœin** pron. indéf. : rien ; « i en dis rœin » : je n'en dis rien (c'est probable) ; « moins que rœin » : moins que rien ; « rœin pis rœin » : rien de rien ; « rĕchtâ à rœin fouére » : rester à ne rien faire ; « o me fouet rœin » : ça ne me fait rien ; « i en sĕs de rœin » : je n'en sais rien ; « beth ! ét rœin » : bah ! ce n'est rien « l'a venu rœin que li » : il est venu seul (rien que lui) ; « o semblle à rœin » : ça ne ressemble à rien ; « dis-mou rœin » : ne me dis rien.

rogâtin n.m. : croûton de pain dur.

rognat n.m. : croûte sur un bobo.

rognin n.m. : rognon.

roibĕrtâ n.m. : roitelet.

rolâ v.a. : mettre en rouleau, rouler, fripper (papier, tissu, pâte).

rolet n.m. : faux pli dans un costume porté par quelqu'un qui a l'air « boudiné ».

rolin n.m. : barreau d'échelle, de râtelier d'étable, de brouette.

rolounâ v.a. : munir de rolins, remplacer des rolins cassés.

romais n.m. : tige qui a perdu ses feuilles.

rônâ v.n. : gronder comme un chien ou un chat que l'approche d'un autre inquiète ; peut s'appliquer à une personne, en mauvaise part, « a rône tout le temps » : elle grogne sans arrêt.

ronfiâ v.n. : ronfler ; « i ronflle, te ronflles, le ronflle, i ronfiins, vous ronfiez, le ronfiont, i ronfiés i ronflleyins, i ronfllis, i ronfllirins, i ronfllerai, qu'i ronflle, ronfié.

ronflle (ronf-ye) n.m. : gonflement pathologique général ou local.

ronfllement n.m. : ronflement.

rôte n.f. : autre mot pour « riorte ».

rouaiche n.f. : variété de carex, plante de marais, qui pousse en touffes formant des ilots ou mottes (on les appelle des mottines), et dont les feuilles très longues et très fines, dures et coupantes, servent à faire des liens pour usages courants et sont aussi utilisées pour le fonçage des chaises ; se trouvent également au bord des rivières ou dans les queues d'étangs. On dit aussi laiches, ou raiches, ou rouches.

roublle (roub-ye) n.m. : déformation en forme d'entonnoir provoquée à la surface de l'eau par un poisson qui fuit brusquement en se propulsant par un vigoureux coup de queue.

rouëres n.f.pl. : marques laissées dans le sol par une voiture à cheval.

rougeasse adj. : dont la couleur tire sur le rouge, rougeâtre.

rouget n.m. : 1) os (voy. dérougeâ). 2) plante de marais dont les fleurs ressemblent à de fines grappes rouges, fréquente dans le maïs. 3) insecte acarien appelé aoûtat, dont les larves provoquent de violentes démangeaisons cutanées.

rougnâ v.a. : rogner p.p. rougné -aille.

rougne-pé n.m. : outil du maréchal pour parer le sabot du cheval.

rougnou n.m. : morceau de bois sur lequel on rogne à la serpe les menues branches qui dépassent de la tête du fagot qu'on vient de lier afin d'en régulariser la forme et d'en faciliter le transport et le rangement. Les chutes (rougnures) rentrent dans le fagot suivant.

rougnure n.f. : ce qui tombe de quelque chose qui a été rogné.

rouillassé adj. : se dit d'un foin de mauvaise qualité qui a été mâchonné, trié, gaspillé par le bétail à l'étable.

roulâ v.a. : 1) rouler quelque chose. 2) transporter avec une charrette, un tombereau, une brouette. 3) passer le rouleau. 4) exercer le métier de roulier.

roulerie n.f. : accessoire de fête foraine. Il s'agit d'un large plateau horizontal monté sur pivot et qui peut tourner autour de son axe. Abondamment garni de bimbeloterie et articles divers, il est cerclé d'un

rebord élevé constitué de centaines de tiges métalliques verticales juxtaposées mais non jointives. Une fine lamelle formant ressort et fixée à l'extérieur pénètre entre deux de ces tiges et cliquète sur toute la série quand le plateau tourne. Toutes ces tiges sont de la même couleur (en général rouge) sauf des groupes de deux répartis régulièrement sur le pourtour du plateau. Pour gagner, il faut qu'à l'arrêt du plateau qu'on a soi-même lancé, la lame-ressort soit engagée entre deux de ces tiges de couleur particulière. Le gagnant choisit un des objets qui garnissent le plateau. C'est souvent de la vaisselle ; le prix de la partie dépend de la valeur moyenne des lots.

roulier n.m. : celui qui, par profession, roule pour autrui des charges avec des attelages de chevaux (généralement deux). Concerne en particulier le roulage des pierres pour l'entretien des routes, l'approvisionnement des moulins en blé et des boulangers en farine. C'est un métier respecté qui signifie endurance, dévouement, force physique et probité.

roulotâ v.a. : passer le rouleau dans un champ.

roucœini adj. et n.m. : dont l'odeur et l'aspect trahissent le manque de fraîcheur, l'altération, la moisissure ; « senti le roucœini : sentir le moisi. On pense avant tout au mauvais foin « qui a mouillé » et à l'eau croupie.

rousai n.m. : roseau. Les roseaux ont joué un grand rôle dans le passé pour la construction des loges et la couverture des maisons. Dans les constructions en pierre d'avant 1914, les tuiles sont posées sur coussins de roseaux, eux-mêmes fixés par poignées jointives en travers des chevrons. La disparition des roseaux a fait recourir à d'autres techniques.

rousine n.f. : résine. Avec la lampe à huile, la bougie de résine a été longtemps le seul mode d'éclairage en dehors de la flamme du foyer. Pour faire une bougie ; plonger un pain de résine dans de l'eau bouillante ; attendre qu'il soit ramolli ; le rouler en forme de boudin sur un coin de table ou sur la pierre du foyer ; aplatir le boudin de moitié environ ; poser en long, dans l'axe du boudin plat, une mèche de laine torsadée ou de chanvre et la faire adhérer par pression du pouce ; ramener sur la mèche les deux bords du boudin plat de manière à rétablir le boudin rond dont la mèche est maintenant au centre, et le rouler sous les deux mains ouvertes afin d'obtenir un cylindre régulier ; laisser refroidir et durcir ; la bougie est prête.

roustaille n.f. : volée, rossée, correction.

roûti v.a. : rôtir.

roûti n.m. : rôti.

roûtie n.f. : tranche de pain « roûtie » (grillée) devant le feu ; se mange beurrée, avec le café du matin, ou le soir dans la trempine.

routin n.m. : sentier étroit à travers champ.

royé (ro-yé) adj. : se dit du chanvre qui a subi l'épreuve du rouissage dans le « royou ».

royou (ro-you) n.m. : partie d'un cours d'eau officiellement désignée pour la pratique du rouissage, i.e. le trempage prolongé des bottes de lin ou de chanvre. Cette opération, nécessaire mais dangereuse pour le poisson, est réglementée par le décret du 16 septembre 1958 art. 30 qui a repris l'ancienne législation. Voici son texte : « des arrêtés préfectoraux... déterminent : 1) la durée du rouissage du lin et du chanvre dans les cours d'eau et les emplacements où cette opération peut être pratiquée avec le moins d'inconvénients pour le poisson... ».

ruelle n.f. : roue en bois pour avant-train de charrue ; toute charrue a deux ruelles dont l'une, celle de gauche, passe dans la « raise », l'autre sur la terre non encore labourée ; il en résulte que pendant le temps du travail, l'axe qui relie les deux roues et qui est lui-même en bois, est oblique (ainsi que les roues), et grince.

russe n.f. : 1) rouge-gorge. 2) ravenelle, moutarde sauvage.

russin n.m. : petit ruisseau.

rûte adj. : « œin rûte gâ » : un gars intrépide (et sympathique).

rutelâ (tl) v.n. : rouler sur une pente, après une chute.

S

1) **sâ** n.m. : soir ; on dit « hier au sâ » : hier soir ; « demoucœin au sâ » : demain soir ; mais on dit « de sâ » : ce soir et « à matin » : ce matin.

2) **sâ** n.f. : sel ; le mot est fém., on dit « de la sâ ».

sabarin n.m. : chausson en basane qui se porte à l'intérieur des sabots.

sabin n.m. : savon ; on dit aussi « savin ».

sablle (sab-ye) n.m. : sable ; voy. « chaplle ».

sabot n.m. : toupie en bois ; on la lance avec une ficelle que les épiciers vendent sous le nom de « ficelle à sabots ». On joue « aux sabots » ; aucun lien avec la chaussure du même nom, qui se dit « bot ». Les sabots étaient faits par les sabotiers, seuls à disposer des outils nécessaires, d'où le nom ; il existe d'autres exemples où un nom passe de l'ouvrier à la chose ouvrée.

sabounâ v.a. : savonner.

sabounette n.f. : savonnette.

sac à pés n.m. : ample poche de flanelle qui faisait partie du trousseau des pensionnaires de collège et dans lesquels ils enfonçaient les pieds en se couchant le soir dans des dortoirs sans feu.

sâce n.f. : sauce (sauce blanche surtout) ; nombreux étaient les plats qu'on mangeait « à la sâce », pour faire manger du pain.

sagouillâ v.a. : remuer de l'eau sale ; remuer quelque chose dans de l'eau sale ; rincer un linge sale. La partie essentielle du mot est la notion de mouvement.

sagouin n.m. : désigne quelqu'un qui est indifférent à la malpropreté ou qui se livre de manière habituelle à des besognes salissantes.

sain n.m. : aller « au sain » : 1) répondre au signal de la cloche qui appelle la population (coutume ancienne). 2) par extension : aller en mesure sur le branle de la cloche. 3) se balancer sur un rythme quelconque. Peut s'employer au fig. Ce n'est pas le son (« sin ») de la cloche qui est en cause mais le signal qu'annonce la sonnerie de la cloche, signal qui

existait sous le même nom dès avant l'invention de la cloche dont les premiers fondeurs s'appelaient d'ailleurs des saintiers. Comparer tocsin.

1) **salâ** v.a. : saler, ajouter du sel.

2) **salâ** n.m. : salaud ; « enfant de dgarce de salâ » : sans équivalent en frs. ; on peut traduire, bien imparfaitement, par salaud de la pire espèce, sale engeance.

salin n.m. : foëne à anguilles (engin de pêche prohibé).

salére n.f. : salière (souvent suspendue dans la cheminée, au sec).

saloperie n.f. : 1) article ou produit de mauvaise qualité. 2) personne peu recommandable. 3) enfant agaçant (mais qui n'est pas le vôtre). 4) (absol.) exclamation de résonnance fâcheuse bien que sans gravité, qu'on prononce comme une interjection.

salou n.m. : saloir ; on y conserve surtout le lard de porc.

sanâ v.a. : raccommoder avec une anguille, coudre ; aussi castrer une jeune truie ; l'opération se termine par une couture (sani) sur le flanc de l'animal ; p.p. sané -aille.

sancie n.f. : sangsue.

sandâ n.m. : sentier.

sandêrlle (san-der-ll', ll mll, aujourd'hui san-der-ye) n.f. : mésange. Certains ont prétendu que ce mot doit s'écrire par un c, comme cendre « couleur de cet oiseau ». Il ne semble pas que cette suggestion soit à retenir, du moins pour la mésange ordinaire.

sani n.m. : reprise faite avec de la laine ou du fil sur un tricot ou un tissu troué ou rendu clair par l'usure.

sapâ v.n. : ce que fait, sur le plan sonore, un bébé qui détache brusquement ses lèvres du biberon ; c'est aussi embrasser bruyamment quelqu'un. Les anguilles « sapent » avec leurs branchies lorsqu'elles sont hors de l'eau depuis un certain temps.

sapré : forme atténuée de sacré ; « sapré drôle ! ».

saquâ v.a. : litt. mettre dans un sac ; en fait : poser un objet dans un endroit qui n'est pas normalement destiné à le recevoir et où l'on risque de l'oublier ; « voure ét-o que te l'as core saqué » : où est-ce que tu l'as mis encore ?

sarcueil n.m. : cercueil.

sarkiâ v.a. : poser un cercle autour d'une roue, d'un tonneau...

sarklle n.m. : cercle ,ruban métallique qui enserre une barrique ; (un cercle dessiné au compas se dit « œin rind », un rond). On conserve dans chaque maison quelques « sarklles » plus petits qui proviennent de « barricots » usés ; ils servent de moule aux galettes de Pâques.

sarf n.m. : 1) cerf. 2) serf.

sarnâ v.a. : cerner, encercler, p.p. sarné -aille.

sarne n.m. : cerne, figure ronde ; le « sarne » de la pleine lune, le halo qui l'entoure parfois.

sarnie n.f. : agrostis, herbe tenace qui fait le fond des pacages de marais.

sarpe n.f. : serpe.

sarpéhlîére n.f. : serpillère.

sarpent n.f. : serpent ; on dit ine sarpent.

sarpoulâ v.n. : provoquer une douleur qui rappelle celle d'une piqûre d'orties, ou de la teinture d'iode sur une plaie.

sarrâ v.a. : 1) serrer ; « sârrâ la mouœin » : serrer la main. 2) ranger linge ou vêtements dans l'armoire ou le « cabinet ».

sârreau n.m. : blouse d'écolier boutonné derrière (garçons et filles).

sârre n.f. : petit coin de fer dont la tête déborde sur un des deux côtés et qu'on enfonce au marteau pour immobiliser la queue d'une faux dans l'anneau du manche.

sartifiâ v.a. : certifier.

sartificat n.m. : certificat ; absol. : certificat d'études.

sarvante n.f. : étai mobile qui maintient horizontale une charrette non attelée, et qu'on replie en position de route ; ne désigne pas la servante de ferme qu'on appelle une « chambrére ».

sarvi v.n. : servir ; aussi, s'agissant d'une vache, saillir.

sarvice n.m. : service ; absol. : service militaire.

sarvolant n.m. : cerf-volant.

sâse (z) n.m. : saule.

satisfouére v.a. : satisfaire p.p. satisfouet -ette.

sauçâ v.a. : tremper dans la sauce ; « sauçâ sin pain » : imbiber de sauce des bouchées de pain à mesure qu'on les coupe.

sautâ v.n. : sauter ; s'agissant d'un bélier ou d'un taureau : sallir.

saute-moutin n.m. : saute-mouton.

sautériounâ v.n. : sauter d'un pied sur l'autre.

sauvagin n.m. : arbre fruitier non greffé, sauvageon.

savant adj. : qui a fait des études ; dont les connaissances sont vastes.

savate n.f. : pantoufle (ce dernier mot est inusité).

sâve n.f. : sauge ; on l'utilise sur les jambons, avec le romarin.

savin n.m. : savon ; on dit surtout « sabin ».

savouére v.a. : savoir ; « i sés, te sés, le sét, i savins, vous savez, le savont, i savés, i sodgis, i sodgirins, i sarai, te saras, le sara, qu'i sache, savant ou sachant, sodgu ou sédgu -ue ».

sé pron. pers. : soi ; « chacun pĕr sé » : chacun pour soi.

sé n.f. : soif ; « avouére grand sé » : avoir grand'soif.

sĕchâ v.n. : sécher p.p. sĕché -aille ; « le bin mortier, quante le sĕche, dét deveni dû kĕme dôs paires » : le bon mortier, quand il sèche, doit devenir dur comme des pierres.

secouettes n.f.pl. : variété de délicieuses prunes noires sauvages.

sée-de-goret n.f. : (litt. saie de cochon) herbe extrêmement fine, indésirable, presqu'infauchable, et que les animaux ne mangent pas.

sĕgnâ v.n. : saigner.

sĕgne-nâ n.m. : saigne-nez, achillée mille-feuilles.

sĕguĕhllé -aille (se-gue-llé, ll mll, aujourd'hui se-gue-yé) adj. : faute d'équivalent direct, ce mot fait difficulté, au fig. surtout, où il a son meilleur emploi. Il signifie, pour partie, cisaillé, sectionné, déchiqueté, anéanti ; « sĕguĕhllé pĕr la frĕ » : cisaillé par le froid ; « l'ét sĕguĕhllé pĕr sin vouésin qui li sĕroune tĕrjous la mœime affouére » : il est moralement anéanti par son voisin qui lui serine toujours les mêmes histoires.

seguind -de adj. : second.

seguinde n.f. : seconde.

sĕhllâ (se-llâ, ll mll, aujourd'hui se-yâ et même siâ) n.m. : seau.

sĕhllin (se-llin, ll mll, aujourd'hui se-yin, et même, après à : siin) n.m. : sillon. Ce mot a été, en premier, une unité de mesure correspondant à une certaine largeur de terre dans une parcelle plus vaste. Avant les remembrements, quelques parcelles s'appelaient encore les 4 sĕhllins, les 3 sĕhllins, chaque sĕhllin ayant la largeur de l'ancienne marque au sol du passage d'un homme maniant une houe pour chausser des plantes en ligne. Puis le sens s'est porté sur l'aspect du sol après le passage de la charrue, et c'est ici que le V. a donné au mot sĕhllin un sens particulier. En frs. un sillon est une tranchée ouverte dans la terre par la charrue, sans référence au type de labour. En V. cette même tranchée est une « raise ». A chaque passage de la charrue la raise est comblée par le versoir qui ouvre une nouvelle raise dont la terre retournée est versée dans la précédente et ainsi de suite. Les cordons de terre ainsi retournés, tels qu'on les voit sur un labour bien fait, constituent des « oriailles » (du mot oreille qui est le nom du versoir). Ce type de labour est dit labour à plat (à piat). Le « sĕhllin » n'intervient que dans un autre type de labour, dit précisément « à sĕhllins » (à sillons). C'est dans ce cas, après « à », qu'on prononce « siin », et il désigne non pas une tranchée mais au contraire l'arête à crête aiguë qui sépare deux tranchées parallèles. Ce type de labour ondulé a été semble-t-il de tout temps celui des cultures légumières (pommes de terre, betteraves etc...) qui requièrent des binages ou des buttages au cours de leur développement. La mécanisation l'a fait

disparaître en même temps qu'elle suscitait de nouvelles techniques de culture. Le troisième type de labour est le labour en planches qui est une suite de labours à plat séparés par des dérayures (raises doubles) pour éviter, en grandes surfaces, de trop longs parcours inutiles en bout de champ. L'expression « remettre à sẽhllin (siin) » ou « remettre dans le sẽhllin (se-yin) » signifie remettre dans le droit chemin quelqu'un qui s'en est éloigné.

seille n.f. : seigle ; « de la belle seille » : du beau seigle.

selle n.f. : trépied en bois, léger et bas, sur lequel on s'assoit pour traire les vaches ; désigne aussi un objet semblable mais beaucoup plus lourd, plus stable et plus épais (billot, rondelle de tronc d'arbre) sur lequel on débite au hachoir les carcasses de porcs, d'où le nom de « selle à goret ». Le petit modèle sert aussi à débiter les betteraves en tranches soit au couteau, soit à la serpe ; les tranches de betteraves tombent dans un baquet dont un des angles est engagé sous la selle, entre deux pieds ; ce double usage était constant chez les paysans pauvres qui n'avaient pas de cope-jutes (coupe-racines).

sembiâ v.n. : sembler ; « o me semblle avis » : il me semble que...

semouœine n.f. : semaine.

senâ v.a. : semer.

sẽne (la) pr. pers. f. 3e pers. s. et pl. : la sienne, les siennes.

sendâ n.m. : sentier.

senelle n.f. : le fruit de l'épine blanche ; comparer coccinelle.

senicin (sn) n.m. : séneçon ; cette herbe est très prisée des lapins.

sentabin n.f. : eau de Cologne ; m. à m. sent à bon : se rappeler qu'on ne dit pas « sentir bon » mais « sentir à bon », de même qu'on ne dit pas « savoir lire » mais « savoir de lire » ; « o sent à bin » : ça sent bon, (ici, le t ne se lie pas).

senti v.a. : sentir p.p. senti -ie ; voy. le précédent.

sẽraille n.f. : soirée, surtout après-midi, ou même fin d'après-midi. La première partie de l'après-midi fait partie de la « jornaille ».

sẽrounâ v.a. : seriner.

sérum n.m. : lactiserum, liquide vert clair qui se sépare du caillé après adjonction de présure dans le lait et que le laitier ramène de la « beurrerie » et distribue aux adhérents intéressés pour l'alimentation des porcs ; le sérum de chèvre est le « maigue ».

sés adj. poss. : ses ; se rappeler : « i sés » : je suis ; « i sẽs » : je sais ; « i ai sé » : j'ai soif.

sésin n.f. : saison ; « la belle sésin », « en toute sésin ».

seû n.m. : sureau.

seuil n.m. : plutôt l'espace immédiatement à l'extérieur de la porte d'entrée, de l'ordre du mètre carré, à proximité du « seuillet ».

seuillet n.m. : plutôt la pierre du seuil ; seuil et seuillet sont souvent confondus.

seupaille n.f. : cépée, les branches poussées sur une seupe.

seupe n.f. : le modèle des arbres bas, généralement du frêne, formés et exploités pour la production du bois de fagots. Seupe et cosse sont synonymes ; cependant « cosse » désigne plutôt les sujets isolés ou disposés en rangée le long d'un fossé, « seupe » étant plutôt réservé aux sujets groupés en rangs serrés sur une « tērraille », i.e. une parcelle entièrement plantée et exploitée pour la production du bois.

siâ n.m. : autre forme de « sēhllâ », seau.

sîfiet n.m. : sifflet, mais dans la seule expression « copâ le sîfiet » : couper le sifflet ; voy. subiet.

sifflement n.m. : sifflement.

sigre v.a. : suivre ; i sigue, i sigués, i sigrai, qu'i sigue, sigu -uë.

siklle n.f. : longue et fine lanière de saule détachée par éclatement, amincie et parée au couteau sur le genou, au besoin refendue, utilisée pour la fabrication des nasses à anguilles (bottes), ou des « bourgnes ». Le détachement part d'une incision au couteau à l'extrémité la plus fine, et la levée s'effectue par tractions successives sur le genou, jusqu'à la base. L'épaisseur de la partie détachée correspond à la pousse d'un an. Quand on arrive au cœur, pousse de la première année, on le fend en deux, trois ou quatre selon la grosseur, au moyen d'un « fendou ».

sîlâ (i long) v.n. : se dit d'un chien qui, la gueule fermée, émet des sons prolongés et insistants, dans le but d'attirer l'attention de son maître ; correspondant à « rēmēlâ » pour une chèvre.

simagraille n.f. : simagrée.

simbre adj. : sombre.

1) **sin** adj. poss. : son, devant une consonne ; devant une voyelle, on dit « sēne » pour les deux genres ; « sin fail, sēne enfant ».

2) **sin** n.m. : 1) son, bruit ; « au sin de la musique ». 2) sens ; « te l'as mis dans le mauvé sin » : tu l'as mis dans le mauvais sens ; exception : le bon sens, qualité morale, se dit « le bin sens ».

since n.f. : torchon à vaisselle. Derrière la porte de la maison sont suspendus à deux clous un essuie-main et une since, celle-ci n'étant souvent qu'un essuie-mains usagé.

sinçouérâ v.a. : terme de lessive, agiter en gestes larges son linge à la rivière, pour en éliminer lessive et savon.

sinde n.f. : sonde.

singeâ v.a. : penser, songer (penser n'a pas de correspondant direct) « *singez din !* » pensez donc ! ; « *ol ét ce qu'i singe* » : c'est ce que je pense, c'est ce à quoi je pense ; « *te singeras en mé* » : tu penseras à moi ; « *le singe en lé, a singe en li* » : il pense à elle, elle pense à lui ; « *singes-y* » : pensez-y.

si-o-te-pié : s'il te plait.

si-vous-pié : s'il vous plait.

sœin -e adj. : sain.

sœin (le) pron.poss. : le sien ; « *la sẽne* » : la sienne.

sœine n.f. : senne, ou seine, sorte de grand tramail ; « *tirâ en sœine* » : faire faire la boucle à un tramail tendu, puis tirer sur le cable des liéges pour rassembler le filet en un même point au ras du bateau ; on l'amène ensuite à bord par tractions successives, la main gauche tirant le cable des liéges, la main droite celui des plombs, jusqu'à « l'apouéce » ; on décroche au passage les poissons capturés.

sœû n.f. : sœur ; « *frére et sœû* » : frère et sœur ; sœur en religion se dit sœûr.

sogue n.f. : socque, chaussure montante à tige de cuir et semelle de bois, ferrée à clous (taches) ou bordée en continu par le maréchal (fers). Les sogues ont marqué un progrès sensible sur les sabots de bois, et des générations d'écoliers n'ont pas connu d'autres chaussures ; l'hiver, avant de mettre leurs sogues, les enfants y versaient un court instant, avec la pelle du foyer, de la cendre chaude pour absorber l'humidité et réchauffer l'intérieur.

solage n.m. : nature et composition d'un sol en un point déterminé ; ce sol lui-même.

sole n.f. : 1) la couche de terre que permet d'atteindre la charrue. 2) le fond d'un bateau. 3) la surface plane du four sur laquelle on dépose les pains en vue de leur cuisson.

sorçâ n.m. : sorcier.

sorcére n.f. : 1) sorcière. 2) tourbillon qui soulève la poussière et les brins d'herbe sèche en se déplaçant rapidement pour disparaître aussitôt.

soriâ (sor-llâ, ll mll, aujourd'hui sor-yâ) v.n. se dit des bêtes à l'étable qui n'ont pas à manger alors qu'elles devraient normalement en avoir. Ce mot a une résonance fâcheuse car manquer de régularité dans la distribution de nourriture aux animaux est considéré comme la dernière des négligences.

sorti v.a. : sortir p.p. sorti -ie ; absol. « *lés bêtes sont sorties* » : elles ont franchi la clôture et sont susceptibles de faire du dégât ou de s'enfuir ; il faut donc intervenir immédiatement.

sotèhlle (so-te-ll', ll mll, aujourd'hui so-te-ye) n.f. : onglon d'un animal à pieds fourchus, moutons, porcs, bovins.

sotllin (sot'-llin, ll mll, aujourd'hui sot'-yin) n.m. : syn. du précédent.

sou n.m. : 1) la vingtième partie du franc ; « pièce de 20 sous » : pièce d'un franc. 2) l'ancienne pièce de bronze de 5 centimes dite « petit sou », par opposition à la pièce de dix centimes dite gros sou ou pièce de deux sous. « pièce de cent sous » : pièce de 5 francs en argent pesant 25 g (tout ceci en francs de germinal).

soufiâ v.n. : souffler ; « o souflle » (souf-ye) :ça souffle, voy. buffâ.

soufiet n.m. : soufflet, l'accessoire de forge ou de cheminée.

souflle (souf-ye) n.m. : souffle ; « œin souffle de vent ».

soufrétâ v.n. : manquer du nécessaire, en biens et en santé.

soufri v.n. : souffrir.

souhent adv. : souvent ; en début de phrase on dit plutôt « souhent de foués » (souventes fois) ou « grand soulâ de foués ».

souillarde (sou-llard-d', ll mll, aujourd'hui sou-yar-d') n.f. : local humide et encombré qui comporte un coin d'évier ; on y lave la vaisselle et les seaux ; on y fait aussi (parfois) les fromages et le beurre. Il y règne des odeurs diverses. Par terre est étalé le fagot en cours d'emploi. Il peut y avoir aussi une vieille armoire sans porte qui sert de placard à outils ou à chaussures. Et bien d'autres choses encore.

souillin (sou-llin, ll mll, aujourd'hui sou-yin) n.m. : tablier de femme qui part de la taille, voy. devantâ.

soul (sou) n.m. : soûl ; « en avouére sin soul » : en avoir son content, « mangeâ sin soul » : manger à sa faim.

soul -le adj. : 1) qui a mangé et n'a plus faim. 2) ivre.

soulâ n.m. : vieux mot pour soulé (soulier).

soulâ n.m. : troupeau de bêtes, généralement bovins, rassemblées dans un pré, en train de paître ou de ruminer ensemble, paisiblement. Peut aussi désigner une assemblée de personnes : « ol avèt tout œin soulâ de minde » : il y avait tout une foule de personnes. Se trouve aussi dans l'expression « grand soulâ de foués » : un grand nombre de fois, très souvent. Le fond de ce mot est la notion de quantité, de multitude et de paix.

soûlâ v.n. : rassasier ; « se soûlâ » : s'énivrer.

soulail n.m. : soleil ; « à soulail levé, à soulail couché » : au lever, au coucher du soleil ; « fouére le vire-soulail » : faire le tour de la barre fixe, bras tendus.

soulaillâ v.n. : 1) exposer au soleil. 2) être exposé au soleil.

soulaillére n.f. : Ce mot, sans correspondant direct, s'emploie dans les expressions « à la soulaillére » et « tout ine soulaillére », comme on dirait « à l'abri » ou « tout une assemblée ». Il désigne un groupe de personnes, surtout des femmes, rassemblées pour se détendre par la conversation tout en s'occupant à des travaux d'aiguille. Les foins, la moisson, les battages sont terminés, septembre arrive, on a enfin le loisir, avant les labours d'automne, de se réunir sous un tilleul, un marronnier, « à la soulaillére », chacune apportant son pliant et son ouvrage. Evoque « soulâ » plutôt que « soulail ».

soûlant -te adj. : se dit d'un enfant turbulent dont l'agitation effrénée vous rassasie jusqu'à l'accablement.

soulé n.m. : soulier.

soumail n.m. : sommeil.

soûme n.m. : somme, temps pendant lequel on dort.

soûme n.f. : somme d'argent.

sounâ v.n. : sonner ; « la kioche soune » : la cloche sonne. C'est aussi le verbe pour indiquer que les oreilles sonnent.

sounette n.f. : sonnette ; grelot de bicyclette.

soupâ v.n. : souper, prendre son repas du soir, avec ou sans soupe.

soupâ n.m. : souper, le repas de ce nom.

soupe n.f. : soupe ; on l'a longtemps servie trois fois par jour. Recette la plus courante : faire fondre un peu de saindoux dans une pôele sur feu vif (petit bois) ; ajouter quelques fines tranches d'oignon (ognin) ; l'oignon doré, remplir la poêle d'eau froide ; porter à ébullition. Entre temps, couper du pain en tranches minces directement dans la soupière (ainsi, les miettes ne seront pas perdues) ; verser le liquide bouillant sur le pain ; saler au gros sel ; ajouter (facultatif) « œin petit de beûrre » comme « adoubage » ; couvrir quelques minutes ; servir. Autres soupes : soupe aux choux, soupe à la poule, soupe au bouillin (pot-au-feu), soupe à la boudine, soupe au pain (panade), soupe au lait, trempine ; il faut beurrer la soupe au pain et sucrer la soupe au lait. Pour les autres soupes, s'il reste du bouillon dans l'assiette une fois le pain mangé, on peut le « relever » avec un peu de vin rouge, voy. chabrot. A cette liste on peut ajouter la « soupe à la mariée ».

sourge adj. : léger sous le pied ; où l'on enfonce en marchant, p.ex. sable de plage, tapis de feuilles mortes, foin engrangé.

souris-châde n.f. : chauve-souris.

souritâ v.n. : chercher en se dissimulant, comme un chat une souris.

sousẽhlle (sou-ze-ll', ll mll, aujourd'hui sou-ze-ye) n.f. : taie d'oreiller ; comparer souiller.

soussaillâ v.n. : fournir, constituer une réserve appréciée.

soussaillant p.prés. et adj. : avantageux, qui fait du profit ; concerne surtout le foin en meule quand il est bien tassé.

sousse interj. : ce qu'on dit à un tout jeune enfant qui a besoin de se moucher, qui ne sait pas encore le faire et à qui on a enveloppé le nez dans un mouchoir ; « sousse ! » : on traduirait imparfaitement par « souffle du nez ! ».

soûtre n.m. : dans une grange à foin on ne prélève jamais le foin jusqu'au ras du sol, qui est en terre battue, parce que ce foin au contact du sol devient à la longue inconsommable. On en laisse une couche qui se retrouve d'une année sur l'autre ; c'est cette couche qui est le soûtre.

suâ v.n. : suer.

suaille n.f. : suée.

subiâ v.n. : siffler ; « i sublle, te sublles, le sublle, i subiins, vous subiez, le subiont, i subiés, i subllis, i subblerai (sub-ye-ré), qu'i sublle, subiant, subié.

subiet n.m. : sifflet.

suchot n.m. : souche ; ce qui dépasse du sol une fois un arbre abattu (concerne un arbre de petite taille seulement), voy. tchjulot.

sucre-brulé n.m. : friandise pour enfants, à base de réglisse, présentée sous la forme de bâtonnet ou de fouet à plusieurs queues.

sueûr n.f. : sueur.

suin n.m. : purin.

supette n.f. : sucette.

surge n.f. : suie.

surlat n.m. : nœud simple fait sur des lacets de souliers avec les deux boucles d'un nœud ordinaire qui a tendance à se défaire.

surprise n.f. : cornet de papier rempli de bonbons (pastilles).

sus prép. : sur ; indique aussi la direction ; « ol éloise sus Saint Simin » : il y a des éclairs dans la direction de Saint-Sigismond.

T

tabaraille n.f. : compote de pommes, poires, prunes ou autres fruits.

tabiaille n.f. : tablée.

tabiau n.m. : tableau noir d'écolier ; un tableau de peintre se dirait « ine peinture ».

tablle (tab-ye) n.f. : table.

tache n.f. : clou à tête carrée spéciale pour semelles de bois ; on dit aussi caboche. Ce sont des clous de cette espèce qui ont causé bien des déboires de crevaison aux premiers cyclistes car ils restaient la pointe en l'air sur leur tête carrée.

tâche n.f. : unité de location dans un marais communal.

taillâ (ta-llâ, ll mll, aujourd'hui ta-yâ) v.a. : tailler ; « taillâ lés abeuilles » : récolter le miel des ruches.

taillant (ta-llan, ll mll, aujourd'hui ta-yan) n.m. : outil coupant composé d'une pointe de faux prélevée sur une faux usée et rivée à une queue en équerre qui s'enfonce dans un manche court. Très avantageux pour couper à la main les tiges de maïs et les ranger en paquets faciles à transporter.

taille de pain n.f. : large tranche mince pour le trempage de la soupe.

tailleuse n.f. : couturière.

tais interj. : tiens ! comment donc !, et alors !

talbot n.m. : pièce de bois suspendue au cou d'une vache et dont une extrémité traine par terre entre ses pattes avant, pour l'empêcher de courir ; efficacité garantie.

talbotinâ v.n. : se déplacer en sabots avec bruits ; s'applique volontiers à des enfants qui se sont emparés de sabots trop grands.

talére n.m. : tarière.

talin n.m. : talon.

talounette n.f. : élégant sabot de femme à fine semelle de bois et à dessus en cuir verni ; élément du costume des sablaises.

tantout adv. : tantôt ; midi : « demoucœin tantout », demain midi.

tâpe n.f. : taupe ; « utile kême ine tâpe en œin pré » : utile comme une taupe en un pré, i.e. nuisible.

tapin n.m. : bouchon, généralement en bois, pour obturer certains engins de pêche ou réservoirs à poissons ; « tapin de botte ».

tapounâ v.a. : fermer avec un tapin ; obturer un trou dans un sac à l'aide d'une poignée d'herbe ou de foin ; comparer tamponner.

tapounette n.f. : petit objet, hormis un bouchon, pour fermer, interdire, couvrir, boucher.

tardi -ive adj. : tardif ; dernier-né venu au monde longtemps après ses frères et sœurs.

tarminésin n.f. : fin.

tarrâ : appliqué à une vache signifie qu'elle demande le taureau.

tarzâ v.n. : tarder ; « o me tarze que l'arrive » : je suis impatient de le voir arriver ; « o me tarze qu'o sèche fini » : il me tarde que cela soit terminé ; « le va pas tarzâ à arrivâ » : il ne va pas tarder à arriver. Le reloge retarze : la pendule retarde.

tarzakērvâ n.m. ou f. : (m. à m. tarde à crever) n'a pas d'équivalent direct en frs. 1) sorte d'interj. prononcée sans violence ni aigreur devant un obstacle léger mais inattendu (p. ex. un nœud qu'on n'arrive pas à défaire). 2) peut aussi jaillir à l'adresse de quelqu'un pour qui on a vraiment peu d'estime. 3) personnification de la dite personne ; « garde mou tchjô (ou tchjelle) tarzakērvâ ! » : on traduirait, très imparfaitement, par : regarde-moi ce (ou cette) misérable, ce sale individu, cette sale bonne-femme.

tâtâ v.a. : tâter.

tâtins (à) loc. adv. : à tâtons.

tâtounâ v.n. : tâtonner.

tatussâ v.n. : parler d'abondance mais à voix basse à quelqu'un, procédé qui est souvent jugé désobligeant.

taupinère n.f. : taupinière.

tavelle n.f. : autre mot pour « moulinet » ou « virou ».

tchjarpais n.m. : carpillon.

tchjarpe n.f. : carpe.

tchja-tchja n.m. : grive « tia-tia », (nom donné d'après son chant).

tchjel -elle adj. dém. : cet, cette, voy. tchjette.

tchjés adj. dém. : ces ; pron. dém. « tchjés-lé » ceux-là, celles-là.

tchjête (tchja-è-t', aujourd'hui tchjè-t') n.f. : quête.

tchjette adj. dém. f. : cette, dans quelques rares cas comme « tchjette anaille », cette année, l'année dans laquelle nous sommes. voy. « tchjel » et « tchjeute ».

tchjeû pr. dém. : ce, ça, ceci, cela ; « tchjeû, i ô vus bé » : ça, je le veux bien.

tchjeû adj. exclam. : syn. de « queû » ; « tchjeû chœin gâté ! tchjeû tarzakērvâ ! tchjeû fidedgarce ! tchjeûe boune drolaisse ! ».

tchjeù adj. dém. : ce, dans la seule expression « de tchjeù temps » : en ce moment, à l'époque où nous sommes (m. à m. : de ce temps) ; « en ce temps-là » se dit « en tchjô temps ».

tchjeûr n.m. : cœur ; « avouére le tchjeûr bas » : être sans courage par suite de fatigue, de chagrin, ou parce qu'on n'a pas mangé depuis longtemps ; « fouére levâ le tchjeûr » : donner la nausée.

tchjeûraille n.f. : le produit d'une cueillette de légumes (haricots verts, petits pois) assez importante pour faire un plat.

tchjeûre v.a. : cuire ; le tchjeùt, le tchjeùset, le tchjeùsit, le tchjeûra, que le tchjeùse, tchjeùsant, tchjeùt -eute.

tchjeûsse n.f. : cuisse.

tchjeute adj. dém. f. : cette, dans la seule expression « tchjeute neùt » : cette nuit, la nuit qui vient de s'achever ou la nuit qui vient (celle qui est le plus près de l'instant où l'on parle) ; le son est le même que celui du p.p. f. de « tchjeûre », voy. « tchjette ».

tchji adv. : ici, avec mouvement : « vœins tchji » : viens ici ; « quante l'arrivera tchji » : quand il arrivera ici. Dans tous les autres cas, ici se dit « itchji ».

tchjinze adj. num. : quinze ; mais on dit « tchin jous » : quinze jours.

tchjitâ v.a. : quitter ; « i tchjite, te tchjites, le tchjite, i tchjitins, vous tchitez, le tchjitont, i tchjités, i tchjitis, i tchjiterai, qu'i tchjite, tchjité -aille ; « tchjite-tchjeû » : laisse-ça.

tchjitance n.f. : quittance.

tchjite adj. : quitte ; « i sins tchjites » : nous sommes quittes.

tchjô art.dém. : ce ; pron. dém. : « tchjô-tchji » : celui-ci. Peut aussi s'employer comme syn. de « tchjeû », art. exclam. « tchjô bai drôle, tchjô malêru ! tchjô malru ! tchjô pau petit drôle ! tchjô bougre de sot ! tchjô fidelamère ! », au lieu de « tchjeû bai drôle etc... », la nuance étant du genre « lui il en est un » (tchjô) et « ça c'en est un » (tchjeû).

tchjoque adj. ind. : quelque ; « tchjoque chouse » : quelque chose.

tchjoquefoués adv. : quelquefois ; on dit plutôt « à dôs foués ».

tchjoqu'un, tchjoqu'uns pr. ind. : quelqu'un, quelques-uns ; au f. pl. quelques-unes se dit « tchjoqu'ines ».

tchjulâ v.n. : reculer ; à un cheval : « tchjule ! » : en arrière !

tchjulaille n.f. : culée (de maçonnerie).

tchjulot n.m. : culot, souche ; ce qui reste en terre une fois l'arbre abattu (voy. « suchot »). On arrache les tchjulots (surtout de peupliers) en hiver, et on les débite comme bois de feu.

tchjulote n.f. : culotte, mais surtout pantalon d'homme ; on dit « ine pouére (paire) de tchjulotes » ; « à pîénes tchjulotes » : se dit de quelqu'un qui a de l'embonpoint.

tchjupâ (se) v.pr. : s'accroupir p.p. tchjupé -aille ; à l'impératif, le son devient presqu'une interj. : « tchjupe-te » (p'-t).

tchjurâ v.a. : curer, nettoyer ; curer un fossé se dit « recalâ ».

tchjure n.f. : cure, presbytère.

tchjuré n.m. : curé.

tchjurou n.m. : curoir ou forte curette à douille, tenu par un manche, avec lequel le laboureur au bout du champ cure son versoir de la terre qui a pu s'y coller ; après des siècles, cette terre accumulée a exhaussé les extrémités des champs (voy. « tērbēchâ »).

tchjusinâ v.a. : cuisiner.

tchjusinâ n.m. : cuisinier.

tchjusinĕre n.f. : 1) cuisinière, femme qui fait la cuisine. 2) fourneau, cuisinière en fonte.

tchjuvarte n.f. : autre mot pour « couvarte » : couverture (en tissu).

tchjuve n.f. : cuve.

tĕde adj. : tiède.

tĕdi v.n. : tiédir.

tēgnasse n.f. : tignasse.

tĕgne n.f. : cuscute.

tĕlĕre n.f. : blouse de travail en toile bleue, pour homme.

templle n.m. : temple.

temps n.m. : temps, le temps qu'il fait, le temps qui passe ; « dans le temps » : autrefois ; « fouére sin temps » : faire son service militaire. Quand on rencontre une bergère on lui demande : « as-tu bai temps ? » ; elle répond : « i ai pas grand'peine ».

tenail n.m. : tenailles, pince coupante ; le mot est m. et s.

tendez-vous : altération de « entendez-vous », loc. interj., souvent explétive, qu'on traduirait par dites-moi, dites-donc, voyez-vous. Dans le tutoiement elle devient « tends-tu » (entends-tu).

tendre v.a. : tendre ; absol. terme de pêche : dérouler un tramail.

tēne : un des trois adj. poss. m. « mēne, tēne, sēne », qui signifient mon, ton, son devant une voy. ou un h muet et qui se retrouvent au f.s. des pron. poss. « la mēne, la tēne, la sēne ».

teni v.a. : tenir ; « i tœins, te tœins, le tœint, i tenins, vous tenez, le tenont, i tenés, i tœindgis, i tœinrai, qu'i tœinge, qu'i tœindgisse, tenu -ue » ; « tœins-te bœin ! » : tiens-toi bien « à teni, à teni, à teni » : sans arrêt, sans discontinuer.

tērbēchâ n.m. : les champs cultivés se labourent dans le même sens depuis des siècles. A chaque arrêt en bout de champ, le curage des socs et des versoirs amène régulièrement à chaque labour une certaine quantité de terre qui s'accumule aux dépens du reste du champ qui se creuse. Ces apports successifs représentent des tonnes de terre ainsi déplacées qui forment avec le temps des crêtes, des talus sur lesquels souvent un chemin s'est établi. Une telle hauteur constitue un « tērbēchâ » ; certains anciens ont dit aussi « sēbchâ » et même « chēbsâ » ou « chēpsâ ».

tére (se) v.pr. : se taire ; la conjugaison se fait sur « tésâ ».

tērfouâ v.a. : trifouiller, bouleverser.

tēriâ v.a. : trier p.p. terié -aille.

tērkēgnâ v.n. : remuer sur place sans arrêt.

tērjous adv. : toujours.

tērlandâ v.n. : se dit d'une poule qui manifeste une activité inaccoutumée et pousse en marchant des chants trainants et renouvellés annonciateurs d'une prochaine reprise de ponte.

tērmoussâ (se) v.pr. : se trémousser.

tērmue n.f. : trémie du meunier.

tērouâ v.a. : trouver.

tērpēgnâ v.a. : trépigner.

tērrâ n.m. : quand les marais sont inondés, il y a toujours des portions qui émergent. Ces sortes d'ilots allongés, qui sont le plus souvent des restes de levées de terre crées lors du creusement d'un fossé et rehaussées à chaque curage d'entretien, s'appellent des tērras (te comme tenir). Il ne faut pas traduire par terrier qui dans les anciens textes a un sens plus large.

tērraille (te comme tenu) n.f. : parcelle de marais plantée en têtards bas appelés « cosses » ou « seupes », pour l'approvisionnement en bois de feu. Les tērrailles sont entourées de fossés primitivement larges et profonds, dont la terre extraite a été rejetée en entier sur la parcelle enclose, en vue de l'exhausser. Tous les quatre ou cinq ans, quand le bois est « en bûche », i.e. en âge d'être exploité, les cépées sont abattues et mises en fagots durant l'hiver. Le transport des fagots se fait en bateau

durant la période où les eaux sont hautes. Il arrive que le bûcheron parte le matin en bateau, son travail terminé, son repas de midi dans sa musette, et revienne le soir avec les fagots qu'il a faits dans la journée (en général une vingtaine). Cela explique la présence de nombreux bûchers près des rivières, à proximité du lieu de débarquement.

tẽrtous -outes pron. ind. : tous, toutes : « ol en ara pẽr tẽrtous » : il y en aura pour tous ; « le sont tẽrtous nallés » : ils sont tous partis : cri de guerre des écoliers d'un hameau contre ceux du hameau voisin : « lés Celetais, dans n'œin batais, la corde au cou, kẽrvez tẽrtous ! » (Celetais : habitants de Celette).

tẽrvirâ v.a. : remuer et mélanger de fond en comble, saccager. N'est pas nécessairement employé en mauvaise part ; le p.p. tẽrviré peut s'appliquer à quelqu'un qui éprouve une vive émotion : « l'ét tout tẽrviré » : il est tout bouleversé, tout chaviré.

tésâ (se) v.pr. : se taire ; i me tése, te te téses, le se tése, i nous tésins, vous vous tésez, le se tésont, i me tésés, i me tésis, i nous tésirins, i me téserai, qu'i me tése, tése-te (téz'-t') : tais-toi, tése-te din : tais-toi donc, i m'ai tésé, a s'avont tésé.

téssin n.m. : tesson.

tẽt n.m. : (et comme jouet) : local habituel des porcs, poules, lapins « tẽt-à-goret, tẽt-à-poules, tẽt-à-lapins » (le t se lie) ; « allâ au tẽt », « rentra au tẽt » : ramener ses bêtes à l'étable.

tétâ n.m. : vieille « cosse » creuse et difforme (rare).

tẽtâ v.a. : téter p.p. tẽté -aille.

tẽtaille n.f. : tétée.

tétu (é de fermé) adj. : têtu.

teublle (teub-ye) n.f. : tuile.

teubié -aille adj. : incurvé en forme de tuile ronde, par construction ou par gauchissement.

teurc n.m. : toute grosse larve d'insecte ennemi du jardinier.

thé l'œil n.m. : tilleul.

tibi n.m. : bouton de fixation d'un faux-col à la chemise.

tie n.f. : accessoire métallique du fuseau de la fileuse.

timbe n.f. : tombe.

timbre n.m. : 1) abreuvoir rectangulaire en béton armé ou en pierre taillée; 2) avertisseur de bicyclette qui a remplacé la sonnette des débuts.

tin n.m. : taon.

tindeuse n.f. : tondeuse.

tindre v.a. : 1) tondre avec une tondeuse. 2) teindre, imprégner de teinture.

tine n.f. : argile jaune utilisée autrefois comme mortier.

tirâ v.a. : tirer ; absol. se servir à table ; la maîtresse de maison vous dira maintes fois : « tirez, tirez din ! » (le plat reste en effet au milieu de la table). On se sert en « tirant à soi », en fait en soulevant les aliments avec une louche ou une cuillère à pot. On dit aussi « tirâ lés vâches » (traire) ; « tirâ au sôrt » : passer le conseil de révision ; « se fouére tirâ sin portrĕt » : se faire photographier ; « tirâ au renard » (pour un cheval) : tirer violemment sur sa corde en s'arc-boutant vers l'arrière.

tirâgne n.f. : mauvaise viande tendineuse.

tiraille n.f. : volume de lait produit par traite et par vache, ou, selon les cas, par l'ensemble du troupeau ; « la tiraille dô matin » : la quantité de lait obtenue à la traite du matin.

tire-piin n.m. : lance-pierre (litt. tire-plomb).

tirette n.f. : tiroir.

tirindœine n.f. : « tirindœine de boudines » : longue série de « boudines » (certains diraient : chapelet) non encore détachées les unes des autres et pendues en guirlandes au plafond.

tisâ v.a. : attiser le feu ; « tise din le feu ! ».

tisin n.m. : tison.

tisounou n.m. : tisonnier.

tœin (le) pr.poss. : le tien (f. « la tēne ») ; « tœins bœin lés tœins » : tiens bien les tiens.

todien n.m. : local misérable.

toise n.f. : toise, unité de volume utilisée dans le cubage des arbres sur pied. Un arbre de six toises est un arbre dans lequel on peut extraire six fois quatre mètres carrés de planches en quatre centimètres d'épaisseur. Compte tenu des pertes au sciage, c'est à peu près l'équivalent des mesures anciennes de six pieds au carré sur un pouce d'épaisseur, formule qui a été abandonnée à l'arrivée du système métrique.

toque n.f. : ruban dont les femmes s'entourent la tête afin d'y fixer leur coiffe avec des épingles fines ; la partie frontale porte un élément plus large en velours noir.

torâ v.n. : saillir, pour le taureau comme pour la vache ; la vache « a toré », le taureau « l'a toré ».

torais n.m. : jeune taureau qui ne fait pas encore la monte.

torchâ v.a. : utiliser de la « torche » pour fabriquer des engins de pêche.

torche n.f. : brins d'osier préparés en vue de la fabrication des « ressorts », « vĕrgets » ou têtes de « bottes », mis en paquets et conservés le pied dans l'eau pour garder leur souplesse. Le frs. correspondant est faisse.

torchis n.m. : tout travail en cours dans lequel on utilise de la torche.

tore n.f. : génisse (voy. boudet).

torou n.m. : taureau adulte.

tôrs, torse, adj. : qui a perdu sa forme régulière, sa symétrie ; qui a gauchi, s'est gondolé. Se dit d'une planche, d'un chevron, d'un manche outil, d'un piquet.

tôrt n.m. : tort ; « avouére tôrt » : avoir tort.

tortēhllâ (se) (tor-te-llâ, ll mll, aujourd'hui tor-te-yâ) v.pr. : se tortiller.

tortēhllouné -aille adj. : emmêlé, enchevêtré, tortillonné, au point qu'on dit parfois « entortēhllouné ».

torticou n.m. : torticolis.

toucherin n.m. : toucheur de bœufs, conducteur de bestiaux sur les routes pour le compte d'un « marchand de vaches ».

tounais n.m. : tonneau, engin de pêche du commerce, cylindrique, en grillage, à deux goulets. Tonneau de vin se dit barrique.

tourail n.m. : pièce de fer munie d'une poignée et fixée sur une porte à l'aide de deux anneaux dans lesquels elle coulisse transversalement, selon qu'on veut barrer la porte ou l'ouvrir.

tourette n.f. : ensemble de javelles de mojettes rassemblées en forme de petite tour, autour d'une perche verticale fixée dans le sol, pour terminer le séchage des grains. Désigne aussi une meule de gerbes en vue du battage à la machine, à poste fixe.

tournaille n.f. : tournée. 1) la tournée de celui qui paie à boire. 2) une correction infligée à quelqu'un. 3) la tournée du facteur, du boulanger, du laitier. 4) un rhume carabiné.

tourte n.f. : tourterelle sauvage.

tourtisseau n.m. : petit gateau obtenu en faisant frire dans de la graisse (de porc) des tranches de pâte mince coupée en morceaux de forme variée. Ailleurs on dit merveilles, bugnes, roussettes.

toute-boune n.f. : pervenche ; la feuille de pervenche est utilisée pour le nettoyage de certaines plaies, particulièrement aux mains, lorsque la victime (souvent un enfant) a les mains très sales (terre, vase, cambouis). On pose sur la plaie non nettoyée une ou plusieurs feuilles de « toute-boune » (qu'on a au préalable passées dans la flamme du foyer), et on applique un pansement (généralement une bande prélevée dans un mouchoir usagé). Le lendemain, le pansement enlevé, on découvre sous la feuille (ou les feuilles), une blessure impeccablement propre, qu'on badigeonne à la teinture d'iode, avant de faire un nouveau pansement, définitif cette fois.

tout-kintant adv. : à l'instant, tout à l'heure.

tout-piœin adv. : beaucoup, énormément.

trâlaille n.f. : grande quantité (p.ex. fruits), voy. « étrâlé ».

trale n.f. : longue et belle branche abattue et débarrassée de ses branches latérales. Trop grosse pour être mise en fagot, elle sera sciée en rondins pour la cheminée, ou fera du bois d'œuvre, après avoir séché debout le long d'un mur ; on peut, par assimilation, donner le nom aux mêmes branches encore sur pied ; syn. de « parche » (perche).

tramail n.m. : filet à trois nappes, classique dans les rivières ; dimensions moyennes : 15 m de long, 1,20 m de haut, mailles de 27 mm.

tranchaille n.f. : tranchée.

travaillou adj. : travailleur ; au f. on dit travailleuse.

trempâ v.a. : tremper p.p. : trempé -aille ; « trempâ la soupe » : verser le bouillon sur le pain qui est dans la soupière ; « la soupe ét trempaille » : c'est par ces mots qu'on invite la famille à passer à table.

trempaille n.f. : trempe, pluie bienfaisante aux cultures.

travers n.m. : travers ; « nouc de travers » : nœud double ; « d'œin travers en travers » : d'un bord à l'autre, de part en part.

travērse n.f. : traverse ; « chemin de travērse ».

trēlanda v.n. : autre écriture pour « tērlandâ ».

trempine n.f. : sorte de « miget » chaud consommé de préférence en hiver au repas du soir. Casser en petits morceaux dans la soupière quelques tranches de pain grillé sur la braise ; y ajouter du vin rouge très chaud, du sucre et un peu d'eau chaude selon son goût.

trére v.a. : traire.

treuflle n.m. : trèfle ; s'emploie aussi au f. : « de la treuflle ».

treuille (treu-ll', ll mll, aujourd'hui treu-ye) **n.f.** : treille.

tréze n.f. : grosse grive ou grive draine, principal propagateur du gui.

trézeĭére (zl) n.f. : tas classique de treize gerbes de blé, d'avoine ou d'orge, disposées en croix, épis sur épis, trois couches de quatre plus une treizième gerbe dont les épis sont dirigés « vers la pluie », i.e. vers l'ouest ; c'est ainsi qu'on dispose les gerbes dans le champ aussitôt après la moisson, pour terminer le séchage de la paille et surtout du grain. Terme général frs. : moyette.

tricolâ v.n. : remuer la tête et zigzaguer comme un homme ivre.

trimpâ v.a. : tromper ; « te te trimpes » : tu te trompes.

trin n.m. : bruit ; « fouére dô trin » : faire du bruit.

trô n.m. : chacun des gros éléments d'un fagot, ceux qui « tiennent » le feu, le reste étant de la « rēmēhlle ».

trochelet n.m. : paquet de petits fruits qui ont poussé ensemble et qui se tiennent (cerises, groseilles) ; aussi pour des moules.

trœinâ v.a. : trainer p.p. trœiné -aille.

trœine n.f. : 1) la traine de la mariée. 2) alignement de branches d'épine réunies à une perche transversale et qu'on traine au printemps sur les prés pour disloquer les restes d'un fumier répandu à l'automne.

trœineau n.m. : filet pour la chasse aux alouettes. Il mesure 10 à 15 m de long sur 2 m de large, et chaque extrémité est montée sur une perche. Les chasseurs opèrent par deux, la nuit venue. Chacun saisit un montant et s'éloigne de l'autre. Le filet tendu au-dessus du sol et à plat, la marche de front commence. Quelques ficelles pendent à l'arrière et trainent par terre, chacune reliée à un bouchon de papier ; le filet aussi, bien que léger, traine parfois d'où son nom. Surprises dans leur sommeil par cette approche, les alouettes s'envolent et heurtent le filet qu'il suffit alors de poser à terre. Même par nuit sombre on arrive aisément aux oiseaux qui se débattent : un coup de pouce, la mort est instantanée ; il suffit de glisser le bras et de déposer sa prise dans un sac, tout en prêtant l'oreille, car cette chasse est interdite et les gendarmes sont vigilants. L'emploi courant en V. du verbe « pêcher » (péchâ) pour « attraper » vient des temps lointains où l'on « pêchait » le gibier avec des filets ou rets dont l'usage s'est conservé.

trœinou n.m. : quelqu'un qui « traine » et se déplace sans cesse au lieu de travailler ; « trœinou d'âbres » : c'est le nom des bûcherons en hiver quand ils hâlent les trains de grumes au long des rivières, voy. cordelle.

Trois Bourdins n.m. : la constellation d'Orion et les trois Mages.

trois-pés n.m. : ustensile de cuisine que l'on pose directement au-dessus de la flamme, les trois pieds enfoncés dans la cendre, et qui supporte la marmite ou le chaudron ; le « porte-pouéle », plus léger et moins stable, s'accroche à la crémaillère.

troncin n.m. : tronçon (tronçons d'anguilles surtout).

tron n.m. : fourche recourbée, à deux doigts, utilisée pour le déchargement du fumier en tas dans les champs.

troublle (troub'-ye) adj. : trouble.

troublle n.m. : désigne l'eau que les pluies d'automne déversent sur la plaine et qui devient trouble dans son ruissellement sur les terres labourées. Lorsque cette eau parvient dans les rivières, elle devient « le troublle », et signale que la montée des eaux est proche et qu'il faut s'y préparer.

trougnin n.m. : trognon ; de chou le plus souvent, mais on dit aussi « œin trougnin de pain » pour un morceau de pain (peu élégant).

trôyâ (tro-llâ, ll mll, aujourd'hui trô-yâ) v.a. : tourner la manivelle d'un puits pour remonter un seau plein d'eau (voy. « détroyâ »).

tru n.m. : jeu de cartes à deux joueurs.

trutèt n.m. : petit robinet de faible débit ; désigne aussi le petit orifice d'une « bie », (celui qu'on porte à sa bouche), et le tuyau de la pouéloune.

tuâ v.a. : tuer, mais aussi éteindre ; « tue la chandelle » : éteins la lumière. On considérait la flamme d'une lampe ou d'une bougie comme un être vivant ; l'expression persiste au temps de l'électricité.

U

u n.m. : œuf ; même prononciation au pl. : « dôs us sus le piat ».

urgnolâ v.n. : trainer par vaine curiosité ou par désœuvrement là où l'on n'a rien à faire, alors que le travail appelle ailleurs. Ne s'applique guère qu'aux hommes. Ne se conjugue pas.

urogne n.f. : araignée ; toile d'araignée se dit « arantelle ».

usses n.m.pl. : sourcils.

V

vacanté n.f. : dans l'expression « à la vacanté » qui se dit d'un local ouvert à tout vent par imprudence ou négligence.

vai n.m. : veau mâle, voy. boudet.

vaille n.f. : chemin de terre entre deux haies vives, qui sert de voie d'accès aux champs riverains pour le bétail ou les charrois.

valaille n.f. : vallée.

vâlet n.m. : 1) domestique agricole logé nourri ; « grand vâlet » : maître-domestique, celui qui commande les autres en l'absence du maître. Le mot est exclusif de toute notion de servilité. 2) terme de sympathie signifiant compagnon, gars, garçon, ami, dans le langage parlé ; on dit « min vâlet » comme on dirait « mon garçon ». 3) accessoire d'établi.

vanais n.m. : vanneau ; on dit aussi « vouĕnais ».

1) **vantâ** n.m. : vantail, chacun des deux éléments d'un portail à deux battants. Dans l'un d'eux est généralement aménagée une porte plus petite pour le passage des personnes.

2) **vantâ** v.a. : 1) autrefois : vanner, faire tomber du blé, en plein vent, d'un van dans un autre pour le séparer de ses balles après battage (on peut vanner d'autres grains que le blé). 2) aujourd'hui : passer du grain au tarare.

vanterie n.f. : vantardise.

vardĕhllin n.m. : tout fruit vert quelconque encore en développement.

vardelet adj. : encore un peu vert, par encore tout à fait mûr.

vargaillâ v.n. : zigzaguer, surtout à bicyclette.

vargne n.m. : aulne rouge, dit aussi vergne, ou verne.

variâ v.n. : varier ; absol. : avorter, pour une vache ou une chèvre.

varni v.a. : vernir ; « dos soulés varnis » : des souliers vernis.

varnis n.m. : vernis.

varsipâ n.m. : pauvre hère.

varte adj. : verte, f. de vert.

vaule n.f. : « fouére la vaule » : tirer coup sur coup les deux cartouches de son fusil sur deux bécassines et les tuer toutes les deux en plein vol. 2) faire toutes les levées avec les cartes qu'on a en mains.

vègne n.f. : vigne.

veillâ (vé-llâ, ll mll, aujourd'hui vé-yâ) v.n. : veiller, rester éveillé tard le soir ; absol. : 1) participer à une veillée. 2) v.a. : veiller un mort.

veillaille (vé-lla-ll', ll mll deux fois, aujourd'hui vé-ya-ye) n.f. : veillée, réunion entre voisins ou amis chez l'un d'eux, le soir après dîner, en hiver, sous la lampe et devant le feu.

veilleuse (vé-lleu-z', ll mll, aujourd'hui vé-yeu-z') n.f. : veilleuse, syn. de lampe-pigeon.

veillous n.m.pl. : ceux et celles qui participent à une veillée. Si on entend des voix sur la route en pleine nuit, on dit : « ol ét dôs veillous », (pas de f.).

1) **vèlouére v.a.** : vouloir ; « i vus, te vus, le vut, i velins (vl), vous velez (vl), le velont (vl), i velés (vl), i velis (vl), i vedrai, qu'i vûche, velu (vl) ».

2) **vèlouére v.n.** : valoir ; « i vaus, te vaus, le vaut, le veliont ; le reste comme le précédent.

vènâ v.a. : vanner, poursuivre à la course ; c'est un moyen facile pour capturer une volaille.

venant adj. : se dit d'une plante ou d'un animal qui pousse bien, qui vient rapidement à son développement final.

vendangins n.m.pl. : aoutats.

venelle n.f. : venelle, mais aussi ruelle du lit.

venésin n.f. : venaison ; se dit en exclamation quand on perçoit l'odeur d'un cadavre d'animal en état avancé, comme on serait supposé faire devant une viande de venaison trop attendrie ; dans ce dernier cas, on dirait aussi bien « charogne ! ».

veni v.n. : venir ; « i vœins, te vœins, le vœint, i venins, ves venez, le venont, i venés, i veniins, i vœindgis, i vœindgirins, i ai venu, i vœinrai, qu'i vœinge, qu'i vœindgisse, venu -ue » ; « s'en veni » : s'en venir ; « et pis i m'en vœindgis » : et puis je m'en vins (c'est par ces mots que s'achèvent les contes de nos grand-mères).

venimou -ouse adj. : susceptible de provoquer une infection ; vénéneux se dit « pouésin » (poison).

ventâ v.imp. : venter. Ne se dit que si le vent est violent : « o vente ». Sinon, on dit « ol a dô vent, o fouet dô vent » : il y a du vent, il fait du vent. Expressions : « qu'o mouille qu'o vente, fête et dimanche » : qu'il pleuve qu'il vente, fêtes et dimanches, (définit une activité soutenue) : « o vente à décornâ lés bus ».

ventraille n.f. : ventrée.

ventré bé adv. : peut-être bien (en réponse).

vērdet n.m. : 1) endroit retiré, peu fréquenté, d'accès compliqué. 2) le sentier qui y conduit ; « l'en kēneut tous lés vērdets » : il en connaît tous les coins et recoins.

vērgeâ n.m. : verger, jardin clos où l'on cultive les légumes courants autour de quelques pommiers et pruniers, et aussi quelques fleurs.

vērget n.m. : sorte de nasse ou verveux en osier, à une seule entrée ; excellent pour les anguilles, ou les poissons de taille moyenne.

véri -ie adj. : couvert de moisissure ; comparer avarié.

vērllâ (ver-llâ, ll mll, aujourd'hui ver-yâ) v.a. : vriller, tordre. « l'oisi vērlle kimbé bœin » : l'osier se tord très bien.

vērllaille (ver-lla-ll', ll mll deux fois, aujourd'hui ver-ya-ye) n.f. : vrillée, liseron ; chèvres et lapins en sont friands.

vērllounâ (ver-llou-nâ, ll mll, aujourd'hui ver-you-nâ) v.a. : vriller, mêler, enchevêtrer, p.p. verllouné -aille.

vērmaille n.f. : vermée, appât confectionné pour la pêche aux anguilles dite pêche à la vermaille : enfiler plusieurs vers de terre sur un fil résistant (il vaut mieux choisir des gros rouges appelés lombrics), enrouler ce fil ainsi garni autour des doigts de la main et lier l'écheveau ainsi obtenu à l'extrémité d'une baguette assez longue pour que, assis sur une planche en travers du bateau, on puisse toucher le fond de l'eau, le bateau étant immobilisé. C'est cet écheveau qui constitue la vērmaille. Attirées par elle, les anguilles viennent y mordre : on perçoit très nettement leurs mordillements qui sont donnés par saccades rapides et vigoureuses ; lever alors lentement la vermée jusqu'à la surface puis, vite mais sans heurt, la sortir de l'eau et la porter au-dessus du bateau : l'anguille (il y en a parfois plusieurs) lâche prise rapidement et tombe dans le bateau où, la pêche finie, on ramasse la capture. La pêche à la vermaille se pratique la nuit, en lune montante et par temps calme.

vērnisse n.f. : « à la vērnisse » : mot d'enfant employé le soir, au moment d'aller se coucher ; aller « à la vērnisse » signifie aller au lit, aller se coucher.

vērnussâ v.n. : vaquer à de saines occupations dont d'autres perçoivent les bruits divers avec sympathie ; concerne surtout les femmes ou les enfants.

verraille (vè) n.f. : le contenu d'un verre.

vērsâ : 1) v.a. : verser ; « vērsâ à bouére » : verser à boire. 2) v.n. : absol. : commencer un labour par le centre du champ en versant les deux premiers sillons l'un contre l'autre et en continuant ainsi jusqu'à la fin du labour ou de la planche ; voy. « dévērsâ ».

vērsœine n.f. : 1) groupe de parcelles de terre continguës qui forment une zone assez uniforme de culture, un versant à la limite de la plaine et du marais ; dans ce cas s'emploie au pl. 2) la longueur d'une parcelle de terre ainsi appelée parce que le versoir de la charrue (vērsou) la suit sur une même ligne droite entre deux virages en bout de champ ; « sus toute la vērsœine » : sur toute la longueur du champ ; « la vērsœine ét linge » : le champ est long, plus long qu'on ne croit (sous-entendu : il faut s'arrêter de temps en temps, pour que les bœufs se reposent). Au fig. cette phrase de paysan signifie qu'il faut savoir mesurer ses efforts, car la vie est longue et incertaine.

vērsou n.m. : versoir de charrue ; on dit aussi « oreille ».

vērtēhllére n.f. : forte tige de fer qui passe dans la barre d'attelage et dans l'embiet pour rendre la barre solidaire du joug.

vērti v.n. : absol. fournir, suffire, faire face à un travail ou à des dépenses ; souvent en phrases négatives : « si te kintinus, qui vērtira ? » : si tu continues, qui fournira ? » (s.ent. l'argent nécessaire) : « le grandit si vite que sa mère peut pas le vērti en soulés » : i.e. ne peut pas lui assurer en permanence des chaussures à son pied.

vēse (z) n.f. : sorte de vielle, instrument à danser d'autrefois.

vēsin n.m. : avoir « le vēsin » : se dit d'un troupeau agité et affolé par le bourdonnement caractéristique des mouches bouines, voy. ce mot.

vēsounâ v.n. : émettre un bruit qui évoque celui du vol des abeilles. On peut penser que c'est le bruit (vzzz) qui a donné vēsounâ et, par assimilation, vēse et vēsin.

vēssie (e de venir) n.f. : vessie.

veuil n.m. : terme de chasse ; aller « au veuil » : aller à l'affut, aller faire le guet, surveiller le gibier ; comparer veiller.

veuille adj. f. : vieille, f. de « viu » (vieux) ; mais vieille, n.f., se dit « vieille », comme en frs.

veuillerais n.m.pl. : touffes d'herbe refusée par le bétail, qui ont vieilli, durci et séché sur pied ; le gibier s'y tient volontiers.

veuillesi (zi) v.n. : vieillir p.p. veuillesi -ie.

veûre v.a. : voir ; on dit aussi « vouére » ; « se fouére veûre » : consulter un médecin ; « i peux pas le veûre » : je ne peux pas le voir, je ne puis supporter sa vue. La conjugaison se fait sur « vouére », voy. ce mot.

veuve adj. m.f. : veuf, veuve.

vidâ v.a. : vider p.p. vidé -aille ; on dit aussi « vidre » (inf. seul).

vide-poches n.m. : il s'agit de vide-poches publicitaires distribués contre achat en fin d'année par certains commerçants dont ils portent la marque. Ils représentent en général des vues célèbres. On les suspend au mur ou

dans l'embrasure d'une fenêtre où ils font le pendant à la motine ou pelote à épingles.

vidre v.a. : vider, syn. de « vidâ » dont il suit la conjugaison.

vinette n.f. : oseille.

vinicole n.f. : la coopérative qui procure du vin à ses adhérents.

virâ v.a. : 1) retourner du foin qui est sur le sol pour qu'il finisse de sécher. 2) v.n. : tourner, prendre un virage. 3) se détourner de son chemin pour rendre visite à quelqu'un : « virez din, ves avez bé le temps ».

viraille n.f. : action de faire demi-tour au bout du champ, p.ex. pour un attelage de bœufs ; « ling à la viraille » (long à la « virée ») : expression de désapprobation appliquée à quelqu'un qui, sans être paresseux, est lent et inefficient, qui travaille à la vitesse des bœufs lorsqu'ils effectuent leur demi-tour (leur viraille), temps qui, de plus, est un temps mort.

virecouet n.m. : détour de quelques pas que l'on fait pour éviter un obstacle. On pourrait employer le verbe « virecouetâ » (rc).

virebĕrtchjin n.m. : vilebrequin.

virginie n.m. : variété de peuplier.

virou n.m. : autre mot pour « moulinet » de charrette.

virounâ v.n. : tourner en rond, au propre comme au fig.

virounais n.m. : tournant ou tourniole, panaris de la base d'un ongle.

vis n.m. : vis ; on dit « œin petit vis ».

vitré adj. : operculé, pour un escargot.

viu adj. : vieux (f. veuille) ; « le pus viu » : le plus âgé, l'ainé ; « lés vius » : les vieux (qui vivent encore) ; les vieux d'autrefois ceux qui vivaient avant nous sont « lés anciœins ».

vla prép. : voilà ; « lés vla qui venont » : les voici qui arrivent.

vlou n.m. : velours.

vô bé adv. : oui bien, assurément, j'en conviens (mis pour voui bœin).

vœindgis : forme de veni (venir).

voie : dans l'expression « à la voie » : dont l'empattement correspond à l'écartement des roues de voitures qui par tradition est constant, tous les véhicules à chevaux passant dans les mêmes ornières.

voï-misére n.m. : (litt. voit misère) : pauvre hère, né pour cotoyer la misère toute sa vie.

volâ v.a. : voler, pour un oiseau ou un voleur.

volaille n.f. : volée de perdreaux ou volée de bois vert.

volâille n.f. : « la volâille » : l'ensemble des animaux de basse-cour.

volant n.m. : croissant à élaguer, sorte de serpe à long manche.

vôle n.f. : autre écriture pour « vaule ».

vontré bé adv. : peut-être bien.

vouĕche : forme de vouére (voir).

vouédou n.m. : syn. de pot à bujaille.

vouel n.m. : voile (p.ex. de mariée).

1) **vouĕlâ** v.a. : voiler, poser un voile sur la tête de quelqu'un.

2) **vouĕlâ** v.a. : voiler, gauchir une roue p.p. vouelé -aille.

3) **vouélâ** v.n. : vêler, donner naissance à un veau p.p. vouélaille.

vouĕle n.f. : voile de navire.

vouĕne n.f. : veine, le conduit sanguin ; veine (chance) se dit veine.

vouére v.a. : voir ; « i vouĕs, te vouĕs, le vouĕt, i voyins, vous voyez, le voyont, i voyés, te voyés, le voyĕt, i voyiins, vous voyiez, le voyiont, i voyis, i vouérai, qu'i vouĕche, qu'i vîsse, voyant, vu -ue ; imp. vouĕs voyins (vo-yin) voyez (vo-yé).

vouéré -aille adj. : se dit p. ex. des raisins lorsque, de vert, ils commencent à tirer sur le violet, premier signe de la véraison.

vouérin n.m. : vairon, petit poisson de rivière ; « avouére ine œil de vouérin » : avoir une tache blanche sur la cornée de l'œil.

vouĕsin -ine n.m. et adj. : voisin.

vouĕture n.f. : cabriolet à roues en bois caoutchoutées.

voui adv. : oui ; « voui dame, dame voui » : ah ! oui.

vouilletrâ (se) (vou-ll'-trâ, ll mll, aujourd'hui vou-ye-trâ) v.pr. : se vautrer (porcs, sangliers), p.p. vouilletré -aille.

vouœin -œine adj. : qui est vide d'énergie, fatigué, privé de courage, comme il en va, dit-on, aux changements de saison.

vour (« ou » bref) adv. : où ; on dit parfois « avour » ou « lavour » ou « lavĕre » ; « vour és-tu ? », « vour vas-tu ? » « de vour vœins-tu ? », « pĕr vour passeras-tu ? ». Parole d'un ancien combattant : « le Chemin des Dames, lavĕre ll'étâs » : là où j'étais.

voyâge (vo-yâj') n.m. : voyage ; bien prononcer « vo » et non « voi ».

vraise n.f. : braise ; se retrouve dans « avrasâ ».

vré -ée adj. **vrai** ; n.m. : vrai ; « à dire le vré » : à dire vrai.

Vrépe n.m. : Vêpres ; « allâ à Vrépe » : aller aux Vêpres.

vrimou -ouse adj. : qui peut, dit-on, provoquer par contact des irritations sur la peau (p.ex. certains papillons) ; le sens est voisin de venimeux mais ne concerne pas les serpents.

X - Y

yon (lon. ll null, aujourd'hui yon) adv. : là-bas, au loin, très loin, à perte de vue ; « **le s'en va yon** » : il s'en va là-bas ; « **yon kimbé de ling** » : là-bas, là-bas, au bout du monde. Le vrai sens est le vx.frs. léans (l null) qui indique un lieu éloigné dont on parle, qu'on l'aperçoive ou non, opposé à céans, ici, qui indique l'endroit où l'on est.

Z

zélles (zé comme zélé) pr.pers. : elles (cas régime) ; « ol ét per zélles » : c'est pour elles ; « à zélles deux » : à elles deux.

zeûx pr.pers. : eux ; « à zeûx trois » : à eux trois ; « ol en a que pēr zeûx » : il n'y en a que pour eux.

zigougnâ v.n. : se livrer gauchement, de ses mains, à un travail pourtant simple, p.ex. en menuiserie.

zire : faire « zire », faire « grand zire » : inspirer du dégoût, de la répulsion.

zirou adj. : être « zirou » de quelque chose : avoir le cœur qui se soulève à la seule évocation de cette chose qui laisse les autres indifférents.

Achevé d'imprimer
le 15 juillet 1983
sur les presses de
l'Imprimerie A. Robert
24,rue Moustier - Marseille
pour le compte des
Editions Jeanne Laffitte
1, place Francis-Chirat
13002 Marseille

Tirage : 2.000 exemplaires

Dépôt légal : 3e trimestre 1983

COLLECTION "INVENTAIRES"

Jean Bonnieu : « Les Arcenaulx. L'histoire d'un quartier ».

Evelyne Duret : « Calendrier des Fêtes de Haute-Provence ».

René Fery : « Les Racontotes des mamiches ».

Anita Bouverot-Rothacker : « Le Gros Souper ».

Antoinette Sloimovici : « Mythes et médecines de la Bourgogne ».

Renée Aurembou : « Il était une fois... le Bourbonnais ».

Marcelle Mourgues : « Les danses de Provence ».

Les patois locaux non-écrits sont des chefs-d'œuvre en péril. Et pourtant leur richesse est inestimable. De subtils fléchissements de tonalité arrivent même à y créer parfois un véritable vocabulaire parallèle, accessible aux seuls initiés, et capable d'enrichir à l'infini le langage de tous les jours. **Mais cette richesse est fragile, et les menaces qui pèsent sur elle sont considérables.** *Il est permis de regretter que le français des media l'emporte un jour sur ces trésors millénaires.*

Longtemps malaisé d'accès, **le marais demeure une région mal étudiée, isolée au milieu d'autres zones habitées dont l'histoire est plus ancienne et mieux connue.** *Ici, peu ou pas de documents. Qui nous donnera l'enregistrement d'une veillée dans les « loges », autour d'un plat d'anguilles grillées sur la braise ?*

Les grand'mères, naguères encore, transmettaient leurs « histoires » devant un cercle d'enfants toujours attentifs, toujours émerveillés, toujours volontaires pour écouter à nouveau des récits qu'ils savaient eux-mêmes par cœur. Mais seule la grand'mère pouvait dire en terminant : « ... et pis i m'en vœindgis » (et puis je m'en revins), ce qui authentifiait à leurs yeux les événements relatés...

Aujourd'hui, les rôles sont inversés !

L'ambition de l'auteur n'est pas de juxtaposer des mots français et des mots patois, mais de permettre au lecteur attentif d'acquérir l'usage de la langue elle-même. *Pendant qu'il en est encore temps, il désire porter témoignage d'une race courageuse et fidèle dont il se sent l'héritier.*

120 F